

Agence Japonaise
de Coopération Internationale (JICA)

No.

Ministère de l'Agriculture,
de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques
Burkina Faso

**PROJET D'ETUDE DU SYSTEME DE PROMOTION DE
LA LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DES SOLS
AU BURKINA FASO
Deuxième phase**

**RAPPORT PRINCIPAL FINAL
LE PROGRAMME DIRECTEUR**

FEVRIER 2006

Agence Japonaise des Ressources Vertes (J-Green)

RD
JR
06-10

Avant-propos

Le gouvernement japonais, sur demande du Gouvernement du Burkina Faso, a décidé d'effectuer une étude de développement dénommée « étude du système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso, laquelle a été exécutée par l'Agence Japonaise de Collaboration Internationale (JICA).

La JICA a envoyé au Burkina Faso quatre fois durant la première phase de l'étude (de décembre 2001 à mars 2003) une mission d'étude de la Société Japonaise des Ressources Vertes (J-GREEN (dénommée « JGRC » jusqu'en septembre 2003) dirigée par M. Akira ITO. Puis, durant la seconde phase (de juillet 2004 à mars 2006), elle a envoyé au Burkina Faso trois fois une mission d'étude de la même société dirigée par M. Yasuo KAMIYA.

Ces missions d'étude, tout en se concertant avec les structures et personnes des services gouvernementaux du Burkina Faso, ont exécuté l'étude au Burkina Faso, puis à travers le travail effectué au Japon après leur retour, ont maintenant achevé ce rapport.

Je souhaite que ce rapport, tout en contribuant à la promotion du plan concerné soit utile au développement de bonnes relations d'amitié entre nos deux pays.

Enfin, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance à toutes les personnes concernées qui ont collaboré à l'étude et l'ont soutenue.

Février 2006

Ariyuki MATSUMOTO
Directeur de l'Agence Japonaise de
Coopération Internationale (JICA)

Le 28 février 2006

A
Monsieur Ariyuki MATSUMOTO,
Directeur de l'Agence Japonaise de
Coopération Internationale (JICA)

Objet : Lettre de présentation

Monsieur le Directeur,

Nous venons d'achever l'« Etude du Système de Promotion de la Lutte contre la Dégradation des Sols au Burkina Faso » et vous en présentons donc le rapport final.

Cette étude a été menée par la Société Japonaise des Ressources Vertes (J-GREEN) (dénommée « JGRC » jusqu'en septembre 2003) durant cinq ans, en deux phases : la première (de décembre 2001 à mars 2004) et la seconde (de juillet 2004 à mars 2006), sur la base des contrats passés avec votre agence. Lors de cette étude, nous avons bien examiné l'état présent de la dégradation des sols dans la zone cible, et les problèmes afférents au système de lutte contre cette dégradation. Nous nous sommes efforcés sur cette base d'établir un programme directeur proposant les modalités d'un système de soutien pour mener la lutte contre la dégradation des sols à travers des activités de production agricole, pastorale, et sylvicole durables.

La zone cible de l'étude fait partie des zones du Burkina Faso qui sont confrontées à une désertification importante due à l'avancée de la dégradation des sols. Les populations souffrent d'une instabilité de la production alimentaire à cause des sécheresses répétées. Le programme directeur proposé est un système par lequel, pour mener la lutte contre la dégradation des sols à travers le développement agricole et rural, les services étatiques, les ONG agissent en synergie pour soutenir les populations.

Lors de l'établissement du programme directeur, nous avons pris notamment les orientations de base suivantes : promotion des actions autonomes des populations, conformité avec la décentralisation, synergie entre les populations, les services étatiques et les ONG. Sur le terrain, nous avons sélectionné des villages objet de réalisations pilotes et vérifié la pertinence et la faisabilité des réalisations du programme directeur à travers l'exécution des réalisations de façon participative.

Nous proposons que pour la réalisation de ce programme directeur, cette étude débouche sur un véritable projet en passant par trois étapes. On peut penser que si ce plan est réalisé, il sera possible de l'appliquer non seulement à la zone de l'étude mais aussi à l'ensemble du Burkina Faso, et même dans une zone du Sahel encore plus étendue. Nous espérons donc qu'il sera mis en œuvre rapidement.

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude pour la collaboration et les soutiens importants dont nous avons bénéficié durant l'étude, de la part votre agence, du comité de soutien à l'étude ainsi que du Ministère de l'agriculture, des Forêts et de la Pêche.

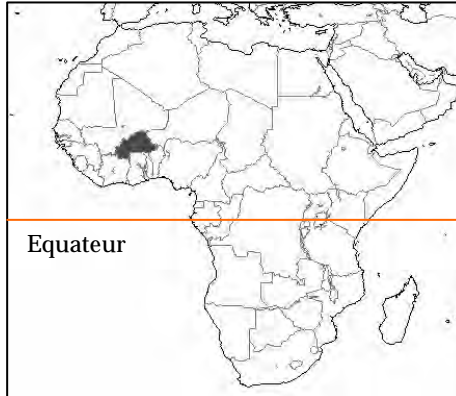
Lors des séjours d'étude au Burkina Faso, nous avons bénéficié du soutien des services gouvernementaux du Burkina Faso, des bailleurs concernés, des ONG. Le bureau de votre agence en Côte d'Ivoire, l'Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire, les autres structures et personnes concernées nous ont aussi prodigué leurs précieux conseils et leur collaboration. Je les en remercie chaleureusement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les plus sincères.

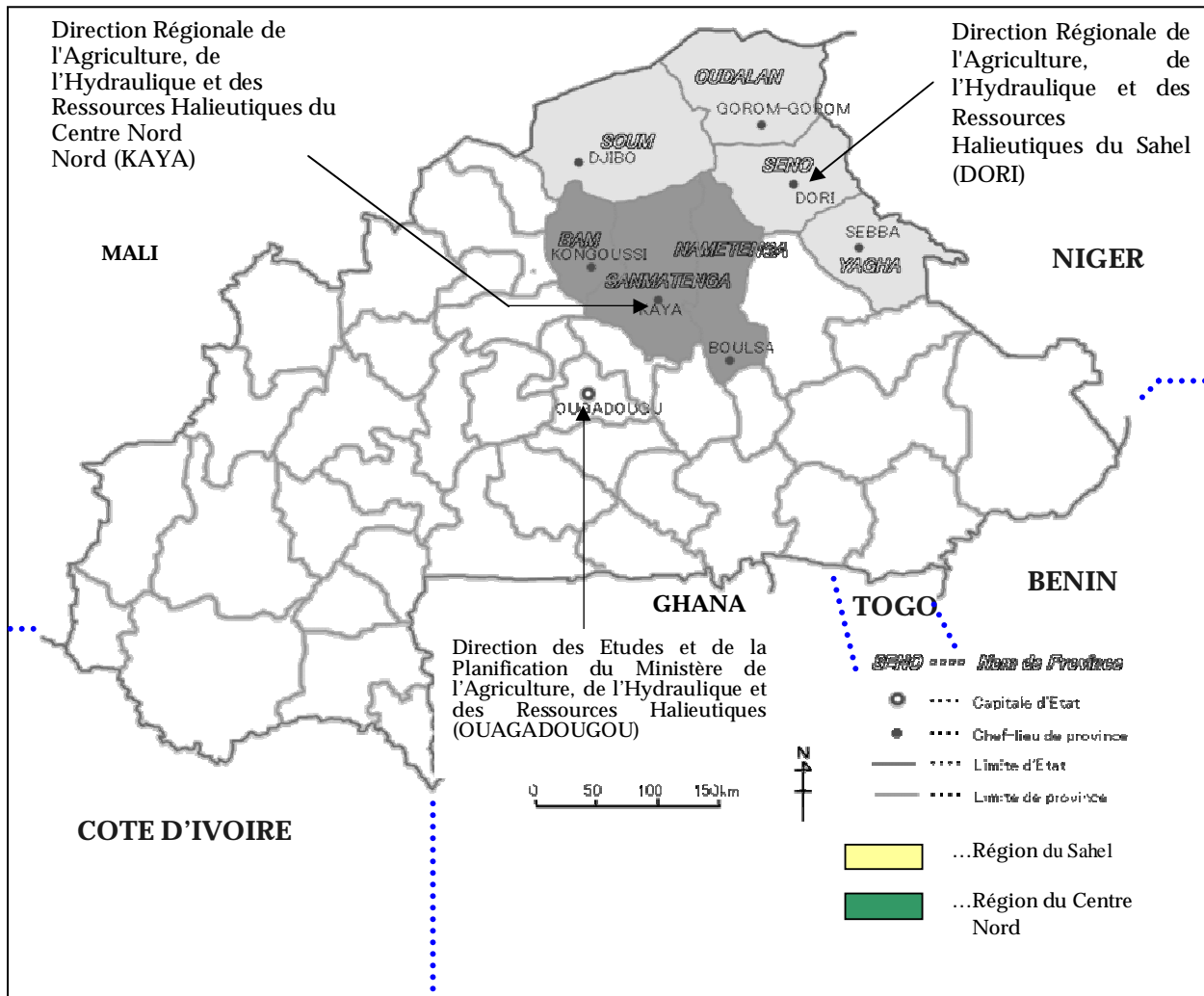
Yasuo KAMIYA, Chef de Mission d'Etude du
Système de Promotion de la Lutte contre la
Dégradation des Sols au Burkina Faso
Agence Japonaise des Ressources Vertes
(J-GREEN)

CARTE DE LOCALISATION DE LA ZONE DE L'ETUDE

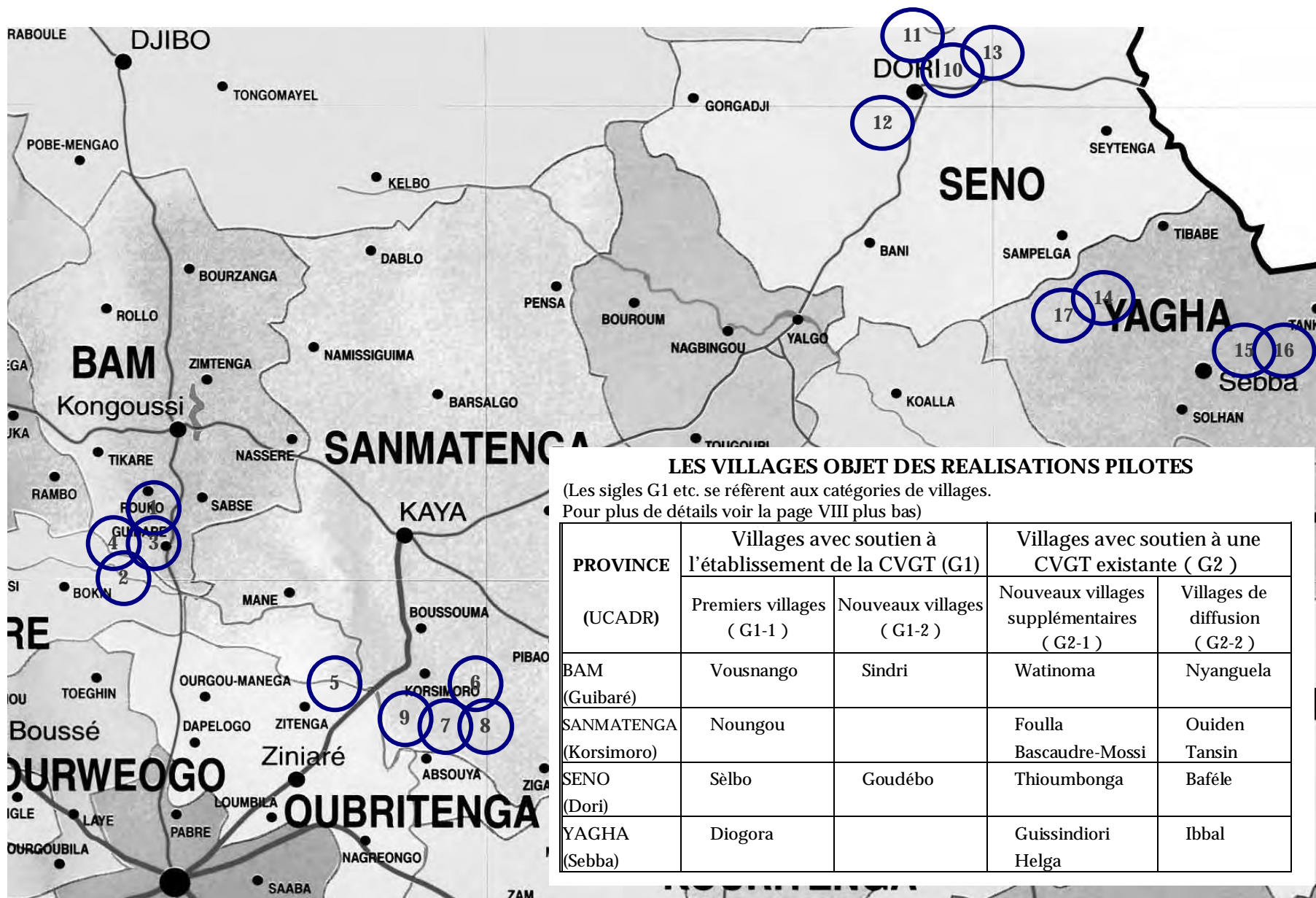
Le Burkina Faso



Carte de la zone objet de l'étude (Région du Sahel, Région du Centre Nord)



CARTE DE SITUATION DES VILLAGES OBJET DES REALISATIONS PILOTES



LES VILLAGES OBJET DES REALISATIONS PILOTES

(Les sigles G1 etc. se réfèrent aux catégories de villages.
Pour plus de détails voir la page VIII plus bas)

PROVINCE (UCADR)	Villages avec soutien à l'établissement de la CVGT (G1)		Villages avec soutien à une CVGT existante (G2)	
	Premiers villages (G1-1)	Nouveaux villages (G1-2)	Nouveaux villages supplémentaires (G2-1)	Villages de diffusion (G2-2)
BAM (Guibaré)	Vousnango	Sindri	Watinoma	Nyanguela
SANMATENGA (Korsimoro)	Noungou		Foulla Bascaudre-Mossi	Ouiden Tansin
SENO (Dori)	Sèlbo	Goudébo	Thioubonga	Baféle
YAGHA (Sebba)	Diogora		Guissindiori Helga	Ibbal

Photos

Situation de la zone de l'étude



Dégradation des sols (Région de Centre-Nord)
: Il est effacé à la portion d'une racine par érosion hydraulique.



Dégradation des sols (Région de Sahel)
: Le sol est perdu par la pluie forte et une plante, la végétation ne grandit pas sur le plateau du glaci

Programme d'aménagement du système



Réunion de l'UCADR (Sebba,2004.08.11)



Réunion d'échanges entre les UCADR (Kaya, 2005. 01.25)



Réunion d'échanges techniques (Dori, 2004.11.30)



Atelier de promotion de la collaboration (Kaya,200501.26)

Activités des réalisations pilotes par population



Etude de la MARP pour l'élaboration de plan du développement villageois (en même temps que la formation sur le tas des agents de vulgarisation, Sindri)



Etablissement de la gestion des ressources naturelles (Selbo)



Cultures pluviales/Semis (Baskoudre-Mossi)



Embouche ovine (Noungou)



Creusage d'un puits avec les populations (Goudébo)



Pépinière villageois (Foulla)

TABLE DES MATIERES

Cartes.....	I
Photos.....	III
Table des Matières.....	V
Table des Tableaux.....	VII
Table des Illustrations.....	VIII
Le système de promotion de l'étude	IX
Catégorisation des villages objet des réalisations pilotes.....	VIII
Liste des Abréviations	XI
Taux de conversion	XV
Résumé.....	R-I

CHAPITRE UN : INTRODUCTION

1.1 Le contexte de l'étude.....	1-1
1.2 Les objectifs de l'étude.....	1-2
1.3 Le déroulement de l'étude	1-3
1.4 La zone de l'étude.....	1-4
1.5 Le système de soutien à l'étude.....	1-4
1.6 Composition du rapport final	1-4

CHAPITRE DEUX : SITUATION PRESENTE DE LA ZONE DE L'ETUDE

2.1 La nature, la société, l'économie du Burkina Faso	2-1
2.1.1 Le milieu naturel	2-1
2.1.2 La société.....	2-4
2.1.3 L'économie.....	2-8
2.2 Etat de la dégradation des ressources naturelles dans la zone objet de l'étude	2-10
2.2.1 Etude par interviews pour connaître la conscience de population	2-11
2.2.2 Estimation quantitative des ressources naturelles	2-12
2.3 Plans et programmes nationaux en lien avec la lutte contre la dégradation des sols ...	2-16
2.4 Le système de promotion	2-17
2.4.1 Les services étatiques.....	2-17
2.4.2 Etat des ministères concernés.....	2-19
2.4.3 Les instituts de recherche et d'expérimentation	2-23
2.4.4 Le système de vulgarisation	2-25
2.4.5 Facteurs obstacles.....	2-39
2.4.6 Les organisations des populations, et les organisations agricoles.....	2-40
2.5 La décentralisation.....	2-43
2.6 Les systèmes d'intervention des projets des organismes internationaux etc.....	2-46
2.6.1 Les systèmes d'intervention	2-46
2.6.2 Les facteurs obstacles	2-47
2.7 Utilisation des ONG et des associations	2-51

CHAPITRE TROIS : LE PROGRAMME DU SYSTEME DE PROMOTION DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DES SOLS (PROGRAMME DIRECTEUR)

3.1 Conceptions de base	3-1
3.2 Orientations pour l'établissement du programme directeur.....	3-2
3.3 Le programme d'aménagement du système	3-8
3.3.1 Les Unités de coordination des Actions de Développement Rural (UCADR)	3-8
3.3.2 Les ateliers de promotion de la collaboration	3-9

3.3.3 Les réunions d'échange entre les UCADR	3-10
3.4 Le programme de renforcement des capacités.....	3-10
3.4.1 Les réunions d'échanges techniques	3-10
3.4.2 Les formations aux méthodes de développement participatif.....	3-10
3.5 Le programme d'aménagement des outils de soutien	3-11
3.5.1 Le manuel d'opération.....	3-11
3.5.2 Les fiches d'encadrement.....	3-17
3.5.3 Les supports de vulgarisation technique.....	3-18
3.6 Les plans d'exécution des réalisations	3-18
3.6.1 Les objectifs à atteindre.....	3-18
3.6.2 Le processus d'exécution.....	3-19
3.6.3 Le processus d'exécution jusqu'à la réalisation du programme directeur	3-20
3.6.4 Le plan d'exécution du programme directeur	3-21
3.6.5 Première étape : De la fin de l'étude à la réalisation d'un projet	3-25
3.6.6 Deuxième étape.....	3-31
3.6.7 La troisième étape.....	3-37
3.7 Les investissements nécessaires pour l'exécution du programme directeur	3-38
3.7.1 Principes de base des investissements	3-38
3.7.2 Frais de réalisations	3-40
3.7.3 Coûts unitaires de l'estimation etc.	3-40
3.8 Evaluation des réalisations	3-42
3.8.1 Point de l'évaluation.....	3-42
3.8.2 Comparaison portant sur l'établissement du système de soutien.....	3-43
3.8.3 Comparaison portant sur l'exécution des réalisations	3-44
3.8.4 Evaluation globale	3-47

**CHAPITRE QUATRE : LA PRISE EN COMTE DES RESULTATS DE L'ETUDE PILOTE
DANS LE PROGRAMME DIRECTEUR**

4.1 Le déroulement de l'étude pilote.....	4-1
4.2 Le programme d'aménagement du système	4-7
4.3 Le programme de renforcement des capacités.....	4-13
4.4 Le programme d'aménagement d'outils de soutien.....	4-14

CHAPITRE CINQ : SUGGESTIONS.....	5-1
---	------------

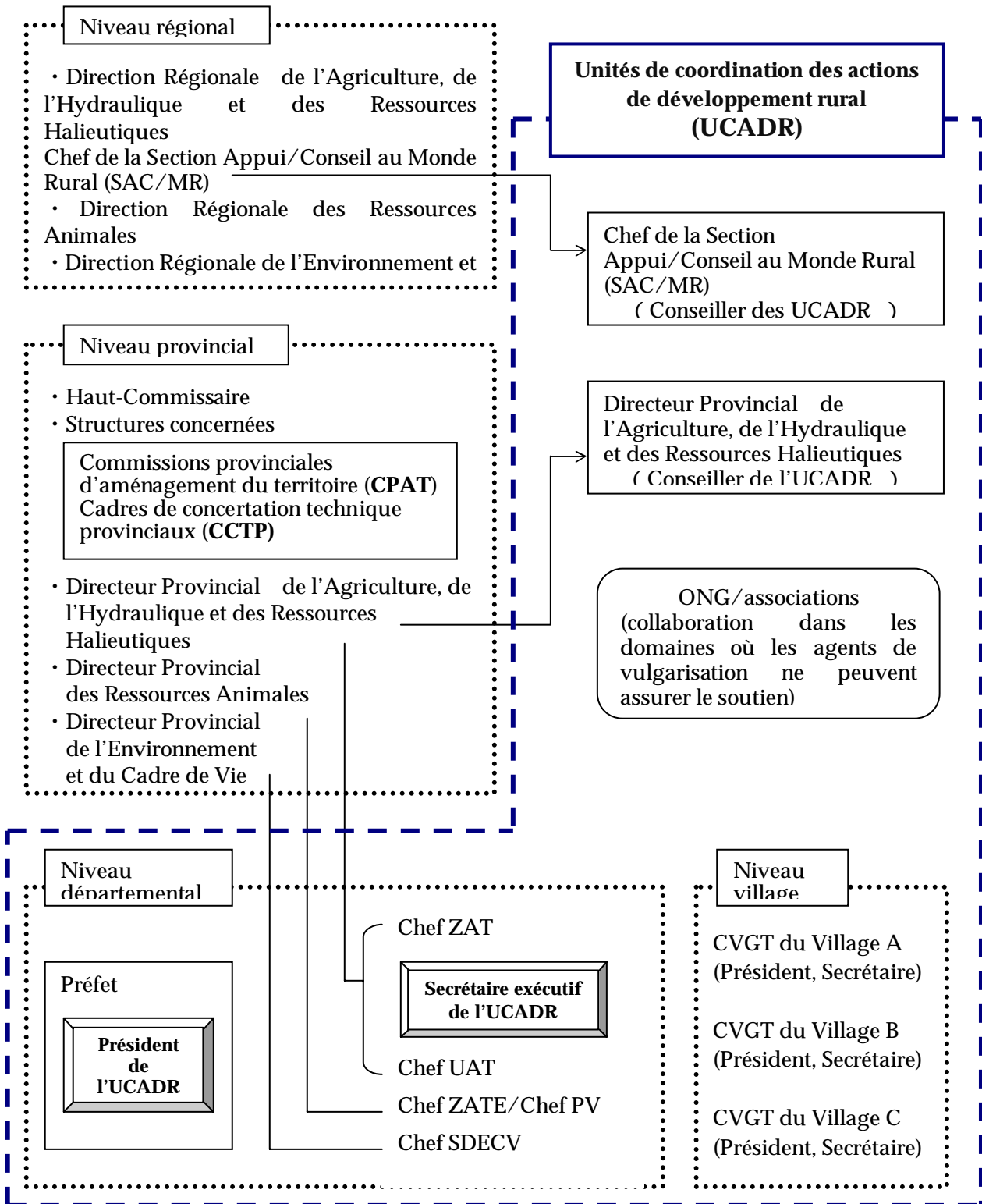
TABLE DES TABLEAUX

Tableau 2.1.1 Pourcentage du nombre de représentants des principales ethnies	2-5
Tableau 2.1.2 Evolution du taux de scolarisation dans les dernières années	2-6
Tableau 2.1.3 Evolution du PIB (en millions de francs CFA)	2-8
Tableau 2.1.4 Revenus et dépenses de l'Etat Burkinabè (en millions de francs CFA)	2-8
Tableau 2.1.5 Secteurs de la production (en millions de francs CFA)	2-9
Tableau 2.1.6 Etat de la fiscalité.....	2-10
Tableau 2.2.1 Résultats de récolte de l'amélioration des cultures pluviales(niébé, mil)	2-14
Tableau 2.2.2 Bilan de l'offre et de la demande du fourrage.....	2-14
Tableau 2.2.3 Effet de l'augmentation de production par la réalisation des cordons pierreux.....	2-15
Tableau 2.4.1. Etat des affectations des agents des directions provinciales, et des agents de vulgarisation, etc. dans la zone de l'étude (janvier 2003)	2-33
Tableau 2.4.2 Participation des agents forestiers à la formation dans les Directions Régionales de l'Environnement et des Forêts	2-38
Tableau 2.4.3 Contenu des formations techniques du CNSF (en 2001)	2-39
Tableau 2.5.1 Les divisions du territoire du Burkina Faso : Les circonscriptions administratives et les collectivités territoriales.....	2-45
Tableau 2.6.1 Systèmes d'intervention des projets des organisations internationales etc.	2-48
Tableau 2.7.1 ONG intervenant dans la zone de l'étude (ONG inscrites auprès du BSONG)	2-53
Tableau 3.2.1 Facteurs obstacles et prise en compte dans le projet de programme directeur.....	3-5
Tableau 3.3.1 : Composition du programme d'aménagement du système.....	3-8
Tableau 3.5.1 Extrait du manuel d'opération.....	3-12
Tableau 3.6.1 Fiche de calcul des villages objet du programme directeur.....	3-23
Tableau 3.6.2 Détails du processus d'exécution du programme directeur.....	3-24
Tableau 3.6.3 Nombre de villages pour lesquels l'exécution de réalisations est possible pour une UCADR.....	3-25
Tableau 3.6.4 Contenu des programmes d'action.....	3-26
Tableau 3.6.5 Projets auprès desquels il est possible de demander un financement.....	3-29
Tableau 3.6.6 Projets auprès desquels il est possible de demander un financement (2).....	3-30
Tableau 3.6.7 Les investissements du projet pilote (en francs CFA).....	3-36
Tableau 3.6.8 Nombre de villages ciblés par période de projet	3-38
Tableau 3.7.1 Investissements nécessaires pour l'exécution du programme directeur	3-40
Tableau 3.8.1 Comparaison des coûts afférents à l'établissement du système de soutien.....	3-43
Tableau 3.8.2 Comparaison des coûts afférents à l'exécution des réalisations	3-45
Tableau 3.8.3 Evaluation portant sur l'exécution des actions	3-45
Tableau 4.1.1 Calendrier d'exécution de l'étude pilote	4-2
Tableau 4.1.2 Villages objet des réalisations pilotes	4-4
Tableau 4.1.3 catégories de sélection et déroulement de la sélection	4-4
Tableau 4.1.4 Détails de l'exécution des réalisations pilotes, réalisation par réalisation.....	4-5

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 2.1.1 Evolution des isohyètes	2-1
Fig. 2.1.2 Répartition des forêts au Burkina Faso.....	2-2
Fig. 2.1.3 Répartition des sols au Burkina.....	2-3
Figure 2.2.1 Superficies cultivées par famille.....	2-11
Figure 2.2.2 Résultats des interviews dans 3 villages sur la productivité des terres.....	2-11
Figure 2.2.3 Les facteurs auxquels les populations attribuent la baisse de rendement.....	2-12
Figure 2.2.4 Equilibre de l'offre et de la demande en bois de feu (village de Nougou) ...	2-13
Figure 2.4.1 Historique des réorganisations des ministères concernés.....	2-19
Figure 2.4.2 Organigramme des directions déconcentrées du ministère de l'agriculture de l'hydraulique et des ressources halieutiques	2-26
Figure 2.4.3 Diagramme du dispositif de vulgarisation agricole (Département du Séno).	2-28
Figure 2.4.4 Le système de vulgarisation en élevage	2-29
Figure 2.4.5 Organigramme d'une Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie (exemple du Centre Nord)	2-32
Figure 2.4.6. L'évolution du nombre d'agents de vulgarisation en agriculture.....	2-35
Figure 2.5.1 Organigramme des circonscriptions administratives et des collectivités locales.....	2-44
Figure 3.2.1 Le Programme directeur et la lutte contre la dégradation des sols.....	3-7
Figure 3.6.1 Représentation schématique des différentes activités de réalisations de développement rural	3-20
Figure 3.6.2 Processus envisagé jusqu'à la réalisation du programme directeur.....	3-20
Figure 3.6.3 Le processus du projet pilote	3-21
Figure 3.6.4 Le processus d'exécution d'une période du véritable projet.....	3-21
Figure 3.6.5 Répartition des rôles entre les services étatiques, niveau par niveau.....	3-29
Figure 3.6.6 Le processus d'exécution du projet pilote.....	3-32
Figure 3.7.1 Schéma des investissements nécessaires pour l'exécution du programme directeur.....	3-39

Le système de promotion de l'étude



Catégorisation des villages objet des réalisations pilotes

Nous avons classé les villages objet des réalisations pilotes en cinq catégories, avons attribué un sigle à chacune de ces catégories, que nous utiliserons dans le corps du rapport.

Villages avec soutien à l'établissement de la CVGT (G1)	—	Premiers villages (G1-1) 4 villages
		Nouveaux villages (G1-2) 2 villages
Villages avec soutien à une CVGT existante (G2)	—	Nouveaux villages supplémentaires (G2-1) 6 villages
		Villages de diffusion (G2-2) 5 villages
Villages de vérification de la diffusabilité (G3)		6 villages

1. Les premiers villages (G1-1)

Ils ont pour objectif de tester quel est le cadre approprié pour un soutien aux populations par les services étatiques de base.

Les réalisations pilotes se poursuivent dans ces villages depuis la 1ère phase (décembre 2000 - mars 2004)

2. Les nouveaux villages (G1-2)

Ils ont pour objectif de tester l'efficacité des UCADR (exécution de diagnostics des villages, élaboration de plans de développement villageois)

Villages sélectionnés lors de la 2ème phase (avril 2004 - mars 2006), sans CVGT, ou avec une CVGT non-fonctionnelle.

Villages proches des premiers villages choisis durant la 1ère phase, et couverts par les mêmes agents de vulgarisation.

3. Les nouveaux villages supplémentaires (G2-1)

Ils ont pour objectif de vérifier si les UCADR peuvent gérer les réalisations dans plusieurs villages.

Villages avec CVGT fonctionnelle.

Sélection de villages d'un accès aisé, permettant un bon effet « vitrine ».

4. Les villages de diffusion (G2-2)

Villages proches des villages précités, sélectionnés dans le but de mûrir l'autonomie des UCADR et de tester le renforcement de leur fonctionnement et de leurs capacités.

5. Les villages de vérification de la diffusabilité (G3)

Villages objet des activités des UCADR mises en place dans les provinces du Namentenga, du Soum, et de l'Oudalan, dans le cadre du travail de vérification de la diffusabilité.

LISTE DES ABREVIATIONS

ABREVIATION	INTITULE COMPLET
ACORD	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
ADRA	Adventist Development and Relief Agency
ADRK	Association pour le Développement de la Région de Kaya
AED	Association Ecclésiastique de Développement
AGS	Action for Greening Sahel
AJACS	Association de Jeunesse d'Action de Coopération et de Solidarité
AMRT	Ateliers Mensuels de Revue Technique
AMURT	Ananda Marga Universal Relief Team
ANAR	Association Nationale d'Action Rurale
APESS	Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane
ARSF	Antennes Régionales de Semences Forestières
AVD	Association des Volontaires pour le Développement Environnement Auto promotion et Solidarité
AZAP	Agent de Zone d'Aménagement Pastoral
BAD	Banque Africaine de Développement
BHN	Basic Human Needs: Besoins Humains Fondamentaux
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BSONG	Bureau de Suivi de ONG
BUNASOLS	Bureau National des Sols
CAF	Comité d'Assignment du Fonds
CAP	Conseiller Agricole Polyvalent
CC	Cadre de Concertation
CCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
CCR	Cellule de Concertation Régionale
CCTP	Cadre de Concertation Technique Provincial
CDC	Comité Départemental de Concertation
CDG	Comité Départemental de Gestion
CDH	Centre pour le Développement de l'Horticulture Cambreme (Sénégal)
CEBNF	Centre d'Enseignement de Base et Non-Formel
CECI	Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale
CESAO	Centre d'Etude Economiques et Sociales d'Afrique Occidentale
CGC	Commission de Gestion des Communes
CGT	Centre de Gestion et Technique
CIGVT	Commission Inter-Villageoise de Gestion des Terroirs
CLC	Comité Local de Concertation
CNSF	Centre National des Semences Forestières
CONAGESE	Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
CONEDD	Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
COPOD	Comité de Pilotage des ONG sur la Lutte contre la Désertification
CP	Comité de Pilotage
CPAF	Centre Permanent d'Alphabétisation Formation
CPAT	Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire
CPCE/OP	Cadres Provinciaux de Concertation et d'Echange des Organisations Paysannes
CPG	Comité Provincial de Gestion
CPVP	Comité Provincial de Validation des Projets
CR	Commune Rurale

ABREVIATION	INTITULE COMPLET
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRC	Cellule Régionale de Concertation
CRREA	Centre Régionaux de Recherche Environnementale et Agricole
CRVP	Comité Régional de Validation des Projets
CTI	Comité Technique Interministériel
CVGS	Comité Villageois de la Gestion de Site récupéré
CVGT	Commission Villageoise de Gestion du Terroir
DAEP	Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable
DAF	Direction de l'administration et des Finances
DANIDA	Danish International Development Agency
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DFR	Direction de la Foresterie Rurale
DGEF	Direction Générale des Eaux et des Forêts
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
DHA	Direction de l'Hydraulique Agricole
DIRH	Direction de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques
DOPAIR	Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales
DOS	Document d'Orientations Stratégiques
DPA	Direction Provinciale de l'Agriculture
DPAHRH	Direction Provinciale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DPCLR	Direction de la Promotion Coopérative et de la Législation Rurale
DPEBA	Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DPEEF	Direction Provinciale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
DPIA	Direction de la Production et des Industries Animales
DPRA	Direction Provinciale des Ressources Animales
DPV	Direction des Productions Végétales
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRAHRH	Direction Régionale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DRECV	Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie
DRED	Direction Régionale de l'Economie et du Développement
DREEF	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêt
DREP	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
DRH	Direction des Ressources Humaines
DRRA	Direction Régionale des Ressources Animales
DVA	Direction de la Vulgarisation Agricole
DVTT	Direction de la Vulgarisation et des Transferts de Technologie
E/N	Echange de notes
EMA	Equipe Mobile d'Appui
EP	Equipe Pluridisciplinaire
EWV	Enterprise Works Worldwide
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agriculture Organization)
FEER	Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies (anglais: United Nations Capital Development Fund UNCDF)
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FNGN	Fédération Nationale des Groupes NAAM

ABREVIATION	INTITULE COMPLET
FNLD	Fonds National de Lutte contre la Désertification
FT	Projet Front de Terre / Ceinture Végétale
GRN/SP	Gestion des Ressource Naturelles / Secrétariat Permanent
GTZ	Coopération Technique Allemande (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit)
IDA	Association internationale de développement (International Development Association)
IGB	Institut Géographique du Burkina
INERA	Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles
INRAN	Institut National de Recherches Agronomiques du Niger
IRSAT	Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies
J-Green	Société Japonaise des Ressources Vertes
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale (Japan International Cooperation Agency)
JOCV	Service des Volontaires Japonais pour la Coopération à l'Etranger (Japan Overseas Cooperation Volunteers)
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
LPDRD	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
M/M	Procès verbal de la réunion (Minutes of the Meeting)
MA	Ministère de l'Agriculture
MAHRH	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MARP	Méthode Active de Recherche et de Planification Participative
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MED	Ministère de l'Economie et du Développement
MEE	Ministère de l'Environnement et de l'Eau
MRA	Ministère des Ressources Animales
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
ODE	Office de Développement des Eglises Evangéliques
OJT	Formation "sur le tas" (On the Job Training)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PADAB	Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture au Burkina
PAN	Programme d'Action National
PANE	Programme d'Action National de l'Environnement
PANLCD	Programme d'Action National de Lutte Contre Désertification
PAPEM	Point d'Appui des Essais Multi-locaux
PAPISE	Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage
PAPNA	Projet de développement des Ressources Agro-pastorales de la Province de Namentenga
PASA	Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole
PATECORE	Projet d'Aménagement de Terroirs et de Conservation des Ressources dans le Plateau Central
PCM	Gestion du cycle de projet (Project Cycle Management)
PDL/S	Programme de Développement Local du Sanmatenga
PDM	Matrice de Conception de Projet (Project Design Matrix)
PDRD	Programme de Développement Rural Durable
P-EA/PFNL	Service Promotion des Energies Alternatives et des Produits Forestiers Non Ligneux
PGFMR	Projet Gestion des Feux en Milieu Rural
PGRN	Programme Gestion des Ressources Naturelles

ABREVIATION	INTITULE COMPLET
PISA	Programme d'Investissement du Secteur Agricole
PISE	Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage
PLA	Apprentissage Participatif et Action (anglais: Participatory Learning and Action)
PLCE /BN	Programme de Lutte Contre l'Ensablement du Bassin du Niger
PNAF	Programme National d'Aménagement des Forêts
PNDISA	Programme National de Développement des Services Agricoles
PNFV	Programme National de Foresterie Villageoise
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PNLCD	Programme National de lutte contre la Désertification
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRPR	Projet Réhabilitation des Pépinières Régionales
PSB	Programme Sahel Burkinabé
PS-CES/AGF	Programme Spécial de Conservation des Eaux et des Sols et d'Agroforesterie dans le Plateau Central
PSO	Plan Stratégique Opérationnel
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
R/D	Record of Discussion (compte-rendu des discussions)
RAF	Loi portant Réorganisation Agraire et Foncière
RAV	Responsable Administratif Villageois
RECIF	Réseau de Communication d'Information et de Formation des Femmes
RNA	Régénération Naturelle Assistée
S/W	Scope of Works (Convention sur l'étendue des travaux)
SAC/MR	Section d'Appui-Conseil au Monde Rural
SAC/POPA	Service d'Appui-Conseil aux Producteurs et aux Organisations Professionnelles Agricoles
SDECV	Service Départemental de l'Environnement et du Cadre de Vie
SDEEF	Service Départemental de l'Environnement et des Eaux et Forêts
SG	Secrétaire Général
SP/CONAGESE	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
SPONG	Secrétariat Permanent des ONG
SPRA	Service Provincial des Ressources Animales
SPS	Service Planification et Statistique
SRPRN	Service Restauration et Protection des Ressources Naturelles
SVTF	Service Vulgarisation des Techniques Forestières
TAA	Taux d'Adaptation Absolu
TDR	Termes de référence
TS	Technicien Spécialisé
UAA	Unité d'Animation Agricole
UAT	Unité d'Animation Technique
UBT	Unité de Bétail Tropical
UCADR	Unité de Coordination des Actions de Développement Rural
UE	Union Européenne
UFC-DORI	Union Fraternelle des Crovants de DORI
UNSO	Bureau de Lutte Contre la Désertification et la Sécheresse (UNDP Office to Combat Desertification and Drought, anciennement " United Nations Sudan Sahelian Office")
ZAP	Zone d'Aménagement Pastoral
ZAT	Zone d'Appui Technique
ZATA	Zone d'Appui Technique Agricole
ZATE	Zone d'Appui Technique en Elevage

Taux de conversion

<u>Monnaie</u>	(au 4 janvier 2006)
FCFA	Franc CFA (1FCFA=655,957FCFA/EUR)
EUR	Euro (1EUR=139,421 yens)
¥	Yen japonais
\$	Dollar americain (1\$=115,750 yens)

RESUME (LE PROGRAMME DIRECTEUR)

CHAPITRE PREMIER : INTRODUCTION

1.1 Contexte de l'étude

1. Le Burkina Faso est situé au centre de l'Afrique de l'Ouest, et depuis 1968, l'avancée de la désertification est un facteur d'appauvrissement de la vie de ses populations.

L'efficacité, en matière de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols en Afrique de l'Ouest, de la mise en œuvre d'un développement rural participatif a été démontrée. Néanmoins, jusqu'à ces dernières années, le soutien apporté à ces populations a été sous la forme de méthodes « descendantes » (topdown).

Au Burkina Faso, de nombreuses actions de développement rural sont mises en œuvre avec l'appui des organismes de soutien et des ministères concernés, mais comme des outils et un système qui permettraient aux services étatiques et aux populations de gérer par eux-mêmes les actions de développement ne sont pas établis, la synergie ne fonctionne pas et on n'est pas parvenu à des mesures cohérentes de lutte contre la dégradation des sols.

Pour sortir d'une telle situation, le gouvernement du Burkina Faso a adressé au Japon une demande de collaboration pour la mise en œuvre d'une étude centrée sur l'examen d'un système de soutien aux actions de lutte durable contre la dégradation des sols.

Cette demande a été acceptée, une « convention sur l'étendue des travaux » a été passée en septembre 2001, la première phase de l'« étude du système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols » a été exécutée durant trois années à partir de décembre 2001, dans une zone composée des régions du Centre Nord et du Sahel, un programme du système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols

(projet de programme directeur) axé sur la mise en place d'Unités de Coordination pour les Actions de Développement Rural (UCADR), permettant la synergie entre les services étatiques, les ONG et les populations, a été établi.

Voici le contenu des UCADR proposées dans le projet du programme directeur.

Les unités de coordination des actions de développement rural (UCADR)	
Objectifs	Les UCADR sont des structures qui apportent aux communes un soutien technique aux activités de développement rural contribuant aux mesures de lutte contre la dégradation des sols telles que le développement agro-sylvo-pastoral, la gestion des ressources, l'amélioration de la vie des populations. Elles sont mises en place au niveau du département (de la commune à partir de 2006)
Composition	Le maire est président de l'UCADR, dont les membres sont notamment les agents de vulgarisation d'agriculture, d'élevage, les agents forestiers, les représentants des populations (CVGT), les responsables des ONG/associations exécutant les réalisations, les directeurs provinciaux de l'agriculture.
Rôles	L'UCADR soutien et promeut la volonté de développement des

	<p>populations. Pour cela, elle utilise les organisations des populations telles que les CVGT, et dans le même temps soutient le fonctionnement des CVGT quand cela est nécessaire.</p> <p>Le maire qui est président de l'UCADR assume un rôle de connexion transversale entre les services étatiques de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie.</p> <p>Les agents de vulgarisation en agriculture et élevage, ainsi que les agents forestiers assument un rôle d'interlocuteurs principaux reliant les populations aux services étatiques.</p> <p>En matière de développement des villages, les éléments pour lesquels les agents de vulgarisation etc. ne peuvent assurer le soutien sont complétés par l'utilisation d'ONG/associations, pour telle ou telle réalisation.</p>
--	--

2 . Les objectifs de la deuxième phase de l'étude, exécutée à partir de l'année 2004 sont les suivants :

<p>A travers la révision et le renforcement du "programme du système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols"(programme directeur) mettre au clair les méthodes pour construire un système de promotion intégré et durable, permettant de lutter contre la désertification due à la dégradation des sols.</p> <p>Par l'exécution de l'étude pilote, renforcer les capacités en matière de mise en œuvre d'actions de lutte contre la dégradation des sols des agents des services étatiques, des ONG, et des leaders des populations impliqués dans les réalisations</p>

3 . La zone de l'étude est constituée des deux régions du Centre Nord et du Sahel, qui sont parmi les régions du Burkina Faso dans lesquelles la dégradation des sols est la plus avancée. Elle comprend les trois provinces du Centre Nord : le Bam, le Sanmatenga et le Namentenga, et les quatre provinces du Sahel : le Soum, l'Oudalan, le Séno et le Yagha, a une population de quelque 1.630.000 habitants et une superficie d'environ 570.000 km². Les deux régions appartiennent à la zone climatique sahélienne et ont une pluviométrie annuelle moyenne comprise entre 300 et 600 millimètres.

CHAPITRE DEUX : SITUATION PRESENTE DE LA ZONE DE L'ÉTUDE

2.1 La nature, la société, l'économie du Burkina Faso

4. Le milieu naturel

(1) Au Burkina Faso, le vent d'harmattan souffle en provenance du Sahara en janvier et février, et la mousson souffle en provenance du Golfe de Guinée de juin à août. La partie centrale du pays qui occupe la moitié du territoire est de climat soudano-sahélien, la moyenne annuelle de pluviométrie va de 600 à 900 mm, et l'hivernage dure de 4 à 5 mois.

La partie nord qui occupe 25 % du territoire est de climat sahélien, avec une moyenne annuelle de 150 à 600 mm. L'étude des données météorologiques montre que la pluviométrie annuelle est en baisse dans l'ensemble du pays, et que les limites de la zone climatique sahélienne descendent vers le sud. l'on peut constater qu'en comparaison de la situation avant 1970, les moyennes des 30 années récentes présentent une diminution d'une centaine de mm.

(2) Les ressources forestières sont exploitées par les populations locales pour de nombreux besoins : bois de chauffe, alimentation, condiments, pharmacopée traditionnelle, etc.. Ces ressources constituent une des composantes essentielles de leur existence. Or, principalement à cause des coupes pour le défrichement de nouvelles terres sous l'effet de la pression démographique, la superficie des forêts naturelles du Burkina, qui procurent en grande partie ces ressources, est passée de 15.420.000 ha en 1980 à 14.160.000 ha en 1992, perdant ainsi de plus de 100.000 hectares par an.

5. Société

(1) Selon le recensement national de 1996, la population du Burkina Faso était de 10.312.609 habitants, et, si l'on se réfère au recensement effectué en 1975 qui donnait une population de 5.639.203 habitants, cette population a quasiment doublé en l'espace de 21 ans avec taux d'accroissement annuel moyen de 2,7 %. Le taux de natalité au Burkina Faso est de 4,7 %, la mortalité est de 1,7 %, mais elle atteint 9.7 % chez les nourrissons. 90 % de la population active pratique l'agriculture.

(2) Les Mossi représentent à peu près 50 % de la population. On trouve ensuite les Peuhls (environ 8 %), les Gourmantché, les Bobo, les Gourounsi, et il y a plus de trente ethnies différentes. On dit qu'il y a une soixantaine de langues parlées dans le pays, ce qui représente un obstacle important, non seulement à l'enseignement primaire et à la diffusion du français qui est la langue officielle, mais aussi à la communication quotidienne entre les populations.

(3) L'âge de scolarité obligatoire est de 6 ans à 12 ans, et le taux de scolarisation en 1970 atteignait à peine 10 %. Il est passé à 29 % en 1990, et dépasse aujourd'hui les 40 %.

Les actions d'alphabétisation dépendent du soutien des bailleurs ou du privé, et le programme des actions a fait l'objet d'un manuel. Il est difficile de se faire une idée précise du taux d'alphabétisation, même en se référant aux statistiques officielles, mais on l'estime à environ 20 % pour l'ensemble du pays (Selon le rapport de l'UNESCO de novembre 2005, le taux d'alphabétisation des adultes est de 12,8 %, et ce chiffre est le plus bas au monde).

(4) En 1991, la population était composée pour plus de 60 % de musulmans, la proportion de ceux-ci dépassant les 90 % dans les provinces de la région du Sahel (Séno, Soum, et

Oudalan). La proportion de Chrétiens était passée de 4 % en 1960 à 20 %. Les animistes présentaient 26 % de la population. Les conflits religieux sont rares, et la tolérance religieuse permet aux croyants d'une religion de participer aux fêtes religieuses et aux cérémonies funéraires d'une autre religion.

(5) Les coutumes de l'ethnie Mossie qui est la plus importante en termes de population influent fortement la société rurale au Burkina Faso. La chefferie traditionnelle qui régit les humains et le système des « chefs de terre » qui régissent l'attribution et la gestion des droits d'usage de la terre sont pratiqués dans la majorité des villages. Ces systèmes ont été rejetés par le gouvernement révolutionnaire de 1984-1987, mais de nombreux villages sont en fait dans la situation d'avant la révolution

6. L'économie

(1) Le PIB par habitant du Burkina Faso est de 202.896 francs CFA (environ 41. 900 yens), ce qui est très bas. Concernant la répartition de la production en 2002, le secteur primaire occupait 34,9 % du total de valeur ajoutée, le secteur secondaire 21,7 %, et le secteur tertiaire 43,4 %. Le coton, avec 72.191 millions de francs, représente 61 % du montant total des exploitations (pour 2002). Si l'on y ajoute l'huile de graines de coton, on atteint les 63 % avec 73.918 millions de francs.

(2) Le Burkina Faso est en cours de décentralisation. Cependant, la réforme de la fiscalité nécessaire pour assurer les ressources financières locales n'est pas encore achevée. Les agriculteurs ne sont pas imposés sur la production de céréales etc. L'élevage donne lieu à imposition de diverses taxes au niveau des échanges, mais il n'y a pas d'imposition directe au niveau des producteurs. Ainsi les paysans ne sont pas dans une situation leur permettant de réclamer une redistribution des ressources de l'Etat auxquelles ils ne contribuent pas.

2.2 Plans et programmes étatiques en rapport avec la lutte contre la dégradation des sols

7. Le gouvernement du Burkina Faso élabore une stratégie de lutte contre la pauvreté. Dans le cadre de cette stratégie, la nécessité de garantir la sécurité alimentaire, et celle de protéger l'environnement sont citées comme des points importants. Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD 1999), le Programme National d'Action pour l'Environnement (PANE 1991), le Plan Stratégique de la Recherche Agricole (PSRA), la Politique Pastorale Nationale de l'Elevage, la Politique Forestière Nationale (PFN, 1998), ont été mis en œuvre, en tant que lignes directrices pour agir face à une telle situation.

2.3 Système de promotion

8. Parmi les principaux organismes étatiques qui sont en rapport avec les actions au niveau village concernant la lutte contre la dégradation des sols, on peut citer le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), le Ministère des Ressources Animales (MRA), le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV), le Ministère de l'Economie et du Développement (MEDEV), etc. Il arrive que les agents de vulgarisation des différents ministères soient rassemblés en tant qu'homologues des projets d'organismes internationaux, mais fondamentalement, il est fréquent qu'ils agissent chacun de leur côté selon une voie hiérarchique verticale : ministère → direction régionale → direction provinciale → service de l'agent de vulgarisation. Cela est dû à ce que les ministères ont subi des regroupements et des démembrements répétés qui ont conduit à une clarification de la ligne de partage des rôles entre les services étatiques.

9. L'état des ministères concernés est comme suit :

(1) Les services déconcentrés du MAHRH comportent des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques mises en place dans les 13 régions, et des Directions Provinciales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques dans les 45 provinces du pays. Depuis la réorganisation de 2002, les directions régionales ont chacune trois services, et l'organisation des services est mise en place, mais beaucoup de postes n'ont pas d'agents affectés, et dans la réalité, il est difficile de compenser ces vacances de postes. Cet état de fait est plus prononcé au niveau des directions provinciales.

(2) Les services déconcentrés du MRA comportent des Directions Régionales des Ressources Animales (DRRA) mises en place dans toutes les régions, et des Directions Provinciales des Ressources Animales (DPRA) qui dépendent des DRRA, dans toutes les provinces du pays. Depuis la réorganisation de 2002, l'aménagement des services se fait progressivement, mais l'organisation est fragile dans les deux aspects du personnel et de l'équipement. Par exemple, en 2001, il y avait 7 directions, mais leur personnel total n'était que de 21 agents. Le système de vulgarisation est lui aussi confronté au problème des postes non affectés, et ne fonctionne pas toujours efficacement, les actions étant limitées en fonction du personnel disponible.

(3) Les services déconcentrés du MECV comportent des Directions Régionales de l'Environnement et du Cadre de Vie (DRECV) mises en place dans chacune des régions, et des Directions Provinciales de l'Environnement et du Cadre de Vie (DPECV) qui

dépendent des DRECV, dans chacune des provinces du pays.

(4) Le Ministère de l'Economie et du Développement est chargé de jouer le rôle d'organe de coordination de l'exécution des projets. Il assure le secrétariat des Cadres de Concertation Techniques Provinciaux (CCTP) et des Commissions Provinciales d'Aménagement du Territoire (CPAT), en tant que coordinateur des projets régionaux tels que le Programme National de Gestion des Terroirs, phase 2 (PNGT II).

• La création de Commissions d'Aménagement du Territoire au niveau national, régional, et provincial est prescrite par loi portant RAF. Les Commissions Provinciales d'Aménagement du Territoire (CPAT) examinent et autorisent les plans d'actions de développement, et font la coordination entre les différentes actions. Cependant cette coordination consiste à vérifier lors de l'établissement des plans que, ceux-ci ne sont pas en contradiction ou en chevauchement par rapport aux lois, aux plans de développement qui les ont précédés. Les CPAT ne s'impliquent pas directement dans la coordination au niveau de l'exécution des actions. Les plans de développement de village (PDV) requièrent pour chacun d'eux, une autorisation des CPAT.

• Les CCTP sont positionnés en tant qu'organes consultatifs des CPAT et leurs principales fonctions sont d'examiner les plans de développement à l'intérieur de la province et d'assurer la coordination entre les différents projets de développement. Concrètement, le CCTP tient des assemblées générales périodiques, procède à l'examen des plans de développement rural et effectue les aménagements requis pour obtenir les fonds nécessaires, à la mise en œuvre des projets une fois que ceux-ci ont été planifiés. Cependant, comme il n'est pas aisé d'assurer le financement des activités, il est difficile de dire qu'ils fonctionnent de façon satisfaisante.

10. En tant qu'instituts de recherche et d'expérimentation liés aux activités de production agricole, on a l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), le Bureau National des Sols (BUNASOLS), et le Centre National des Semences Forestières (CNSF).

(1) L'INERA est un institut national établi pour la recherche concernant les activités agro-sylvo-pastorales et la gestion des ressources naturelles. Jusqu'en 2001, dans le cadre du Programme National de Développement des Services Agricoles (PNDSA II) se tenaient des ateliers mensuels et des transferts de technique et des échanges d'informations étaient opérés avec les agents de vulgarisation, mais depuis 2002, ces ateliers ne sont plus tenus, faute de moyens financiers.

(2) Le Bureau National des Sols (BUNASOLS)

le BUNASOLS est un établissement public à caractère administratif dépendant du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. Tout comme l'INERA, il envoie si on le lui demande des spécialistes dans les directions régionales, et il arrive qu'ils forment les agents de vulgarisation de ces directions régionales, mais cela ne se fait pas de façon régulière.

Il délègue des enseignants dans les écoles de formation technique agricole etc., et contribue

ainsi au renforcement des capacités des nouveaux agents de vulgarisation à travers des cours sur la pédologie, la cartographie, les expériences d'analyse des sols, etc.

(3) Le Centre National des Semences Forestières (CNSF)

Le CNSF a pour objectif de contribuer à une gestion durable de l'environnement à travers des activités de production, recherche, et vulgarisation portant sur les semences forestières. Ses principales activités sont : la production de semences, la vulgarisation des acquis de la recherche en matière de production semencière, et les recherches pour remédier aux problèmes de la production semencière.

11. Le système de vulgarisation des ministères concernés est comme suit :

(1) Pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, c'est la Section d'Appui Conseil au Monde Rural (SAC/MR) des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques qui est chargée du soutien à la vulgarisation de la technique agricole. La SAC/MR, à travers les chefs de service formation et vulgarisation et les Techniciens Spécialisés qui appartiennent aux directions provinciales, exerce un soutien pour l'encadrement et la vulgarisation des techniques agricoles auprès des Zones d'Appui Agricole (ZAT) situées au niveau départemental et des Unités d'Animation Agricole (UAT) qui couvrent un certain nombre de villages, ces deux structures dépendant des directions provinciales.

Les TS (techniciens spécialisés) sont des techniciens dans 4 domaines : conservation et réhabilitation des sols, formation des organisations paysannes, productions maraîchères, techniques alimentaires, mais il y a manque d'agents dû à l'absence de ressources humaines. Les agents de vulgarisation affectés dans les ZAT et les UAT sont dénommés Chefs ZAT et Chef UAT, et ils mènent des actions de soutien pour la vulgarisation et l'encadrement technique agricole auprès des populations. Les chefs ZAT et les chefs UAT sont d'un point de vue institutionnel une structure à double niveau, mais dans les faits, à cause du manque d'agents, souvent les chefs ZAT cumulent leurs fonctions avec celles de chef UAT. De plus, à cause du problème de moyens de déplacement, l'activité de soutien est limitée aux villages dans lesquels ils vivent, et de nombreux villages ne sont pas couverts par leur encadrement technique.

(2) Pour le Ministère des Ressources animales, ce sont les Techniciens Spécialisés (TS) en production animale affectés dans les directions provinciales, et les chefs de Zone d'Appui Technique en Elevage (ZATE) qui sont chargés de la vulgarisation auprès de la population. Cependant il n'y a presque pas de TS réellement affectés. De plus, dans les départements,

sont en principe affectés des chefs de poste vétérinaire (PV) chargés de la santé animale, mais dans les faits, on a le plus souvent un agent par département, qui cumule les fonctions de chef ZATE et de chef PV. Il y a dans l'ensemble du pays 100 postes de chef PV et 300 postes de chef ZATE, mais seuls 200 postes en tout sont pourvus. Cela veut dire que nombre de départements n'ont pas d'agent affecté et qu'il est fréquent qu'un chef ZATE ou chef PV couvre plusieurs départements.

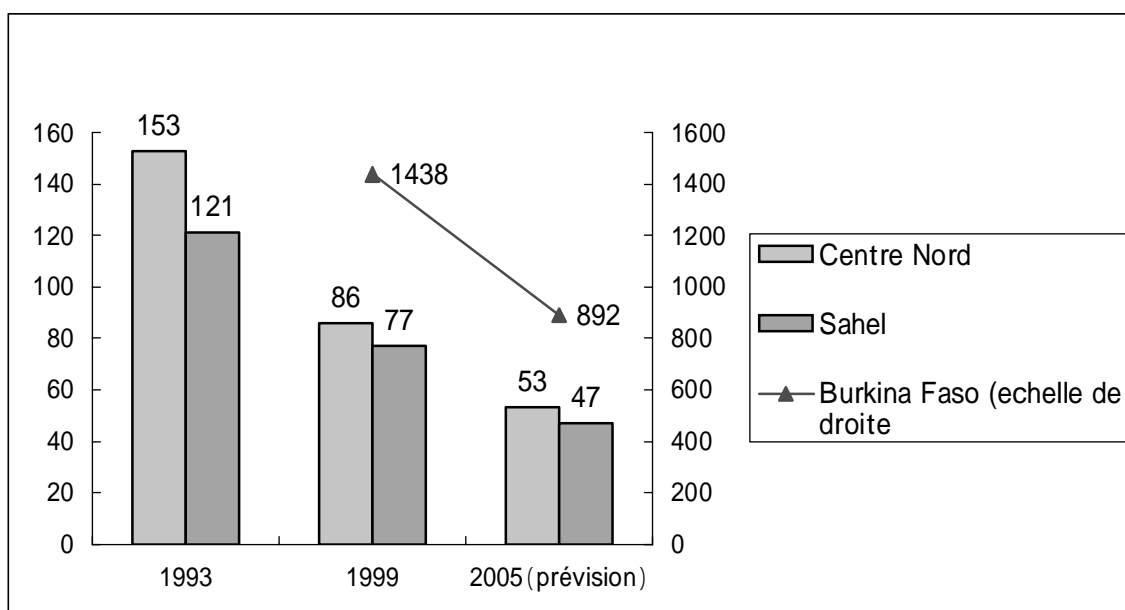
(3) Pour le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, ces sont les chefs SDECV (agents forestiers) affectés dans les provinces ou les départements qui assument la responsabilité de la vulgarisation. Parallèlement à leur rôle de sensibilisation/vulgarisation en matière de foresterie et protection de l'environnement, ils jouent aussi celui de police de la forêt en réprimant les coupes illégales et le braconnage. Lors des enquêtes par interviews auprès des populations, certains villageois perçoivent les agents forestiers comme des agents répressifs, disent qu'ils n'ont pas eu de contacts avec eux en matière de sensibilisation ou de vulgarisation, et qu'ils les évitent autant que possible. Les chefs SDECV qui travaillent au niveau des départements sont 19 dans le Centre Nord et 23 dans le Sahel, et si l'on fait un calcul simple, ces agents couvrent en moyenne plus de 30 villages chacun.

(4) Si on fait une synthèse des affectations des agents des directions provinciales et des agents de vulgarisation, etc. dans la zone de l'étude, on fait le constat suivant : les agents de vulgarisation en agriculture couvrent en moyenne de 5 à 20 villages, les agents forestiers quelques 30 villages, et les agents de vulgarisation en élevage de 20 à 40 villages.

Si l'on considère en particulier le nombre de villages couverts dans la zone de l'étude par les agents de vulgarisation en agriculture qui sont l'axe central de la vulgarisation, dans la plupart des provinces, ils couvrent chacun plus de 10 villages. Si l'on considère qu'un agent de vulgarisation ne peut effectuer un encadrement efficace que pour 4 à 6 villages environ, on comprendra que le nombre d'agents de vulgarisation est très insuffisant.

(5) Or, le nombre d'agents de vulgarisation en agriculture a diminué dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel. La situation de diminution du nombre de vulgarisateurs, se présente ainsi :

L'évolution du nombre d'agents de vulgarisation en agriculture



(6) L'état des activités des agents de vulgarisation se résume comme suit :

- Comme le recrutement des agents se fait au niveau central, il arrive que des agents soient affectés alors qu'ils ne comprennent pas la principale langue de leur lieu d'affectation (par exemple le fulfulde au Sahel), et dans ce cas, la communication avec les populations pose problème.
- D'un autre côté, quand les populations veulent demander un soutien quelconque aux services étatiques, il ne savent pas clairement à qui s'adresser pour obtenir la réalisation de leurs vœux, et il serait souhaitable que les agents de vulgarisation puissent remplir le rôle de « guichet d'accueil » du soutien aux populations.
- Les moyens de transports et les défraiements pour les agents de vulgarisations sont eux aussi limités. Jusqu'en 2001, le PNDSA II (Programme National de développement des Services Agricoles, phase 2) mis en œuvre par la Banque Mondiale (BIRD), des motos étaient fournies aux agents de vulgarisation. De plus les chefs UAT touchaient une prime de 35.000 francs CFA par mois, mais par la suite, le montant en a été réduit. Puis le PNDSA II a pris fin en juin 2003, et les primes ont cessé. Dans une telle situation, les tournées d'encadrement des agents dans les villages sont devenues problématiques, et, dans les faits, l'encadrement ne se fait que lorsque les villageois viennent trouver l'agent.
- C'est ainsi que, parce qu'un projet paye des primes aux agents, les agents perdent la notion initiale d'un projet mis en œuvre pour les populations, ou encore pour le développement d'un village, et ont tendance à exécuter le projet pour recevoir des primes.
- Les agents de vulgarisation mènent l'encadrement technique et les actions de

vulgarisation en se basant sur les connaissances qu'ils ont acquises dans les manuels de l'école professionnelle à travers leur participation aux séminaires organisés par les projets des différents bailleurs, ainsi que sur l'expérience qu'ils ont acquise sur les différents terrains. Cependant, les manuels etc. actuellement disponibles exposent des techniques anciennes, ne sont pas adaptés à la zone, et ne sont pas utilisés largement au niveau des agents de vulgarisation.

- L'importance de l'approche ascendante par laquelle les populations participent aux actions en tant qu'acteur principal a été soulignée, et on considère que les agents de vulgarisation ont besoin eux aussi de capacités à sensibiliser et organiser les populations. Cependant, les agents de vulgarisation ne sont pas très favorisés en matière d'occasions de suivre des formations à ces outils.

12. Les facteurs qui font obstacle au système de promotion sont résumés comme suit :

Pour mener une lutte efficace contre la désertification, il faut une démarche cohérente au niveau national. Cependant, à l'heure actuelle, l'agriculture, l'élevage, et la foresterie sont séparés dans 3 ministères différents, et les agents de vulgarisation etc. agissent chacun de leur côté en se conformant aux orientations de leur ministère. Dans le but d'intégrer, de coordonner et de synergiser leurs actions, le Ministère de l'Economie et du Développement a mis en place au niveau provincial des structures telles que les CCTP et les CPAT, mais par suite de problèmes, notamment de financement, il est difficile de dire que ces structures fonctionnent de façon suffisante. De plus ces structures ne sont pas en mesure de contribuer à la synergie et coordination au niveau départemental.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques a été restructuré suite au remaniement, mais par suite de problèmes budgétaires, certains postes ne sont pas pourvus, et l'aménagement du système de façon à assurer le service aux populations en passant par le secteur privé est en retard. Pour ces raisons, les populations ne bénéficient pas suffisamment du service technique qu'elles espèrent.

A cause du problème de la langue utilisée pour la vulgarisation, et du problème du manque d'agents, les agents de vulgarisation ne sont pas en mesure d'assumer pleinement le rôle de guichet d'accueil des populations.

Même si elles sont insuffisantes, il y a des motos, mais le carburant n'est pas pris en charge.

Les outils de vulgarisation (manuels, matériel audiovisuel, etc.) sont insuffisants, et cela fait frein à l'efficacité des actions de vulgarisation.

Il est fréquent que les agents de vulgarisation soient chargés de l'exécution de projets mis en œuvre avec le soutien de bailleurs ou d'ONG, mais souvent, ils n'accordent

d'importance qu'aux primes versées par le projet et ne comprennent pas la véritable signification du projet.

Jusqu'à présent, les projets de développement étaient d'approche descendante, et menés sous la conduite des services étatiques. C'est pour cela que les agents de vulgarisation ont une perception insuffisante de l'importance de la sensibilisation et de l'organisation des populations pour un développement rural durable.

Les formations techniques ne sont pas organisées régulièrement, et on ne peut dire que les agents de vulgarisation aient des capacités techniques suffisantes.

Les instituts de recherche sont à considérer comme des structures qui effectuent des recherches sur les problèmes techniques, et des recherches communes avec d'autres pays. Cependant, ils n'ont pas de savoir faire en matière de techniques adaptées aux populations et de méthodes de vulgarisation. Il faut aménager des méthodes de vulgarisation.

13. Pour les différents projets menés au Burkina Faso, on est passé à l'approche ascendante axée sur la participation des populations. Pour l'apparition d'effets durables des actions, il faut chez ces populations elles aussi un changement de perception et un renforcement des capacités sur les points ci-dessous :

Comme les populations se sont habituées depuis de longues années à l'approche descendante, leur attitude générale, plutôt que de développer leurs villages de leurs propres mains, est d'attendre un soutien externe, dans la mesure où le développement est pour elles mis en œuvre par le gouvernement et les projets de soutien. Pour prendre un exemple extrême, les gens d'un certain village ont demandé des copies du plan de base de développement du village qui avait été établi dans le cadre du processus de création de la CVGT, et ont expliqué que c'était « pour les montrer aux organismes d'aide et leur demander un soutien ».

Une organisation qui permet de collecter les opinions de l'ensemble de la population et de former un consensus se fait progressivement à travers la création des CVGT basées sur des programmes tels que le PNGT, mais les résultats, à commencer par l'effet de diffusion en chaîne vers les autres zones, sont encore insuffisants.

Dans les villages de la zone de l'étude, on trouve des discriminations basées sur les arrières plans historiques compliqués (relations de maîtres et captifs, etc.), les conflits entre populations sédentaires et nomades, les groupes basés sur les métiers, la vision du monde traditionnelle, le genre, etc. Pour solutionner ces discriminations et favoriser la communication de l'ensemble de la population, les capacités organisationnelles et en lecture et écriture des populations sont importantes, mais peu nombreux sont les villages dans lesquels des mesures pour renforcer ces capacités sont prises.

On trouve des cas de projets qui mettent en place des équipements qui dépassent les capacités des populations en termes de gestion ou de prise en charge des frais d'entretien de ces équipements. De façon générale, les capacités des populations en gestion des équipements, aussi bien dans leur aspect matériel (façon de manoeuvrer, de réparer les équipements) qu'immatériel (collecte et utilisation des frais de gestion, etc.), sont insuffisantes, et il faut lors de l'exécution du projet prendre en considération les capacités en gestion des populations, mais aussi renforcer ces capacités, et envisager un suivi après la fin du projet.

2.4 La décentralisation

Le Burkina Faso a démarré en mars 1991 avec le soutien du FMI et de la BIRD un programme d'ajustements structurels. Dans le cadre de ce programme s'organise la décentralisation.

La « région » doit subsister en tant que circonscription administrative mais, parallèlement devenir aussi une collectivité locale, au plus tard en 2008. Les deux collectivités locales seront donc les régions et les communes, ces communes étant de trois types : les communes urbaines à statut particulier, les communes urbaines, et les communes rurales. Avec les élections municipales prévues en mars 2006 vont voir le jour quelque 300 nouvelles communes rurales.

Le transfert de compétences dans le cadre de la décentralisation doit se dérouler ainsi :

Les services déconcentrés des ministères concernés transmettent à la collectivité locale concernée 11 compétences portant sur les terres , l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les plans de développement économique, etc.

Pour les secteurs de l'éducation, de la culture et de la santé, parallèlement au transfert de compétences, les fonctionnaires concernés sont transférés de l'état aux collectivités locales.

Pour les autres secteurs, les compétences sont transférées sans mouvement des agents , mais des agents de l'état peuvent être affectés aux collectivités locales pour les encadrer. Les agents du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, du Ministère des Ressources Animales, et du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, ne verront pas leur statut d' « agent de l'état » changer, mais si les communes rurales et autres collectivités locales sont peu à peu mises en place et commencent à fonctionner, on peut penser qu'il leur sera demandé d'exécuter une politique basée sur les souhaits des collectivités locales.

2.5. Les systèmes d'intervention des projets des organismes internationaux etc.

15. Le gouvernement du Burkina Faso avec le soutien de la FAO, la BIRD, la GTZ, etc. met en œuvre de nombreux programmes et projets d'augmentation de la production alimentaire, de gestion des terres, de développement des ressources, etc.

Les systèmes d'intervention des projets intervenant dans la zone de l'étude ont été mis en ordre comme suit :

Les services étatiques au niveau département et village, notamment le lien entre les agents de vulgarisation et les populations sont fragiles. Concrètement, les moyens de transport pour les agents de vulgarisation (motos, carburant) sont insuffisants.

Les services étatiques fonctionnant de manière verticale, il y a une insuffisance de synergie entre les domaines de l'agriculture, l'élevage et la foresterie, et les succès et les échecs des projets précédents ne font pas l'objet d'un retour d'information pouvant servir d'enseignement.

Au niveau village, sur la base de l'arrêté conjoint de février 2000, des Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT) ont été mises en place, et nombre de bailleurs considèrent ces CVGT comme leurs interlocuteurs pour les concertations concernant les activités de leurs projets (comme des bénéficiaires du soutien)

Le PSB a mis en place des cellules départementales de concertation (CDC) au niveau départemental, mais pour des raisons tenant au manque de coordination avec les structures concernées lors de la mise en place, à l'indétermination des responsabilités due à l'absence de statuts, au paiement des frais de participation, etc., leur activité a sombré en léthargie.

Il a été noté que « lorsque le soutien se termine, les activités du même type ne s'enracinent pas dans les villages, et ne perdurent pas ». De fait, les bailleurs qui interviennent sur de longues périodes peinent à trouver le système d'intervention idoine et à maintenir des activités durables.

2.6 Etat de l'utilisation des ONG et des associations

16. La collaboration entre les ONG actives au Burkina Faso et le gouvernement burkinabé est autorisée légalement par des conventions liant les deux parties. Le Bureau de Suivi des ONG (BSONG) a été créé en 1984 au sein de l'ancien Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Planification (actuellement le Ministère de l'économie et du développement) en tant qu'organe de communication entre le gouvernement et les ONG d'une part et entre les ONG d'autre part. En 2002, il a enregistré 295 ONG, parmi lesquelles 193 sont des ONG internationales et 102 des ONG nationales. Parmi elles, 27 ONG nationales et 30 ONG internationales ont une zone d'activités incluant la région Centre-Nord et/ou le Sahel. Il y a aussi des ONG actives dans tout le pays qui travaillent dans la région Centre-Nord et/ou le Sahel.

17. Grâce aux mesures prises pour le développement des ressources humaines, le renforcement de la position de la femme, l'alphabétisation, entre autres mesures, les ONG, avec cette approche participative, possèdent de nombreux savoir-faire en matière d'organisation villageoise et de prise de conscience de la population. Toutefois, sur le plan de l'encadrement technique dans le domaine agro-sylvo-pastoral, on trouve peu de techniciens suffisamment qualifiés, et il arrive que les ONG ne puissent à elles seules répondre au besoin de manière satisfaisante.

18. Les ONG mises à part, il y a aussi des associations qui mènent des actions de développement rural. Les conditions pour créer une association sont relativement plus souples, puisqu'il leur suffit d'obtenir une autorisation au niveau provincial. Leur champ d'activité est souvent concentré au niveau provincial, leurs frais de gestion sont réduits, et on peut faire appel à elles à un prix moins élevé que les ONG. Cependant, il y a parmi ces associations certaines qui n'ont ni télécopieur, ni téléphone à leur bureau et sont donc difficilement joignables, d'autres qui ne disposent pas de véhicule, etc., et il faut être attentif lors de la sélection des associations.

CHAPITRE TROIS

3.1 Conception de base

19. Le plus grand problème de la désertification est que les populations des villages disséminés dans les zones où la désertification avance ne sont plus en mesure de soutenir ni de développer leur vie ni leurs activités quotidiennes dans les villages, et, pour lutter contre cela, il faut avant tout que ces populations mènent de leur propre volonté des actions de développement agricole et rural durables. Le programme directeur que nous proposons ici est un système par lequel, pour promouvoir les mesures de lutte contre la dégradation des sols à travers le développement agricole et rural, les services étatiques et les ONG/associations qui les appuient, agissant en synergie, soutiennent les populations.

Dans ce programme directeur, en gardant à l'esprit les importantes évolutions en matière de décentralisation prévues pour mars 2006, nous proposons un mode de développement par lequel des unités de coordination des actions de développement rural (UCADR) sont mises en place en tant que structures dépendant des communes qui vont être lancées, et que ces UCADR soutiennent les réalisations de développement rural dans les villages de leur commune. Puis, en faisant exécuter les réalisations par les populations de manière participative, les UCADR effectuent une formation « sur le tas » visant à ce que les organisations villageoises (les conseils villageois de développement (CVD) ou les CVGT) acquièrent les capacités leur permettant de gérer les actions de façon autonome.

Dans ce programme directeur, les réalisations entreprises sont positionnées comme des

«exercices »de formation « sur le tas »pour la formation des organisations villageoises. Il se peut que l'effet direct des réalisations intégrées dans le programme directeur sur la lutte contre la dégradation des sols n'apparaisse pas grand. Cependant, lorsque les UCADR qui tirent le développement rural des communes et les organisations paysannes devenues capables de mener les réalisations de leur propre volonté agiront en synergie et mèneront des activités de lutte contre la dégradation des sols durables, de grands effets apparaîtront. Les idées de base qui président à l'établissement de ce programme directeur sont les suivantes :

Inciter les populations à participer d'elles-mêmes.

Mettre en œuvre des mesures de lutte contre la dégradation des sols par le biais d'activités de production agricole, pastorale et sylvicole durables, adaptées aux conditions naturelles et sociales de la zone.

Valoriser au maximum les compétences actuelles des services étatiques, des institutions, et des ONG burkinabé.

Se conformer aux évolutions de la décentralisation.

Une collaboration systématique entre les populations, les services étatiques, et les organismes d'aide.

3.2 Charpente du M/P

20. Le Tableau ci-dessous reprend, parmi les facteurs obstacles présentés dans le chapitre deux, ceux qui peuvent être traités dans le cadre de notre étude, les mesures proposées ainsi que leur prise en compte dans le cadre du projet de programme directeur :

Facteurs obstacles et prise en compte dans le projet de programme directeur

	Facteurs obstacles	Mesures proposées	Prise en compte dans le projet de programme directeur
Problèmes des services étatiques	Manque de synergie entre secteurs	Etablissement d'un système de vulgarisation impliquant la synergie entre l'agriculture, l'élevage, et la foresterie	Unités de Coordination des Actions de Développement Rural
Problèmes des agents de vulgarisation et du système de vulgarisation	Manque d'agents vulgarisateurs	La réduction du nombre des agents vulgarisateurs est une mesure gouvernementale qui suit le programme d'ajustement structurel, et il est difficile de remédier à ce manque. mise en place d'un cadre pour compléter l'action des agents vulgarisateurs	Unités de Coordination des Actions de Développement Rural
	Manque de capacités techniques des agents vulgarisateurs	Donner aux agents des occasions d'acquérir les techniques : formations etc .	Réunions d'échanges techniques
	Manque de communication entre les agents de vulgarisation et les populations	Cadre pour compléter l'action des agents vulgarisateurs Introduction des outils de développement participatif	Unités de Coordination des Actions de Développement Rural Formations aux méthodes de développement participatif
	Manque de capacités en matière de sensibilisation	Renforcement d'un état d'esprit dirigé vers la résolution des problèmes	Unités de Coordination des Actions de Développement Rural

	Facteurs obstacles	Mesures proposées	Prise en compte dans le projet de programme directeur
		Donner aux agents des occasions d'acquérir les techniques : formations etc .	Réunions d'échanges techniques,
		Introduction des outils de développement participatif	Formations aux méthodes de développement participatif
	Manque de supports pour la vulgarisation	Développement et diffusion de supports pédagogiques	Aménagement des outils de soutien
	Manque de moyens de transport	Cadre pour compléter l'action des agents vulgarisateurs	
	Les populations en quête de soutien ne savent à qui s'adresser	Création d'un guichet de soutien aux populations	Unités de Coordination des Actions de Développement Rural
	Manque de connaissance de la situation	Cadre pour compléter l'action des agents vulgarisateurs	
		Introduction des outils de développement participatif	Formations aux méthodes de développement participatif
	Nécessité de passer d'actions menées sous la conduite des services étatiques à des actions menées sous la conduite des populations	Introduction des outils de développement participatif	Formations aux méthodes de développement participatif
Problèmes du système de mise en œuvre des projets	Défauts de cohérence du système d'exécution et de gestion des actions	Prise en compte et systématisation des connaissances en matière d'exécution et gestion des actions	Unités de Coordination des Actions de Développement Rural
Problèmes des populations	Changement d'état d'esprit en matière d'implication	Sensibilisation par les outils de diagnostic participatif	Exécution des activités
	Capacités de prise de décisions consensuelles	Organisation des populations	
	Communication entre populations et prise d'archives	Alphabétisation	
	Capacités de gestion des équipements	Renforcement des capacités par une formation « sur le tas » dans le cadre des actions réalisées.	

Nous avons proposé, en prenant en compte les problèmes du système de soutien aux populations et les mesures proposées, les trois programmes suivants comme trois éléments du programme directeur. Durant l'étude, nous avons demandé aux UCADR de mener les réalisations pilotes en se conformant au projet de programme directeur, et avons pris en compte dans le programme directeur les problèmes rencontrés et les solutions apportées. Nous avons dans le même temps, notamment à travers la formation sur le tas de l'exécution des réalisations pilotes, procédé à un renforcement des capacités des cadres et agents des services étatiques.

Le programme d'aménagement du système (construction d'un système de soutien par les services étatiques)
Le programme de renforcement des capacités
Le programme d'aménagement des outils de soutien (aménagement des outils de soutien utilisés par les cadres des services étatiques, les agents de vulgarisation, et les populations (cahiers d'encadrement, etc.

3.3 Programme d'aménagement du système

21. Le programme d'aménagement du système a pour principal objectif de mettre en place les Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR) qui exercent un soutien direct auprès des populations, et met aussi en place les réunions d'échanges entre les UCADR en tant qu'organe de concertation au niveau provincial, ainsi que les ateliers de promotion de la collaboration qui font la coordination au niveau régional (comités de pilotage au niveau régional).

3.4 Programme de renforcement des capacités

22. Le programme de renforcement des capacités est composé de formations permettant aux agents de vulgarisation d'acquérir les méthodes de développement participatif afin de renforcer le fonctionnement des UCADR, et de rencontres d'échanges techniques pour promouvoir le renforcement des capacités techniques des agents de vulgarisation et la synergie avec les instituts de recherche.

3.5 Programme d'aménagement des outils de soutien

23. Le programme d'aménagement d'outils de soutien consiste en l'aménagement d'un manuel indiquant les méthodes pour gérer les activités des UCADR sur la base du Programme directeur (manuel d'opérations), et l'aménagement de supports pédagogiques à utiliser dans les activités de vulgarisation auprès des populations (fiches d'encadrement et supports de vulgarisation), pour venir en appui à une bonne exécution des activités des UCADR.

3.6 Les plans d'exécution des réalisations

24. Les objectifs à atteindre du programme directeur sont les suivants:

- Des nouvelles UCADR sont mises en place dans 26 communes de la zone de l'étude (12 communes dans le Centre Nord et 14 communes dans le Sahel), et le système de soutien au développement rural des communes est mis au point
- Les UCADR remplissent bien leurs fonctions de synergie entre les différents domaines spécialisés de leurs membres, et entre les services étatiques et les ONG/associations, elles fonctionnent en tant que point focal du soutien aux populations.
- Les agents de vulgarisation qui sont membres des UCADR acquièrent les techniques de base en matière de méthodes de développement participatif, soutiennent l'organisation des populations, et dans environ 500 villages (parmi lesquels environ 160 villages dans lesquels est apporté un soutien à l'organisation des CVD/CVGT), sont exécutées des réalisations de développement agricole et rural par les populations en tant qu'acteurs principaux.
- Les organisations villageoises acquièrent sur le tas à travers l'exécution des réalisations les méthodes de gestion des réalisations, et les populations deviennent capables de mener

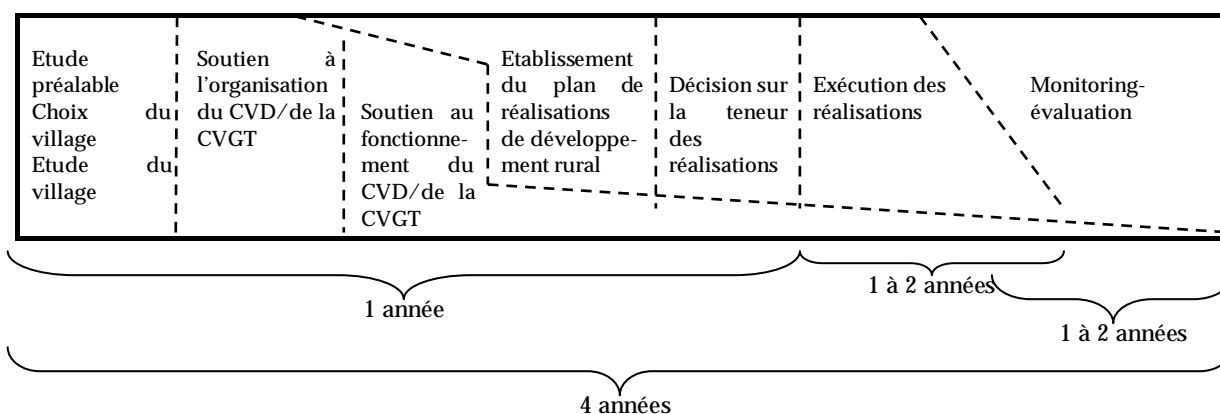
par elles-mêmes un développement agricole et rural durable.

- Les UCADR, en collaboration avec les organisations des populations demandent aux partenaires un soutien pour le développement, et le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols est bien établi.

25. Nous avons sélectionné les villages objets du programme directeur en fonction du degré de priorité de développement attribué aux villages à partir des situations de mise en place des CVGT, d'établissement de plan de développement rural et d'intervention des bailleurs etc.

Province	Départements à forte priorité	Villages nécessitant un soutien à l'organisation de la population	Nombre d'UCADR à mettre en place			Villages objet du pdx		
			Nouveaux villages principalement	Aménagement secondaire seulement	Total	Nouveau développement	Aménagement secondaire	Total
Bam	7	169	7	0	7	64	66	130
Sanmatenga	0	0	0	2	2	0	36	36
Namentenga	1	21	1	2	3	12	49	61
Total Centre Nord	8	190	8	4	12	76	151	227
Seno	4	84	4	0	4	36	45	81
Yagha	2	30	2	1	3	22	35	57
Oudalan	0	0	0	2	2	0	36	36
Soum	5	35	5	0	5	31	54	85
Total Sahel	11	149	11	3	14	89	170	259
Total	19	339	19	7	26	165	321	486

26. Nous avons posé en tant que durée standard d'aménagement du système et d'exécution des actions par les UCADR une durée de quatre ans dans le cas où le CVD /la CVGT n'est pas organisé, et de deux à trois ans s'il est organisé.



Parmi les réalisations de développement rural, celles qui sont en lien avec les besoins humains de base telles que le développement des ressources en eau, l’alphabétisation, etc., celles dont on peut attendre un effet important si elles sont menées en connexion avec le soutien à l’organisation des populations, seront exécutées les premières. De plus, comme les réalisations liées à l’amélioration des revenus sont efficaces pour donner une impulsion à la volonté de travail des populations, et élever leur degré d’implication dans les actions de développement rural, elles seront mises en œuvre dans la première moitié du processus d’exécution. Il est plus approprié de mener les actions de gestion des ressources naturelles et de gestion des ressources forestières etc. à l’étape où la perception par les villageois des problèmes de la conservation et de l’amélioration de leur propre vie et de leur propre village est plus vive, et ces actions seront donc exécutées dans la seconde moitié du processus d’exécution.

27. Le processus de la réalisation du programme directeur est divisé en trois étapes comme le montre la figure suivante :

	2006	07	09	11	13	15	17	19	21	23	25	27
1 ^{ère} étape		■										
2 ^{ème} étape			■	■	■							
3 ^{ème} étape					■	■	■	■	■	■	■	■

1^{ère} étape : De la fin de l’étude à la mise en œuvre d’un projet pilote

2^{ème} étape : Exécution d’un projet pilote

3^{ème} étape : Exécution d’un véritable projet

28. La première étape correspond aux programmes d’action de la fin de l’Etude à la réalisation d’un projet. Ces programmes d’actions sont des mesures proposées par les UCADR lors de la dernière réunion d’échanges entre les UCADR dont le contenu est le suivant : les 4 UCADR existantes soutiendront la poursuite des réalisations en utilisant les contributions villageoises, assureront le financement pour l’exécution des nouvelles réalisations, feront la demande de soutien auprès des organismes des projets etc., organiseront les réunions des UCADR régulièrement pour ces activités et le suivi.

29. La deuxième étape est l’exécution du projet pilote avec l’utilisation des fonds de contrepartie KR2 etc. 7 nouvelles UCADR seront mises en place et les acteurs des 4 UCADR existants joueront le rôle de facilitateur pour donner un encadrement sur l’exécution, la gestion et l’évaluation des projets. Pour l’exécution des projets, on utilisera entre autres le

manuel d'opération établi dans le programme directeur et s'efforcera d'exécuter les réalisations efficacement. Nous présentons le processus d'exécution du projet pilote dans le tableau suivant :

		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Activités des UCADR	1. Mise en place des UCADR (7 départements, 7 UCADR) 2. Formations des agents de vulgarisation à la gestion des UCADR 3. Programme de renforcement des capacités des agents de vulgarisation Réunions d'échanges techniques Formations dév. Participatif 4. Réunions d'échanges entre UCADR 5. Formations en langue locale (UCADR du Sahel)				
Exécution des réalisations	1. Etude préalable 2. Sélection des villages 3. Etude des villages 4. Soutien à l'organisation des CVD/CVGT 5. Sout. fonctionnement CVD/CVGT 6. Elaboration des plans de réalisations de développement rural 7. Décision sur les réalisations 8. Exécution des réalisations 9. Evaluation				

30. La troisième étape, dans la suite du projet pilote, est constituée de deux phases de 8 ans chacune. Pendant la première phase, 5 UCADR dans le Centre Nord et 5 UCADR dans le Sahel seront mises en place, puis, durant la deuxième phase 4 UCADR dans le Centre Nord et 5 UCADR dans le Sahel. Pour les provinces du Sanmatenga et de l'Oudalan dont la priorité est centrée sur l'aménagement de la seconde étape, 1 UCADR par province et par phase seront mises en place, et celles-ci mèneront les réalisations en utilisant les organisations de populations existantes.

3.7 Les investissements nécessaires pour l'exécution du programme directeur

31. Les fonds nécessaires pour l'exécution du programme directeur sont fondamentalement dégagés par le gouvernement du Burkina Faso, notamment le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (soutien par les bailleurs inclus).

Le montant estimé de l'investissement est de 9 milliard 995 million de francs CFA.

32. L'évaluation des réalisations du programme directeur se concentrera sur les points importants du programme directeur et se fera sur les deux points suivants :

L'établissement du système de soutien pour la promotion du développement des

villages de la commune

L'exécution des mesures de lutte contre la désertification (mesures de lutte contre la dégradation des sols) (inclut la formation des organisations des populations)

33. Comparaison portant sur l'établissement du système de soutien

Pour le soutien aux communes après la fin du projet, nous avons fait la comparaison sur une période de 5 ans après le projet. Nous avons estimé les dépenses nécessaires pour des formations intensives destinées à tous les agents de vulgarisation et pour le soutien aux communes par des consultants locaux (animateurs).

Pour l'estimation de la proposition du programme directeur nous avons calculé en plus des frais de réunions des UCADR, ceux des ateliers de promotion de la collaboration, et des réunions d'échanges entre les UCADR. La proposition alternative atteint un montant d'environ 4 fois et demie celui de la proposition du programme directeur.

Unité : Francs CFA

Rubrique	Dépenses	Proposition du programme directeur	Proposition alternative
Soutien aux communes			
	Frais de réunions	10.920.000	
	Frais de formation	0	60.320.000
	Frais de personnel	0	62.400.000
	Frais de carburant, per diem	16.640.000	0
Total		27.560.000	122.720.000

Par ailleurs, les avantages et les inconvénients des deux propositions pour l'établissement du système de soutien sont les suivants :

Etablissement du système de soutien		
	Proposition du programme directeur	Proposition alternative
1. Approche	Approche d'exécution basée sur les UCADR	Formation des agents de vulgarisation et soutien aux communes par les agents de vulgarisation
2. Description sommaire	Tout en formant les cadres et agents des services étatiques sur le tas, nous construisons un système de soutien au développement des villages au niveau des communes, et exécutons les réalisations	Pour renforcer les capacités des agents de vulgarisation nous effectuons un training intensif. Par ailleurs, nous faisons participer des consultants locaux aux activités de développement des communes pour leur apporter un soutien technique.
3. Avantages	Même après les réalisations, le système de soutien reste en place et continue à mener le développement des villages dans la commune. Les structures étatiques de base fonctionnent en tant que point focal du soutien aux populations, ce qui est conforme à la	En mettant en œuvre les formations intensives dans les établissements existants, on peut former des experts en matière de vulgarisation des domaines spécialisés

Etablissement du système de soutien		
	Proposition du programme directeur	Proposition alternative
	politique de décentralisation du Burkina Faso et forme le fondement de la construction de l'organisation future des services étatiques de base.	
4. Points faibles	Comme le développement des capacités des cadres et agents de vulgarisation se fait par des stages et des formations sur le tas, il faut un peu de temps pour les former.	<p>A cause des contraintes en terme de capacité d'accueil des centres de formation, il faut du temps pour former tous les agents et les coûts sont élevés.</p> <p>Il y a de grandes chances que les auditeurs montent en grade et ne se fixent pas au niveau des communes, et il est à craindre que cela ne contribue pas au renforcement du système au niveau des communes.</p> <p>La qualité des consultants chargés du soutien aux communes exerce une influence importante sur les résultats.</p> <p>On peut prévoir des réactions de rejet de la part des services étatiques s'ils ont à recevoir les conseils de consultants.</p>

34. Comparaison portant sur l'exécution des réalisations

Les frais de la proposition alternative sont environ 2,5 fois plus élevés que ceux du programme directeur, et on peut en attribuer la raison au montant élevé des frais de personnel. Les frais de personnel au niveau provincial occupent une place importante dans l'ensemble des frais de personnel.

Si l'on exécute des réalisations dans un grand nombre de communes de la même province, la charge au niveau provincial devient relativement moins importante, mais si, à l'inverse, le nombre de communes cibles dans la province est peu élevé, les frais au niveau provincial représentent une charge importante.

Dans l'approche de projet traditionnelle, il est courant de limiter le nombre de provinces cibles pour développer les réalisations à l'intérieur de la ou des provinces cibles. Dans cette approche, la mise en place d'un bureau au niveau provincial ne représente pas une charge, mais dans le cas où les réalisations ne sont menées que dans une partie des communes de la province, le bureau provincial n'est pas rentable.

Unité : Francs CFA

Rubrique	Dépenses	Proposition du programme directeur	Proposition alternative
Exécution des réalisations		0	2.206.080.000
	Frais de personnel	0	1.536.480.000
	Niveau provincial	0	669.600.000
	Niveau communes	221.970.000	
	Frais de réunions	318.732.000	213.425.000
	Frais de matériel	703.173.000	1.070.726.000

	Frais de carburant, per diem	0	475.200.000
	Frais de fonctionnement Du bureau	301.441.000	0
	Frais de formations	1.545.316.000	3.965.431.000
Total		0	2.206.080.000

Les avantages et les inconvénients des deux propositions pour l'exécution des réalisations sont les suivants :

Exécution des réalisations		
	Proposition du programme directeur	Proposition alternative
1. Approche	Exécution des actions par l'approche UCADR	Exécution des actions par l'approche projet
2. Description sommaire	Les UCADR planifient les réalisations de développement agricole et rural, les agents de vulgarisation soutiennent les populations dans leurs domaines de spécialisation, mais exécutent aussi des réalisations dans les autres domaines en synergie avec des ONG/associations	Un coordinateur de projet est mis en place au niveau provincial, et les coordinateurs mis en place au niveau commune assurent à eux seuls la sensibilisation des populations et les réalisations.
3. Avantages	Les UCADR restent en tant que point focal du soutien aux populations après la fin du programme directeur. Comme les agents de vulgarisation soutiennent directement les réalisations dans leurs domaines de spécialisation, les coûts sont réduits. La synergie entre les services étatiques de base est promue et on peut espérer que l'agriculture, l'élevage et la foresterie agissent en faisceau pour le développement rural et agricole.	Les actions peuvent être mises en œuvre de façon rentable dans la mesure où les animateurs entraînés mènent l'exécution des réalisations de façon concentrée, ce qui permet de réduire la durée d'exécution de ces réalisations. Comme le point focal du soutien est limité à un seul animateur, une relation de confiance avec les populations s'établit plus facilement.
4. Points faibles	Comme le renforcement des capacités des cadres et agents de vulgarisation s'effectue sur le tas, il faut un peu de temps pour les former. Il peut y avoir des réalisations que les UCADR ne peuvent assurer, comme des travaux publics d'envergure ou la fourniture de matériels.	Les cadres et agents de vulgarisation ne font que participer en position de diriger l'exécution des réalisations dans leurs domaines de spécialisation, et il n'y a pas de synergie intersectorielle. Après la fin des réalisations, les acteurs du projet se retirent tous et il ne reste pas de système pour mener le développement rural de la commune.

35. Evaluation globale

Du point de vue de l'établissement du système de soutien, si l'on considère les relations entretenues jusqu'à présent entre les services étatiques et les consultants locaux, on peut prévoir des réactions très hostiles de la part des services étatiques à un dispositif dans lequel les consultants locaux conseillent les communes pour leurs activités de développement. L'entraînement intensif des agents de vulgarisation pose aussi problème au niveau des équipements et du coût. Il n'est pas par ailleurs garanti que la synergie entre agents de vulgarisation des différents domaines soit assurée à la suite de la formation.

Dans le cadre de la construction d'une future organisation des services étatiques de base, il est plus réaliste et durable de former les agents de vulgarisation sur le tas tout en mettant en œuvre la synergie entre les agents de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie.

Si les réalisations sont exécutées de façon concentrée, on pourra mettre à profit les avantages des modes de projet traditionnels. Si l'on se place dans une perspective de développement à long ou moyen terme, ou d'un développement dans une vaste zone, l'approche de type projet implique notamment des frais de personnel importants pour les bureaux mis en place au niveau des provinces.

Le fait que nombre de projets n'ont jusqu'à présent pas de dispositif de suivi après l'exécution des réalisations a pour résultat une stagnation des activités des populations.

Il faut donc construire un mode d'exécution des réalisations optimal en intégrant dans l'approche des UCADR les avantages de l'approche projet.

Les projets du passé ont mis en place des comités et des cadres de concertation aux niveaux provincial et départemental, pour promouvoir la synergie avec les services étatiques, mais, comme les agents de vulgarisation n'étaient pas en position de prendre en charge le développement rural, et se contentaient d'apporter un soutien technique dans leurs domaines propres, cela ne permettait pas une synergie intersectorielle et ne contribuait pas à la durabilité. La réflexion sur ce point nous amène à penser que l'introduction des UCADR dans un système d'intervention de type projet permet non seulement d'assurer la synergie et la durabilité, mais aussi de réduire les frais de réalisations à travers l'exécution directe des réalisations par les agents de vulgarisation.

Désormais, comme les compétences en matière d'activités de développement social, économique, culturel, environnemental, ainsi que d'aménagement du territoire dans leur zone sont dévolues aux communes, il n'est pas difficile d'imaginer que les UCADR, qui sont des structures de soutien au développement rural dépendant des communes, dans un proche futur, pourraient être repositionnées en tant que structures étatiques de base.

La dynamisation des services étatiques de base et la formation des organisations de populations sont indispensables pour un développement autonome du Burkina Faso, et elles facilitent aussi une approche socio-économique dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre la dégradation des sols, qui ne se limite pas à l'aspect technique de la lutte, mais prend aussi en compte l'éducation, la limitation de la pression démographique, l'emploi etc.

Les UCADR ont un grand rôle à jouer dans la promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols intégrées.

CHAPITRE QUATRE : LA PRISE EN COMTE DES RESULTATS DE L'ÉTUDE PILOTE DANS LE PROGRAMME DIRECTEUR

36. Pour le programme d'aménagement du système, nous avons, à travers l'exécution de l'étude pilote, vérifié les problèmes et récapitulé les points à prendre en compte dans le programme directeur comme suit :

	Points pris en compte dans le programme directeur
Composition des UCADR	<p>Le Président : Durant l'étude pilote, la présidence est passée du Directeur Provincial de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques au Préfet. Nous avons pu vérifier que le Préfet est en position de coordonner administrativement les agents de vulgarisation des domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie, et que l'autorité qu'il exerce le rend apte à assurer ce poste de Président de l'UCADR. Comme c'est le Maire qui, dans les textes portant sur la décentralisation, a les compétences pour exécuter les budgets, considérant notamment les avis donnés par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, nous préconisons que la présidence des UCADR soit assurée par les maires, en prévision du lancement des nouvelles communes rurales en mars 2006. Cependant, dans le manuel d'opération, nous avons pris garde à ce qu'il soit possible de gérer les UCADR de façon souple, notamment en ayant recours à un encadrement par les préfets, dans la mesure où il est à prévoir que les nouveaux maires auront des difficultés à gérer les UCADR.</p> <p>Le Secrétaire exécutif : Cette fonction est assurée par le Chef ZAT.</p> <p>Les Conseillers : Ce sont le Chef SAC/MR et le Directeur Provincial de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.</p>
La gestion des UCADR	<p>Dans la 1ère phase, les réalisations pilotes étaient exécutées dans quatre villages, chaque UCADR gérant 1 village. Dans la zone objet de l'étude, les départements ont en moyenne de 18 à 40 villages. A voir les choses du point de vue de l'exécution des réalisations, il faut que les UCADR puissent gérer plusieurs villages. Durant la 2ème phase, nous avons étendu le nombre des villages jusqu'à atteindre celui de 17, et testé quel était le nombre de villages qu'une UCADR peut traiter. Nous avons en résultat de cela vérifié que chaque UCADR pouvait gérer quelques 4 à 5 villages.</p> <p>Nous attribuons une période de quatre années pour le processus qui commence par la mise en place de la CVGT, et se poursuit avec la planification, l'exécution des réalisations pour se terminer par l'évaluation. Durant cette période, nous ajoutons 1 village chaque année, jusqu'à atteindre le nombre de 4 villages une fois les choses stabilisées.</p>

<p>La clarification de la répartition des rôles entre les membres des UCADR</p>	<p>Clarification de la répartition des rôles entre agents de vulgarisation dès l'étape de l'établissement de plans de réalisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut décider quel agent de vulgarisation sera le principal responsable et clarifier ainsi les responsabilités. • Les réalisations qui sortent du domaine de spécialisation des agents de vulgarisation et les réalisations avec lesquelles plusieurs agents de vulgarisation sont en lien étroit, ont tendance à induire un flou dans les responsabilités, et il est particulièrement nécessaire de les clarifier. • Pour le choix du responsable, on prendra en compte le volume de travail des agents dans l'UCADR, leur expérience, la communication avec les populations (langue locale), etc. <p>Synergie entre les agents de vulgarisation et les ONG/associations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier la répartition des rôles entre les agents de vulgarisation et les ONG/associations réalisation par réalisation, à travers les termes de référence, etc. • En matière de sélection des ONG/associations, il ne faut pas se limiter à l'aspect économique, mais aussi étudier les capacités (compétence du personnel, expérience de la structure, etc.) • Pour les obstacles à la communication entre agents de vulgarisation et populations dus à la différence de langue, en plus de la synergie entre agents de vulgarisation, on fera aussi appel aux ONG/associations. <p>La façon de traiter les vacances de postes d'agents de vulgarisation et les bons passages de relais</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas d'une vacance de poste d'un agent de vulgarisation ou d'une mission de longue durée, tout en envisageant, en lien avec la direction provinciale concernée, des mesures telles que la délégation d'un intérimaire, on obtiendra que l'agent fasse un rapport exhaustif à son supérieur. • Dans le cas d'un changement d'agent suite à des mouvements de personnel, le passage de relais entre le sortant et l'entrant se fera de façon exhaustive, et les autres membres de l'UCADR exerceront un soutien particulier pour que le nouvel arrivé comprenne rapidement les activités de l'UCADR. • Les documents concernant les réunions d'échanges techniques et les formations aux méthodes de développement participatif auxquelles l'agent sortant a participé seront mis en ordre de telle manière qu'ils puissent être utilisés par le nouvel arrivant.
<p>Examen d'un système adapté aux ressources naturelles et à la sociologie locales</p>	<p>Il a été mis au clair que les performances des UCADR diffèrent entre le Centre Nord et le Sahel. On peut penser que les différences en matière de situation des ressources naturelles, et en matière de société, notamment les langues et les ethnies, ont un impact important sur les performances.</p> <p>Dans le Sahel, on inclura dans les plans d'exécution des réalisations les frais d'emploi d'un interprète en langue locale pour accompagner les agents. Le chef SDECV ne ménagera aucun effort pour les actions de sensibilisation des populations en matière de gestion et conservation</p>

	des ressources naturelles.
Le positionnement des UCADR dans le cadre institutionnel du Burkina Faso	<p>Pour garantir l'efficacité du programme directeur, il est nécessaire d'intégrer les UCADR dans le cadre institutionnel du Burkina Faso.</p> <p>Mettre au clair le positionnement institutionnel des UCADR à travers les arrêtés des hauts-commissaires, et les compétences reconnues aux UCADR.</p>
Synergie avec les structures étatiques concernées	<p>Les réalisations telles que la réfection de pistes ou le développement des ressources en eau demandent des techniques qui sortent du domaine de spécialisation des agents de vulgarisation, et il faut établir un dispositif par lequel une collaboration soit mise en place avec un agent responsable du service étatique concerné, ou bien un technicien spécialisé d'un établissement public, pour bénéficier d'un encadrement régulier, depuis l'étape du plan de réalisation jusqu'à celle de la maintenance après exécution des travaux.</p>
La gestion des réunions des UCADR et la responsabilité en matière d'explications	<p>Il est important en matière de gestion des réunions que les CVGT comprennent le contenu des points discutés et participent aux débats sur les mesures à prendre. On peut rendre la gestion des réunions plus efficace en renforçant les capacités d'explications aux CVGT.</p> <p>En fonction des points de l'ordre du jour, on pourra donner des explications préalables aux représentants des CVGT, pour améliorer leur compréhension du contenu des débats. On décidera aussi de l'étendue des participants en fonction du contenu de la réunion, invitant tous les villages dans certains cas, et dans d'autres cas tenant une réunion par village.</p>
L'exécution des réalisations	<p>L'exécution directe par les agents de vulgarisation de réalisations dans leur domaine de spécialisation permet d'abaisser les coûts et de renforcer le caractère autonome du développement rural. Cependant, quand le volume de travail pour ces réalisations est important, il arrive qu'un soutien par des ONG/associations soit nécessaire.</p> <p>Il est nécessaire que pour les parties non abouties des termes de référence et des évaluations, le Chef SAC/MR et le Directeur Provincial de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques exercent un encadrement.</p>
Demandes aux bailleurs	<p>Etablir un projet de réalisation convaincant, sur la base d'une bonne compréhension de la situation du village candidat à la réalisation, notamment en termes de volume des ressources, et faire la demande aux bailleurs. Pour faciliter l'élaboration de ce projet de réalisation dans le cadre des UCADR, présenter un modèle dans le manuel d'opération. Intégrer un contenu prenant en compte le transfert de techniques de paysan à paysan et les séminaires de diffusion auprès des villages environnants.</p>
La synergie entre les UCADR	<p>Contribuer au développement durable des activités des UCADR par la tenue de réunions d'échanges entre les UCADR dans l'objectif d'un échange d'informations, et d'une sensibilisation mutuelle entre les UCADR d'une même province. Ces réunions sont positionnées en tant qu'espace de résolution des problèmes et d'échange d'informations,</p>

	dans lesquels les membres de plusieurs UCADR se rassemblent et font la coordination entre les UCADR. C'est le Directeur Provincial de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques qui assure la coordination en tant que président de la réunion.
--	--

37. Pour le programme de renforcement des capacités, nous avons, à travers l'exécution de l'étude pilote, vérifié les problèmes et récapitulé les points à prendre en compte dans le programme directeur comme suit :

les formations aux méthodes de développement participatif	<p>Il est efficace de tenir les formations pratiques de terrain dans les villages où travaillent les agents de vulgarisation ou dans les villages avoisinants.</p> <p>Le fait de tenir ces formations au niveau départemental, qui est le niveau où les agents de vulgarisation travaillent réellement, permet des formations pratiques adaptées à la situation et aux ressources humaines locales.</p> <p>Pour passer d'un soutien dirigiste à des activités menées principalement par les populations (acquisition des méthodes de développement participatif) il faut à peu près deux ans.</p> <p>Plutôt que des formations individuelles, il est plus facile pour les agents de vulgarisation de mettre à profit les connaissances en matière de méthodes participatives dans le cadre d'une formation où les agents vont en groupe dans un village.</p> <p>L'amélioration de la communication entre les agents et entre les agents et les populations contribue au développement des capacités des UCADR.</p>
Les réunions d'échanges techniques	<p>Prendre en compte l'opinion de tous les membres des UCADR pour la sélection des thèmes des réunions d'échanges techniques.</p> <p>Le Chef SAC/MR assure la préparation, la gestion, et la synthèse des réunions.</p> <p>A travers la communication des acquis de la recherche à un niveau proche du terrain, on contribue à une vulgarisation d'un type plus enraciné dans le terrain. (les formations dans les stations régionales de l'INERA sont elles aussi efficaces)</p> <p>Mettre en place deux cursus selon la difficulté des thèmes (techniques générales et techniques spéciales)</p> <p>On peut réduire les frais d'organisation par l'utilisation d'ONG avancées et de vidéos.</p>

38. Pour le programme d'aménagement des outils de soutien, nous avons, à travers l'exécution de l'étude pilote, vérifié les problèmes et récapitulé les points à prendre en compte dans le programme directeur comme suit :

<p>Le manuel d'opération (version révisée)</p>	<p>Nous avons reflété les résultats de l'étude pilote concernant toutes les composantes du programme directeur dans la version révisée. Le guide de mise en place des UCADR et le processus d'exécution des réalisations ont été mis en accord avec les évolutions de la décentralisation. Cependant, même si les textes sur la décentralisation sont entrés en vigueur, comme les détails du décret d'application ne sont pas encore déterminés, certains aspects sont encore mobiles. Nous avons donc fait en sorte que l'utilisation du manuel puisse être élastique.</p> <p>Le processus d'exécution des réalisations prend en compte les acquis des vérifications à travers les réalisations pilotes. Nous avons intégré des exemples concrets pour la méthode de l'étude des ressources, les points demandant une attention particulière lors de l'établissement de plans de développement, les contributions des populations, la conclusion de protocoles de réalisations, l'établissement de contrats et de termes de référence dans le processus d'exécution des réalisations, les points principaux de la gestion des réalisations, etc.</p>
<p>Les cahiers d'encadrement (version révisée)</p>	<p>Nous avons fait en sorte que les fiches d'encadrement puissent être utilisées par des non- spécialistes du domaine concerné.</p> <p>Dans les supports de vulgarisation technique, pour les titres des croquis etc., nous avons rajouté au français la traduction en morey et en fulfulde.</p>

CHAPITRE CINQ : SUGGESTIONS

39. La collaboration des ministères concernés pour la promotion de la lutte contre la dégradation des sols

Au niveau central, nous avons mis en place un comité de pilotage composé des ministères concernés incluant les trois ministères précités, qui réfléchit sur le système d'exécution des projets. Au niveau régional aussi, nous utilisons les ateliers de promotion de la collaboration pour établir un système de collaboration entre les ministères concernés. Pour la mobilisabilité des UCADR, il faut prendre l'option de limiter leur composition au minimum nécessaire, et de demander la participation des autres services concernés en fonction des nécessités.

40. Le fonctionnement des Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR)

Dans le cadre de l'étude, les Préfets ont été présidents des UCADR. Nous proposons dans le programme directeur les Maires en tant que présidents des UCADR, afin de nous conformer aux évolutions de la décentralisation. Il nous faut réfléchir au fonctionnement des UCADR en gardant notre attention fixée sur les évolutions de la décentralisation après le démarrage des communes. Il faut garder à l'esprit le fait que les Préfets soutiendront

pour un temps les activités des UCADR.

41. L'institutionnalisation des UCADR

Pendant la durée de l'étude, 3 UCADR ont été institutionnalisées par des décrets des Hauts Commissaires. Il est nécessaire d'institutionnaliser les UCADR par un développement au niveau national, par exemple à travers un arrêté conjoint en collaboration avec les Ministères de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, des Ressources Animales, et de l'Environnement et du Cadre de Vie.

42. L'apprentissage de la langue par les agents des services étatiques du Sahel

Durant l'étude, nous avons observé dans la région du Sahel de nombreux cas où des agents de vulgarisation dans leurs contacts avec les populations, ne pouvaient pas communiquer en fulfulde qui est la langue locale de la région. Il est nécessaire que les services étatiques aménagent un environnement permettant aux agents d'étudier volontairement les langues locales.

43. L'utilisation des ONG/associations

Les UCADR sont des espaces dans lesquels les services étatiques et les ONG échangent en position d'égalité. La collaboration entre les acteurs selon la répartition des rôles indiqués dans le programme directeur étant indispensable pour assurer la faisabilité des projets, nous proposons que les services étatiques et les ONG/associations mènent les actions en synergie.

Le recours à des ONG/associations ayant un coût élevé, à part les réalisations telles que le soutien aux CVGT pour lesquelles le recours aux ONG/associations est judicieux, il est plus approprié que ce soient les agents de vulgarisation qui mènent les réalisations qu'ils peuvent assurer par eux-mêmes.

44. Les modes de planification et d'exécution des réalisations

Nous proposons que pour les projets les besoins des populations soient étudiés et analysés au niveau des régions, et que ces projets soient planifiés et exécutés par les régions et les populations en synergie.

45. La planification des mouvements des agents des services étatiques concernés

il est souhaitable pour une bonne mise en œuvre du programme directeur que la durée de présence dans le même poste des Préfets, Chefs ZAT, Chefs ZATE, Chefs UAT, Chefs PV, chefs SDECV qui forment le noyau des UCADR, soit d'au moins quatre ans. Si nous posons quatre ans, c'est que le processus de mise en œuvre des projets nécessite quatre années

dans le cas où il n'y a pas de CVGT. Il est nécessaire, quand un mouvement d'agents ne peut être évité, d'assurer une période de passage de relais d'un à deux mois.

46. Le financement

Il faut que le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ne ménage pas ses efforts pour assurer le financement jusqu'au démarrage du projet pilote, et le financement des coûts locaux dans le projet pilote. Si avec l'avancée de la décentralisation, les compétences et les fonds sont transférés au niveau local, les UCADR pourraient mener leurs activités de façon plus efficace. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques doit s'efforcer, éventuellement en collaboration avec le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation d'assurer le financement du fonctionnement des UCADR au niveau communal.

CHAPITRE UN : INTRODUCTION

1.1 Le contexte de l'étude

1.1.1 Le Burkina Faso est situé au centre de l'Afrique de l'Ouest, et depuis 1968, l'avancée de la désertification est un facteur d'appauvrissement de la vie de ses populations. La désertification peut être appréhendée comme un phénomène de dégradation des sols dû non seulement à des facteurs naturels tels que les sécheresses occasionnées par la diminution de la pluviométrie, mais aussi à des activités de production usurpatrices, dépassant les capacités de régénération des ressources locales, telles que l'augmentation des terres de culture, l'agriculture usurpatrice, le surpâturage, la coupe abusive, etc., ceux-ci étant eux-mêmes causés par l'augmentation de la population. Au Burkina Faso, l'avancée de la dégradation des sols due à ces activités pose un important problème.

1.1.2 Le « Programme de lutte contre la désertification dans la partie sud de la région de Ségou » exécuté par la JICA au Mali, l'« Etude de développement de techniques de lutte contre la désertification » menée par la JGRC au Burkina et dans d'autres pays, montrent clairement l'efficacité, en matière de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols en Afrique de l'Ouest, de la mise en oeuvre d'un développement rural participatif prenant en compte les particularités locales telles que l'état d'utilisation des ressources, les techniques d'exploitation agricole, l'environnement naturel, etc. Néanmoins, jusqu'à ces dernières années, les acteurs de la coopération n'ont pas suffisamment compris l'importance de la participation des populations, et, de fait, le soutien a été exercé envers ces populations par des méthodes « descendantes » (top down). Les interventions basées sur ces méthodes ont un effet pervers : Les populations ne peuvent se libérer de l'idée que le projet leur est apporté « sur un plateau », et lorsque le soutien prend fin et que l'intervenant se retire, les populations ne poursuivent pas les activités par elles-mêmes. Cet effet pervers s'exerce aujourd'hui dans nombre de villages.

1.1.3 Au Burkina Faso, de nombreuses actions de développement rural sont mises en oeuvre avec l'appui des organismes de soutien, des ministères concernés, ainsi que des ONG, mais comme des outils et un système qui permettraient aux services étatiques et aux populations de gérer par eux mêmes les actions de développement ne sont pas établis, la synergie ne fonctionne pas et on n'est pas parvenu à des mesures cohérentes de lutte contre la dégradation des sols. De plus, ces dernières années ont vu une réduction du nombre des agents de l'état dans le cadre de la politique d'ajustements structurels due au Fonds Monétaire International et à la Banque Mondiale, et il est devenu difficile pour les seuls agents de l'état d'assurer un service au niveau des villages.

Pour sortir d'une telle situation, le gouvernement du Burkina Faso a adressé au Japon une

demande de collaboration pour la mise en oeuvre d'une étude centrée sur l'examen d'un système de soutien aux actions de lutte durable contre la dégradation des sols.

Cette demande a été acceptée, une « convention sur l'étendue des travaux » a été passée en septembre 2001, la première phase de l'« étude du système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols » a été exécutée durant trois années à partir de décembre 2001, dans une zone composée des régions du Centre Nord et du Sahel, un programme du système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols (projet de programme directeur) axé sur la mise en place d'Unités de Coordination pour les Actions de Développement Rural (UCADR), permettant la synergie entre les services étatiques, les ONG et les populations, a été établi. Pour faciliter la mise en oeuvre de ce projet de programme, les versions provisoire du manuel d'opération, des fiches d'encadrement, et des supports de vulgarisation technique ont été élaborées.

Les unités de coordination des actions de développement rural (UCADR)

Objectifs : Les UCADR sont des structures qui apportent aux communes un soutien technique aux activités de développement rural contribuant aux mesures de lutte contre la dégradation des sols telles que le développement agrosylvopastoral, la gestion des ressources, l'amélioration des conditions de vie des populations. Elles sont mises en place au niveau du département (de la commune à partir de 2006).

Composition : Le maire est le président de l'UCADR, dont les membres sont notamment les agents de vulgarisation d'agriculture, d'élevage, les agents forestiers, des ONG et des CVGT les représentants des populations (CVGT), les responsables des ONG/associations exécutant les réalisations, les directeurs provinciaux de l'agriculture.

Rôles :

L'UCADR soutien et promeut la volonté de développement des populations. Pour cela, elle utilise les organisations des populations telles que les CVGT, et dans le même temps soutient le fonctionnement des CVGT quand cela est nécessaire.

Le maire qui est président de l'UCADR assume un rôle de connexion transversale entre les services étatiques de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie.

Les agents de vulgarisation en agriculture et élevage, ainsi que les agents forestiers assument un rôle d'interlocuteurs principaux reliant les populations aux services étatiques.

En matière de développement des villages, les éléments pour lesquels les agents de vulgarisation etc. ne peuvent assurer le soutien sont complétés par l'utilisation d'ONG/associations, pour telle ou telle réalisation.

1.2 Les objectifs de l'étude

La première phase de la présente étude a porté au départ sur deux objectifs : Chercher à construire un système permettant d'exécuter de façon efficace les mesures de lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso, élaborer un programme directeur en prenant les acquis en compte, et proposer ce programme, A travers cette élaboration du programme directeur, former des personnes compétentes et effectuer un transfert de

techniques.

Quant aux objectifs de la deuxième phase de l'étude, exécutée à partir de l'année 2004 pour deux années et qui prend en compte les résultats acquis lors de la première phase, ils sont les suivants :

A travers la révision et le renforcement du « programme du système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols » (programme directeur), mettre au clair les méthodes pour construire un système de promotion intégré et durable, permettant de lutter contre la désertification due à la dégradation des sols.

Par l'exécution des réalisations pilotes, renforcer les capacités en matière de mise en oeuvre d'actions de lutte contre la dégradation des sols des agents des services étatiques, des ONG, et des leaders des populations impliqués dans les réalisations.

1.3 Le déroulement de l'étude

Dans le cadre de la première phase de notre étude, les réalisations pilotes ont été exécutées dans les quatre villages avec pour buts de faire un diagnostic de la zone de l'étude et mettre en ordre les problèmes du système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols, proposer le projet de programme directeur pour remédier aux problèmes, et tester l'efficacité du projet de programme directeur.

Le projet de programme directeur élaboré lors de la première phase comporte trois axes qui sont les suivants :

Perfectionnement du système de soutien à la population par la mise en place des Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR)

Renforcement des capacités des agents de vulgarisation etc. en matière de soutien à la population villageoise à travers le programme de renforcement des capacités

Renforcement et amélioration de l'efficacité des activités de soutien à la population villageoise à travers le programme d'aménagement des outils de soutien.

NB : On peut regrouper les axes et sous le terme de « programme d'aménagement du système et de renforcement des capacités »

Cependant, il restait encore des problèmes à traiter sur les points suivants :
Compatibilité avec le cadre politique, notamment le processus de décentralisation du gouvernement burkinabé
Renforcement des activités des UCADR et renforcement des capacités des membres des UCADR, notamment les agents de vulgarisation
Efficacité et diffusabilité du programme directeur.

Nous avons donc poursuivi l'étude pilote selon sur les orientations fondamentales suivantes:

Réviser et renforcer le projet de programme directeur de façon à ce qu'il devienne plus durable et plus efficace.

Renforcer les capacités des agents de l'état, des ONG, des leaders villageois.

1.4 La zone de l'étude

La zone de l'étude est constituée des deux régions du Centre Nord et du Sahel, qui sont parmi les régions du Burkina Faso dans lesquelles la dégradation des sols est la plus avancée. Elle comprend les trois provinces du Centre Nord : le Bam, le Sanmatenga et le Namentenga, et les quatre provinces du Sahel : le Soum, l'Oudalan, le Séno et le Yagha, a une population de quelques 1.630.000 habitants et une superficie d'environ 57.000 km². Les deux régions appartiennent à la zone climatique sahélienne et ont une pluviométrie annuelle moyenne comprise entre 300 et 600 millimètres.

1.5 Le système de soutien à l'étude

L'étude a été menée à l'aide d'un dispositif de soutien au Burkina Faso et au Japon constitué des deux comités suivants :

Le Comité de Pilotage

Nous avons mis en place un Comité de Pilotage constitué des structures gouvernementales burkinabè concernées, à commencer par le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, pour faciliter le déroulement de notre étude. Ce Comité de Pilotage s'est réuni en principe à l'occasion de la présentation de chaque rapport de l'étude, et sur le terrain dans la mesure des possibilités.

Le Comité de Soutien au Japon

Le Comité de Soutien au Japon, qui est constitué de scientifiques expérimentés sélectionnés par la JICA, nous a permis de bénéficier d'un appui-conseil aux moments voulus, notamment sur les orientations et le contenu de l'étude, ainsi que de visites de contrôle sur le terrain en fonction des nécessités.

1.6 Composition du rapport final

Le présent rapport est composé du rapport principal et de l'annexe qui se subdivisent de la façon suivante :

(1) Le rapport principal

Premier volume : Le programme directeur

Contexte, objectifs de l'étude, système de soutien, etc.

Situation présente de la nature, de la société, et de l'économie du Burkina Faso, des actions de lutte contre la dégradation des sols, etc.

Composition de base du programme directeur, contenu des activités de programmation, etc.

Deuxième volume : l'étude pilote

Ce volume traite du plan de l'étude pilote, de ses acquis, et de son évaluation.

(2) Les annexes : Ils comprennent notamment les données sur l'établissement du programme directeur, les fiches récapitulatives de suivi effectué dans le cadre de l'étude pilote, les données sur l'étude quantitative de ressources, etc.

CHAPITRE DEUX : SITUATION PRESENTE DE LA ZONE DE L'ETUDE

2.1 La nature, la société, l'économie du Burkina Faso

2.1.1 Le milieu naturel

2.1.1.1 Climat et végétation

Au Burkina Faso, le vent d'harmattan souffle en provenance du Sahara en janvier et février, et la mousson souffle en provenance du Golfe de Guinée de juin à août. La partie sud du pays est de climat soudanien, la moyenne annuelle de pluviométrie y est de 900 à 1300 mm, l'hivernage y dure 6 mois. La partie centrale du pays qui occupe la moitié du territoire est de climat soudano-sahélien, la moyenne annuelle de pluviométrie va de 600 à 900 mm, et l'hivernage dure de 4 à 5 mois. La partie nord qui occupe 25 % du territoire est de climat sahélien, avec une moyenne annuelle de 150 à 600 mm. L'étude des données météorologiques montre que la pluviométrie annuelle est en baisse dans l'ensemble du pays, et que les limites de la zone climatique sahélienne descendent vers le sud. La figure 2.1.1 montre le changement intervenu dans les isohyètes, et l'on peut constater qu'en comparaison de la situation avant 1970, les moyennes des 30 années récentes présentent une diminution d'une centaine de mm.

La végétation peut être classée en trois domaines : du sud au nord on aura le domaine soudano-guinéen, le domaine soudanien, et le domaine sahélien.

Les caractéristiques du domaine soudano-guinéen sont une pluviométrie égale ou supérieure à 1.000 mm, une densité ligneuse importante, et la présence de forêts composées entre autres de *Burkea africana*, *Isobelinia doke*, et *Detarium microcarpum*.

Le domaine soudanien qui occupe la plus grande part du Burkina Faso est caractérisé par une pluviométrie de 600 à 1000 mm, on y trouve des ligneux de type *Butyrospermum parrkii* (Karité), *Khaya senegalensis* (Caïlcédrat), *Parkia biglobosa* (Néré), et pour les

Fig. 2.1.1 Evolution des isohyètes



herbacées des graminées telles que *Andropogon gayanus* ou *Cymbopogon* ssp., etc.

Le domaine sahélien s'étend au nord du 14^{ème} parallèle, avec une pluviométrie inférieure à 600 mm, et une saison sèche qui dure de 8 à 10 mois. la particularité de la végétation est une steppe où des arbustes ou petits arbres épineux forment des bandes tigrées. Les ligneux les plus représentatifs sont *Acacia senegal*, *Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Bauhinia rufescens*.

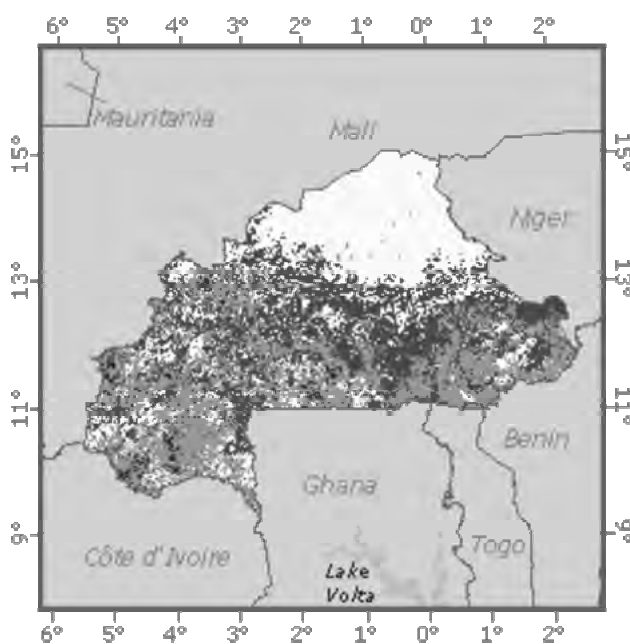
2.1.1.2 Les ressources forestières

Les populations locales exploitent les ressources forestières pour de nombreux besoins : bois de chauffe, alimentation, condiments, pharmacopée traditionnelle, etc.. Ces ressources constituent une des composantes essentielles de leur existence. Or, principalement à cause des coupes pour le défrichement de nouvelles terres sous l'effet de la pression démographique, la superficie des forêts naturelles du Burkina, qui procurent en grande partie ces ressources, est passée de 15.420.000 ha en 1980 à 14.160.000 ha en 1992, perdant ainsi de plus de 100.000 hectares par an.




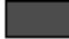

De plus, les ressources ligneuses des forêts se dégradent en quantité et en qualité pour de multiples raisons : surpâturage, émondage anarchique des arbres par les éleveurs, feux de brousse, coupes abusives des arbres pour le bois de chauffe et le charbon, mortalité des espèces ligneuses peu résistantes aux aléas climatiques, mort des arbres suite à leur consommation par les animaux en pâturage libre, évolution de la végétation herbacée qui forme la couche inférieure des forêts, etc.

Le livre blanc forestier mondial des forêts de 2001 donne pour le Burkina Faso une superficie forestière totale de 7.098.000 hectares, dont 67.000 hectares de plantations. Les forêts naturelles représentent 25,9 % de l'ensemble du

Fig. 2.1.2 Répartition des forêts au Burkina Faso



Légende

-  Eau
-  Forêts fermées
-  Forêts ouvertes ou fragmentées
-  Autres terres boisées
-  Autres couvertures

(Source : FAO, programme FRA 2000)

territoire. Le volume du matériel sur pied¹ des forêts est évalué à 10m³/ha, et la biomasse ligneuse² des forêts à 16t/ha. On trouvera une carte de l'état de répartition des forêts dans la figure 1.4.2.

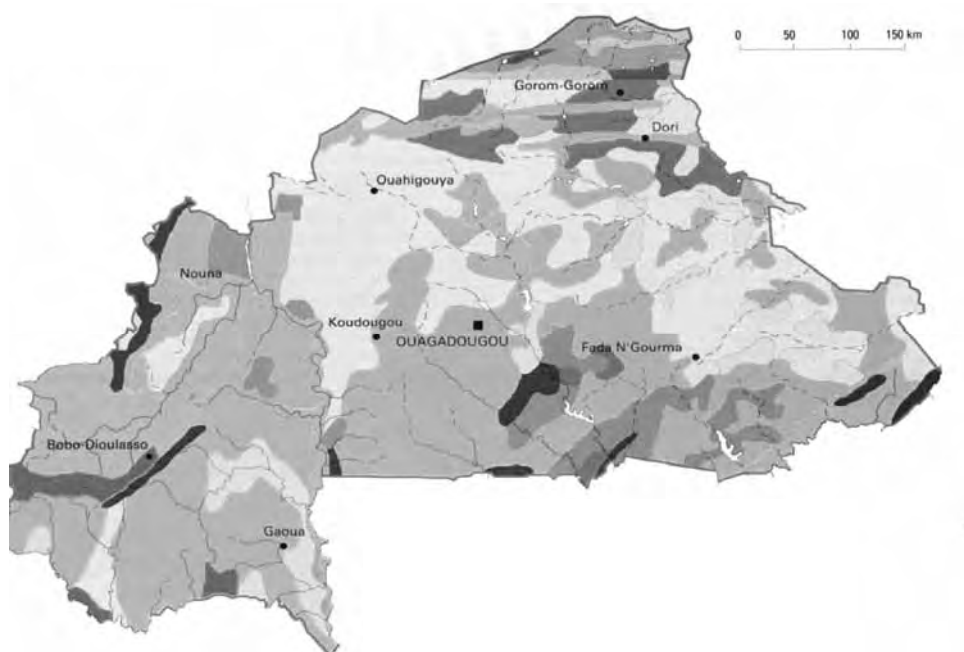
2.1.1.3 Les ressources en eau

le débit moyen des eaux de surface était estimé à 8 milliards de m³ en 1991. Les retenues d'eau occupent une surface de 100.000 hectares. Les principaux bassins et zones humides sont les bassins de la Comoé (superficie totale de 18.000 km²), de la Volta (120.000 km²) et du Niger (72.000 km²). De plus une étude de 1993 montre qu'il y a 2.100 retenues d'eau, dont 380 utilisables toute l'année. Selon les statistiques de 1992, 380 millions de m³ d'eau ont été utilisées, dont 233 millions de m³ pour l'irrigation, qui ont nourri 24.330 hectares. Le volume total des nappes souterraines renouvelé chaque année par l'infiltration, est évalué à 9,5 milliards de m³.

2.1.1.4 Les ressources en sols

Les ressources en sols peuvent être, comme le montre la carte en figure 1.4.3, classées en 8 types selon leurs caractéristiques morphologiques









Fig. 2.1.3 Répartition des sols au Burkina



¹ Ce terme désigne le total du cubage, écorce comprise, de l'ensemble des arbres vivants sur pied, dont le diamètre à hauteur d'homme est égal ou supérieur à 10 cm.

² La biomasse ligneuse est la masse des parties ligneuses aériennes (tronc, écorce, branches, rameaux) des arbres et arbustes vivants ou morts.

Légende de la carte pédologique et caractéristiques principales des sols

-  (3%)* Sols minéraux bruts, lithosols sur roches diverses et cuirasses. En raison des difficultés d'enracinement et de la pauvreté chimique, ces sols sont sans valeur pour l'agriculture
-  (26%)* Sols peu évolués d'érosion sur matériau gravillonnaire. Quasiment impropre à la culture, car la couche de sol n'est pas suffisamment profonde, et elle manque d'eau.
-  (6%)* Vertisols sur alluvions ou matériau argileux. Teneur en argile élevée, abondance de minéraux, possibilité de bons rendements avec un mode de culture approprié.
-  (6%)* Sols bruns eutrophes tropicaux sur matériau argileux. Sols à faible densité et bonne porosité. Ce sont les meilleurs sols du pays.
-  (38%)* Sols ferrugineux tropicaux peu lessivés et lessivés sur matériau sableux, sablo-argileux et argilo-sableux. La teneur en calcium, potassium, etc. est faible, mais la rétention d'eau est moyenne à bonne.
-  (2%)* Sols ferrallitiques moyennement désaturés sur matériau sablo-argileux. Uniquement autour de Bobo Dioulasso. Potentiel chimique élevé grâce à leur acidité et leur infiltrabilité.
-  (13%)* Sols hydromorphes minéraux à pseudogley sur matériau à texture variés. Temporairement saturés, traditionnellement dédiés au sorgho, potentiel chimique moyen, mauvaise compacité.
-  (5%)* Sols halomorphes à structure dégradée : Solonetz sur matériau argilo-sableux à sableux. Cohabitent au nord avec les sols bruns ferrugineux et au sud avec les vertisols. Possibilités de développement physique et chimique limitées.

* du territoire du Burkina Faso

(Sources : Atlas Jeune Afrique du Burkina Faso , et Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso 2002/3, SP/CONAGESE)

2.1.1.5 Les ressources fauniques

Il y a 35 espèces de grands mammifères au Burkina Faso. Le potentiel en petits animaux est élevé, et il est composé pour plus de la moitié d'oiseaux aquatiques, dont la plupart sont des oiseaux migrateurs, et dont le nombre atteint plusieurs centaines de mille.

Les poissons sont représentés par quelques 120 espèces, 57 genres, et 24 familles. Les principaux genres utilisés pour l'économie sont les genres Tilapia, Heterotis, Clarias, et Mormyrus, et les études évaluent la production moyenne des lacs et mares à 60 à 120 kg par hectare, et celle des cours d'eau à 50 à 100 kg par hectare

2.1.2 La société

2.1.2.1 La population

Selon le recensement national de 1996, la population du Burkina Faso était de 10.312.609 habitants, et, si l'on se réfère au recensement effectué en 1975 qui donnait une population de 5.639.203 habitants, cette population a quasiment doublé en l'espace de 21 ans avec taux d'accroissement annuel moyen de 2,7 %. Le taux de natalité au Burkina Faso est de 4,7 %, la

mortalité est de 1,7 %, mais elle atteint 9.7% chez les nourrissons. 90 % de la population active pratique l'agriculture.

2.1.2.2 Les ethnies, les langues

Les Mossi représentent à peu près 50 % de la population. On trouve ensuite les Peuhls (environ 8 %), les Gourmantché, les Bobo, les Gourounsi, et il y a plus de trente ethnies différentes. Les Mossi qui sont l'ethnie la plus nombreuse, sont venus du sud dans la seconde moitié du XVème siècle fonder le Royaume Mossi.

Tableau 2.1.1 Pourcentage du nombre de représentants des principales ethnies

Ethnie	Pourcentage par rapport à la population	Principales zones d'habitation
Mossi	48.6	Centre
Peuhl	7.8	Nord
Gourmantché	7.0	Est
Bobo	6.8	Ouest
Gourounsi	6.0	Sud
Bissa	4.4	Centre Sud
Autres ethnies	19.4	

(Sources : Afrique Atlas, et Université de Laval(Canada))

On dit qu'il y a une soixantaine de langues parlées dans le pays, ce qui représente un obstacle important, non seulement à l'enseignement primaire et à la diffusion du français qui est la langue officielle, mais aussi à la communication quotidienne entre les populations.

2.1.2.3 L'éducation

2.1.2.3.1 Le système éducatif

En 1991, la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation de Masse (aujourd'hui le MEBA) a décidé d'une « Politique de l'Education de Base au Burkina Faso, et le « Code de l'Education » est entré en vigueur en 1996.

Selon les prescriptions de ce code, l'âge de scolarité obligatoire est de 6 ans à 12 ans, l'éducation de base se compose de l'éducation préscolaire de 3 à 6 ans, et du primaire (6 années) à partir de l'âge minimum de scolarisation qui est de 6 ans.

Le taux de scolarisation en 1970 atteignait à peine 10 %. Il est passé à 29 % en 1990, et dépasse aujourd'hui les 40 %.

Tableau 2.1.2 Evolution du taux de scolarisation dans les dernières années

Indicateur	Année scolaire		
	1999/2000	2000/2001	2001/2002
Taux global d'entrée à l'école des enfants de 6 ans	36,8%	36,8%	40,3%
Taux global de scolarisation des 6-12 ans	41,3%	42,7%	43,4%
Population (6 à 12 ans)	2.061.542	2.110.395	2.160.410
Nombre d'enfants scolarisés	852.160	901.291	938.238
Nombre d'écoles primaires officielles (publiques et privées)	4.860	5.131	5.389

(Source : MEBA)

Dans l'année qui a suivi l'entrée en vigueur du code de l'éducation, en 1997, ont été conçues des stratégies en matière d'éducation, et le plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB), qui est un plan sectoriel pour l'éducation de base, dont l'élaboration avait été initiée en 1999, a démarré officiellement en septembre 2002. Les objectifs du PDDEB sont :

- a) Un taux de scolarisation de 70%
 - b) Un taux d'alphabétisation chez les adultes de 40 %
 - c) La création de 20.130 nouveaux centres
 - d) La mise en place de 4000 Centres permanents d'alphabétisation-formation (CPAF)
 - e) La mise en place de 3.000 Centres d'éducation de base non-formelle (CEBNF)
 - f) La formation de 20.671 nouveaux enseignants,
- etc.

2.1.2.3.2 L'alphabétisation

L'alphabétisation est du ressort du MEBA . Les actions dépendent du soutien des bailleurs ou du privé, et le programme des actions a fait l'objet d'un manuel. Il est difficile de se faire une idée précise du taux d'alphabétisation, même en se référant aux statistiques officielles, mais on l'estime à environ 20 % pour l'ensemble du pays .

Les actions d'alphabétisation des adultes menées par le MEBA étaient centrées sur les Centres d'Alphabétisation (CA) du secteur semi-privé, et basées sur le soutien financier apporté par la Suisse et l'UNICEF. Aujourd'hui, 3.671 CA sont déclarés officiellement, mais le soutien de la Suisse etc. a pris fin, et le fonctionnement des centres en est compromis. De fait, dans les cas où il n'y a pas d'autre soutien extérieur de la part d'ONG ou autres partenaires, ils ont cessé de fonctionner. C'est pour cette raison que les recrutements et

formations d'alphabétiseurs qui étaient jusqu'en 2000 effectuées par les Directions Provinciales de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ont cessé.

Le MEBA met actuellement en oeuvre le passage des CA aux CPAF. Par ailleurs, le plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) prévoit la mise en place de 4.000 centres³. Il y a beaucoup de problèmes de financement, notamment pour la construction des équipements permanents et la prise en charge des agents permanents, mais à l'heure où sont écrites ces lignes (août 2003) le MEBA a pris l'orientation du passage aux CPAF. Il est très possible que dans la suite, la pratique de l'alphabétisation mise en oeuvre par le MEBA soit repensée, car les actions d'alphabétisation sous forme de cours du soir avec utilisation par exemple des salles de classe des écoles primaires ont éveillé un fort intérêt. Les CPAF s'adressent à des auditeurs de plus de 15 ans, et, en milieu rural, ont pour principal objectif l'élévation du taux d'alphabétisation des femmes. Cependant la politique en matière d'éducation du Burkina Faso tend à mettre l'accent sur l'enseignement primaire et de premier cycle du secondaire, plutôt qu'à porter ses efforts sur l'alphabétisation.

2.1.2.4 Les religions

Les animistes représentait plus de 60% de la population en 1960, l'année de l'indépendance, mais par suite de la croissance de l'Islam et du Christianisme, ils ne sont plus aujourd'hui que 26 %. En 1991, la population était composée pour plus de 60% de musulmans, la proportion de ceux ci dépassant les 90% dans les provinces de la région du Sahel (Séno, Soum, et Oudalan). La proportion de Chrétiens était passée de 4% en 1960 à 20%. Les conflits religieux sont rares, et la tolérance religieuse permet aux croyants d'une religion de participer aux fêtes religieuses et aux cérémonies funéraires d'une autre religion.

2.1.2.5 La société rurale

Les coutumes de l'ethnie Mossie qui est la plus importante en termes de population (environ 50%) influent fortement la société rurale au Burkina Faso. La chefferie traditionnelle qui régit les humains et le système des « chefs de terre⁴ » qui régissent l'attribution et la gestion des droits d'usage de la terre sont pratiqués dans la majorité des villages. Ces systèmes ont été rejetés par le gouvernement révolutionnaire de 1984-1987,

³ Il y avait 607 centres mis en place en 2002

⁴ Dans les villages mossi, il y a un descendant des populations paysannes autochtones qui préside aux rites de fertilité des terres, et qu'on appelle « tengsoaba » (« détenteur de la terre », « chef de terre »). Le chef de terre accorde un droit d'usufruit sur les terres aux chefs de yiri (les yiri sont les unités de base de la production et de la consommation dans la société mossi, composés de 25 à 100 personnes descendant du même père). Il arrive selon les yiri que ce droit d'usufruit qui est hérité de père en fils aîné, se perpétue sur d'assez longues périodes, et prenne un sens proche de celui d'une « possession » concrète des terres en tant que moyen de production agricole, mais il est impossible de vendre les terres ou de les louer.

mais de nombreux villages sont en fait dans la situation d'avant la révolution (voir l'exposé détaillé dans le chapitre 4).

Le système politique est fortement influencé par l'ethnie Mossie, l'ethnie Dioula exerce une forte influence sur l'économie. Les Dioula sont largement répandus en Afrique de l'ouest. Le terme « Dioula » signifie en langue mandingue «marchands itinérants pratiquant le commerce international sur de grandes distances ». Le nom de la seconde ville du Burkina Faso, Bobo Dioulasso, signifie « La maison des Bobo et des Dioula », Les sièges des entreprises de commerce international et de transformation des produits agricoles sont concentrés dans cette ville qui est au centre de l'activité économique.

2.1.3 L'économie

2.1.3.1 Etat de l'économie

En 2002, le coton qui est la première production exportée par le Burkina Faso a subi le contrecoup de la baisse du prix à l'export due à la crise en Asie, qui est son principal débouché, et si la quantité exportée a augmenté, le montant total des exportations a légèrement baissé. Cependant, Le produit intérieur brut (PIB) a augmenté, atteignant 2.028.964 millions de francs CFA, et le taux réel de croissance était de 11,6 %. Le PIB par habitant est de 202.896 francs CFA, ce qui est très bas.

Tableau 2.1.3 Evolution du PIB (en millions de francs CFA)

	1998	1999	2000	2001	2002
PIB	1.497.569,6	1.572.125,3	1.638.460,1	1.817.479,0	2.028.964,2
Augmentation par rapport à l'année précédente		+5,0%	+4,2%	+10,9%	+11,6%

Source : INSD

2.1.3.2 La politique des finances

Les finances du Burkina Faso, malgré les efforts du gouvernement en matière de politique des finances, souffrent d'un manque chronique de revenus. Ce déficit varie quelque peu selon les années mais tourne autour de 20 % des dépenses. Le déficit extérieur destiné à assurer les ressources nécessaires est devenue pérenne.

Tableau 2.1.4 Revenus et dépenses de l'Etat Burkinabè (en millions de francs CFA)

	2000	2001	2002
Revenu	363.060	313.230	346.490
Dépenses	424.300	380.560	449.630
Déficit	-61.240(14%)	-67.33(18%)	-103.140(23%)

Source : INSD

2.1.3.3 Les secteurs de la production

La structure de la production fondée sur le pourcentage de valeur ajoutée est la suivante : en 2002, le secteur primaire occupait 34,9 % du total de valeur ajoutée, le secteur secondaire 21,7 %, et le secteur tertiaire 43,4 %

Tableau 2.1.5 Secteurs de la production (en millions de francs CFA)

	2000	2001	2002
Valeur ajoutée	11.480.410	12.100.360	12.737.070
Secteur primaire	35,2%	36,2%	34,9%
Secteur secondaire	21,9%	21,2%	21,7%
Secteur tertiaire	42,9%	42,6%	43,4%

Source : IAP Juin 2003. La valeur ajoutée est une projection fondée sur la valeur en 1985

2.1.3.4 Tendances des échanges extérieurs

Les exportations et importations du Burkina Faso stagnent depuis un certain temps. Le montant total des exportations pour 2002 était de 118.032 millions de francs CFA. Le coton, avec 72.191 millions de francs, représente 61% de ce montant total. Si l'on y ajoute l'huile de graines de coton, on atteint les 63 % avec 73.918 millions de francs.

2.1.3.5 La fiscalité

Le Burkina Faso est en cours de décentralisation. Cependant, la réforme de la fiscalité nécessaire pour assurer les ressources financières locales n'est pas encore achevée.

La fiscalité, comme on le verra dans le tableau 2.1.6 est composée de taxes nationales et de taxes locales.

L'évolution de la fiscalité peut se résumer ainsi : La « taxe par capitation » pratiquée à l'époque coloniale a été abandonnée pendant la révolution et la taxe sur les animaux domestiques, dont l'introduction a causé des mouvements de population vers l'étranger a été elle aussi abandonnée.

Les agriculteurs ne sont pas imposés sur la production de céréales etc. L'élevage donne lieu à imposition de diverses taxes au niveau des échanges, mais il n'y a pas d'imposition directe au niveau des producteurs. Ainsi les paysans ne sont pas dans une situation leur permettant de réclamer une redistribution des ressources de l'Etat auxquelles ils ne contribuent pas.

Tableau 2.1.6 Etat de la fiscalité

Impôts et taxes nationaux	Affectation des ressources
(1) Impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux, et agricoles (2) Taxe à la valeur ajoutée (3) Taxe sur les boissons (4) Taxe sur les tabacs, cigares et cigarettes (5) Taxe unique sur les assurances (6) Droits d'enregistrement, de timbre, etc. (7) Contribution du secteur élevage ⁵	Ressources affectées à 100% au budget national

Taxes locales	Affectation des ressources
(1) Patente (imposition des activités commerciales etc.)	100% aux communes
(2) Taxe de résidence	100% aux communes
(3) Taxe de voirie	100% aux communes
(4) Impôt sur l'utilisation des biens immobiliers	Etat, provinces et communes
(5) Taxe sur les mouvements des animaux ⁶	Affectation par la commune
(6) Taxes sur les marchés	100% aux communes

2.2 Etat de la dégradation des ressources naturelles dans la zone objet de l'étude

Dans le cadre de l'étude pour saisir la situation de la dégradation des ressources naturelles dans la zone de l'étude, l'étude par interviews pour connaître l'opinion de populations et l'étude des superficies du zone qui utilisent GPS a été exécuté. Le contenu est décrit à l'exécution de l'étude quantitative des ressources de 2.2.4 dans le rapport principal final (l'étude pilote). Ici, le résultat d'enquête est introduit simplement.

Les villages enquêtés sont sélectionnés des 3 villages ou sont localisés dans les différent zones agro-écologiques du pays, Vousnango et Nounkou (région du Centre Nord), et Selbo (région du Sahel).

⁵ L'exportation des animaux est imposée. Il s'agit d'une taxe nationale, mais elle a pour objectif la promotion de l'élevage, et les ressources qu'elle génère sont affectées à un « fonds de développement de l'élevage ». Ce fonds est utilisé pour la construction de fenils pour la saison sèche, le fonçage de puits et forages pastoraux, etc.

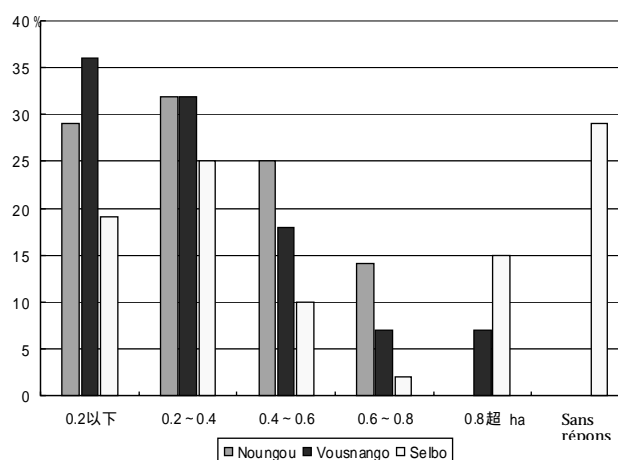
⁶ Les déplacements des animaux pour la vente etc. sont imposés. L'imposition se fait dans la province de départ. Le certificat d'acquiescement de la taxe permet de se déplacer dans les autres provinces. La taxe est de 300 francs par bovin et de 75 francs par ovin.

2.2.1 Etude par interviews pour connaître la conscience de population

(1) Superficies cultivées par famille

Comparativement aux deux villages du Centre Nord, le village de Sèlbo dans le Sahel montre des disparités plus importantes entre les familles qui cultivent de grandes superficies et les autres. On peut présumer qu'il s'agit de différences entre les familles d'agriculteurs et les familles d'éleveurs. Quant à la proportion de familles cultivant de grandes superficies, on a 13 % des interviewés qui répondent cultiver plus de 9 hectares.

Figure 2.2.1 Superficies cultivées par famille

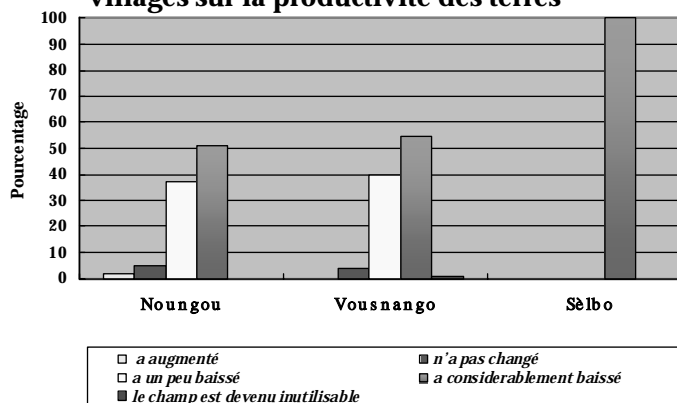


Par ailleurs, la proportion des non-réponses à Sèlbo est d'un tiers des questions. Il s'agit neuf fois sur dix de femmes, ce qui semble indiquer que les femmes au Sahel ne sont pas imprégnées de la notion de superficie.

(2) Evolution sur la productivité des terres

Le figure 2.2.2 présentent les résultats des interviews sur la question suivante : Dans les dix dernières années, comment a évolué la productivité de cette terre ? (résultats des réponses pour chacun des champs cultivés par chaque interviewé). Le choix entre les réponses « Elle a un peu diminué » et « Elle a considérablement diminué » dépend de la subjectivité des répondants.

Figure 2.2.2 Résultats des interviews dans 3 villages sur la productivité des terres



Tous les interviewés du village de Sèlbo répondent que la productivité de leurs champs a « considérablement diminué ». On peut y voir l'effet des dures conditions naturelles de la région du Sahel et de l'insuffisance de mesures de lutte.

Dans le Centre Nord, aussi bien à Nougou qu'à Vousnango, plus de neuf dixièmes des interviewés répondent que la productivité de leurs champs a baissé dans les dix dernières années. Notamment, à Vousnango, si l'on inclut les champs qui sont « devenus inutilisables », on a 56% des champs dont la productivité a fortement baissé. Il n'y a pas de différence entre les champs détenus par le cultivateur et ceux qui ne le sont pas, et les

champs qui sont plus éloignés de l'habitation ont tendance à avoir une productivité qui baisse plus que les autres. A Nougou, dans 59 champs sur 83 (71%), et à Vousnango dans 94 champs sur 131 (72 %), des mesures de protection des sols sont mises en oeuvre d'une façon ou d'une autre.

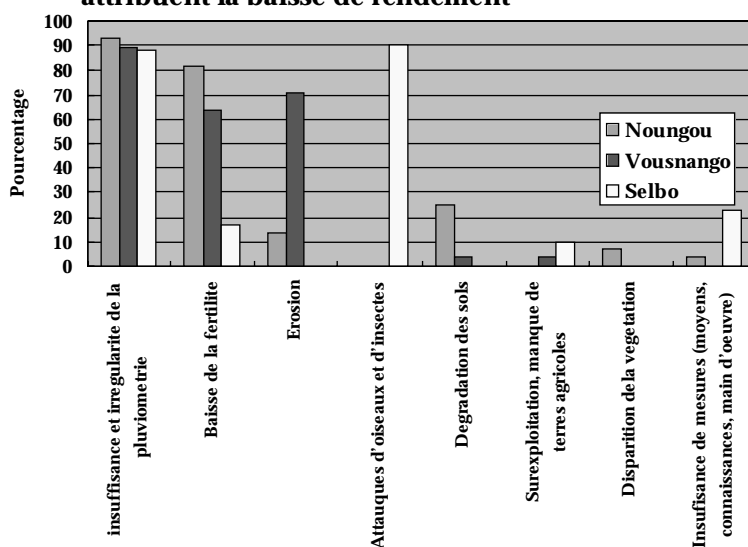
(3) Facteurs auxquels les populations attribuent la baisse de rendement

On trouvera dans la figure 2.2.3 les facteurs auxquels les populations attribuent la baisse de rendement. Dans tous les villages quelques neuf dixièmes des interviewés citent comme raisons de cette baisse de la

productivité l'insuffisance et l'instabilité de la pluviométrie. Alors que dans les deux villages du Centre Nord, beaucoup citent aussi la baisse de la fertilité, à Sèlbo, neuf dixièmes des interviewés relèvent les dommages dus aux attaques des oiseaux et des insectes. On constate que, dans la région du Sahel, à cause en partie des dégâts de l'invasion des acridiens, la

population se sent plus menacée par la dégradation des sols provoquée par des phénomènes naturels. Par ailleurs, vu l'ampleur de l'aménagement des retenus d'eau ou de la récupération des terres glaciées etc., il faudra entreprendre ces réalisations d'aménagement que la population n'est pas à même de faire.

Figure 2.2.3 : Les facteurs auxquels les populations attribuent la baisse de rendement



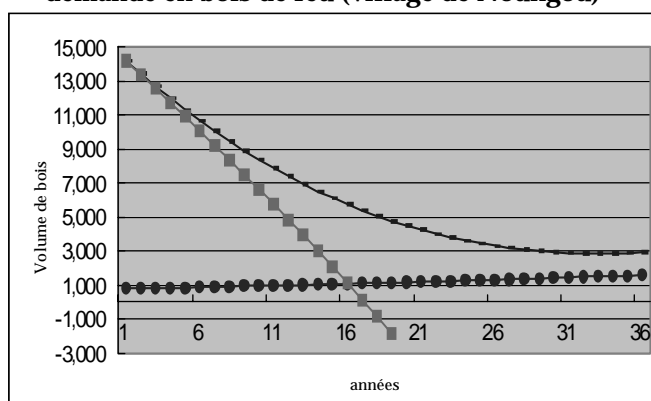
2.2.2 Estimation quantitative des ressources naturelles

(1) Ressources forestières

Selon les estimations, la consommation en bois de feu de l'ensemble du village est de 796 m³, et selon les calculs il faut reboiser une superficie de 103 ha pour couvrir ces besoins. A l'heure actuelle, une étude d'évaluation des ressources sur la superficie des terres utilisées est en cours; cependant, s'il s'avérait que la superficie des forêts était de 2000 ha, on estimerait alors le volume de bois à 15.000 m³. L'équilibre de l'offre et de la demande estimée à partir de ces données est présentée dans le tableau 2.2.4. Si on reboise annuellement une superficie de 1 ha, le bilan devient négatif et il faut alors acheter du bois à l'extérieur; pour des ressources durables, il est nécessaire de reboiser environ 6 ha par an,

et si une telle action est conduite, alors le volume de bois atteint son niveau le plus bas lors de la 32^{ème} année, mais on estime qu'il augmentera insensiblement par la suite. Selon l'étude basée sur des interviews, la main-d'œuvre nécessaire au reboisement d'une superficie de 6 ha par an est d'environ 800 hommes/jour, et le volume de travail n'est pas irréalisable si l'on dispose de suffisamment de fonds et de plants d'arbres.

Figure 2.2.4 Equilibre de l'offre et de la demande en bois de feu (village de Nougou)



Courbe bleue (petits rectangles) : Courbe d'équilibre en cas de reboisement de 6 ha par an
Courbe rose (carrés) : Courbe d'équilibre en cas de reboisement de 1 ha par an
Courbe marron (cercles) : Volume consommé

(2) Denrées alimentaires (céréales)

Le tableau 2.2.1 présente l'estimation de l'effet de la réalisation par introduction des semences améliorées et utilisation des fumures organiques.

En comparant l'année sans réalisation pilote avec l'année 2003, on constate une augmentation presque générale du volume de récolte avec une introduction de variétés améliorées ; un volume de 1,3 à 2,2 fois plus grand pour le niébé et de 0,96 à 2,5 fois plus grand pour le mil. On peut présumer que c'est le résultat de l'utilisation de la première génération des variétés améliorées (variété F1). Nous comparons maintenant la récolte d'une année sans réalisation avec celle de 2005. Le volume de récolte de l'année 2005 était de 2,1 à 2,7 fois supérieur à celui de l'année sans réalisation pour le niébé et de 1,1 à 1,6 fois pour le mil.

En 2005, les semences collectées après la récolte de l'année 2003 (semences de la deuxième génération) ainsi que celles données par la population ont été utilisées pour la culture. Si le résultat a été positif, on peut penser que c'est en grande partie grâce à l'effet de l'épandage de la fumure organique. On constate également par rapport à l'année 2003, une augmentation considérable de la superficie cultivée par personne en 2005. Cette augmentation est à attribuer aux populations qui ont bien compris l'efficacité de variétés améliorées après avoir participé à la réalisation. Grâce à cette prise de conscience et, avec l'introduction des variétés améliorées et de la fumure organique, la production céréalière s'est améliorée.

Le volume de récolte total de l'année 2005 incluant d'autres céréales que le niébé et le mil varie entre 69 et 240 kg par personne. Si le volume de céréales consommées par personne et par an est de 190 kg, une année où il y aurait peu de dégâts naturels, le volume de récolte pourrait couvrir la quantité de l'autoconsommation grâce à l'introduction des variétés

améliorés et de la fumure organique.

Tableau 2.2.1 Résultats de récolte de l'amélioration des cultures pluviales (niébé, mil)

Niébé	Village de Sèlbo			Village de Diogora			Moyenne du volume de récolte
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	
Volume de la récolte (kg/ ha)	425	0	688	713	0	865	320
Nombre de participants	12	12	12	10	10	10	
Superficies cultivées par personne (a/personne)	0,25	-	8,5	1,5	-	4,8	
Volume de la récolte par personne (kg)	1,06	-	58,48	10,70	-	41,52	

Mil	Village de Selbo			Village de Diogora			Moyenne du volume de récolte
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	
Volume de la récolte(kg/ ha)	1111	0	468	425	0	720	440
Nombre de participants	12	12	12	10	10	10	
Superficies cultivées par personne (a/personne)	0,25	-	9,5	1,2	-	4,6	
Volume de la récolte par personne (kg)	2,78	-	44,46	5,10	-	33,12	

Remarque 1 : En 2004, dans les deux villages, il n'y a pas eu de récolte à cause de sécheresse et des dégâts provoqués par l'invasion d' acridien.

Remarque 2 : En 2003 et 2005, le volume de pluies tombées était plus important que les années courantes.

(3) Fourrage

Nous avons estimé le bilan de l'offre et de la demande des deux villages calculé à partir de la capacité de charge par hectare selon les catégories des zones et nous l'avons représenté dans le tableau 2.2.2 .

Tableau 2.2.2 Bilan de l'offre et de la demande du fourrage

Villages	Superficie de la zone pastorale (ha)	Capacité de la charge (ha/UBT/an)	Capacité de la charge prévue	Nombre actuel de têtes bétail			Quantité actuelle nécessaire (UBT)
				Bovin	Ovin	Capridé	
Noungou	1.114	2,5	450	100	2.000	2.100	572
Selbo	3.605	5,0	720	900	1.000	1.500	1.020

79 % de la quantité nécessaire du fourrage est obtenue dans le village de Noungou et 71 % dans le village de Sèlbo à partir de la zone pastorale, mais pour le reste, il faut prendre des mesures pour le compléter avec des résidus céréaliers et des sous-produits agricoles industrialisés, ou encore, ajuster le nombre du cheptel etc..

Utilisation du résidus des céréales

Les effets de l'utilisation des résidus des céréales sont estimés suivants :

- Nougou : l'utilisation de tiges et de feuilles d'un volume de 88ha(environs 19% de la superficie de la terre agricole) est suffisante pour compléter le volume nutritionnel manquant.
- Selbo : l'utilisation de tiges et de feuilles d'un volume de 213ha(environs 14% de la superficie de la terre agricole) se maintien les animaux de mêmes nombres de l'actuelle tête.

Effet de l'augmentation de production par la réalisation des cordons pierreux

Avec une pose des cordons pierreux, on peut augmenter la production de 30 % (13 tonne/ha) dont 30 % destinés au fourrage, 60 % aux matériaux de construction de clôture ou de toit, 10 % au substitut du bois de chauffe (Au final, 60 % des résidus retournent à la terre sous la forme d'excrément du bétail et de vieux matériaux de construction abandonnés).

Le tableau 2.2.3 présente Nous allons evaluer l'impact de l'augmentation de production du mil à partir de plusieurs éléments de base.

Tableau 2.2.3 Effet de l'augmentation de production par la réalisation des cordons pierreux (Unité : Estimation par hectare)

Catégorie	Avant la réalisation	Après la réalisation	Augmentation en volume de la récolte	volume de consommation unitaire	Nombre de personnes/têtes en plus	Remarques
Grains	400 kg	520 kg	120 kg			(N.B 1)
			En grains décortiqués 60 kg	335 g/ jour/ personne	179 jours / personne	Parties restantes après décorticage 60kg
2. Résidus (tiges, feuilles)	10 tonnes	13 tonnes	3 tonne			
(1) fourrage			30 % : 0,9 tonne	1,3 kg/ jour/ tête	Ovin : 692 têtes jours	Y compris capridés
			(30 % : 0,9 tonne)	(14,0 kg/ jour/tête)	(Bovin :64 têtes jours)	Bovins seuls
(2) Matériaux de construction pour clôture, toiture			60 % : 1,8 tonne			
(3) Bois de chauffe			10 % : 0,3 tonne			
(4) Retournement aux terres agricoles des résidus (tiges, feuilles)	6,0 tonnes	7,8 tonnes	1,8 tonne (N.B.2)			60 % de tiges et de feuilles en final

N.B. 1 : La coque, la peau et le son de grain sont utilisés comme fourrage du petit bétail tel que le cochon , le poulet etc.

N.B. 2 : Contribue sous la forme de fumure organique à l'effet de l'augmentation de la production pour la saison suivante (les excréments des animaux rejetés pendant le pâturage contribuent également à l'augmentation de la production pour la saison suivante ; ceci permet une augmentation durable de la production)

2.3 Plans et programmes nationaux en lien avec la lutte contre la dégradation des sols

La désertification avance au Burkina depuis la seconde moitié des années 60, au rythme des sécheresses récurrentes et de la dégradation des sols qu'elles occasionnent. Cela est cause d'aggravation de la pauvreté, et le gouvernement du Burkina Faso a élaboré une stratégie de lutte contre la pauvreté. Dans le cadre de cette stratégie, la nécessité de garantir la sécurité alimentaire, et celle de protéger l'environnement sont citées comme des points importants. Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD 1997), le Programme National d'Action pour l'Environnement (PANE 1991), le Plan Stratégique de la Recherche Agricole (PSRA), la Politique Pastorale Nationale, la Politique Forestière Nationale (PFN, 1998), ont été mis en oeuvre, en tant que lignes directrices pour agir face à une telle situation.

Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD)

Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) a été établi en 1999, en tant qu'orientation de base de la lutte contre la désertification. (voir le document annexe 2.1). Il est composé de : 1) Données physiques et sociales résumées, 2) Ressources naturelles et désertification, 3) Synthèse et analyse de la lutte contre la désertification, 4) Processus d'établissement de la convention de lutte contre la désertification et du PAN/LCD, 5) Objectif et principes directeurs du PAN/LCD.

C'est le 5) Objectif et principes directeurs du PAN/LCD qui est en rapport avec notre étude et les points qui demandent une attention particulière en sont :

- Transfert de responsabilités et de pouvoir de décision en matière de gestion des ressources naturelles à travers la promotion de la politique de décentralisation
- Renforcement de la synergie entre l'Etat, les ONG, et les organismes d'aide
- Prise en compte par l'Etat de l'opinion des populations locales
- Utilisation des méthodes participatives dans la planification.

Par ailleurs, dans le cadre du PAN/LCD, pour sécuriser l'accès des producteurs aux ressources naturelles, il a été procédé à la révision ou à l'établissement de principes de gestion des ressources naturelles et de lois en rapport avec la lutte contre la désertification, telles que : 1) la loi portant réorganisation agraire et foncière (loi RAF), 2) le code de l'environnement, 3) le code forestier, 4) le code minier, 5) la loi relative à la gestion de l'eau, 6) le code pastoral.

Le Programme d'Action National pour l'Environnement (PANE)

Le PANE a été établi en 1991 pour intégrer les actions, les mesures, et les organes d'exécution de l'ensemble des plans stratégiques prescrits dans le PAN/LCD. Il détermine un cadre global pour la politique environnementale et comporte cinq programmes qui sont : 1) gestion des terroirs, 2) amélioration du cadre de vie, 3) gestion du patrimoine, 4) développement des capacités environnementales, 5) gestion de l'information environnementale.

Pour réaliser le PANE, des programmes tels que le Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA) au niveau du développement agricole, Le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) au niveau de la gestion des ressources naturelles, etc. ont été mis en oeuvre.

⁷ Le premier PAN/LCD a été adopté en 1986

Le Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA)

Le PASA est un programme de réformes économiques lancé en 1992 avec le soutien de la Banque Mondiale (BIRD), en tant que programme en rapport avec le PANE exposé ci-dessus. Le PASA a été établi avec pour principaux objectifs : 1) la libéralisation des prix du marché, 2) l'amélioration des secteurs de production du coton et du sucre, 3) la réorganisation du service agricole, exerçant une influence directe sur le secteur de l'élevage.

• Le Document d'Orientations Stratégiques (DOS) qui définit jusqu'en l'an 2010 les objectifs concrets de développement agricole a été établi en 1998 pour promouvoir le PASA, et les différents plans d'activités basés sur le DOS ont été exposés sous la forme du Plan Stratégique Opérationnel (PSO)

Les objectifs cités dans le Document d'Orientations Stratégiques (DOS) sont les suivants :

- 1) Contribuer à l'augmentation minimum de 3% du revenu par tête annuel moyen des agriculteurs et éleveurs.
- 2) Augmenter la production agricole et pastorale de 5 à 10% par an dans les 10 années à venir.
- 3) Créer une situation qui permette de doubler la consommation de viande actuelle (9,3 Kg par personne), afin que l'offre alimentaire soit suffisante et bien équilibrée (2.500 kcal par jour et par personne)
- 4) Augmenter la valeur des productions agricoles et pastorales à travers des petites entreprises modernes de transformation, de conservation et de préparation des productions agricoles et pastorales.
- 5) Elever le niveau des investissements privés en rapport avec la production de l'élevage et sa diversification.
- 6) Développer les industries de la filière animale (lait, viande, cuir) et de la filière maraîchère.
- 7) Promouvoir la spécialisation des acteurs du secteur privé dans les domaines de la production, du commerce, de la transformation, et du financement.

• Les points principaux du Plan Stratégique Opérationnel (PSO)

Elaboré en 1999, il établit 5 programmes prioritaires (fertilisation des sols, sécurisation nutritionnelle et alimentaire, modernisation de l'agriculture, soutien aux producteurs et aux organisations de producteurs, soutien institutionnel), et 6 plans différents visant à l'augmentation des récoltes de différentes spéculations (céréales, niébé, tubercules, coton, légumes, oléagineux (arachides, karité, sésame)). Les programmes prioritaires portent sur la fertilisation des sols, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la modernisation de l'agriculture, le soutien aux producteurs et aux organisations de producteurs, le soutien institutionnel.

Par ailleurs, la stratégie de développement local du PSO dans la zone de notre étude consiste à promouvoir l'amélioration de la productivité par le soutien à l'élevage et à la sécurité alimentaire. Pour cela, il met en avant la nécessité de restaurer la fertilité des sols par l'utilisation de matières organiques et la mise en oeuvre des techniques de conservation des eaux et sols, et de contribuer à la résolution du problème de la pauvreté en milieu rural à travers des actions de diversification des sources de revenus et de l'alimentation, etc.

2.4 Le système de promotion

2.4.1 Les services étatiques

Parmi les principaux organismes étatiques qui sont en rapport avec les actions au niveau village concernant la lutte contre la dégradation des sols, on peut citer le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), le Ministère des Ressources Animales (MRA), le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV),

le Ministère de l'Economie et du Développement (MEDEV), etc. Les trois ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie ont fait l'objet d'une réorganisation en 2002, dont on trouvera le processus dans le schéma de la figure 2.4.1.

Il arrive que les agents de vulgarisation des différents ministères soient rassemblés en tant qu'homologues des projets d'organismes internationaux ou pour les actions d'ONG, mais fondamentalement, il est fréquent qu'ils agissent chacun de leur côté selon une voie hiérarchique verticale : ministère → direction régionale → direction provinciale → service de l'agent de vulgarisation. Cela est dû au fait que les ministères ont subi des regroupements et des démembrements répétés qui ont conduit à une clarification de la ligne de partage des rôles entre les services étatiques. Il faut donc pour des actions en collaboration entre les différents ministères promulguer un arrêté conjoint interministériel, et c'est lors de nos ateliers de promotion de la collaboration que certains agents de vulgarisation ont pu pour la première fois échanger des idées avec les agents de vulgarisation des autres ministères. On peut citer comme exemple d'un arrêté conjoint interministériel l'arrêté conjoint relatif à la constitution, aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs⁸ (CVGT) pris en février 2000 (Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, Ministère des Ressources Animales, Ministère de l'Economie et des Finances).

Cependant, même si un arrêté conjoint est pris, les problèmes d'absence de synergie au quotidien sur le terrain sont importants. De fait, sur la base de l'arrêté concernant les CVGT cité plus haut, la province du Bam, a pris l'orientation de mettre en place rapidement les CVGT sur ordre de l'administration, en tant que réceptacle pour l'exécution de projets, et les agents de vulgarisation des 3 ministères se sont, sous la conduite des préfets, impliqués dans le travail de mise en place des CVGT, mais, notamment pour les raisons suivantes :

Le travail était à effectuer sur une courte durée, et les agents devaient mettre en place 10 CVGT en une semaine,

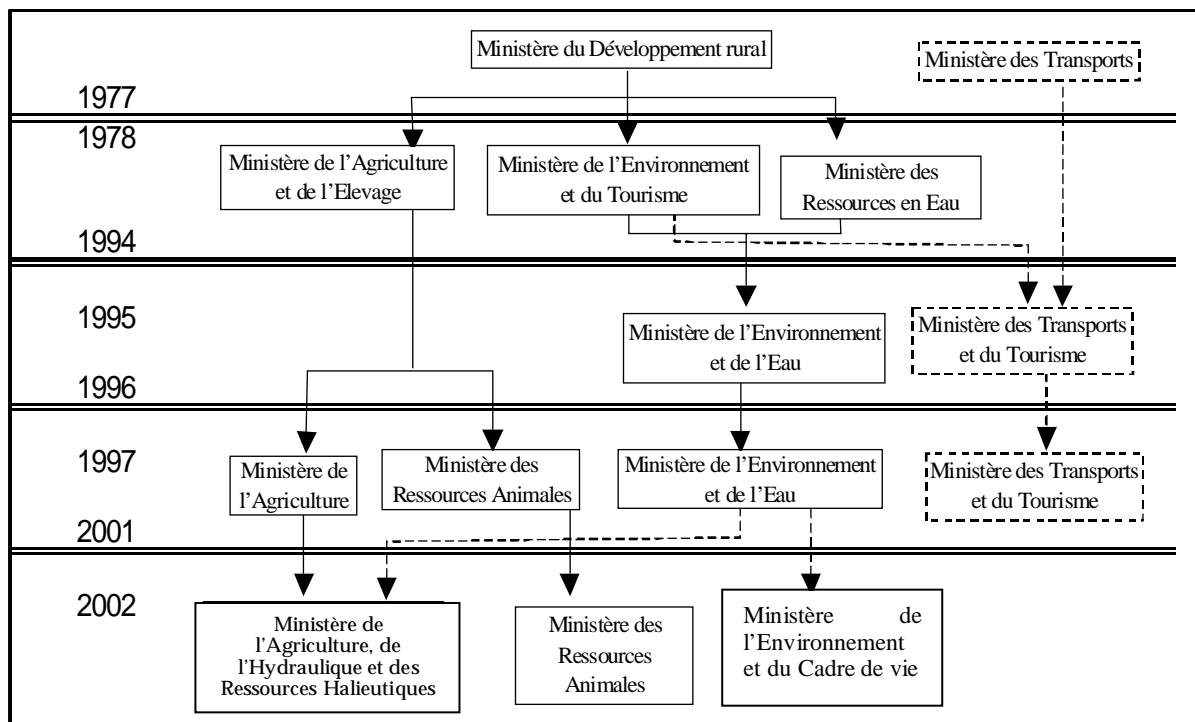
Les agents des 3 ministères n'avaient pas d'expérience d'un travail en collaboration mutuelle

Le nombre d'agents affectés étant peu élevé, il n'y a pas eu de soutien des services

⁸ Le mot « terroir » désigne « une zone de terres de culture et de pâturages, etc. détenue et utilisée par une communauté sociale, la détention et l'utilisation de cette zone par cette communauté étant reconnue par les communautés voisines ». La gestion des terroirs consiste à responsabiliser de façon globale à travers tout un processus de prise de conscience les membres de la communauté qui utilise les ressources foncières quant à la gestion de ces ressources, à améliorer de façon durable les ressources naturelles et le cadre de vie dans le terroir et à promouvoir le développement local. Le Burkina Faso a promulgué en 2000 un arrêté pour la mise en place des Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT) et poursuivi la mise en place de ces CVGT au niveau village.

étatiques après la mise en place des CVGT, et on a observé des situations dans lesquelles la population n'ayant pas une compréhension suffisante de la CVGT, celle-ci n'a pas fonctionné.

Figure 2.4.1 Historique des réorganisations des ministères concernés



2.4.2 Etat des ministères concernés

2.4.2.1 Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques s'est détaché lors de la réorganisation de 1997 du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, puis, depuis son regroupement en 2002 avec les secteurs de l'hydraulique et des ressources halieutiques, est composé de 6 directions générales techniques, de 5 directions parmi lesquelles la Direction des Etudes et de la Planification, d'établissements publics à caractère administratif, et de directions régionales et directions provinciales placées sous l'autorité du Secrétaire Général. Des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques sont mises en place dans chacune des 13 régions, et des Directions Provinciales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DPAHRH) qui dépendent des DRAHRH dans chacune des 45 provinces du pays.

Depuis la réorganisation de 2002, les directions régionales ont chacune trois services, et l'organisation des services est mise en place, mais beaucoup de postes n'ont pas d'agents affectés, et dans la réalité, il est difficile de compenser ces vacances de postes. Cet état de

fait est plus prononcé au niveau des directions provinciales.

2.4.2.2 Le Ministère des Ressources Animales

Le Ministère des Ressources Animales a été mis en place lors de la réorganisation de 1997 par le détachement du secteur des ressources animales du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage. Il est composé de deux directions générales, de trois directions incluant la Direction des Etudes et de la Planification, et directions régionales et directions provinciales placées sous l'autorité du Secrétaire Général. Les services déconcentrés comportent, comme pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, des Directions Régionales des Ressources Animales (DRRA) mises en place dans chacune des 13 régions, et des Directions Provinciales des Ressources Animales (DPRA) qui dépendent des DRRA, dans chacune des 45 provinces du pays. Depuis la réorganisation de 2002, l'aménagement des services se fait progressivement, mais l'organisation est fragile dans les deux aspects du personnel et de l'équipement. Par exemple, en 2001, il y avait 7 directions, mais leur personnel total n'était que de 21 agents. Le système de vulgarisation est lui aussi confronté au problème des postes non pourvus en agents et ne fonctionne pas toujours efficacement, les actions étant limitées en fonction du personnel disponible.

2.4.2.3 Le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

Le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie a été mis en place en 2002 suite au démembrement du Ministère de l'Environnement et de l'Eau, à la suite d'une nouvelle réorganisation en janvier 2005, est composé de trois directions générales, de quatre directions incluant la Direction des Etudes et de la Planification, de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, de directions régionales et directions provinciales placées sous l'autorité du Secrétaire Général, et de deux établissements publics à caractère administratifs incluant le Centre national des Semences Forestières. Le corps paramilitaire des eaux et forêts qui dépendait jusqu'alors de la Direction Générale des Eaux et Forêts est devenu une direction indépendante.

C'est la Direction de la Foresterie (DF) de la Direction Générale de la Conservation de la Nature (DGCN) qui est en charge dans ce ministère du secteur de la foresterie et elle a pour missions l'aménagement et la gestion des ressources naturelles (flore et faune). Les services déconcentrés comportent, comme pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, des Directions Régionales de l'Environnement et du Cadre de Vie (DRECV) mises en place dans chacune des 13 régions, et des Directions Provinciales de l'Environnement et du Cadre de Vie (DPECV) qui dépendent des DRECV, dans

chacune des 45 provinces du pays.

Jusqu'à tout récemment, le Secrétariat Permanent (SP/CONAGESE) du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE) avait été mis en place⁹ dans le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, avec pour premier objectif l'établissement du PAN/LCD, en tant qu'organisme de concertation pour la prise en compte de l'environnement dans les processus de développement sociaux, économiques, et culturels.

Cependant, après l'établissement du PAN/LCD, par suite de la difficulté d'assurer la présence jusqu'alors nécessaire de spécialistes traitant de problèmes multisectoriels, et de critiques quant au fait que le Ministère de l'Environnement et de l'Eau soit l'unique coordinateur d'un développement local en rapport avec plusieurs ministères, le CONAGESE a été réorganisé sous la forme du CONEDD (Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable) dont les responsabilités se limitent à la coordination entre les directions générales du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

2.4.2.4 Le Ministère de l'Economie et du Développement

Le Ministère de l'Economie et du Développement est chargé de jouer le rôle d'organe de coordination de l'exécution des projets. Il assure le secrétariat des Cadres de Concertation Techniques Provinciaux (CCTP) et des Commissions Provinciales d'Aménagement du Territoire (CPAT), en tant que coordinateur des projets régionaux tels que le Programme National de Gestion des Terroirs, phase 2 (PNGT II).

(1) Les Commissions Provinciales d'Aménagement du Territoire (CPAT)

La création de Commissions d'Aménagement du Territoire au niveau national, régional, et provincial est prescrite par loi portant RAF.

Au Sahel, un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire est déjà établi, et l'aménagement d'un environnement permettant de juger des actions de développement est avancé, les Commissions Provinciales d'Aménagement du Territoire (CPAT) se réunissent trimestriellement, examinent et autorisent les plans d'actions de développement, et font la coordination entre les différentes actions. Cependant cette coordination consiste à vérifier que lors de l'établissement des plans, ceux-ci ne sont pas en contradiction ou en chevauchement par rapport aux lois, aux schémas de développement régionaux et aux autres plans de développement qui les ont précédés. Les CPAT ne s'impliquent pas directement dans la coordination au niveau de l'exécution des actions selon les plans

⁹ Institué en 1997 selon les prescriptions du code de l'environnement

examinés.

Dans la province du Sanmatenga (Centre Nord) la CPAT a validé 147 plans de développement villageois (PDV) entre 2004 et 2005.

Il est nécessaire que les plans de développement villageois établis par les populations avec le soutien des UCADR soient examinés par les CPAT et que la coordination de leur financement passe aussi par les CPAT.

(2) Les Cadres de Concertation Techniques Provinciaux (CCTP)

Les CCTP sont positionnés en tant qu'organes consultatifs des CPAT et leurs principales fonctions sont d'examiner les plans de développement à l'intérieur de la province et d'assurer la coordination entre les différents projets de développement. Ces CCTP présentent de légères différences selon les provinces, mais en général, le haut-commissaire est nommé président du Cadre, alors que le Directeur Régional de l'Economie et du Développement (DRED) en est le Secrétaire Permanent. Les membres de ce Cadre sont les préfets de la province, les directions provinciales des différents ministères ainsi que les représentants des projets concernés, des groupes et organisations de villageois.

Concrètement, le CCTP tient des assemblées générales périodiques (2 fois par an selon les textes), procède à l'examen des plans de développement rural et effectue les aménagements requis pour obtenir les fonds nécessaires, à la mise en œuvre des projets une fois que ceux-ci ont été planifiés. De plus, ils examinent du point de vue technique les plans de développement villageois etc. élaborés avec le soutien des UCADR.

Le PNGT II couvre l'ensemble du pays, et dans les provinces où le CCTP est mis en place et actif, il bénéficie de subventions pour ses activités et d'un soutien technique du PNGT II, et la fréquence des formations et ateliers organisés est plus élevée. Cependant, comme il n'est pas aisé d'assurer le financement des activités, il est difficile de dire qu'ils fonctionnent de façon satisfaisante.

Par exemple, dans les provinces du Centre Nord, les activités pour 2003 se résument à trois assemblées générales par province. Dans la province du Bam, le CCTP a été mis en place en 1999, mais les activités ont stagné depuis la mise en place, et les discussions de la première assemblée générale de 2003 ont eu pour sujet la redynamisation et le financement du CCTP. Par ailleurs, les CCTP de la région du Centre Nord effectuent un inventaire des actions de développement mises en œuvre dans la province (Cet inventaire est achevé pour la province du Bam et du Sanmatenga).

2.4.3 Les instituts de recherche et d'expérimentation

En tant qu'instituts de recherche et d'expérimentation liés aux activités de production agricole, on a l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), le Bureau National des Sols (BUNASOLS), et le Centre National des Semences Forestières (CNSF).

2.4.3.1 L'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA)

L'INERA est un institut national établi en 1988 pour la recherche concernant les activités agro-sylvo-pastorales et la gestion des ressources naturelles.

Jusqu'en 2001, dans le cadre du Programme National de Développement des Services Agricoles (PNDSA II) se tenaient des ateliers mensuels et des transferts de technique et des échanges d'informations étaient opérés avec les agents de vulgarisation. Pour ces ateliers, les chercheurs de l'INERA se rendaient chaque mois dans les régions, et communiquaient les informations aux techniciens spécialisés (TS) des provinces de la région, avaient des échanges avec eux, et menaient des études de terrain. Ce système permettait aux techniques développées par l'INERA d'être transmises aux TS, puis aux populations, en passant par les Chefs ZAT et les Chefs UAT. Les chercheurs de l'INERA pouvaient ainsi prendre en compte les idées exprimées par le terrain dans leurs recherches, mais depuis 2002, ces ateliers ne sont plus tenus, faute de moyens financiers.

L'INERA soutient le développement agricole en tant qu'institut de recherche, en compilant des fiches techniques de propositions pour la culture et des résultats de recherche pour les vulgarisateurs, en relation avec les projets du Ministère de l'Agriculture et/ou du PNGT etc. sur la base des analyses de sols, de l'établissement de cartes pédologiques et des résultats des analyses des sols.

2.4.3.2 Le Bureau National des Sols (BUNASOLS)

Fondé en 1982, le BUNASOLS est un établissement public à caractère administratif dépendant du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. Tout comme l'INERA, il envoie si on le lui demande des spécialistes dans les directions régionales, et il arrive qu'ils forment les agents de vulgarisation de ces directions régionales, mais cela ne se fait pas de façon régulière.

Il délègue des enseignants dans les écoles de formation technique agricole et dans les universités de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso, et contribue ainsi au renforcement des capacités des nouveaux agents de vulgarisation à travers des cours sur la pédologie, la cartographie, les expériences d'analyse des sols, etc.

Actuellement, ses activités sont principalement l'établissement des cartes de répartition des sols et des analyses de sols commissionnées, et, en collaboration avec la Direction de la

production végétale du Ministère de l'Agriculture, et l'INERA etc., il effectue des études sur les surfaces de dégradation/érosion des sols ainsi que sur les mesures de conservation des eaux et des terres agricoles et les techniques agricoles adaptées selon l'état de diminution des surfaces agricoles.

2.4.3.3 Le Centre National des Semences Forestières (CNSF)

Le CNSF a été créé en 1983, et il a pour objectif de contribuer à une gestion durable de l'environnement à travers des activités de production, recherche, et vulgarisation portant sur les semences forestières. Pour cela, il fournit aux producteurs de plants, aux ONG, etc. des semences d'excellente qualité génétique et biologique. Ses principales activités sont : la production de semences, la vulgarisation des acquis de la recherche en matière de production semencière, et les recherches pour remédier aux problèmes de la production semencière.

2.4.3.4 Les facteurs obstacles

L'INERA et le BUNASOLS comme indiqué plus haut, faute de moyens financiers, ne tiennent pas d'ateliers réguliers destinés aux agents de vulgarisation. Dans l'état actuel, en fonction des besoins des ONG, ils passent des protocoles de collaboration et donnent des formations techniques sur des points bien précis.

Par ailleurs, les agents de vulgarisation en agriculture, élevage et foresterie, s'ils ont des demandes venant des villages dont ils sont en charge, font une demande à leurs supérieurs et obtiennent les moyens de déplacement pour cela (moto, carburant). Puis ils se rendent dans les villages et apportent leur soutien technique. Il est fréquent qu'à cette occasion on leur fasse part de demandes concernant un autre domaine que le leur, mais à cause du caractère vertical du système, il n'y a pas de synergie.

Comme depuis 2002 les agents de vulgarisation n'ont plus accès aux nouveaux acquis développés par la recherche, la qualité de leur service envers les populations s'en ressent dans la mesure où « les agents de vulgarisation ont un niveau technique insuffisant » et où « leurs capacités en matière de sensibilisation sont insuffisantes ».

Pour le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols, des capacités techniques intégrées et des capacités en matière de sensibilisation chez les agents de vulgarisation en agriculture, élevage et foresterie sont indispensables, mais il n'y a pas de cadre pour des ateliers, des réunions d'échanges techniques, etc.

2.4.4 Le système de vulgarisation

2.4.4.1 Le système de vulgarisation en agriculture

Les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ont six sections coiffées par le Service Technique. L'une d'entre elles est la Section d'Appui Conseil au Monde Rural (SAC/MR) qui est chargée du soutien à la vulgarisation technique agricole. La SAC/ MR, à travers les chefs de service formation et vulgarisation et les Techniciens Spécialisés qui appartiennent aux directions provinciales, exerce un soutien pour l'encadrement et la vulgarisation des techniques agricoles auprès des Zones d'Appui Agricole (ZAT) situées au niveau départemental et des Unités d'Animation Agricole (UAT) qui couvrent un certain nombre de villages, ces deux structures dépendant des directions provinciales. (figure 2.2.3)

Les TS (techniciens spécialisés) sont des techniciens dans 4 domaines :

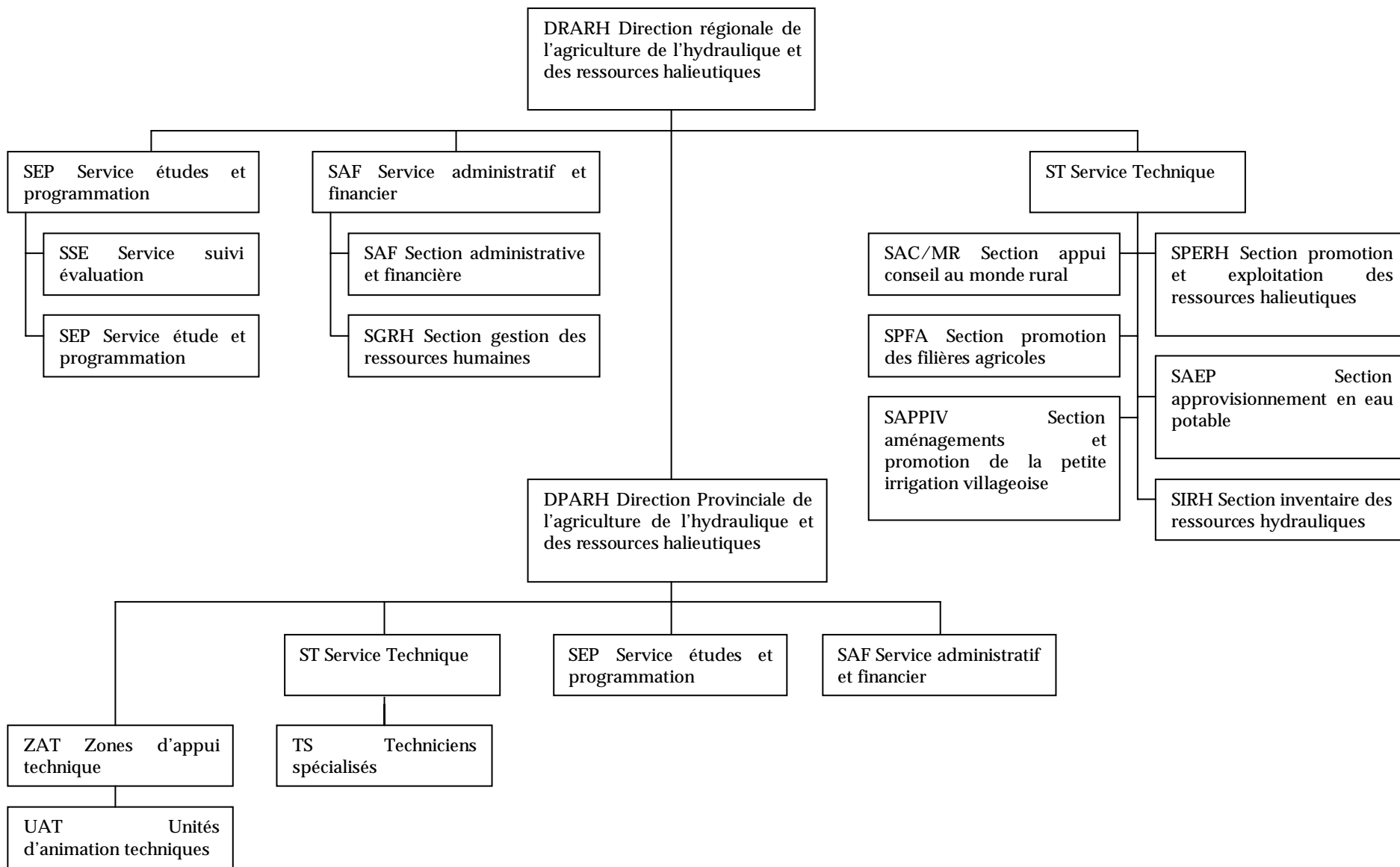
- conservation et réhabilitation des sols,
- formation des organisations paysannes,
- productions maraîchères
- techniques alimentaires,

Mais il y a un manque d'agents dû à l'absence de ressources humaines.

Les agents de vulgarisation affectés dans les ZAT et les UAT sont dénommés Chefs ZAT et Chef UAT, et ils mènent des actions de soutien pour la vulgarisation et l'encadrement technique agricole auprès des populations.

Les chefs ZAT et les chefs UAT sont d'un point de vue institutionnel une structure à double niveau, mais, dans les faits, à cause du manque d'agents, les chefs ZAT cumulent leurs souvent fonctions avec celles de chef UAT. Cependant, à cause du problème des moyens de déplacement, l'activité de soutien est limitée aux villages dans lesquels ils vivent, et de nombreux villages ne sont pas couverts par leur encadrement technique.

Figure 2.4.2 Organigramme des directions déconcentrées du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques



Le nombre des agents de vulgarisation a été réduit sous l'effet des programmes d'ajustement structurel, la structure double des ZAT et UAT a tendance à s'effacer, et une réorganisation est envisagée. Cependant, il en résulte que les zones de couverture des agents de vulgarisation tendent à s'étendre et qu'ils ont plus de charges à remplir. (figure 2.4.3)

(1) Les missions des Agents de vulgarisation

Ce sont les Chefs UAT qui exercent un encadrement direct auprès des populations. La plupart d'entre eux créent des groupes de travail dans les villages, effectuent des démonstrations, ou encore passent dans chacune des exploitations. Le chef ZAT coiffe plusieurs UAT et contrôle le travail des chefs d'UAT.

Tous les chefs ZAT et UAT se rendent une fois par mois à la direction provinciale dont ils dépendent, font leur rapport, et bénéficient des conseils des cadres de la direction.

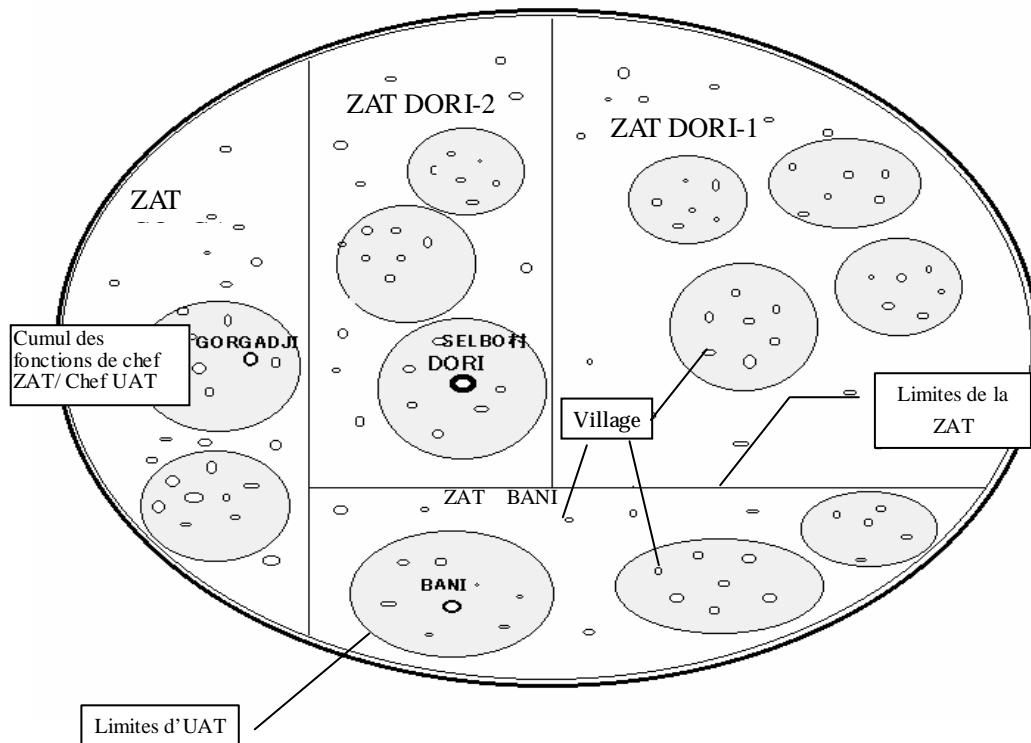
(2) Actions de lutte contre la dégradation des sols

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques recommande des actions de conservation et d'amélioration de la fertilité des sols des terres agricoles en tant que mesures de lutte contre la dégradation des sols. Parmi les thèmes de vulgarisation en rapport avec la lutte contre la dégradation des sols, il y a aussi l'apport d'engrais, l'apport de phosphate naturel, et des mesures antiérosives telles que les zaï, les diguettes en pierre etc. sont citées en priorité.

Aujourd'hui, le degré de perception de la nécessité du compostage et de la protection des sols est élevé : en témoigne l'engagement pris par les producteurs lors des Journées Nationales du Paysan(JNP) pour la confection des fosses fumières dans l'ensemble du pays. De plus les mesures de fertilisation à l'aide du phosphate naturel extrait au Burkina Faso sont encouragées. Cependant, le compostage demande du travail pour rassembler les déjections animales et les résidus végétaux, l'apport d'eau est difficile en saison sèche, l'accès au phosphate est problématique, et la diffusion du compostage n'a pas atteint l'ensemble du pays.

Les mesures de lutte antiérosives sont pour leur part mises en oeuvre par de nombreux ONG et projets, avec les populations. En particulier, au Centre Nord, des glacis ont pu être récupérés pour la culture grâce aux diguettes en pierre, aux zaï, et aux demi lunes. Les cas où on a pu de nouveau cultiver des céréales ne sont pas rares.

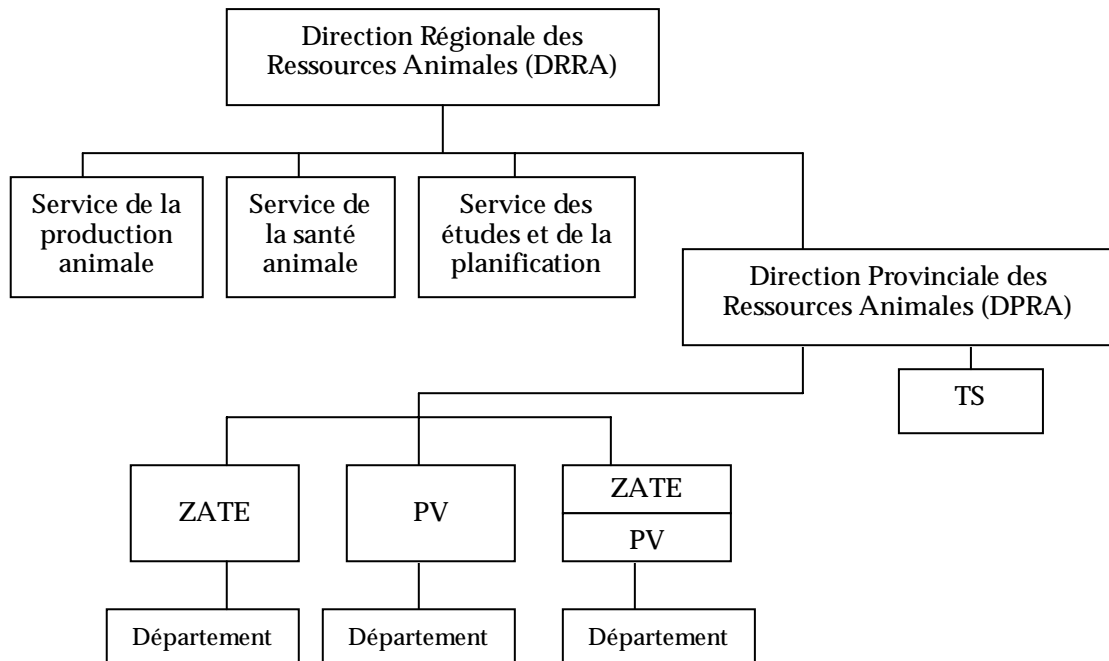
Figure 2.4.3 Diagramme du dispositif de vulgarisation agricole (Département du Séno)



2.4.4.2 Le système de vulgarisation en élevage

La structure en rapport avec la vulgarisation est la Direction de la Vulgarisation au niveau national, et au niveau déconcentré les Techniciens Spécialisés (TS) en production animale affectés dans les directions provinciales, et les chefs de Zone d'Appui Technique en Elevage (ZATE), Cependant il n'y a presque pas de TS réellement affectés. De plus, dans les départements, sont en principe affectés des chefs de poste vétérinaire (PV) chargés de la santé animale, mais dans les faits, on a le plus souvent un agent par département, qui cumule les fonctions de chef ZATE et de chef PV. C'est pourquoi il n'est pas rare que les chefs PV aient des activités de vulgarisation telles que le soutien aux producteurs, et que les chefs ZATE pratiquent des vaccinations. Il y a dans l'ensemble du pays 100 postes de chef PV et 300 postes de chef ZATE, mais seuls 200 postes en tout sont pourvus. Cela veut dire que nombre de départements n'ont pas d'agent affecté et qu'il est fréquent qu'un chef ZATE ou chef PV couvre plusieurs départements.

Figure 2.4.4 Le système de vulgarisation en élevage



(1) Les missions des agents de vulgarisation

Les missions ordinaires des chefs ZATE sont les formations, notamment à l’embouche ovine et bovine, et concrètement, ils encadrent les populations en matière de méthodes d’embouche , de teneur du fourrage, de déparasitage, de suivi de l’embouche etc.

Les chefs PV sont chargés de la vaccination. Il y a les vaccinations indispensables et les vaccinations à la demande qui sont toutes deux prises en charge par les éleveurs, mais l’accès aux vaccins pour les vaccinations indispensables est assuré par la Direction des Services Vétérinaires, qui les vend à prix fixe grâce à une subvention gouvernementale.

Les vaccinations indispensables diffèrent chaque année en fonction de la situation épidémiologique bovine, mais ces dernières années, ont été désignées entre autres la péripneumonie contagieuse bovine, la rage, la maladie de New Castel, la peste bovine.

(2) Actions de lutte contre la dégradation des sols

En tant que mesures de lutte contre le surpâturage, qui sont en rapport direct avec la lutte contre la dégradation des sols, le Ministère des Ressources Animales met en oeuvre avec le Ministère de l’Agriculture, de l’Hydraulique et des Ressources Halieutiques et le Ministère de l’Environnement et du Cadre de Vie les actions suivantes :

La lutte contre le surpâturage se divise en deux grandes composantes qui sont a) les actions en matière de systèmes d’élevage, et b) la gestion des pâturages.

Les actions en matière de systèmes d’élevage consistent à mener des actions de

sensibilisation sur :

- a) les systèmes d'élevage intensif,
- b) la lutte contre les dégâts des animaux,
- c) l'embouche ovine en bergerie,
- d) la fourniture de fourrage (cultures fourragères, coupe de fourrage naturel), et
- e) à encadrer les éleveurs de façon à ce qu'ils surveillent les troupeaux, qu'ils ne se fixent pas sur les parcours, et qu'ils se déplacent.

Les actions en matière de gestion des pâturages sont :

- a) effectuer des mises en défends pour restaurer la végétation,
- b) Semis de plantes fourragères telles que l'andropogon,
- c) Aménagement de points d'eaux pastoraux et de couloirs de passage.

Pour la lutte contre le surpâturage, le MRA demande au Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques de contenir l'extension des terres cultivées (qui se fait au dépend des pâturages) à travers la promotion de l'agriculture intensive, et confie au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie d'interdire l'accès des animaux dans les forêts protégées et, dans le cas où il y a beaucoup d'animaux de passer des conventions pour le passage dans les forêts classées (conventions entre le ministère et les populations).

Les mesures contre le surpâturage dans la zone de l'étude présentent les particularités suivantes selon les régions :

Dans le Centre Nord, il y a peu d'extension en superficie. Les pâturages sont aménagés dans des aires limitées, les animaux sont mis en pâture dans des pâturages améliorés, et sont ramenés ensuite au village.

Par contre, au Sahel, il est procédé à l'aménagement dans les zones de pâturages de villages d'éleveurs et de points d'eau, etc. les actions de vulgarisation auprès des nomades sont une autre particularité du Sahel. Elle consistent en :

- a) après étude de leur mode de transhumance, des campagnes de vulgarisation dans les zones couvertes par les agents, durant la période où les nomades y stationnent (de juillet à septembre)
- b) transmission d'informations par des campagnes de vulgarisation radiophoniques.

Ces mesures sont mises en oeuvre dans le Centre Nord dans le cadre de projets de soutien tels que le PDL/S ou le PATECORE.

(3) Cadre pour compléter le système de vulgarisation

Dans le domaine de l'élevage, pour compléter le système de vulgarisation qui est en état de faiblesse, une « nouvelle approche du système de vulgarisation en élevage » a été établie en

2002. Il s'agit de délaier la mise en oeuvre des projets sous la conduite des services étatiques qui était pratiquée jusqu'à présent, pour appeler les populations à participer de façon active à toutes les étapes de la programmation, de l'exécution, et de l'évaluation des projets.

L'approche ascendante est adoptée, et le contenu lui-même des projets se conforme aux demandes des populations. De plus, il est proposé que les activités de vulgarisation qui étaient jusque là du ressort des services étatiques (agents de vulgarisation) soient élargies aux vétérinaires privés, aux consultants, aux ONG etc. Cette approche en est encore au stade de l'expérimentation, et n'est pas parvenue à celui de la mise en oeuvre.

Les points qui feront date dans cette approche sont :

- a) l'introduction du principe de concurrence entre les agents de vulgarisation et le secteur privé par l'ouverture des actions de vulgarisation jusqu'alors mises en oeuvre par les services étatiques (service de soutien aux producteurs) au secteur privé
- b) le fait que les producteurs prennent en charge une partie des frais du soutien aux producteurs dont ils bénéficient.

Précisions qu'à l'heure actuelle, il est prévu de demander au Projet d'Appui au Développement Rural Durable qui devrait, on l'espère, être mis en place dans la suite du projet PNDSA, d'assurer le financement du reste des frais (après déduction de la contribution des bénéficiaires).

2.4.4.3 Le système de vulgarisation en foresterie

C'est le Service de Vulgarisation des Techniques forestières (SVTF) qui était chargé au niveau central du travail en rapport avec la vulgarisation. Cependant, depuis la réorganisation de 2005, il n'est pas certain que ce travail assuré par cette structure ait été poursuivi. D'autre part, la politique nationale forestière (instituée en 1995) détermine les objectifs ci-dessous en matière de foresterie, et l'approche participative est prise en compte dans la stratégie d'exécution, mais le contenu de la vulgarisation n'est pas clairement mentionné.

Correction du déséquilibre de l'offre et de la demande en bois (bois de chauffe, bois de service) et en produits forestiers alimentaires et pharmaceutiques

Restauration des zones dévastées dans les zones classées et protégées

Formation et développement des espaces ruraux par la délimitation et la mise en valeur des forêts intervillageoises.

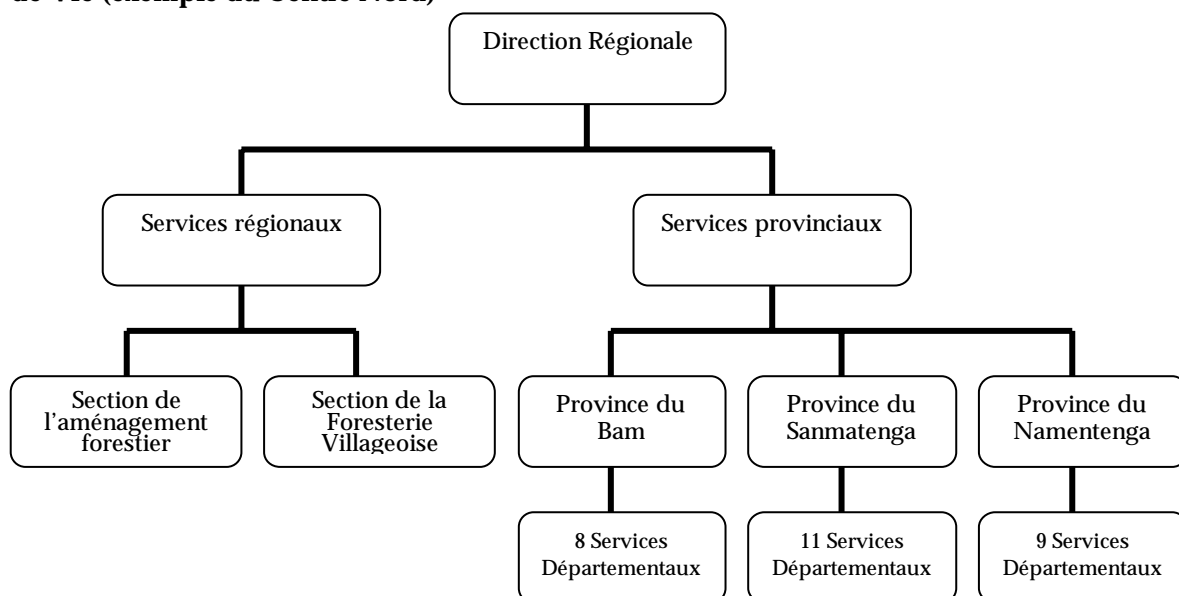
C'est actuellement, le service de foresterie villageoise qui assure les missions du secteur de la vulgarisation. Pour ces raisons, il n'y a pas dans les services déconcentrés de service spécialisé dans la vulgarisation, et de fait, il n'y a pas de dispositif de vulgarisation cohérent.

Au niveau des villages, ces sont les agents forestiers affectés dans les provinces ou les départements qui assument la responsabilité de la vulgarisation. Cependant, le travail des agents forestiers affectés dans les départements consiste principalement en sensibilisation, formation et vulgarisation technique auprès des producteurs de bois de chauffe, de ressources halieutiques et de ressources animales, délivrance de toutes sortes de permis aux producteurs, réglementation du développement des forêts protégées, etc. Parallèlement à leur rôle de sensibilisation/vulgarisation en matière de foresterie et protection de l'environnement, ils jouent aussi celui de police de la forêt en réprimant les coupes illégales et le braconnage. Lors des enquêtes par interviews auprès des populations, certains villageois perçoivent les agents forestiers comme des agents répressifs, disent qu'ils n'ont pas eu de contacts avec eux en matière de sensibilisation ou de vulgarisation, et qu'ils les évitent autant que possible.

Il est souhaitable que les agents forestiers jouent un rôle de promotion participative de la gestion des ressources forestières, mais on ne peut dire qu'ils ont une expérience et des capacités techniques suffisantes pour exercer des activités de vulgarisation et de sensibilisation, ni qu'ils maîtrisent suffisamment les techniques de collecte de données et d'information sur le terrain en matière de ressources forestières. On peut dire que la compréhension de la vulgarisation en foresterie, et plus encore le dispositif organisationnel pour les activités de vulgarisation, sont fragiles.

Il y a 31 agents dans le Centre Nord et 36 agents dans le Sahel (agents techniques et administratifs). Parmi eux, les agents forestiers qui travaillent au niveau des départements sont 19 dans le Centre Nord et 23 dans le Sahel, et si l'on fait un calcul simple, ces agents couvrent en moyenne plus de 30 villages chacun.

Figure 2.4.5 Organigramme d'une Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie (exemple du Centre Nord)



2.4.4.4 Etat des affectations des agents

On trouvera dans le tableau 2.3.1 l'état des affectations des agents des directions provinciales, et des agents de vulgarisation, etc. dans la zone de l'étude.

Les agents de vulgarisation en agriculture couvrent en moyenne de 5 à 20 villages, les agents forestiers quelques 30 villages, et les agents de vulgarisation en élevage de 20 à 40 villages.

Si l'on considère en particulier le nombre de villages couverts dans la zone de l'étude par les agents de vulgarisation en agriculture qui sont l'axe central de la vulgarisation, dans la plupart des provinces, ils couvrent chacun plus de 10 villages. Si l'on considère qu'un agent de vulgarisation ne peut effectuer un encadrement efficace que pour 4 à 6 villages environ, on comprendra à quel point le nombre d'agents de vulgarisation est insuffisant.

Tableau 2.4.1. Etat des affectations des agents des directions provinciales, et des agents de vulgarisation, etc. dans la zone de l'étude (janvier 2003)

1) Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

Région	Province	Fonctionnaires		ZAT		UAT		Départements	Villages	*2
		Techniciens		*1		Postes non pourvus				
Centre-Nord	BAM	7	5	7	7	7	0	9	241	17
	SANMATENGA	6	5	7(8)	5	13	3	11	317	19
	NAMENTENGA	5	4	6	5	12	1	8	158	9
Sahel	SENO	5	4	2(3)	0	10	2	6	200	17
	YAGHA	4	3	3	3	5	2	6	108	14
	SOUM	34	33	6	2	24	3	9	159	5
	OUDALAN	14	13	3	3	5	2	5	155	19

Techniciens: Fonctionnaires spécialisés de type technique (sauf le directeur provincial)

*1: Nbre de ZAT cumulant UAT,

*2 nombre moyen approximatif de villages couverts par un agent de vulgarisation

2) Ministère des Ressources Animales

Région	Province	Fonctionnaires		ZATE	PV
		Techniciens			
Centre-Nord	BAM	1	0	4	5
	SANMATENGA	4	3	5	3
	NAMENTENGA	3	2	8	3
Sahel	SENO	2	1	4	2
	YAGHA	3	1	2	3
	SOUM	9	8	8	3 (9)
	OUDALAN	7	6	2	3

Techniciens: Fonctionnaires spécialisés de type technique (sauf le directeur provincial)

PV :Poste Vétérinaires

3) Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie

Région	Province	Fonctionnaires		SDE CV	PF
		Techniciens			
Centre-Nord	BAM	2	1	6	0
	SANMATENGA	4	3	9	1
	NAMENTENGA	2	1	4	0
Sahel	SENO	1	0	6	0
	YAGHA	1	0	5	0
	SOUM	3	2	7	0
	OUDALAN	6	5	5	0

Techniciens: Fonctionnaires spécialisés de type technique (sauf le directeur provincial)

SDECV : Services Départementaux de l'Environnement et du Cadre de Vie

PF : Poste Forestier

NB Les chiffres entre parenthèses montrent le nombre réel des postes. Les chiffres du nombre de départements et de villages proviennent de la Direction de la Vulgarisation Agricole du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (janvier 2003)

2.4.4.5 Etat de la réduction du nombre des agents de vulgarisation

Actuellement, le nombre d'agents de vulgarisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques a diminué dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel. La situation de diminution du nombre de vulgarisateurs, se présente ainsi :

a) Il n'y a plus de recrutement depuis 1993. La diminution est due au vieillissement du réseau d'encadrement, aux départs en retraite, aux décès et d'autres ont démissionné avant l'âge de la retraite.

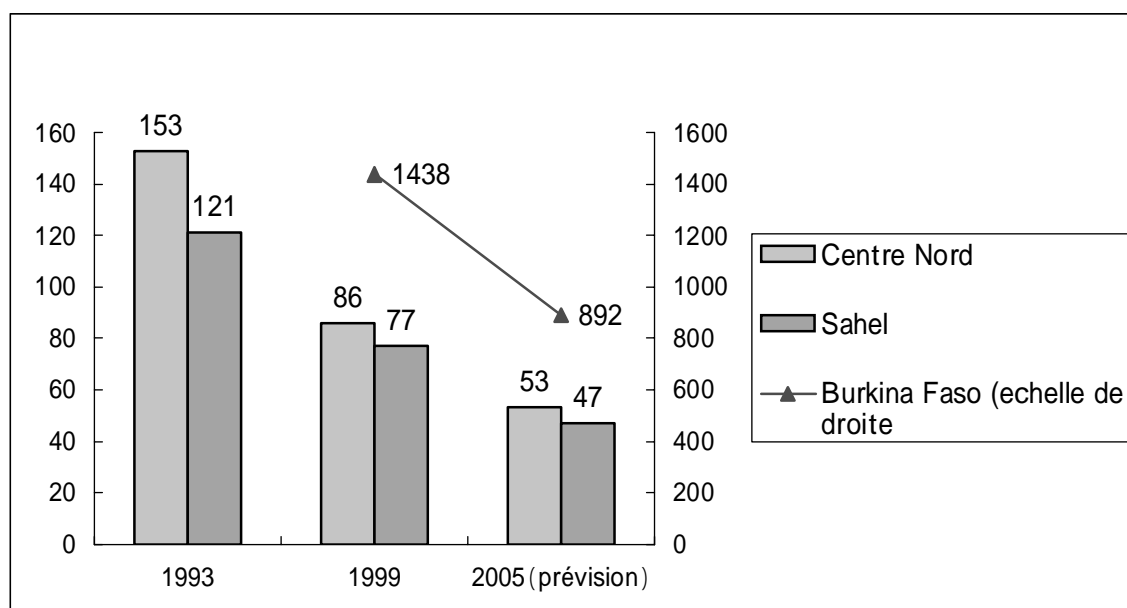
b) Une enquête sur la question a été effectuée sur les agents de vulgarisation en 1999. Il y a avait cette année-là, 1.438 agents de vulgarisation répartis sur l'ensemble du pays. En ce qui concerne les agents de vulgarisation dans la région de la présente étude, 67 et 44 postes ont été supprimés à partir de 1993 respectivement dans les régions du Centre-Nord et du Sahel. Le nombre d'agents de vulgarisation fut par conséquent réduit jusqu'à 86 personnes pour la région Centre-Nord et 77 personnes pour la région du Sahel.

c) Si l'emploi de nouveaux agents de vulgarisation reste stagnant de 2000 à 2005, une diminution réelle de 38% (546 personnes) est à prévoir, ainsi qu'une moyenne d'âge de 46 ans pour les agents de vulgarisation. Si la diminution se poursuit au même taux que dans l'ensemble du pays, on peut prévoir 53 agents dans le Centre Nord et 47 agents dans le Sahel en 2005.

d) En 2001, 18 techniciens agricoles ont été employés avec un contrat d'un an (renouvelable) pour des travaux d'irrigation par le Ministère de l'Agriculture. Ces techniciens étaient des diplômés d'une école de formation professionnelle et/ou avaient bénéficié d'un stage de remise à niveau.

e) En 2002, 20 agents ont été recrutés pour l'encadrement de la petite irrigation.

Figure 2.4.6. L'évolution du nombre d'agents de vulgarisation en agriculture



Par ailleurs, dans le domaine de l'élevage, comme nous l'avons indiqué plus haut, par suite du manque d'agents, les Chefs ZATE cumulent leurs fonctions avec celles de chef PV, et, de fait, leurs activités de vulgarisation se confondent avec leurs activités en matière de santé animale. Cependant, depuis que le recrutement de nouveaux agents a été arrêté au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en 1993, il n'a repris qu'en 2001, mais tous les ans ce ne sont que 30 agents qui sont recrutés, ce qui ne suffit pas à compenser les départs à la retraite et les décès, et il est visible que la tendance à la diminution du nombre des agents va se poursuivre. On peut prévoir qu'en 2005, 38% des agents de vulgarisation seront partis à la retraite, et que cet état de manque d'agents ne va aller qu'en s'aggravant.

Les recrutements se font par ailleurs au niveau national, et ils ne prennent pas en compte les particularités régionales pour permettre par exemple d'affecter dans le Sahel un agent parlant fulfulde.

2.4.4.6 Etat de l'activité des agents de vulgarisation

(1) Rôle de collaboration et coordination entre les services et les populations

Les agents de vulgarisation, placés en première ligne dans les services techniques déconcentrés, entretiennent des relations et opèrent des échanges avec les producteurs par le biais des activités de vulgarisation. Ils interviennent en tant que personnel de liaison de l'administration vis-à-vis des populations, lors de l'exécution des actions de développement agro-sylvo-pastoral. De plus, ils ne doivent pas seulement apprendre les différentes techniques aux populations, mais aussi identifier les préoccupations de ces populations et la situation sur le terrain afin d'en informer les services.

Cependant, dans les faits, comme indiqué plus haut, en plus du manque d'agents, il arrive que des agents soient affectés alors qu'ils ne comprennent pas la principale langue de leur lieu d'affectation (par exemple le fulfulde au Sahel), et dans ce cas, la communication avec les populations pose problème. Il y a donc beaucoup de cas où les agents de vulgarisation ne sont pas en mesure de jouer le rôle de guichet d'accueil des services étatiques, ou de comprendre la situation des villages.

Cependant, quand les populations veulent demander un soutien quelconque aux services étatiques, il ne savent pas clairement à qui s'adresser pour obtenir la réalisation de leurs vœux, et il serait souhaitable que les agents de vulgarisation puissent remplir le rôle de « guichet d'accueil » du soutien aux populations.

(2) Les moyens de transport et la dépendance par rapport aux projets

Les moyens de transports et les défraiements pour les agents de vulgarisations sont eux aussi limités. Jusqu'en 2001, le PNDSA II (Programme National de développement des Services Agricoles, phase 2) mis en oeuvre par la Banque Mondiale (BIRD), des motos étaient fournies aux agents de vulgarisation. De plus les chefs UAT touchaient une prime de 35.000 francs CFA par mois, mais le montant en a été réduit à 12.500 francs par mois. Puis le PNDSA II a pris fin en juin 2003, et les primes ont cessé. Dans une telle situation, les tournées d'encadrement des agents dans les villages sont devenues problématiques, et, dans les faits, l'encadrement ne se fait que lorsque les villageois viennent trouver l'agent. C'est ainsi que, parce qu'un projet paye des primes aux agents, les agents perdent la notion initiale d'un projet mis en oeuvre pour les populations, ou encore pour le développement d'un village, et ont tendance à exécuter le projet pour recevoir des primes.

(3) Outils de soutien

Les agents de vulgarisation mènent l'encadrement technique et les actions de vulgarisation en se basant sur les connaissances qu'ils ont acquises dans les manuels de l'école professionnelle à travers leur participation aux séminaires organisés par les projets des différents bailleurs, ainsi que sur l'expérience qu'ils ont acquise sur les différents terrains. Cependant, les manuels etc. actuellement disponibles exposent des techniques anciennes, ne sont pas adaptés à la zone, et ne sont pas utilisés largement au niveau des agents de vulgarisation.

De plus, dans le secteur de la vulgarisation, il est nécessaire d'utiliser du matériel audiovisuel tel que des vidéos etc., mais on n'en dispose pas, et cela est un obstacle à une vulgarisation efficace quand elle se fait auprès de populations qui ne savent pas toujours lire et écrire dans leur langue, et ont une culture technique insuffisante.

2.4.4.7 Les mesures de renforcement des capacités des agents vulgarisateurs

Parmi les formations nécessaires au renforcement des capacités des agents de vulgarisation, il y a les formations techniques, et les formations aux méthodes qui permettent de mûrir les capacités à sensibiliser les populations, et qui, ces dernières années, sont devenues le courant principal.

Comme les activités des agents de vulgarisation avaient jusqu'à présent pour objectif principal de vulgariser et d'encadrer des techniques conformément aux politiques gouvernementales, les formations techniques sont organisées par chaque service chacun de son côté. Cependant, ces dernières années, l'importance de l'approche ascendante par laquelle les populations participent aux actions en tant qu'acteur principal a été soulignée, et on considère que les agents de vulgarisation ont besoin eux aussi de capacités à sensibiliser et organiser les populations. Les agents de vulgarisation ne sont pas favorisés en matière d'occasions de suivre des formations à ces outils, et ils n'ont qu'une vague conscience de ce que ces capacités leur sont réclamées.

(1) Les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

Le programme des agents de vulgarisation actuellement en cours comprend :

- a) des réunions mensuelles au niveau des directions provinciales,
- b) la formation technique dans chacun des projets pour lesquels la Direction régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques assure la maîtrise d'œuvre déléguée .

Les réunions mensuelles regroupent les fonctionnaires des directions provinciales et les agents des UAT et ZAT, et permettent un échange d'opinions sur les problèmes techniques et organisationnels. Dans de nombreux cas, des conseils techniques sont donnés aux agents de vulgarisation des ZAT et des UAT par des Techniciens spécialisés (TS) nommés dans chacune des provinces, et même si ces réunions sont des réunions de compte rendu, elles contribuent au renforcement des capacités des agents de vulgarisation.

La formation technique est planifiée et mise en œuvre pour chaque projet et ne s'adresse par conséquent qu'aux agents de vulgarisation ou aux fonctionnaires des directions régionales ou des directions provinciales en relation avec ce projet. Dans de nombreux cas, elle est effectuée pendant une ou deux semaines avant le début du projet. Une formation à l'étranger est également prévue par certains projets, mais seuls peuvent y participer les fonctionnaires des administrations centrales et des directions régionales. Ainsi, ce genre de formation n'a donc pas de répercussions positives directes sur le transfert technologique sur le terrain.

(2) Les Directions Régionales des Ressources Animales

Les formations destinées aux agents de vulgarisation sont sous la responsabilité des Techniciens Spécialisés (TS) travaillant dans les directions provinciales. Ceux-ci déterminent pour cela les thèmes en fonction des demandes des agents de vulgarisation et des résultats de la recherche les plus récents, et mènent les formations. C'est-à-dire que la vulgarisation technique s'effectue selon le processus suivant : Recherche → TS → agents de vulgarisation → producteurs.

Comme les thèmes prioritaires diffèrent selon les régions, le contenu et la fréquence des formations diffèrent eux aussi selon les directions régionales.

Jusqu'en 2000 avaient lieu les ateliers mensuels de revue technique qui étaient une occasion de renforcer les capacités techniques de façon périodique, mais actuellement, ils ont été abandonnés pour insuffisance de budget, et, dans les faits, les formations ne sont organisées que de façon sporadique, avec le soutien de projets, etc.

(3) Les Directions Régionales de l'Environnement et du Cadre de Vie

Une formation est effectuée tous les ans auprès des populations des villages et des fonctionnaires (agents forestiers) par la Direction régionale de l'Environnement et des Forêts. Toutefois, les ressources financières de cette direction étant très limitées, cette formation a lieu dans de nombreux cas conjointement avec celle des projets d'autres bailleurs de fonds. Donc, les occasions de formation des agents forestiers sur le terrain dépendent du nombre de projets actifs en rapport avec les forêts.

Les directions régionales ont pour rôle de diriger l'ensemble de la formation et c'est la partie projet en charge de la formation qui décide de son contenu ainsi que du nombre de participants.

Le Tableau 2.3.2 ci-dessous présente le nombre total d'agents forestiers sur le terrain ayant participé à la formation ainsi qu'au principal contenu de ladite formation effectuée en 2000 et en 2001 dans les Directions régionales de l'Environnement et des Forêts des régions Centre-Nord et du Sahel.

Tableau 2.4.2 Participation des agents forestiers à la formation dans les Directions Régionales de l'Environnement et des Forêts

Région	Nombre total de participants		Bailleurs	Principal contenu
	2000	2001		
Centre-Nord	-	34	PS/CES-AGF ³ , PSB-GTZ, PSB-DANIDA, etc.	Initiation à la méthode PRA, gestion du budget, gestion des semenciers, techniques de fabrication des mottes de terre, technique de plantation, etc.
Sahel	44	73		

Remarque: Les données concernant la Direction régionale de l'Environnement et des Forêts du Centre-Nord pour l'an 2000 n'ont pu être obtenues.

³ Programme Spécial de Conservation des Eaux et des Sols et d'Agroforesterie dans le Plateau Central.

(4) Politiques de renforcement des capacités des agents de vulgarisation dans les instituts de recherche et d'expérimentation

(a) Institut National de l'Environnement et de Recherches Agricoles

L'Institut National de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) met actuellement en place une formation uniquement à la demande des projets ou des ONG. Depuis la fin du PNDSA II, faute de fonds, l'INERA n'organise plus de formations régulières pour les agents de vulgarisation.

(b) Bureau National des Sols

A l'instar de l'INERA, le Bureau National des Sols (BUNASOL) dépêche des ingénieurs agro-pédologues dans les directions régionales à la demande et effectue une formation pour les agents de vulgarisation, sans toutefois que ces activités soient périodiques.

(c) Centre National des Semences Forestières

La formation effectuée par le Centre National des Semences Forestières (CNSF) et s'adressant aux populations des villages et aux agents forestiers est mise en œuvre par les techniciens du service de formation et vulgarisation du Ministère. Cette formation des techniciens a lieu tous les ans.

Le contenu de la formation est diversifié et porte non seulement sur la production et la gestion des semences mais également sur les techniques de plantation et de réalisation de mottes de terre permettant de ne pas utiliser de pots en plastique, entre autres.

Par ailleurs, des Antennes Régionales des Semences Forestières (ARSF) ont été établies dans 4 régions du pays afin d'exécuter le programme du CNSF au niveau régional. Ces antennes sont situées à Kaya et Dori à l'intérieur de la région de la présente étude. Les ARSF organisent, en coopération avec la Direction Régionale de l'Environnement et des Forêts, des activités de formation technique destinées aux producteurs de plants et des conseils techniques sont promulgués aux agents forestiers.

Tableau 2.4.3 Contenu des formations techniques du CNSF (en 2001)

Région	Participants	Contenu	Lieu	Nombre	Partenaire
SAHEL	Populations	Technique de production des semences, nouvelle formation sur la production des plants	Dori	52	PGRN-SY
	Populations	Idem	Sebba	52	
CENTRE NORD	Agents forestiers	Fabrication des mottes de terre, techniques de plantation	Kaya	14	PS-CES/AGF
	Populations	Idem	Kaya	16	

2.4.5 Facteurs obstacles

Pour mener une lutte efficace contre la désertification, il faut une démarche cohérente au niveau national. Cependant, à l'heure actuelle, l'agriculture, l'élevage, et la foresterie sont séparés dans 3 ministères différents, et les agents de vulgarisation etc. agissent chacun

de leur côté en se conformant aux orientations de leur ministère. Dans le but d'intégrer, de coordonner et de mettre en synergie leurs actions, le Ministère de l'Economie et du Développement a mis en place au niveau provincial des structures telles que les CCTP et les CPAT, mais par suite de problèmes, notamment de financement, il est difficile de dire que ces structures fonctionnent de façon suffisante. De plus ces structures ne sont pas en mesure de contribuer à la synergie et coordination au niveau départemental.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques a été restructuré suite au remaniement, mais par suite de problèmes budgétaires, certains postes ne sont pas pourvus, et l'aménagement du système de façon à assurer le service aux populations en passant par le secteur privé est en retard. Pour ces raisons, les populations ne bénéficient pas suffisamment du service technique qu'elles espèrent.

A cause du problème de la langue utilisée pour la vulgarisation, et du problème du manque d'agents, les agents de vulgarisation ne sont pas en mesure d'assumer pleinement le rôle de guichet d'accueil des populations.

Même si elles sont insuffisantes, il y a des motos, mais ni le carburant, ni les réparations ne sont pris en charge.

Les outils de vulgarisation (manuels, matériel audiovisuel, etc.) sont insuffisants, et cela fait frein à l'efficacité des actions de vulgarisation.

Il est fréquent que les agents de vulgarisation soient chargés de l'exécution de projets mis en oeuvre avec le soutien de bailleurs ou d'ONG, mais souvent, ils n'accordent d'importance qu'aux primes versées par le projet et ne comprennent pas la véritable signification du projet.

Jusqu'à présent, les projets de développement étaient d'approche descendante, et menés sous la conduite des services étatiques. C'est pour cela que les agents de vulgarisation ont une perception insuffisante de l'importance de la sensibilisation et de l'organisation des populations pour un développement rural durable.

Les formations techniques ne sont pas organisées régulièrement, et on ne peut dire que les agents de vulgarisation aient des capacités techniques suffisantes.

Les instituts de recherche sont à considérer comme des structures qui effectuent des recherches sur les problèmes techniques, et des recherches communes avec d'autres pays. Cependant, ils n'ont pas de savoir faire en matière de techniques adaptées aux populations et de méthodes de vulgarisation. Il faut aménager des méthodes de vulgarisation.

2.4.6 Les organisations des populations, et les organisations agricoles

2.4.6.1 Etat d'esprit et capacités des populations

Toutes sortes de projets ont été menés jusqu'à présent au Burkina Faso. Ils étaient du type

descendant, dans la mesure où l'établissement des plans et l'exécution était menés par le gouvernement, mais ces dernières années, on est passé à l'approche ascendante axée sur la participation des populations. Comme cette approche permet l'apparition d'effets durables des actions, il faut chez ces populations elles aussi un changement de perception et un renforcement des capacités sur les points ci-dessous :

(1) Conscience de participer aux actions de développement

Comme non seulement les services étatiques, mais aussi les populations se sont habituées depuis de longues années à l'approche descendante, l'attitude générale des populations, plutôt que de développer leurs villages de leurs propres mains, est d'attendre un soutien externe, dans la mesure où le développement est pour elles mis en oeuvre par le gouvernement et les projets de soutien. Pour prendre un exemple extrême, les gens d'un certain village ont demandé des copies du plan de base de développement du village qui avait été établi dans le cadre du processus de création de la CVGT, et ont expliqué que c'était « pour les montrer aux organismes d'aide et leur demander un soutien ».

(2) Démarche pour la formation d'un consensus

Pour mettre en oeuvre, en tant que mesures de lutte contre la dégradation des sols, des actions de développement rural à travers une gestion et une utilisation adéquates des ressources, il ne faut pas s'adresser à une partie de la population ou des groupes, mais rechercher un consensus de l'ensemble de la population et la prise en compte des intérêts de tous. Une organisation qui permet de collecter les opinions de l'ensemble de la population et de former un consensus se fait progressivement à travers la création des CVGT basées sur des programmes tels que le PNGT, mais les résultats, à commencer par l'effet de diffusion en chaîne vers les autres zones, sont encore insuffisants.

(3) Communication entre populations

Dans les villages de la zone de l'étude, on trouve des discriminations basées sur les arrières plans historiques compliqués (relations de maîtres et captifs, etc.), les conflits entre populations sédentaires et nomades, les groupes basés sur les métiers, la vision du monde traditionnelle, le genre, etc. Pour solutionner ces discriminations et favoriser la communication de l'ensemble de la population, les capacités organisationnelles et en lecture et écriture des populations sont importantes, mais peu nombreux sont les villages dans lesquels des mesures pour renforcer ces capacités sont prises.

(4) Capacités en gestion des équipements

On trouve des cas de projets qui mettent en place des équipements qui dépassent les

capacités des populations en termes de gestion ou de prise en charge des frais d'entretien de ces équipements. Ces cas peuvent se présenter pour toutes sortes de raisons, par exemple lorsque les populations demandent des équipements qui requièrent un niveau technique qui les dépasse, ou encore lorsqu'un système pour la gestion n'a pas été mis en place, etc. , mais avant tout, c'est un problème qui doit être évité au niveau du projet par une analyse plus précise de la situation du terrain, et des capacités des populations.

Cependant, de façon générale, les capacités des populations en gestion des équipements, aussi bien dans leur aspect matériel (façon de manœuvrer, de réparer les équipements) qu'immatériel (collecte et utilisation des frais de gestion, etc.), sont insuffisantes, et il faut lors de l'exécution du projet prendre en considération les capacités en gestion des populations, mais aussi renforcer ces capacités, et envisager un suivi après la fin du projet.

2.4.6.2 La mise en place des Chambres Régionales d'Agriculture

Au Burkina Faso, depuis 2002, les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) qui sont formées de représentants des producteurs en agriculture, élevage et foresterie au niveau des villages ont été organisées par la Direction de l'organisation des producteurs et de l'appui aux institutions rurales (DOPAIR) du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, avec le soutien de la Banque Mondiale (BIRD), dans l'objectif d'améliorer l'approche descendante qui fait que l'encadrement technique et la fourniture de matériel viennent du niveau central et sont transmises aux producteurs en passant par les directions régionales, puis les provinces.

Cependant, les exemples précédents montrent qu'on a beau mettre en place des structures, elles deviennent souvent inactives par manque de financement. Les CRA ont bénéficié d'un soutien de la Banque Mondiale pour leur mise en place, mais le budget de l'état n'est pas dans une situation florissante, et le gouvernement se montre préoccupé quant au devenir des CRA par rapport aux frais de fonctionnement.

2.4.6.3 Facteurs obstacles

Pour mettre en oeuvre des mesures de lutte contre la dégradation des sols efficaces, il faut abandonner les actions dirigées par les services étatiques et mûrir chez les populations qui sont les acteurs principaux de la lutte, une volonté d'agir par elles mêmes, de façon positive, pour le développement rural. Il faut aussi passer d'actions menées par les bailleurs à des actions menées par les populations elles-mêmes.

Comme il n'y a pas de mécanisme pour faciliter la communication entre villageois et la formation d'un consensus, les mesures de lutte contre la dégradation des sols qui sont demandées par la plus grande part de la population en peuvent pas être décidées.

Le but visé par la mise en place des Chambres Régionales d'Agriculture est d'avancer dans le développement rural à travers l'organisation des paysans par les paysans eux-mêmes. Cependant, à l'heure actuelle, les éléments d'incertitude quant à un fonctionnement conforme aux attentes, notamment pour ce qui concerne le financement des activités, sont nombreux.

2.5 La décentralisation

Le Burkina Faso a démarré en mars 1991 avec le soutien du FMI et de la BIRD un programme d'ajustements structurels. Ce programme a pour buts principaux la correction du déséquilibre des finances de l'Etat et de la balance du commerce extérieur, et le renforcement du secteur privé etc. La promotion de la décentralisation est un élément en rapport avec notre étude.

La promotion de la décentralisation présente entre autres les avantages suivants : 1) rapprochement entre les fournisseurs et les utilisateurs des services de l'administration, 2) simplification et accélération des tâches et formalités administratives, 3) fourniture d'un service administratif adapté aux particularités des régions, 4) renforcement des capacités en matière d'explication par le rapprochement avec les bénéficiaires, 5) aménagement d'organisations locales.

(1) Passage aux collectivités locales et transfert de compétences

Il y a à l'heure actuelle 47 communes reconnues en tant que collectivités locales, dans lesquelles ont eu lieu en septembre 2000 des élections communales (45 d'entre elles sont des communes urbaines et les deux autres des communes urbaines à statut particulier) (voir la figure 2.4.1)

La « région » doit subsister en tant que circonscription administrative mais, parallèlement devenir aussi une collectivité locale, au plus tard en 2008. Les deux collectivités locales seront donc les régions et les communes, ces communes étant de trois types : les communes urbaines à statut particulier, les communes urbaines, et les communes rurales. Les circonscriptions administratives que sont les régions, les provinces, les départements et les villages resteront en l'état. Avec les élections municipales prévues en mars 2006 vont voir le jour quelque 300 nouvelles communes rurales.

Le transfert de compétences dans le cadre de la décentralisation doit se dérouler ainsi :

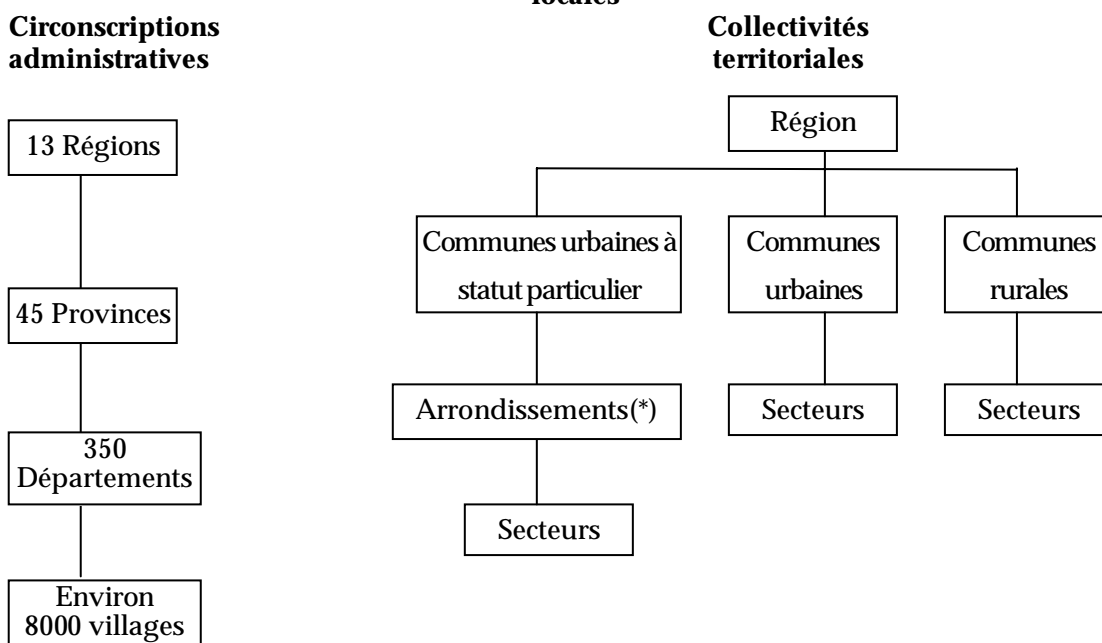
Les services déconcentrés des ministères concernés transmettent à la collectivité locale concernée 11 compétences portant sur les terres, l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les plans de développement économique, etc.

Pour les secteurs de l'éducation, de la culture et de la santé, parallèlement au transfert

de compétences, les fonctionnaires concernés sont transférés de l'état aux collectivités locales.

Pour les autres secteurs, les compétences sont transférées sans mouvement des agents, mais des agents de l'état peuvent être affectés aux collectivités locales pour les encadrer. Les agents du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, du Ministère des Ressources Animales, et du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, ne verront pas leur statut d' « agent de l'état » changer, mais si les communes rurales et autres collectivités locales sont peu à peu mises en place et commencent à fonctionner, on peut penser qu'il leur sera demandé d'exécuter une politique basée sur les souhaits des collectivités locales.

Figure 2.5.1 Organigramme des circonscriptions administratives et des collectivités locales



NB 1 Ce schéma est conçu au moment où ces lignes sont écrites (décembre 2005) selon le contenu de la loi n° 055-2004/AN portant code général des collectivités territoriales promulguée en décembre 2004

NB 2 Les communes ont les fonctions de collectivités territoriales, et les arrondissements (*) bénéficient de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Tableau 2.5.1 Les divisions du territoire du Burkina Faso : Les circonscriptions administratives et les collectivités territoriales

Division territoriale (*1)		Circonscription administrative	Collectivité territoriale	Zones couvertes	Remarques
		Suppléant des pouvoirs centraux (division territoriale, sans caractère juridique)	Acteur de l'administration (finances indépendantes, avec caractère juridique)		
Région (13 régions en décembre 2001)		GOUVERNEUR	Président [(élu par le Conseil régional) (assisté par un Vice-Président)]	Provinces, départements, communes, villages	
Province (45 provinces en décembre 2001)		HAUT-COMMISSAIRE		Départements, communes, villages	
Département (350 départements en décembre 2001)		PREFET		Communes, villages	
Commune (399 communes)*2	Commune urbaine (47 communes urbaines en décembre 2001)		Maire élu (assisté de plusieurs adjoints)		Divisée en secteurs
	Commune à statut particulier (2 communes à statut particulier en décembre 2001) Capitale, Ouagadougou et la seconde ville du pays Bobo-Dioulasso		Maire élu (assisté de plusieurs adjoints)		Arrondissements divisés en secteurs
	Commune rurale		Maire élu		Divisée en secteurs
Village (environ 8.000 villages)		Délégué administratif *3 *4 Conseil de village assiste le délégué			Quartiers permanents CVGT, CIVGT (fédération de plusieurs CVGT)

*1 : Loi numéro 43/98/AN (du 2 juillet 2001) relative au Plan d'exécution de la décentralisation.

*2 Les villes de préfectures et les chefs lieux de province sont acceptés en tant que communes.

*3 : Possibilité de demander l'érection en tant que commune en cas d'agglomération de plus de 5.000 personnes avec un budget équilibré de 5 millions de FCFA.

*4 : Le délégué administratif n'est pas un suppléant des pouvoirs centraux.

2.6 Les systèmes d'intervention des projets des organismes internationaux etc.

2.6.1. Les systèmes d'intervention

Le gouvernement du Burkina Faso avec le soutien de la FAO, la BIRD, la GTZ, etc. met en oeuvre de nombreux programmes et projets d'augmentation de la production alimentaire, de gestion des terres, de développement des ressources, etc.

Les systèmes d'intervention des projets intervenant dans la zone de notre étude ont été regroupés schématiquement dans le tableau 2.6.1. (Afin de permettre la comparaison du système d'intervention de notre étude avec ceux des autres projets analysés, nous l'avons aussi inclus dans ce tableau à titre indicatif).

Les services étatiques au niveau département et village, notamment le lien entre les agents de vulgarisation et les populations sont fragiles. Concrètement, les moyens de transport pour les agents de vulgarisation (motos, carburant) sont insuffisants.

Les services étatiques fonctionnant de manière verticale, il y a une insuffisance de synergie entre les domaines de l'agriculture, l'élevage et la foresterie, et les succès et les échecs des projets précédents ne font pas l'objet d'un retour d'information pouvant servir d'enseignement.

Au niveau village, sur la base de l'arrêté conjoint de février 2000, des Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT) ont été mises en place, et nombre de bailleurs considèrent ces CVGT comme leurs interlocuteurs pour les concertations concernant les activités de leurs projets (comme des bénéficiaires du soutien)

Le PSB a mis en place des cellules départementales de concertation (CDC) au niveau départemental, mais pour des raisons tenant au manque de coordination avec les structures concernées lors de la mise en place, à l'indétermination des responsabilités due à l'absence de statuts, au paiement des frais de participation, etc., leur activité a sombré en léthargie.

Il a été noté que « lorsque le soutien se termine, les activités du même type ne s'enracinent pas dans les villages, et ne perdurent pas ». De fait, les bailleurs qui interviennent sur de longues périodes peinent à trouver le système d'intervention adéquat et à maintenir des activités durables.

Précisons que, outre les 8 projets analysés dans le tableau 2.5.1, on trouve aussi notamment les projets suivants dépendant du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques : PATECORE (GTZ), PDRI/NAMENTANGA (OPEP , BID) , PADL/Bam-Yatenga(AFD , FFEM), du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie : Projet pour la réhabilitation des pépinières régionales (PRPR, Coopération Japonaise), et du Ministère des Ressources Animales: Projet de développement de l'élevage dans la province du Soum, phase II (PDES II, BAD).

2.6.2 Les facteurs obstacles

De nombreux bailleurs considèrent les CVGT comme des interlocuteurs pour la concertation sur les activités de leur projet (en tant que récipiendaires du soutien). Cependant, les villageois qui constituent les CVGT ont un niveau d'alphabétisation peu élevé, et les bailleurs consacrent beaucoup de temps aux actions de sensibilisation pour le renforcement des capacités des villageois, et aux différentes formations.

A cause de cela, la distribution de matériel et d'intrants (soutien financier) étant plus rapide que le soutien technique qui demande du temps, les résultats du bailleur sont plus visibles. De tels soutiens sans assise technique ne s'enracinent pas dans les villages une fois achevés, et n'ont pas de durabilité.

Il n'y a pas de projet exécuté ni poursuivi par le Burkina Faso sur ses seuls fonds, et les bailleurs doivent assurer le financement. Des dispositions budgétaires ne sont pas mises en place pour cela au Burkina Faso, et les mesures qui les permettraient ne sont pas prises.

Tableau 2.6.1 Systèmes d'intervention des projets des organisations internationales etc.

Programme/projet (période)	Organisation d'appui	Ministère/direction responsable	Comités/cadre de concertations aux différents niveaux *1				Organisations utilisables pour le soutien etc.	Organisme objet du soutien
			National			Départemental		
Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) (1997-2011: 15 ans)	FAO	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) Secrétariat général du Ministre (SG)	Comité de pilotage (CP)	Techniciens marocains et leurs homologues (agriculture, eau, forêt et élevage)	Comités Locaux de Concertation (CLC), Groupes Professionnels (GP), Commission Villageoise de Gestion des Terroirs (CVGT)	Néant	Techniciens marocains et leurs homologues (agriculture, eau, forêt et élevage)	Comités Locaux de Concertation (CLC), Groupements Paysans (GP), Commission Villageoise de Gestion des Terroirs (CVGT)
			(4 coordinateurs nationaux) Comité technique indépendant (CTI)					
Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT II) (2002-2016: 15 ans)	BIRD (IDA)	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) Secrétariat général du Ministre (SG)	Néant	Techniciens des services étatiques, vulgarisateurs, ONG, associations, sociétés privées	CVGT, Commission Inter-Villageoise de Gestion des Terroirs (CIVGT)	Néant	Techniciens des services étatiques, vulgarisateurs, ONG, associations, sociétés privées	CVGT, Commission Inter-Villageoise de Gestion des Terroirs (CIVGT)
			Bureau PNGT					
Programme Sahel Burkinabé (PSB) (1989-2004: 15 ans)	GTZ (PNUD, Pays-Bas, Danemark, Banque Africaine de Développement)	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (SP/CONAGESE)	Néant	ONG, vulgarisateurs, groupes de soutien	Cadre de Concertation (CC), CVGT, CIVGT	Cellule Départementale de Concertation (CDC)	ONG, vulgarisateurs, groupes de soutien	Cadre de Concertation (CC), CVGT, CIVGT
			Coordinateur PSB national					
Projet de développement des ressources agropastorales de la province de Namentenga (PAPNA) (2000-2005: 5 ans)	PNUD	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) Secrétariat général du Ministre (SG)	Réunion tripartite	ONG, sociétés privées	CVGT, CIVGT	Néant	Mise en place d'animateurs recrutés par le projet ONG, sociétés privées	CIVGT et communes rurales (Comités de Gestion des communes, CGC)
						Comité d'attribution des fonds (CAF)		

Programme/projet (période)	Organisation d'appui	Ministère/direction responsable	Comités/cadre de concertations aux différents niveaux *1				Organisations utilisables pour le soutien etc.	Organisme objet du soutien
			National			Départemental		
Programme de Développement Local du Sanmatenga (PDL/S) (2002-2006: 5 ans)	Pays-Bas	Ministère d'Economie et de Développement (MED) Direction générale de l'Economie et de la Programmation (DGEP)	CP	3 consultants et des services étatiques, etc.	CVGT	Néant	3 consultants (affectation des animateurs), services étatiques, sociétés privées, etc.	CVGT
						Comité Départemental de Gestion (CDG)		
Programme Spécial de Conservation des Eaux et des Sols et d'Agroforesterie dans le Plateau Central (PS-CES/AGF)	FIDA, BOAD	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH)	Néant	Vulgarisateurs, ONG, sociétés privées	Organisation des populations comme CGTV	Néant	Vulgarisateurs, ONG, sociétés privées	Organisation des populations comme CGTV
			Comité de supervision Atelier de programmation					
Projet National de Développement des Services Agricoles II (PNDSA II) (1998-2001 : 4 ans)	BIRD (IDA)	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) Ministère des Ressources Animales (MRA)	Unité de coordination PNDSA	Techniciens des services étatiques, vulgarisateurs, ONG, associations, sociétés privées		Néant	Techniciens des services étatiques, vulgarisateurs, ONG, associations, sociétés privées	CVGT, CIVGT, etc., toutes sortes d'organisation des populations et de groupements
Prolongation du PNDSA II (2002-2004 : 1 an et demie)		Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) Ministère des Ressources Animales (MRA)	Unité de coordination PNDSA	Néant	Cadres Provinciaux de Concertation et d'Echanges des Organisations (CPECE/OP)	Néant	Agents de vulgarisation, ONG, associations, sociétés privées	CVGT, CIVGT, etc., toutes sortes d'organisation des populations, organisations de producteurs
			Comité national pour la légalisation du projet	Comité Régional de Sélection des Projets (CRSP)	Comité Provincial de Sélection des Projets (CPSP)			
Projet Front de Terre (1998-2007 : 10 ans)	République de Chine (fin de la première phase en 2003)	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie Direction de la Foresterie Rurale (DFR)	Comité de pilotage (CP)	Néant	Néant	Néant	Dépend directement du ministère	Comités Villageois de Gestion des Sites récupérés
			Bureau du PFT		Directions Provinciales de l'Environnement et du Cadre de Vie			

Programme/projet (période)	Organisation d'appui	Ministère/direction responsable	Comités/cadre de concertations aux différents niveaux *1				Organisations utilisable pour le soutien etc.	Organisme objet du soutien
			National			Départemental		
Etude du Système de Promotion des Mesures de Lutte contre la Dégradation des Sol (Phase 1 et 2) (2000-2005 : 5 ans)	Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques Direction des Etudes et de la Programmation	Comité de Pilotage (Présidé par le Directeur des Etudes et de la Planification	Ateliers de promotion de la collaboration (Président ; Directeur régional de l'Agriculture)	Les Présidents des UCADR rendent compte aux CCTP	Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR)	Administration : agents des services étatiques Technique : agents de vulgarisation, agents forestiers Exécution : ONG, bureaux d'étude, etc.	17 CVGT
				Réunions d'échanges entre les UCADR		Réunions des UCADR		

*1 la partie supérieure décrit les comités de coordination etc. composés des structures concernées de la zone, et la partie inférieure les structures mises en place par le programme ou le projet pour valider les plans ou exécuter le budget.

2.7 Utilisation des ONG et des associations

La plupart des ONG ont été établies au Burkina Faso aux environs de l'année 1969, à l'occasion de la grande sécheresse. Le rôle de ces organisations était tout d'abord d'apporter un soutien aux aides alimentaires ponctuelles accordées par les pays étrangers mais, à partir des années 80, avec l'introduction par le gouvernement d'une stratégie de développement de type participatif, le positionnement des ONG a pris une plus grande importance. On inscrit depuis 1983 le plan des activités des ONG dans le Plan national de développement. De manière concrète, grâce aux mesures prises pour le développement des ressources humaines, le renforcement de la position de la femme, l'alphabétisation, les banques céréalières, etc., les ONG, en raison de cette approche participative, commencent à être de plus en plus en relation avec la formation des capacités et la création des organisations dans les régions.

La collaboration entre les ONG actives au Burkina Faso et le gouvernement burkinabé est autorisée légalement par des conventions liant les deux parties

Le Bureau de Suivi des ONG a été créé en 1984 au sein de l'ancien Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Planification (actuellement le Ministère de l'économie et du développement) en tant qu'organe de communication entre le gouvernement et les ONG d'une part et entre les ONG d'autre part.

Les missions prescrites au BSONG sont les suivantes :

- orienter, coordonner, impliquer les ONG dans la politique de développement national en accord avec le Ministère des Affaires Etrangères, rédiger et revoir les conventions de création des ONG

- soutenir et suivre les ONG dans toutes sortes de démarches administratives et légales
- faciliter la coopération entre les ONG et les services gouvernementaux, ainsi que les autres organismes de développement ;

- garantir matériellement et financièrement la bonne marche des projets financés ou exécutés directement par les ONG.

En 2002, il y avait 295 ONG enregistrées auprès du BSONG, parmi lesquelles 193 sont des ONG internationales et 102 des ONG nationales.

Parmi elles, 27 ONG nationales et 30 ONG internationales ont une zone d'activités incluant la région Centre-Nord et/ou le Sahel. Il y a aussi des ONG actives dans tout le pays qui travaillent dans la région Centre-Nord et/ou le Sahel.

Les ONG mises à part, il y a aussi des associations qui mènent des actions de développement rural. Les conditions pour créer une association sont relativement plus souples, puisqu'il leur suffit d'obtenir une autorisation au niveau provincial. Leur champ d'activité est souvent concentré au niveau provincial, leurs frais de gestion sont réduits, et

on peut faire appel à elles à un prix moins élevé que les ONG. Cependant, il y a parmi ces associations certaines qui n'ont ni télécopieur, ni téléphone à leur bureau et sont donc difficilement joignables, d'autres qui ne disposent pas de véhicule, etc., et il faut être attentif lors de la sélection des associations.

Tableau 2.7.1 ONG intervenant dans la zone de l'étude (ONG inscrites auprès du BSONG)

	Raison sociale	Sigle	Siège	Secteur d'activités	Zone d'intervention							Membre de SPONG
					Région Centre de Nord			Région de Sahel				
					Bam	Sanmatenga	Namentenga	Soum	Oudalan	Seno	Yagha	
ONG D o m e s t i q u e s	ASSOC. DES ELEVEURS WEND- PANGA	AAEWP	Kongoussi	Agric., Elev., Santé, Envir.								
	ASSOC. ECCLESIASITIQUE DE DEVELOPPEMENT	AED	Kaya	Agric., Comme., Envir.								
	ASSOC. FRERES DE LA SAINTE FAMILLE OEUVRE SOCIAL	AFSF/OS	Ouaga	Form., Santé Hydraulique.								
	ASSAC. DES ELEVEURS et EXPLOITA. DE BETAIL DU BUR.	ASS.EL.EXBO	Ouaga	Agric., Elev.								
	ASSOC. ETRE COMME LES AUTRES	ECLA	Ouahigouya	Droit d'homme, Handicapés, Artisanat								
	ASSOC. DES EGLISES EVANGEL. REFORMEES DU BURKINA	AEERB	Ouaga	Agric., Hydraulique., Form., Santé								
	ASSOC. DES JEUNES pr LA PROTEC. DE L' ENVIR. ET DE L' ELEVAGE	AJPEE	Kongoussi	Envir., Elev., Alphabe., Santé								
	ASSOC. LAAFI LA ZAKA	ALZ	Kongoussi	Santé, Envir., Acti. sociales								
	ASSOC. NATIONALE D'ACTION RURALE	ANAR	Ouaga	Agric., Elev., Envir., Santé, Droit d'homme								
	ASSOC. DES VOLONT. Pr LE DEVELOP. ENVIR. AUTOPROMOTION ET SOLIDARITE	AVD	Ouaga	Envir., SIDA, Agric., Elev., Form.								
	ASSOC. YAM LA TUUMA DU BAM	AYTB	Bam/Kongoussi	Artisanat, Envir., Agric.,								
	ASSOC. ZOOD NOOMA	AZN	Bam/Kongoussi	Envir., Agric., Elev., Artisanat, Alphabétisation								
	FONDA. NATIO. Pr LE DEVELOP. ET LA SOLIDARITE	FONADES	Ouaga	Agric., Envir., Formation								
	SOS SAHEL INTERNATIONAL	SOSSI	Ouaga	Hydraulique., Envir., Agric., Santé, Genre								
	ASSOC. POUR LE DEVELOP. WENAAM YAA NAANDA	AD/WYN	Kaya	Agric., Alphabe. Envir.								
	ASSOC. POUR LE DEVELOP. DE LA REGION DE KAYA	ADRK	Kaya	Agric., Hydraulique., Crédit								
	ASSOC. Pr LE DEVELOP. DES INITIATIVES PAYSANNES/SOLIDARITE	ADIP/S	Koudougou	Forêt, Agric., Santé								
	FEDERATION NATIONALE DES GROUP. NAAM	FNGN	Ouahigouya	Agric., Environ., Educ., Formation								
	SOLIDARITE DES JEUNES pr. LE DEVELOP.	SAMBIS- SI	Ouaga	Envir., Hydraulique., Agric., Formation								
	ASSOC. AFRICAIN SOLIDARITE	AAS	Ouaga	Santé, SIDA								
	ASSOC. Pr. LA PROTEC. DE LA NATURE	APN-SAHEL	Djibo	Envir. Dévelop. , Agric., Form., Appui organis.								
	ASSOC. SYNERGIE NORD-SUD	ASNS	Ouaga	Appui organis., Décentralisation								
	FEDERAT. Pr LE DEVELOP. DES ASSOC. COMMUNAUT.	FADCO	Ouaga	Agric., Hydraulique., Comme., Banque céréalière								
	OPERATION OASIS SAHELIENS	OOS	Ouaga	Hydraulique., Agric., Santé, Envir.,								
	SAHEL ACTION	SA	Ouaga	Dévelop. rural, Crédit, Elev.								
	UNION FRATERN DES COYANTS DE DORI	UFC DORI	Dori	Hydraulique., Artisanat, Envir., Agric.,								
	ASS. VOLONTAIRES ASSOC. Pr LE DEVELOP. PAYSAN	VADP	Ouaga	Agric., Hydraulique, Envir., Alphabe., Elev., Form., Crédit								
					14	10	2	9	2	2	0	7
ONG I n t e r	PLAN INTERNATIONAL/BURKINA FASO	PI	Ouaga	Santé, Form., Agric., Enfant								
	ASSOC. Pr. LA PROMO. DE L'HABITAT DANS LES VILLAGES	PROHAVI	Ouaga	Habitation., Form., Santé								
	HUNGER PROJECT BURKINA FASO	HP-BF	Ouaga	Appui organis., Envir., Agric., Elev., Sécurité alimentaire, Alphabe., Crédit								

CHAPITRE TROIS : LE PROGRAMME DU SYSTEME DE PROMOTION DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DES SOLS (PROGRAMME DIRECTEUR)

3.1 Conceptions de base

La convention de lutte contre la désertification (1994) définit la désertification comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ». Le plus grand problème de la désertification est que les populations des villages disséminés dans les zones où la désertification avance ne sont plus en mesure de soutenir ni de développer leur vie ni leurs activités quotidiennes dans les villages, et, pour lutter contre cela, il faut avant tout que ces populations mènent de leur propre volonté des actions de développement agricole et rural durables. Le programme directeur que nous proposons ici est un système par lequel, pour promouvoir les mesures de lutte contre la dégradation des sols à travers le développement agricole et rural, les services étatiques et les ONG/associations qui les appuient, agissant en synergie, soutiennent les populations.

Les populations habitant dans des zones où la dégradation des sols est en progression sont confrontées à deux grands types d'obstacles à la poursuite des activités de production agro-sylvo-pastorale : Les problèmes du développement rural liés aux conditions naturelles et aux conditions techniques d'une part, et les problèmes du système de soutien aux populations d'autre part.

Pour ce qui concerne les problèmes du développement rural, de nombreux essais ont été menés au Burkina Faso par les différents bailleurs, dont la FAO, la BIRD etc., pour tester des techniques de lutte contre la dégradation des sols.

Par ailleurs, le Burkina Faso a inscrit dans ses lois la possibilité de mettre en place des Commissions Villageoises de Gestion du Terroir (CVGT), qui permettent de gérer les ressources présentes à l'intérieur du terroir par l'implication des populations de ce terroir en tant qu'acteurs principaux, et de pérenniser le développement des villages. Les bailleurs ont adopté des méthodes basées sur l'implication des populations axée autour de ces CVGT. L'efficacité de ces méthodes est aujourd'hui pratiquement vérifiée par les différents bailleurs qui l'ont adoptée dans leurs actions.

Cependant, pour ce qui concerne les problèmes du système de soutien aux populations, bien que divers cadres de promotion aient été testés, il n'y a pas encore de réponse à ce problème admise par tous. C'est pourquoi il reste encore à mettre en place un système de soutien aux populations qui permette de promouvoir les mesures de lutte contre la dégradation des sols à travers l'utilisation par les populations elles-mêmes de techniques éprouvées de développement rural.

De toute évidence, des mesures de lutte contre la dégradation des sols qui ne tiendraient pas compte des ressources naturelles de la zone cible ni de sa situation sociologique, ne

pourraient se fixer durablement. Même si le rôle principal dans la mise en oeuvre du développement rural est dévolu aux populations, l'aménagement du système requiert des services étatiques une capacité à encadrer les populations en leur montrant de façon précise les orientations du développement.

Notre étude teste les systèmes et les processus permettant de promouvoir dans la zone de l'étude, sur une large échelle, et de façon durable, des mesures de lutte contre la dégradation des sols passant par le développement rural, initiées par les populations et les services étatiques de base. Sur la base des acquis de ces vérifications, elle propose au Burkina Faso sous la forme d'un programme directeur des mesures d'aménagement du système pour promouvoir sur une grande échelle et de façon durable les mesures de lutte contre la dégradation des sols.

Les idées de base qui président à l'établissement de ce programme directeur sont les suivantes :

- ① Inciter les populations à participer d'elles-mêmes.
- ② Mettre en oeuvre des mesures de lutte contre la dégradation des sols par le biais d'activités de production agricole, pastorale et sylvicole durables, adaptées aux conditions naturelles et sociales de la zone.
- ③ Valoriser au maximum les compétences actuelles des services étatiques, des institutions, et des ONG burkinabé.
- ④ Se conformer aux évolutions de la décentralisation.
- ⑤ Une collaboration systématique entre les populations, les services étatiques, et les organismes d'aide.

3.2 Charpente du M/P

Le Chapitre 2 a couvert l'état actuel du système pour le soutien des habitants. Ce chapitre traite les problèmes du système d'exécution des projets effectués par les organismes comme la structure administrative, le système de diffusion, l'organisation des habitants, les organisations internationales, ainsi que les difficultés de l'utilisation des ONG-associations. On obtient ce qui suit en classant les grands problèmes des organisations respectives.

(structure administrative)

① L'administration est organisée verticalement du niveau central au niveau départemental (villages etc.) et ne peut pas assurer la collaboration entre agriculture, élevage et exploitation forestière.

(système de diffusion)

① Le Programme d'ajustement structurel a engendré une importante diminution des agents de vulgarisation donnant des instructions aux habitants, et les services comme la vulgarisation technique sont insuffisants par manque de budget.

② Les agents de vulgarisation manquent de connaissances sur les méthodes du développement participatif et de connaissances concernant la diffusion des nouvelles techniques du domaine agro-sylvo-pastoral.

③ Les agents de vulgarisation manquent de matériel pédagogique pour la vulgarisation à utiliser pour le soutien des habitants.

(organisation des habitants)

① L'exécution des projets s'est pendant longue faite selon une approche descendante, aussi les habitants considèrent que les projets sont octroyés par les donateurs, et sont très passifs pour la participation.

(organisme d'exécution de projet comme les organisations internationales)

① Les donateurs disposent d'un bureau de projet au niveau régional ou provincial, et soutiennent en collaborant avec des ONG etc., mais la durabilité du projet n'est pas assurée après le départ des donateurs.

Pour sortir de cette situation, une unité de coordination des actions de développement rural (ci-dessous désignée « UCADR ») a été proposée pour les raisons ci-dessous comme pilier du système de soutien des habitants.

① On a besoin d'un système d'exécution de projet par les habitants eux-mêmes, d'un cadre d'assistance des habitants et d'un cadre permettant de présenter et d'introduire les résultats du soutien dans d'autres villages.

② Du point de vue de l'accès, une organisation du niveau départemental et/ou villageois est jugée adaptée parce qu'il n'est pas facile pour les habitants d'accéder à un organisme de soutien du niveau provincial.

③ Du point de vue des effets des résultats des projets, un cadre permettant la collaboration agro-sylvo-pastorale, sans désigner de villages spécifiques, ayant en son centre un organisme administratif de tutelle du département, est jugé adapté.

Les avantages de l'UCADR proposée sont comme suit.

① La spontanéité des habitants peut être promue en assurant le passage du schéma où les habitants attendent l'aide dans leur village au schéma où ils accèdent au contact de soutien de leur propre initiative.

② L'établissement de l'UCADR comme contact pour le soutien des habitants permettra de collecter les besoins des habitants à l'organisme administratif, et de faciliter la répercussion des avis des habitants sur la politique du pays.

③ La participation des villageois du département à l'UCADR facilitera la vulgarisation des effets d'un village à l'autre.

④ La collaboration des agents de vulgarisation des domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'exploitation forestière affectés au niveau départemental permettra d'éliminer l'influence néfaste de l'administration verticale.

⑤ La participation des ONG aux UCADR permettra la collaboration entre l'administration et les ONG, qui pourront compléter le soutien aux habitants dans des domaines spécifiques où les ressources humaines en agents de vulgarisations manquent ou que les agents de vulgarisation ne peuvent pas couvrir.

La période après la grande réforme de la décentralisation prévue pour mars 2006 a été prise en compte pour l'établissement de ce Programme directeur. Par conséquent, une méthode de développement où l'UCADR, positionnée comme organisation auxiliaire des communes qui seront nouvellement créées, soutiendra le développement agricole et rural des villages de la commune. L'UCADR assurera aussi la formation sur le tas de sorte que les organisations des habitants comme CVD et CVGT visent l'acquisition des capacités de gestion autonome des projets, alors que les habitants exécuteront les projets participatifs.

Le budget limité du Programme directeur ne permet pas d'exécuter totalement les projets de lutte contre la dégradation des sols requis dans les zones concernées. Dans ce M/P, la mise en place d'UCADR, force motrice de promotion du développement agricole et rural dans les communes et la formation des organisations des habitants en charge du développement du village sont jugés prioritaires, et les projets de ce M/P sont positionnés comme « problèmes pratiques » de la formation sur le tas pour former les organisations des habitants. Les projets de ce M/P n'auront peut-être pas eux-mêmes un effet direct pour la lutte contre la dégradation des sols. Mais si l'UCADR, moteur du développement agricole et rural de la commune, qui est la collectivité locale, et l'organisation des habitants, qui en est arrivée à exécuter des activités de sa propre initiative, collaborent mutuellement, leurs activités pour la lutte contre la dégradation des sols en développement continu auront en fin de compte de grands effets. Et cela va dans le sens de la décentralisation promue pour le Burkina Faso.

Le programme directeur proposé est composé des trois éléments, qui se basant sur les problèmes du système de soutien aux populations et sur les mesures proposées, vise :

- ① Le renforcement de la synergie entre les cadres et agents des services étatiques et les ONG etc. qui complètent le fonctionnement des services étatiques
- ② Le renforcement des capacités des agents de vulgarisation et la synergie entre les services étatiques et les instituts de recherche,
- ③ Le soutien au fonctionnement des UCADR et aux activités de vulgarisation auprès des populations, et est composé des trois éléments suivants :

- ① Le programme d'aménagement du système (construction d'un système de soutien par les services étatiques)
- ② Le programme de renforcement des capacités
- ③ Le programme d'aménagement des outils de soutien (aménagement des outils de soutien utilisés par les cadres des services étatiques, les agents de vulgarisation, et les populations (cahiers d'encadrement, etc.))

① Le programme d'aménagement du système a pour principal objectif de mettre en place les Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR) qui exercent un soutien direct auprès des populations, et met aussi en place les réunions d'échanges entre les UCADR en tant qu'organe de concertation au niveau provincial, ainsi que les ateliers de promotion de la collaboration qui font la coordination au niveau régional (comités de pilotage au niveau régional).

② Le programme de renforcement des capacités est composé de formations permettant aux agents de vulgarisation d'acquérir les méthodes de développement participatif afin de renforcer le fonctionnement des UCADR, et de rencontres d'échanges techniques pour promouvoir le renforcement des capacités techniques des agents de vulgarisation et la synergie avec les instituts de recherche.

③ Le programme d'aménagement d'outils de soutien consiste en l'aménagement d'un manuel indiquant les méthodes pour gérer les activités des UCADR sur la base du Programme directeur (manuel d'opérations), et l'aménagement de supports pédagogiques à utiliser dans les activités de vulgarisation auprès des populations (fiches d'encadrement et supports de vulgarisation), pour venir en appui à une bonne exécution des activités des UCADR

Le tableau 3.2.1 reprend, parmi les facteurs obstacles présentés, ceux qui peuvent être traités dans le cadre de notre étude, les mesures proposées ainsi que leur prise en compte dans le cadre du projet de programme directeur.

Tableau 3.2.1 Facteurs obstacles et prise en compte dans le projet de programme directeur

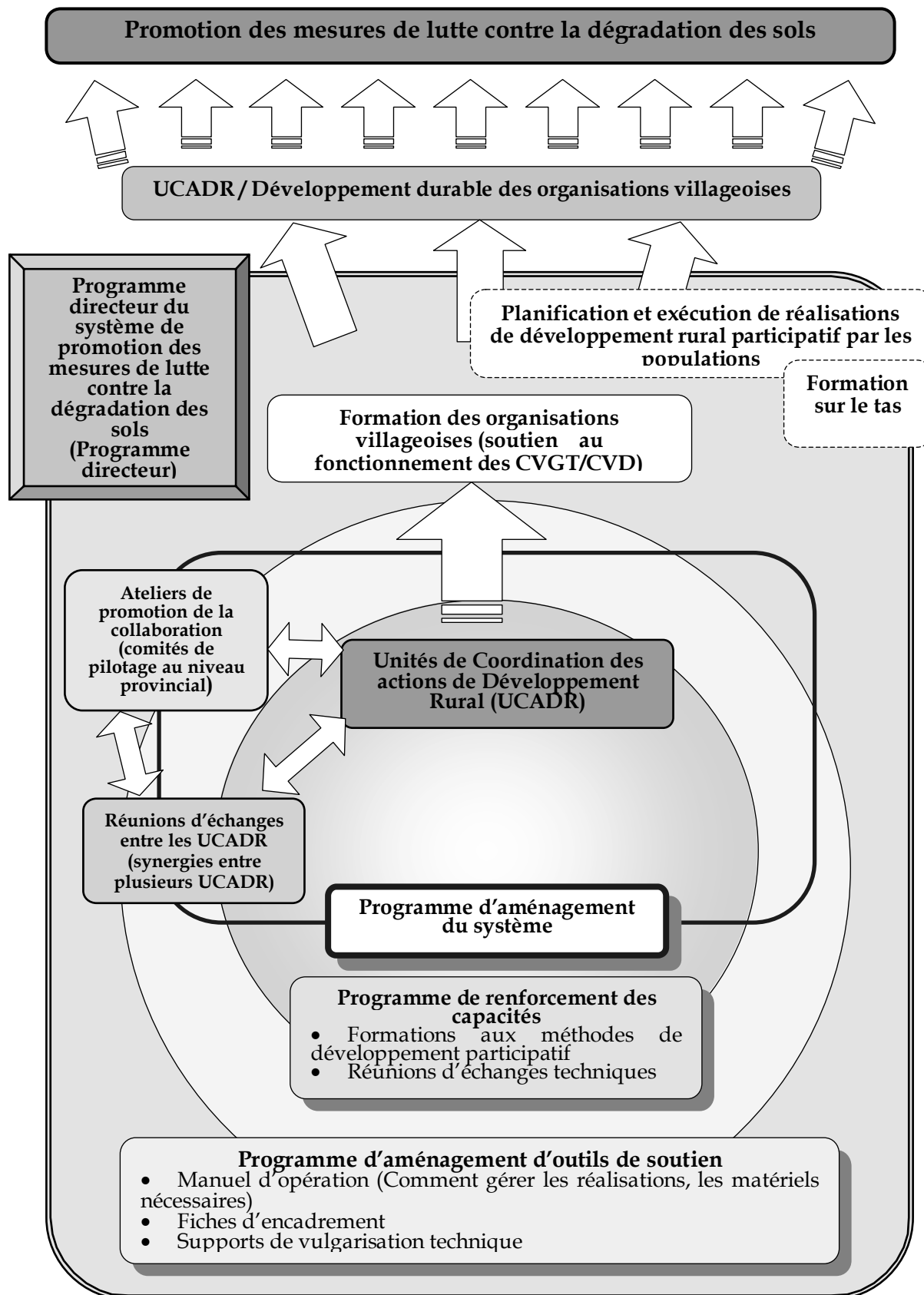
	Facteurs obstacles	Mesures proposées	Prise en compte dans le projet de programme directeur
Problèmes des services étatiques	Manque de synergie entre secteurs	Etablissement d'un système de vulgarisation impliquant la synergie entre l'agriculture, l'élevage, et la foresterie	Unités de Coordination des Actions de Développement Rural
Problèmes des agents de vulgarisation et du système de vulgarisation	Manque d'agents vulgarisateurs	La réduction du nombre des agents vulgarisateurs est une mesure gouvernementale qui suit le programme d'ajustement structurel, et il est difficile de remédier à ce manque. → mise en place d'un cadre pour compléter l'action des agents vulgarisateurs.	Unités de Coordination des Actions de Développement Rural

	Facteurs obstacles	Mesures proposées	Prise en compte dans le projet de programme directeur
	Manque de capacités techniques des agents vulgarisateurs	Donner aux agents des occasions d'acquérir les techniques : formations etc .	Réunions d'échanges techniques
	Manque de communication entre les agents de vulgarisation et les populations	Cadre pour compléter l'action des agents vulgarisateurs	Unités de Coordination des Actions de Développement Rural
	Manque de capacités en matière de sensibilisation	Introduction des outils de développement participatif	Formations aux méthodes de développement participatif
		Renforcement d'un état d'esprit dirigé vers la résolution des problèmes	Unités de Coordination des Actions de Développement Rural
		Donner aux agents des occasions d'acquérir les techniques : formations etc .	Réunions d'échanges techniques,
		Introduction des outils de développement participatif	Formations aux méthodes de développement participatif
	Manque de supports pour la vulgarisation	Développement et diffusion de supports pédagogiques	Aménagement des outils de soutien
	Manque de moyens de transport	Cadre pour compléter l'action des agents vulgarisateurs	Unités de Coordination des Actions de Développement Rural
	Les populations en quête de soutien ne savent à qui s'adresser	Création d'un guichet de soutien aux populations	
	Manque de connaissance de la situation	Cadre pour compléter l'action des agents vulgarisateurs	
		Introduction des outils de développement participatif	Formations aux méthodes de développement participatif
	Nécessité de passer d'actions menées sous la conduite des services étatiques à des actions menées sous la conduite des populations	Introduction des outils de développement participatif	Formations aux méthodes de développement participatif
Problèmes du système de mise en oeuvre des projets	Défauts de cohérence du système d'exécution et de gestion des actions	Prise en compte et systématisation des connaissances en matière d'exécution et gestion des actions	Unités de Coordination des Actions de Développement Rural
Problèmes des populations	Changement d'état d'esprit en matière d'implication	Sensibilisation par les outils de diagnostic participatif	(Formation des organisations villageoises) (*)
	Capacités de prise de décisions consensuelles	Organisation des populations	
	Communication entre populations et prise d'archives	Alphabétisation	
	Capacités de gestion des équipements	Renforcement des capacités par une formation « sur le tas » dans le cadre des actions réalisées.	

(*) La formation des organisations villageoises se fait à travers le processus de mise en oeuvre des réalisations pilotes

La figure 3.2.1 présente les éléments de base du programme directeur.

Figure 3.2.1 Le Programme directeur et la lutte contre la dégradation des sols



3.3 Le programme d'aménagement du système

On trouvera dans le tableau 3.3.1 la composition du programme d'aménagement du système :

Tableau 3.3.1 : Composition du programme d'aménagement du système

Poste	Ministères	Ateliers de promotion de la collaboration	Réunions d'échanges entre les UCADR	Unités de coordination des actions de développement rural
		Organisés au niveau régional	Organisées au niveau provincial (régional pendant l'étude pilote)	Tenues au niveau commune
Directeurs régionaux	MAHRH	⊙ (Président)	—	—
	MRA	○	—	—
	MECV	○	—	—
Chefs SAC/MR	MAHRH	○	○	○ (Conseiller)
Directeurs provinciaux	MAHRH	○	⊙ (Président)	○ (Conseiller)
	MRA	○	○	△
	MECV	○	○	△
Préfets		○ UCADR en rapport avec les projets	○	○ (Conseiller)
Maires		○ UCADR en rapport avec les projets	○	⊙ (Président)
Agents de vulgarisation	Ministères concernés	UCADR en rapport avec les projets	○	⊙ (Chef ZAT : Secrétaire exécutif)
		—	○	○ (Autres agents de vulgarisation)
NGO / Associations		○	○	○
Représentants des CVD/CVGT		—	—	○

⊙= coordination, présidence ○= membre △ = participation en fonction des nécessités

La participation des conseillers sera irrégulière s'il est constaté que les UCADR peuvent agir de façon autonome.

3.3.1 Les Unités de coordination des Actions de Développement Rural (UCADR)

Avec la décentralisation, ce sont désormais les communes qui vont prendre en charge le développement rural. Les UCADR sont des structures qui dépendent des communes, qui vont concrètement s'atteler au développement rural dans les communes.

Ce sont les populations qui sont les premières concernées pour mener le développement rural dans leur zone, mais ils vont assembler leurs forces avec celles des cadres et agents des services étatiques, des ONG/association et des représentants des populations qui participent aux UCADR pour mettre en oeuvre le développement rural dans leur zone. Le champ des activités des UCADR est large puisqu'il couvre les différents processus de diagnostic de la situation dans la commune, d'organisation des populations, d'établissement de plans de réalisations, d'exécution des réalisations et de suivi-évaluation. Il leur est aussi demandé de mettre en oeuvre la vision étendue des plans nationaux et

régionaux et dans le même temps une vision pointée sur le soutien direct aux populations. Pour couvrir le vaste domaine de la lutte contre la dégradation des sols, et mener avec peu de personnel un développement efficace, il faut élaborer une structure qui permette :

- ① la synergie entre les services,
 - ② la synergie entre les services étatiques et les organisations des populations, et
 - ③ de compenser les insuffisances de capacités ou de fonctions des services étatiques,
- et les UCADR sont en mesure d'assurer cela.

Les UCADR sont dirigées par les maires, ont le Chef ZAT (Zone d'Appui Technique) pour secrétaire exécutif, et ont pour membres les agents de vulgarisation, les ONG/associations et les représentants des CDV/CVGT. On demandera pendant un certain temps après le lancement des UCADR aux Chefs de section appui conseil au monde rural (SAC/MR) et aux directeurs provinciaux de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques de participer en tant que conseillers. En attendant qu'après le lancement des nouvelles communes en mars 2006, on ait pu constater les capacités des maires en matière d'administration, on demandera aussi aux préfets de participer aux UCADR en tant que conseillers.

3.3.2 Les ateliers de promotion de la collaboration

Ces ateliers sont positionnés comme des comités de pilotage au niveau régional, ils permettent d'informer les acteurs sur les orientations et la teneur de l'exécution des projets, de faire rapport de l'état d'avancement, de se concerter sur les solutions à apporter aux problèmes du système de promotion des projets, et ils sont en même temps des espaces de coordination et de synergie entre les structures concernées.

On peut espérer que grâce à la mise en commun des informations entre les cadres des directions régionales et provinciales des différents secteurs qui participent aux ateliers, les activités des agents de vulgarisation qui s'engagent dans les actions de développement rural des communes seront plus efficaces.

Ces ateliers réunissent les directeurs régionaux, provinciaux des trois secteurs de l'agriculture, l'élevage et la foresterie, le Chef SAC/MR, mais aussi les maires, les préfets, les agents de vulgarisation et les ONG/associations qui participent aux UCADR.

Cependant, pour les agents de vulgarisation, durant l'étude pilote, nous avons réuni tous les acteurs des UCADR dans chacune des régions, mais dans le programme directeur, comme le nombre de participants augmenterait au fur et à mesure de la mise en place de nouvelles UCADR, nous avons limité la participation des agents de vulgarisation à celle des Chefs ZAT.

Le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques préside les ateliers, qui sont tenus 2 fois par an.

3.3.3 Les réunions d'échange entre les UCADR

Les ateliers de promotion de la collaboration sont des réunions qui incluent les Directeurs régionaux et les Directeurs provinciaux concernés, et ils ne peuvent donc donner lieu qu'à des communications générales et synthétiques .

Pour remédier à cela, nous mettons en place les réunions d'échanges entre les UCADR. Ces réunions sont des espaces permettant aux acteurs impliqués dans les projets des UCADR d'échanger des informations avec les membres des autres UCADR de la même province (pendant l'étude pilote, de la même région) pour résoudre les problèmes. Elles ont pour membres : le Chef SAC/MR, les Directeurs provinciaux de l'agriculture, les Préfets, les Maires, les agents de vulgarisation, les ONG ou associations principales chargées du soutien à la mise en place et au fonctionnement des CVD/CVGT.

Les réunions d'échanges entre les UCADR permettent de rassembler sous un même toit les membres des UCADR d'une même province et on peut espérer que les agents de vulgarisation qui forment le noyau des réunions des UCADR se sensibiliseront mutuellement.

C'est le Chef SAC/MR qui préside les réunions d'échanges entre les UCADR, qui sont tenues 2 fois par an.

3.4 Le programme de renforcement des capacités

3.4.1 Les réunions d'échanges techniques

Pour que les agents de vulgarisation qui sont répartis entre trois domaines, l'agriculture, l'élevage et la foresterie, puissent s'engager dans une synergie et une coordination intersectorielle, il faut qu'ils aient, en plus de l'acquisition des techniques de pointe dans leur domaine spécialisé, des possibilités de comprendre les techniques de lutte contre la dégradation des sols, même lorsque celles-ci sortent du cadre de leur spécialité. Il est par ailleurs important qu'il y ait un retour d'information vers les instituts de recherche sur la direction dans laquelle doivent s'engager des recherches basées sur les besoins des populations. C'est de ces points de vue que nous organisons les réunions d'échanges techniques en synergie avec les instituts de recherche.

Dans chaque région, on rassemblera ainsi les agents de vulgarisation qui participent aux UCADR, et le Chef SAC/MR effectuera la planification, notamment la sélection des thèmes et les concertations avec les conférenciers, ainsi que la coordination.

3.4.2 Les formations aux méthodes de développement participatif

On peut penser que les méthodes de développement participatif sont un moyen efficace pour intégrer les populations dans le cadre politique, construire un partenariat sur une base d'égalité avec les différents intéressés, et finalement viser un développement autonome par les populations elles-mêmes.

Dans notre étude, nous nous basons particulièrement sur cette vision pour mettre en oeuvre les formations. En d'autres termes, nous ne rechercherons pas seulement le développement des capacités individuelles des agents de vulgarisation, mais aussi un renforcement du fonctionnement des UCADR. Cela contribue aussi au développement des capacités des services étatiques.

Des formations en salle et des formations de terrain seront organisées pour les agents de vulgarisation membres des UCADR nouvellement mises en place.

3.5 Le programme d'aménagement des outils de soutien

3.5.1 Le manuel d'opération

Le manuel d'opération est un manuel pratique pour faciliter la mise en oeuvre du programme directeur. Nous avons visé à le rendre réellement utile en y intégrant les thèses de l'étude pilote, le contenu des vérifications, et les points pris en compte dans le programme directeur.

Par ailleurs, nous gardons à l'esprit l'état de la décentralisation après les élections municipales prévues en mars 2006, mais nous avons aussi pris en compte l'étape de transition qui part du système actuel. Les UCADR, qui sont mises en place au niveau départemental, sont positionnées en tant que structures dépendantes des communes après leur lancement, et elles seront chargées du développement rural de ces communes.

Dans l'idée que les UCADR soutiennent l'organisation des CVD (ou des CVGT), soutiennent l'établissement des plans de réalisations de développement rural, exécutent et gèrent les réalisations de développement rural pour la lutte contre la dégradation des sols, etc., nous avons mûri le manuel d'opération (version provisoire) élaboré durant la 1ère phase et en avons rédigé la version révisée qui est composée de :

- ① Généralités
- ② Mise en place des UCADR
- ③ Exécution du programme de renforcement des capacités (utilisation des supports de vulgarisation technique etc. incluse)
- ④ Processus d'exécution des réalisations
- ⑤ Suivi et évaluation
- ⑥ Diffusion auprès des villages environnants

Nous avons annexé des documents concrets tels que des termes de référence pour les prestations demandées aux ONG/associations, les règles de gestion des différentes sortes de réalisations de développement rural, etc.

Le tableau 3.5.1 présente un extrait du manuel d'opération qui traite du processus d'exécution des actions de développement rural par les UCADR

Tableau 3.5.1 Extrait du manuel d'opération

1.1 Processus d'exécution des réalisations de développement rural

La commune met en place l'UCADR en tant que structure associée à la commune et lui demande de sélectionner les villages candidats aux réalisations parmi les villages de la commune. L'UCADR donne à la commune le nom des villages candidats qui sont adoptés sur décision du conseil municipal.

Les frais d'activités de l'UCADR jusqu'à cette étape du processus sont pris en charge par le budget municipal.

Le Maire adresse une demande de réalisations de développement rural aux partenaires techniques et financiers ^{*1} (dorénavant désignés dans ce texte comme « les partenaires »).

Après adoption des réalisations par le(s) partenaire(s), les fonds pour les réalisations provenant du (des) partenaire(s) sont versés dans un compte de la commune^{*2}, et les frais de fonctionnement de l'UCADR sont eux aussi déboursés à partir de ce compte.

^{*1} Le terme de « partenaires techniques et financiers » désigne toutes sortes de structures étatiques du Burkina Faso et des bailleurs financiers intérieurs et extérieurs.

^{*2} Il y a des cas dans lesquels certains partenaires, en fonction de leur système, ne peuvent attribuer de fonds aux comptes municipaux.

1.2 Procédure d'exécution des réalisations

1.2.1 Mise en place des UCADR

① Le Maire de la commune met en place l'Unité de coordination des actions de développement rural (UCADR) en tant que structure de soutien pour exécuter des actions de développement rural dans les villages de la commune.

② La mise en place de l'UCADR est effectuée conformément au manuel de mise en place des UCADR.

③ La mise en place de l'UCADR devient officiellement effective lorsque le règlement intérieur de l'UCADR et le procès verbal de la réunion préparatoire à la mise en place sont adoptés par le conseil municipal.

1.2.2 Sélection des villages candidats aux réalisations pilotes

① L'UCADR, prenant en compte le plan de développement de la commune et le plan annuel d'investissements, se basant sur les documents existants, analyse la situation de tous les villages de la commune, et sur cette base établit les critères de sélection des villages candidats aux réalisations

② Le Chefs ZAT et le(s) Chef(s) UAT membres de l'UCADR, en collaboration avec les Chefs ZATE et le Chef SDECV étudient la situation des villages conformément aux critères de sélection et font ressortir les villages candidats pour lesquels la nécessité d'un développement rural est la plus élevée.

③ Les villages objet du développement sont déterminés parmi les villages candidats en leur attribuant un ordre de priorité, notamment aux villages qui n'ont pratiquement pas d'organisation villageoise, ou aux villages pour lequel le manque de ressources est le plus notable. On prendra garde à cette occasion à ce que le développement des différents villages de la commune se fasse de façon harmonisée.

1.2.3 Etablissement des plans de réalisations de développement rural

① S'il n'y a pas de CVD dans le village cible, si l'organisation, bien que mise en place, ne fonctionne pas, ou encore s'il n'y pas eu établissement d'un plan concret de réalisations de développement rural dans le village concerné, le Président de l'UCADR estime le budget nécessaire pour le soutien au fonctionnement du CVD et l'établissement du plan de réalisations de développement rural et soumet ce projet au conseil municipal.

② Le Maire, sur décision du conseil municipal, adresse une demande aux partenaires pour le budget du soutien au fonctionnement du CVD et l'établissement du plan de réalisations de développement rural.

③ Après budgétisation, le Président de l'UCADR convoque une réunion de l'UCADR, et en concertation avec le Chef ZAT, les chefs UAT, le Chef ZATE, le chef SDECV et les représentants des populations qui composent l'UCADR, établit les termes de référence pour la prestation de soutien au fonctionnement du CVD et d'établissement du plan de réalisations de développement rural qui sera confiée à une ONG/association, sélectionne plusieurs candidats prestataires, et détermine en fonction de leurs offres l'ONG/association qui exécutera cette réalisation.

④ L'ONG/association qui exécute cette prestation de soutien au fonctionnement du CVD et d'établissement du plan de réalisations de développement rural se doit lors des réunions de l'UCADR de partager avec les agents de vulgarisation, les cadres des services étatiques et les représentants des populations les informations sur l'état d'avancement de sa prestation, les problèmes et les solutions mises en oeuvre. Les agents et cadres des services étatiques effectuent un monitoring régulier de l'état de la prestation.

⑤ L'ONG/association apporte un soutien à la population pour l'établissement du plan de réalisations de développement rural et présente le projet de plan ainsi établi à la réunion de l'UCADR. L'UCADR vérifie l'adéquation de ce plan à l'état des ressources locales, à la situation socio-économique, au plans, programmes, politiques etc. en amont ainsi qu' au plan de développement de la commune, et, s'il n'y a pas de problème, le soumet pour adoption au conseil municipal.

⑥ Le Maire fait rapport aux partenaires de l'achèvement du soutien au CVD et à l'établissement du plan de réalisations de développement rural.

⑦ Le plan de réalisations de développement rural est un plan pour l'exécution des réalisations qui comporte les points suivants :

- Objectifs des réalisations
- Données générales et état des ressources du village objet des réalisations
- Teneur des réalisations, volume des réalisations
- Mode d'exécution des réalisations (commissionnement à une ONG/association ou soutien direct par les agents de vulgarisation)
- Contributions de la population
- Nom de l'agent ou cadre des services étatiques responsable de chaque réalisation
- Processus d'exécution
- Budget (budget d'ensemble et budget par année)

⑧ Le Maire, après adoption du plan de réalisations de développement rural, effectue une demande aux partenaires.

1.2.4 Exécution des réalisations de développement rural

- ① Après adoption des réalisations par les partenaires, le Président de l'UCADR organise une réunion, et en concertation avec le Chef ZAT, les chefs UAT, le Chef ZATE, le Chef SDECV et les représentants du CVD qui composent l'UCADR, distingue les réalisations qui seront commanditées à des ONG/associations, et celles qui seront directement mises en oeuvre par l'UCADR.
- ② Pour les réalisations commanditées à des ONG/associations, l'UCADR établit des termes de référence, sélectionne plusieurs ONG/associations candidates, et détermine en fonction de leurs offres les ONG/associations qui exécuteront les réalisations.
- ③ Pour les réalisations directement exécutées par l'UCADR, un responsable est déterminé, un plan de réalisation est établi et la réalisation est exécutée selon ce plan.
- ④ Avec la participation des ONG/associations prestataires pour l'UCADR, celle-ci se réunit régulièrement 1 fois par mois, et s'efforce de comprendre l'état d'exécution des réalisations, les problèmes rencontrés, et de résoudre ces derniers. Le Chef ZAT, les Chefs UAT, le Chef ZATE, et le Chef SDECV membres de l'UCADR sortent régulièrement dans les villages 1 à 2 fois par mois, opèrent un monitoring de l'état d'exécution des réalisations, et, dans le même temps, les coordinations et l'encadrement technique nécessaires pour une bonne exécution des réalisations.
- ⑤ L'UCADR effectue chaque année à travers ses propres membres un suivi évaluation de l'ensemble des activités de l'UCADR, de chacune des réalisations et des ONG/associations.
- ⑥ Le Président de l'UCADR présente chaque année un rapport annuel des acquis des réalisations au conseil municipal et obtient son accord. Le Maire présente le rapport sur les acquis des réalisations au Directeur régional de l'agriculture.

1.2.5 Achèvement des réalisations

- ① Le Président de l'UCADR présente au conseil municipal un rapport d'achèvement de réalisation lors qu'une réalisation est achevée. Le Maire, après approbation par le conseil en fait rapport sans délai aux partenaires.
- ② Les partenaires, à la réception du rapport d'achèvement des réalisations, exécute une évaluation et un contrôle basé sur les prescriptions comptables nationales ou propres aux différentes structures partenaires.

1.3 Guide pour la mise en place des unités de coordination des actions de développement rural (UCADR)

1.3.1 Contexte, objectifs :

Pour contribuer à la lutte contre la dégradation des sols à travers le développement durable des villages, il est nécessaire que les communes mettent en oeuvre de façon appropriée le développement de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie ainsi que la gestion des ressources naturelles. En tant qu'organisme de soutien technique à ce développement, sont mises en place les unités de coordination des actions de développement rural (UCADR) basées sur la collaboration entre le ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, le ministère des ressources animales, le ministère de l'environnement et du cadre de vie et sur la synergie avec les ONG/associations.

1.3.2 Orientations de base

- ① La volonté de développement des populations est encouragée et promue. Pour cela, sont utilisées les organisations villageoises telles que les conseils villageois de développement (CVD) ou les CVGT, et, si nécessaire, le fonctionnement des CVD fait l'objet d'un soutien.
- ② Le Maire qui est Président de l'UCADR assume un rôle de coordination transversale des services étatiques en matière d'agriculture, d'élevage, et de foresterie.
- ③ Les agents de vulgarisation en agriculture et en élevage ainsi que les agents forestiers servent de relais entre les populations et les services étatiques.
- ④ Il est fait appel aux ONG pour chacune des réalisations de développement rural, afin de renforcer le soutien dans les aspects que les agents de vulgarisation ne peuvent assurer.

1.3.3 Missions des UCADR

Les UCADR apportent un soutien technique aux communes pour les actions de développement rural menées par les populations qui contribuent à la lutte contre la dégradation des sols, notamment les actions en matière de développement agricole et pastoral, les actions de gestion des ressources, et les actions en matière d'amélioration du cadre de vie. Elles apportent aussi un soutien aux organisations villageoises

1.3.4 Composition

- ① Maire : Président de l'UCADR
- ② Agent de vulgarisation en agriculture (Chef ZAT) : Secrétaire exécutif de l'UCADR
- ③ Agents de vulgarisation en agriculture (Chefs UAT), agent de vulgarisation en élevage (Chef ZATE), agent forestier (Chef SDECV)
- ④ Représentants des CVD (ou des CVGT)
- ⑤ ONG chargée(s) de la réalisation des actions
- ⑥ Chef de Section Appui Conseil au Monde Rural (Chef SAC/MR) de la Direction régionale de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques : Conseiller
- ⑦ Directeur Provincial de l'Agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (DPAHR) : Conseiller

1.3.5 Rôles des membres

- ① Maire : Il est responsable, en tant que Président de l'UCADR, de la convocation et de la gestion des réunions de l'UCADR, ainsi que de l'exécution du budget de développement rural.
- ② Chef ZAT : En tant que Secrétaire exécutif de l'UCADR, Il assiste le Président et assure la coordination et les communications pour les activités de l'UCADR. Il assume dans le même temps un rôle similaire à celui des autres agents de vulgarisation.
- ③ Chef ZAT, Chefs UAT, Chef ZATE, Chef SDECV : Conseils techniques et soutien technique dans leurs domaines spécialisés des activités de l'UCADR. Ils soutiennent aussi le fonctionnement des organisations villageoises.
- ④ Représentants des CVD (ou des CVGT) : En tant que représentants des populations qui sont bénéficiaires et exécutants des réalisations, ils synthétisent et transmettent à l'UCADR

les idées des populations, et rapportent à ces populations la teneur des débats de l'UCADR. Ils assument la responsabilité des obligations des populations quant aux réalisations de développement rural.

⑤ ONG/associations : Exécutent les activités dans les domaines où les agents de vulgarisation etc. ne peuvent effectuer le soutien.

⑥ Directeur provincial de l'agriculture : Il est le point focal qui reflète la politique agricole nationale dans les mesures agricoles au niveau provincial. En tant que responsable des actions de développement de l'agriculture au niveau provincial, il conseille l'UCADR pour ses activités, y compris en matière d'exécution du budget. Il organise si nécessaire des formations à l'exécution et à la gestion des actions avec les UCADR avancées. Il participe aux réunions des UCADR de façon irrégulière.

⑦ Chef SAC/MR : Il assume la coordination des contacts avec les autres directions régionales, et les contacts entre les UCADR d'une même région ou d'une même province. Il participe aux réunions des UCADR de façon irrégulière.

1.3.6 Nature et compétences des UCADR

(Nature)

① Les UCADR sont positionnées en tant que structure de base proche des villages pour le soutien aux actions de développement rural mises en oeuvre pour la lutte contre la dégradation des sols.

② Les savoir faire en matière de soutien aux populations accumulés à travers les activités des UCADR seront considérés comme un renforcement des ressources humaines de ses membres, c'est-à-dire, un renforcement des capacités des services étatiques et on s'efforcera de les mettre à profit dans les activités autres que celles de l'UCADR.

(Compétences)

① Les UCADR peuvent établir des projets d'exécution de budget de développement rural, et les soumettre aux conseils municipaux.

② Les UCADR peuvent, à la demande du conseil municipal, soutenir l'établissement de projets de plans de développement communal et établir des projets de plan de réalisations de développement rural basés sur le plan de développement communal.

③ Les UCADR peuvent, à la demande du conseil municipal, effectuer des tâches de conception, d'exécution, d'évaluation, etc. de réalisations de développement rural.

④ Dans le cadre de l'exécution des réalisations, les UCADR peuvent assister le Maire dans l'exercice de ses compétences en matière de sélection des ONG/ associations participant aux appels d'offre restreints, d'adjudication des prestations, de passation de contrats pour l'exécution des réalisations, l'acquisition d'intrants et de matériels, etc.

1.3.7. Teneur des Activités

① Coordination et communication avec les CVD de la commune en matière de développement des villages.

② Sélection des villages objet des réalisations

③ Soutien au fonctionnement de CVD ou de CVGT dans les villages objet des réalisations

- ④ Exécution des réalisations de développement rural
- ⑤ Suivi-évaluation des réalisations de développement rural
- ⑥ Tenue de réunions d'échanges avec les autres UCADR
- ⑦ Organisation de formations et de visites de sites avancés etc. pour le renforcement des capacités des membres de l'UCADR
- ⑧ Soutien à la création d'UCADR dans d'autres commune de la même province
- ⑨ Si nécessaire, pour les soutiens décrits en ③ et ④, commandement de prestations aux ONG/associations pour l'exécution de ces soutiens.

1.3.8 Mesures budgétaires

Les frais de fonctionnement de l'UCADR jusqu'au déblocage des fonds pour les réalisations de développement rural (travaux de conception et de planification etc. des réalisations) sont pris en charge par la commune.

Après que les fonds pour les réalisations sont débloqués, les frais de réalisation provenant des partenaires sont reçus sur le compte de la commune, et la gestion concrète des fonds est assurée par l'UCADR. Les frais de fonctionnement de l'UCADR après déblocage des fonds pour les réalisations sont inclus dans les frais de réalisation.

- ① Les frais relatifs au soutien au fonctionnement des CVD, à l'établissement des plans de réalisations de développement rural, et à l'exécution des réalisations dans les villages objet des réalisations sont assurés par les partenaires.
- ② Cependant, On cherchera activement à impliquer d'autres programmes de soutien pour les frais de soutien au fonctionnement des CVD.
- ③ On recherchera activement à obtenir des fonds des partenaires au développement. Dans un esprit de durabilité des résultats et d'autonomisation des populations, on demandera des contributions aux populations bénéficiaires des réalisations.

3.5.2 Les fiches d'encadrement

Les fiches d'encadrement sont des documents dans lesquels nous regroupons les points importants à prendre en compte lors d'activités de vulgarisation menées par les agents de vulgarisation ou les ONG à l'aide des supports de vulgarisation technique. Nous en avons rédigé la version révisée qui est composée des chapitres suivants : ① Généralités, ② techniques agricoles, ③ élevage, ④ gestion, utilisation, conservation des ressources forestières, ⑤ conservation des terres agricoles, ⑥ amélioration des conditions de vie, et ⑦ ressources en eau. Les généralités exposent la signification des actions de développement rural dans la lutte contre la dégradation des sols, les raisons et les objectifs des fiches d'encadrement et des supports de vulgarisation technique. De plus, pour chacun des domaines, le champ d'application des documents et les précautions à prendre lors de leur utilisation sont indiqués.

3.5.3 Les supports de vulgarisation technique

Les supports de vulgarisation techniques sont des supports à utiliser par les agents de vulgarisation et les ONG pour la vulgarisation auprès des populations. Nous en avons élaboré la version révisée qui est composée des contenus suivants :

① techniques agricoles, ② élevage, ③ gestion, utilisation, conservation des ressources forestières, ④ conservation des terres agricoles, ⑤ amélioration des conditions de vie, et ⑥ ressources en eau.

Ces supports de vulgarisation technique ont été élaborés en recourant à de nombreuses illustrations, afin de pouvoir être compris par des villageois ne sachant pas lire, avons aussi ajouté au texte français son équivalent en langues locales afin que les villageois alphabétisés puissent mettre à profit leurs capacités et se rendre compte des acquis de l'alphabétisation.

Le contenu concernant le domaine société rurale/organisations villageoises, comme il est utilisé directement pour la sensibilisation des populations et l'encadrement de la mise en place et du fonctionnement etc. des CVD/CVGT, a été intégré dans le manuel d'opération dans l'objectif de motiver les villageois à prendre conscience de la situation de leur village, de la nécessité de la gestion des ressources naturelles et des CVD/CVGT, et à s'engager d'elles-mêmes dans le développement rural.

3.6 Les plans d'exécution des réalisations

3.6.1 Les objectifs à atteindre

Les objectifs à atteindre du programme directeur sont les suivants :

Des nouvelles UCADR sont mises en place dans 26 communes de la zone de l'étude (12 communes dans le Centre Nord et 14 communes dans le Sahel), et le système de soutien au développement rural des communes est mis au point

Les UCADR remplissent bien leurs fonctions de synergie entre les différents domaines spécialisés de leurs membres, et entre les services étatiques et les ONG/associations, elles fonctionnent en tant que point focal du soutien aux populations.

Les agents de vulgarisation qui sont membres des UCADR acquièrent les techniques de base en matière de méthodes de développement participatif, soutiennent l'organisation des populations, et dans environ 500 villages (parmi lesquels environ 160 villages dans lesquels est apporté un soutien à l'organisation des CVD/CVGT), sont exécutées des réalisations de développement agricole et rural par les populations en tant qu'acteurs principaux.

Les organisations villageoises acquièrent sur le tas à travers l'exécution des réalisations les méthodes de gestion des réalisations, et les populations deviennent capables de mener par elles-mêmes un développement agricole et rural durable.

Les UCADR, en collaboration avec les organisations des populations demandent aux partenaires un soutien pour le développement, et le système de promotion de la lutte contre la dégradation des sols est bien établi.

3.6.2 Le processus d'exécution

Nous avons posé en tant que durée standard d'aménagement du système et d'exécution des actions par les UCADR une durée de quatre ans dans le cas où le CVD &-//la CVGT n'est pas organisé, et de deux à trois ans s'il est organisé. Ces durées ont été calculées sur la base des résultats de l'étude pilote jusqu'à présent. Leur pertinence a été vérifiée par l'étude pilote.

Nous avons dans le cadre de notre étude mis un an pour effectuer la sélection finale des villages cibles, l'étude de la situation des villages (étude sur la société rurale et les ressources de la zone), la mise en place de la CVGT Puisque lors de la mise en oeuvre du programme directeur, l'organisation des CVD (ou des CVGT) sera, comme dans notre étude, confiée à des ONG/associations, nous avons calculé la durée d'une année pour les étapes qui vont jusqu'à l'organisation des CVD (ou des CVGT).

L'exécution des réalisations pilotes dans le cadre de notre étude a demandé entre un an et demie et deux ans, y compris le suivi. Cependant la période idoine de réalisation varie selon le type de réalisations (certaines réalisations doivent être mises en oeuvre en saison sèche, et d'autres durant l'hivernage), et en tenant compte des retards à prévoir si l'on rate le bon moment, nous avons évalué la durée de temps pour les actions de développement rural à une ou deux années.

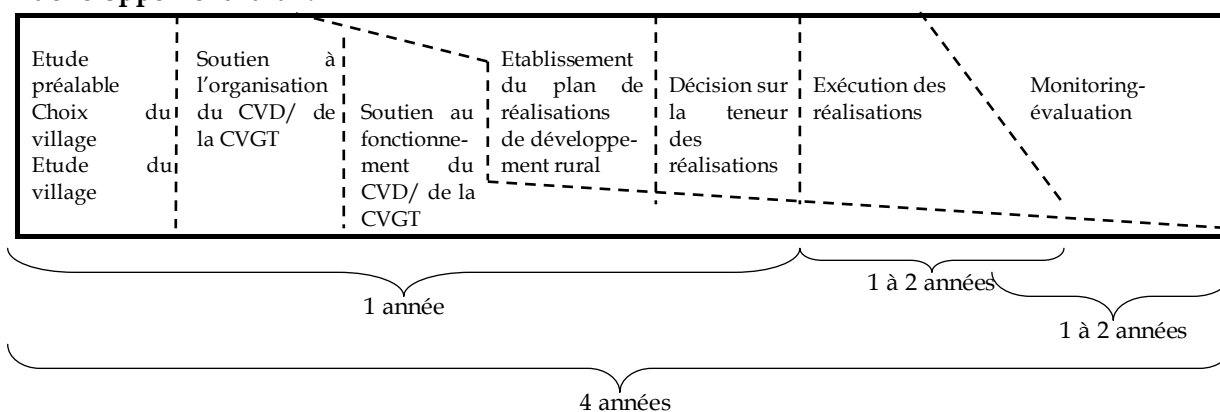
Nous avons dans le cadre de l'étude effectué le monitoring et l'évaluation durant la 1^{ère} et la 2^{ème} phase. Nous pensons qu'il est approprié de considérer l'année qui suit immédiatement l'exécution de la réalisation comme période de monitoring, et d'effectuer ensuite l'évaluation, et nous avons donc attribué une durée de une à deux années au monitoring et à l'évaluation.

Cependant, l'organisation du CVD/de la CVGT, l'exécution des réalisations, le suivi-évaluation ne sont pas en fait des processus discontinus ni indépendants les uns des autres, et parallèlement à l'organisation du CVD/de la CVGT, on effectuera les préparatifs de l'établissement des plans nécessaires pour la réalisation des actions, et de même, dans la seconde moitié du processus de réalisation des actions, on se préparera au monitoring, et les différentes étapes peuvent ainsi se chevaucher (voir la figure 3.6.1).

Parmi les réalisations de développement rural, celles qui sont en lien avec les besoins humains de base telles que le développement des ressources en eau, l'alphabétisation, etc., celles dont on peut attendre un effet important si elles sont menées en connexion avec le

soutien à l'organisation des populations, seront exécutées les premières. De plus, comme les réalisations liées à l'amélioration des revenus sont efficaces pour donner une impulsion à la volonté de travail des populations, et élever leur degré d'implication dans les actions de développement rural, elles seront mises en oeuvre dans la première moitié du processus d'exécution. Il est plus approprié de mener les actions de gestion des ressources naturelles et de gestion des ressources forestières etc. à l'étape où la perception par les villageois des problèmes de la conservation et de l'amélioration de leur propre vie et de leur propre village est plus vive, et ces actions seront donc exécutées dans la seconde moitié du processus d'exécution.

Figure 3.6.1 Représentation schématique des différentes activités de réalisations de développement rural :



3.6.3 Le processus d'exécution jusqu'à la réalisation du programme directeur

Il faut passer par les étapes décrites dans les figures qui suivent pour parvenir à la réalisation du programme directeur. Nous envisageons le processus décrit dans la figure 3.6.2 entre la fin de l'étude et la réalisation du programme directeur. La première étape est une période préparatoire entre la fin de l'étude et la mise en oeuvre d'un projet pilote, la deuxième étape est celle du projet pilote décrit dans le paragraphe 3.6.6 qui s'étend sur une période de quatre ans, et la troisième étape est la période de véritable exécution du programme directeur qui est prévu durer deux périodes de 8 ans chacune.

Figure 3.6.2 Processus envisagé jusqu'à la réalisation du programme directeur

	2006	07	09	11	13	15	17	19	21	23	25	27
1ère étape		■										
2ème étape			■	■	■	■						
3ème étape					■	■	■	■	■	■	■	■

1ère étape : De la fin de l'étude à la mise en oeuvre d'un projet pilote

2ème étape : Exécution d'un projet pilote

3ème étape : Exécution d'un véritable projet

Le processus d'exécution durant les périodes du projet pilote et du véritable projet sont décrits schématiquement dans les figures 3.6.3 et 3.6.4

Nous considérons que le nombre de villages dans lesquels une UCADR peut gérer les réalisations simultanément est de 4 ou 5 villages, et donnons la priorité aux villages dans lesquels l'UCADR apporte un soutien à l'organisation de la population.

Figure 3.6.3 Le processus du projet pilote

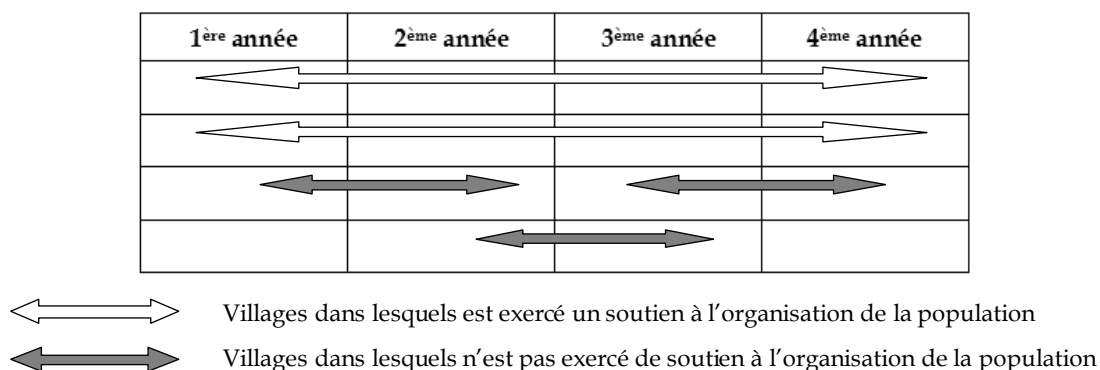
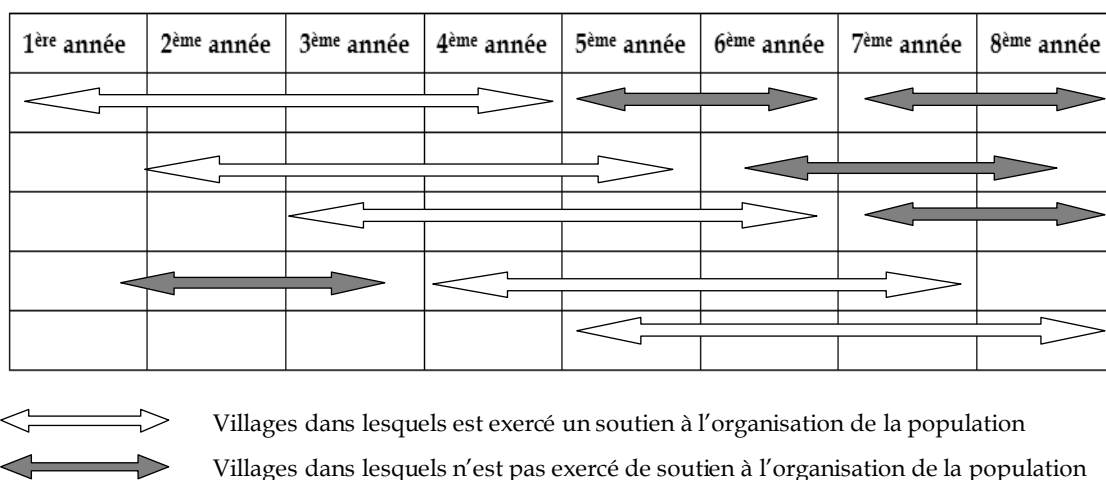


Figure 3.6.4 Le processus d'exécution d'une période du véritable projet



3.6.4 Le plan d'exécution du programme directeur

3.6.4.1 Sélection du champ d'application du programme directeur

(1) Les principes de base du degré de priorité pour l'exécution des réalisations

Pour effectuer un développement rural durable, la formation des organisations des populations qui sont les acteurs du développement est indispensable. On peut dire que le but de la mise en place des UCADR est d'aménager un système pour soutenir activement une organisation durable des populations.

Du point de vue du développement des communes, il faut que le développement dans la commune se fasse de façon équilibrée, et il est donc souhaitable pour cela que les organisations des populations dans les villages de la commune soient formées de façon équilibrée.

En matière d'actions de lutte contre la dégradation des sols dans la zone de l'étude, comme la situation présente diffère d'un département à l'autre et d'une province à l'autre en termes de mise en place de CVGT, d'établissement de plans de développement villageois, de soutien par les bailleurs, etc., nous avons d'abord collecté et mis en ordre les informations sur la mise en place de CVGT, l'établissement de plans de développement villageois, le soutien par les bailleurs dans tous les villages des départements (Etude demandée en février puis en novembre 2005 à tous les Directeurs Provinciaux de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques)

Ensuite, sur la base de ces informations et des critères décrits plus bas, nous avons extrait les villages dans lesquels une organisation de la population n'a pas été formée, les villages pour lesquels il est jugé qu'il a peu de chances qu'une organisation de la population ait été formée puisqu'il n'y a pas de soutien de bailleurs, et avons attribué degré de priorité de développement élevé aux départements dans lesquels le pourcentage de ces villages était le plus élevé.

- Départements dans lesquels le pourcentage de villages sans CVGT est élevé (40% ou plus)
- Département dans lesquels le pourcentage de villages où il n'y a pas d'activités de la CVGT, même mise en place, est élevé (70 % ou plus)
- Départements dans lesquels le pourcentage de villages n'ayant pas établi de plan de développement villageois est élevé (90% ou plus)
- Départements dans lesquels le pourcentage de villages ne bénéficiant pas du soutien de bailleurs est élevé (80% ou plus)

NB le pourcentage donné entre parenthèses a été déterminé dans l'objectif que pour chacun des critères le nombre de villages dégagé soit de deux dixièmes de l'ensemble

En résultat de cela, les provinces pour lesquelles le nombre de départements ayant un degré de priorité élevé est important sont le Bam (Centre Nord), le Séno et le Soum (Sahel) (voir le tableau 3.6.1). A l'inverse, les provinces du Sanmatenga et de l'Oudalan n'ont eu aucun département à ordre de priorité élevé, mais même dans ce type de provinces, il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a pas de nécessité en matière de développement, et il faut là aussi que les UCADR mènent le développement dans les communes et un aménagement ou un développement secondaires y sont nécessaires. On trouvera dans le document annexe 9 l'ordre de priorité pour le développement rural.

Tableau 3.6.1 Fiche de calcul des villages objet du programme directeur

Province	Départements à forte priorité	Villages nécessitant un soutien à l'organisation de la population	Nombre d'UCADR à mettre en place			Villages objet du pdx		
			Nouveaux villages principalement	Aménagement secondaire seulement	Total	Nouveau développement	Aménagement secondaire	Total
Bam	7	169	7	0	7	64	66	130
Sanmatenga	0	0	0	2	2	0	36	36
Namentenga	1	21	1	2	3	12	49	61
Total Centre Nord	8	190	8	4	12	76	151	227
Seno	4	84	4	0	4	36	45	81
Yagha	2	30	2	1	3	22	35	57
Oudalan	0	0	0	2	2	0	36	36
Soum	5	35	5	0	5	31	54	85
Total Sahel	11	149	11	3	14	89	170	259
Total	19	339	19	7	26	165	321	486




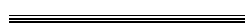

Pour mettre en oeuvre les réalisations de développement rural, il y a des cas où on démarrera avec le soutien à l'organisation des CDV (ou des CVGT), et des cas où l'on exécutera les réalisations ayant pour objet un CDV/CVGT existant qui est déjà actif. Dans l'idée que l'organisation des CVD (ou des CVGT) était primordiale, nous avons établi un plan de processus permettant de mener les réalisations en privilégiant les villages qui n'ont pas encore organisé de CDV/CVGT.

En d'autres termes, nous avons choisi un plan de processus selon lequel on démarrera plus tôt (projet pilote) dans les départements dans lesquels les villages qui n'ont pas encore organisé de CDV/CVGT sont nombreux, et dans les départements comme ceux des provinces du Sanmatenga ou de l'Oudalan où l'organisation des CDV/CVGT est en avance, on exécutera les réalisations en utilisant les CDV/CVGT existants durant la seconde moitié du programme directeur (véritable projet). Le tableau 3.6.2 : Détails du processus d'exécution, présente le plan de processus.

Dans la mesure où, durant l'étude pilote, le nombre de villages pour lesquels on pouvait gérer les réalisations simultanément était au maximum de 4 ou 5 villages, nous avons estimé le nombre de villages dans lesquels une UCADR peut mener des réalisations durant la période du projet pilote (4 ans) et celle du véritable projet (2 périodes de 8 ans chacune) dans le tableau 3.6.3.

Tableau 3.6.2 Détails du processus d'exécution du programme directeur

Région, province	Départements.	Villages cibles	Avec soutien à l'organisation			Sans soutien à l'organisation			2006	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
			Pr pilote	Phase 1	Phase 2	Pr pilote	Phase 1	Phase 2	Projet pilote			Projet, phase 1						Projet, phase 2												
Centre Nord	14	227	76			151																								
Bam	8	130																												
UCADR existantes	1																													
Pr pilote~phase 2	2	50	4	10	10	6	10	10																						
Phase 1~phase 2	3	60		15	15		15	15																						
Phase 2	2	20				10		10																						
Sanmatenga	3	36																												
UCADR existantes	1																													
Phase 1~phase 2	1	24					12	12																						
Phase 2	1	12						12																						
Namantenga	3	61																												
Pr pilote~phase 2	1	25	2	5	5	3	5	5																						
Phase 1~phase 2	1	24					12	12																						
Phase 2	1	12						12																						
Sahel	16	259		89				170																						
Séno	5	81																												
UCADR existantes	1																													
Pr pilote~phase 2	2	50	4	10	10	6	10	10																						
Phase 1~phase 2	1	20		5	5		5	5																						
Phase 2	1	11			2			9																						
Yagha	4	57																												
UCADR existantes	1																													
Pr pilote~phase 2	1	25	2	5	5	3	5	5																						
Phase 1~phase 2	1	20		5	5		5	5																						
Phase 2	1	12						12																						
Oudalan	2	36																												
Phase 1~phase 2	1	24					12	12																						
Phase 2	1	12						12																						
Soum	5	85																												
Pr pilote~phase 2	1	25	2	5	5	3	5	5																						
Phase 1~phase 2	2	41		10	5		10	16																						
Phase 2	2	19			4			15																						
TOTAL	30	486	165			321																								

- Légende
-  Activités des UCADR existantes (soutien au projet pilote, poursuite des activités pilotes)
 -  Activités des UCADR existantes (soutien au projet, poursuite des activités pilotes)
 -  Période du projet pilote du programme directeur
 -  Période du véritable projet du programme directeur 1ère phase
 -  Période du véritable projet du programme directeur 2ème phase

Aussi bien pour le projet pilote que pour le véritable projet, on s'efforcera d'étendre les villages objet des réalisations en combinant de façon appropriée les villages nécessitant l'organisation d'un CVD (ou d'une CVGT) et ceux pour lesquels ce n'est pas nécessaire, et immédiatement après la mise en place de l'UCADR, et nous avons choisi un processus selon lequel on commence avec les villages pour lesquels on peut utiliser une organisation de la population existante, pour augmenter ensuite progressivement le degré de difficulté des villages.

Tableau 3.6.3 Nombre de villages pour lesquels l'exécution de réalisations est possible pour une UCADR

	Présence ou non d'un CVD (ou CVGT) organisé	
	oui	non
Pendant le projet pilote	2	3
Pendant le véritable projet (une phase) 6 cas différents qui sont envisagés :	5	5
	4	6
	3	7
	2	9
	1	11
	0	12

3.6.5 Première étape : De la fin de l'étude à la réalisation d'un projet

Dans l'intervalle entre la fin de l'étude et la réalisation d'un projet, les UCADR proposées dans le programme directeur doivent être gérées par la partie burkinabè. Nous allons maintenant présenter les programmes d'action jusqu'à la réalisation d'un projet. Ces programmes d'actions sont constitués de mesures proposées par les UCADR lors de la dernière réunion d'échanges entre les UCADR.

3.6.5.1 Contenu des programmes d'action et modes d'exécution

(1) Contenu des programmes d'action

On trouvera les programmes d'action du Centre Nord et du Sahel dans le tableau 3.6.5. Ces programmes ont été synthétisés en distinguant deux points qui sont les activités des UCADR et les l'exécution des réalisations dans les villages. Le montant des frais de réalisations dans les villages est estimé par la mission d'étude après les propositions des UCADR. Les frais d'activités des UCADR sont estimés d'après ceux durant l'étude pilote. Le contenu des programmes d'action a été élaboré en respectant les plans présentés par les différentes UCADR.

Tableau 3.6.4 Contenu des programmes d'action

UCADR	Activités	Détails des activités	Source de financement	Coût (Fr. CFA)
Guibaré	1. Activités de l'UCADR Réunions ordinaires Monitoring des villages où ont été exécutées des réalisations pilotes Séminaire de diffusion	1 fois par mois 1 à 2 fois par mois Dans le village de Sindri	Gouvernement du Burkina Faso FAO	2.160.000
	2. Réalisations dans les villages 1) Poursuite des réalisations pilotes entreprises à Vousnango, Sindri, Watinoma, et Niangouela	Embouche ovine, maraîchage, banque de céréales, activités féminines génératrices de revenus, culture de niébé amélioré, gestion de la pépinière, aviculture	Contributions et dons des villageois	6.270.000
	2) Nouvelles réalisations : Réalisations dans le PDV de Vousnango pas encore exécutées	Logement pour les instituteurs Gestion des ressources naturelles	PDRB, PADAB II	5.000.000
Korsimoro	1. Activités de l'UCADR Réunions ordinaires Monitoring des villages où ont été exécutées des réalisations pilotes Soutien aux nouveaux villages en matière d'élaboration de demandes de réalisations Soutien à la validation des PDV par la CPAT	1 fois par mois 1 fois par mois Elaboration de critères de sélection des villages, sensibilisation aux activités de l'UCADR Soutien aux formalités pour les villages de Nougou, Ouiden, et Tansin	Gouvernement du Burkina Faso FAO	1.020.000
	2. Réalisations dans les villages 1) Poursuite des réalisations pilotes entreprises à Nougou, Foulla, Bascoudre-Mossi, Ouiden, et Tansin	En agriculture, soutien à l'introduction de matériel complémentaire pour l'amélioration des cultures pluviales et le maraîchage En élevage, suivi de l'embouche ovine, de la conservation du fourrage, et de la culture du niébé Pour les activités féminines génératrices de revenus, soutien à la diffusion dans et hors du village, et à l'extension du marché	Contributions et dons des villageois	3.935.000
	2) Nouvelles réalisations : Réalisations des PDV pas encore exécutées, telles que le développement d'une rizière à Nougou	Nouvel aménagement d'un bas-fond à Nougou Réaménagement de la rizière à Gouden	PDL/S, PAM, PNGT II	25.000.000
Dori	1. Activités de l'UCADR Réunions ordinaires	1 fois par mois	Gouvernement	2.140.00

UCADR	Activités	Détails des activités	Source de financement	Coût (Fr. CFA)
	Monitoring des villages où ont été exécutées des réalisations pilotes Réunions d'échanges entre les UCADR Institutionnalisation de l'UCADR de Dori par un arrêté du Haut Commissaire 2. Réalisations dans les villages 1) Poursuite des réalisations pilotes entreprises à Sèlbo, Goudébo, Thioumbonga, Bafélé	1 fois par mois En agriculture, poursuite des cordons pierreux, de l'amélioration des cultures pluviales, de la production de fumure organique En élevage, détermination des couloirs de passage, production et conservation du fourrage, dans le cadre du suivi de la gestion des ressources naturelles En conservation des forêts, poursuite de la production de plants	du Burkina Faso FAO Contributions et dons des villageois Soutien de la part des ONG telles que A2N	4.980.000
	2) Nouvelles réalisations : Mesures de conservation de l'environnement à Sèlbo et Goudébo	Mesures de conservation de l'environnement telles que la fixation de dunes, la récupération de glaci	PLE/BN, PADAB II	19.200.000
Sebba	1. Activités de l'UCADR Réunions ordinaires Monitoring des villages où ont été exécutées des réalisations pilotes Réunions d'échanges avec l'UCADR de Dori 2. Réalisations dans les villages 1) Poursuite des réalisations pilotes entreprises à Diogora, Guissindiori, Helga, et Ibbal	1 fois par mois 2 fois par mois 1 fois Alphabétisation dans les villages En agriculture, poursuite des cordons pierreux, de l'amélioration des cultures pluviales, de la production de fumure organique En élevage, poursuite de l'embouche ovine En conservation des forêts, poursuite de la production de plants	Gouvernement du Burkina Faso FAO Contributions et nouveaux dons des villageois	2.140.00 4.890.000
	2) Nouvelles réalisations : Elaboration de PDV pour 3 villages	Etablissement de plans pour 3 nouveaux villages	Soutien des ONG telles qu'ADRA-FIL	1.050.000

(2) Mesures pour l'exécution

Les frais de fonctionnement des UCADR durant la période d'exécution de l'étude étaient réglés par la mission d'étude. Au Burkina Faso, entre autres à cause du manque du budget gouvernemental, les dépenses pour les activités de vulgarisation sur le terrain auprès des populations sont assurées de façon extrêmement insuffisante. On peut prévoir que lorsque l'étude prendra fin, il sera difficile d'assurer les frais d'activités des UCADR. Pour que les activités des UCADR ne stagnent pas jusqu'à la réalisation d'un projet, Les mesures suivantes sont à prendre :

1) Plaidoyer de l'efficacité des UCADR

La partie burkinabè adressera des demandes de collaboration financière aux organismes exécutant des projets tels que le Programme National de Gestion des Terroirs II (PNGT2), le Programme de Développement Local du Sanmatenga (PDL/S), le Programme de Lutte contre l'Enablement du bassin du Niger (PLCE /BN), le Programme de Développement rural Durable (PDRD), le Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture au Burkina (PADAB) II, en leur exposant les grandes lignes de la mise en place des UCADR. Des plaidoyers seront aussi faits auprès des organismes internationaux tels que la FAO, le FIDA, le PAM, etc. pour les convaincre de l'efficacité des UCADR.

2) Clarification de la répartition des rôles dans les services étatiques, niveau par niveau.

La répartition des rôles entre les différents services au niveau central, au niveau régional, puis au niveau de base qu'est celui des UCADR est présentée dans la figure 3.6.5. Cette répartition permettra une communication et une collecte des informations fluides.

3) Le financement

Il faut concevoir le financement à travers deux approches qui sont celle de l'exécution en collaboration avec des projets en cours, et celle d'un nouveau financement.

① Les projets existants

L'appel à la fourniture des fonds sera envisagé auprès des projets existants dans les régions du Sahel et du Centre Nord ou des projets démarrant dans un proche avenir. Les projets auprès desquels on pourrait obtenir la collaboration en matière de soutien financier sont indiqués dans le tableau 3.6.5 :

Figure 3.6.5 Répartition des rôles entre les services étatiques, niveau par niveau

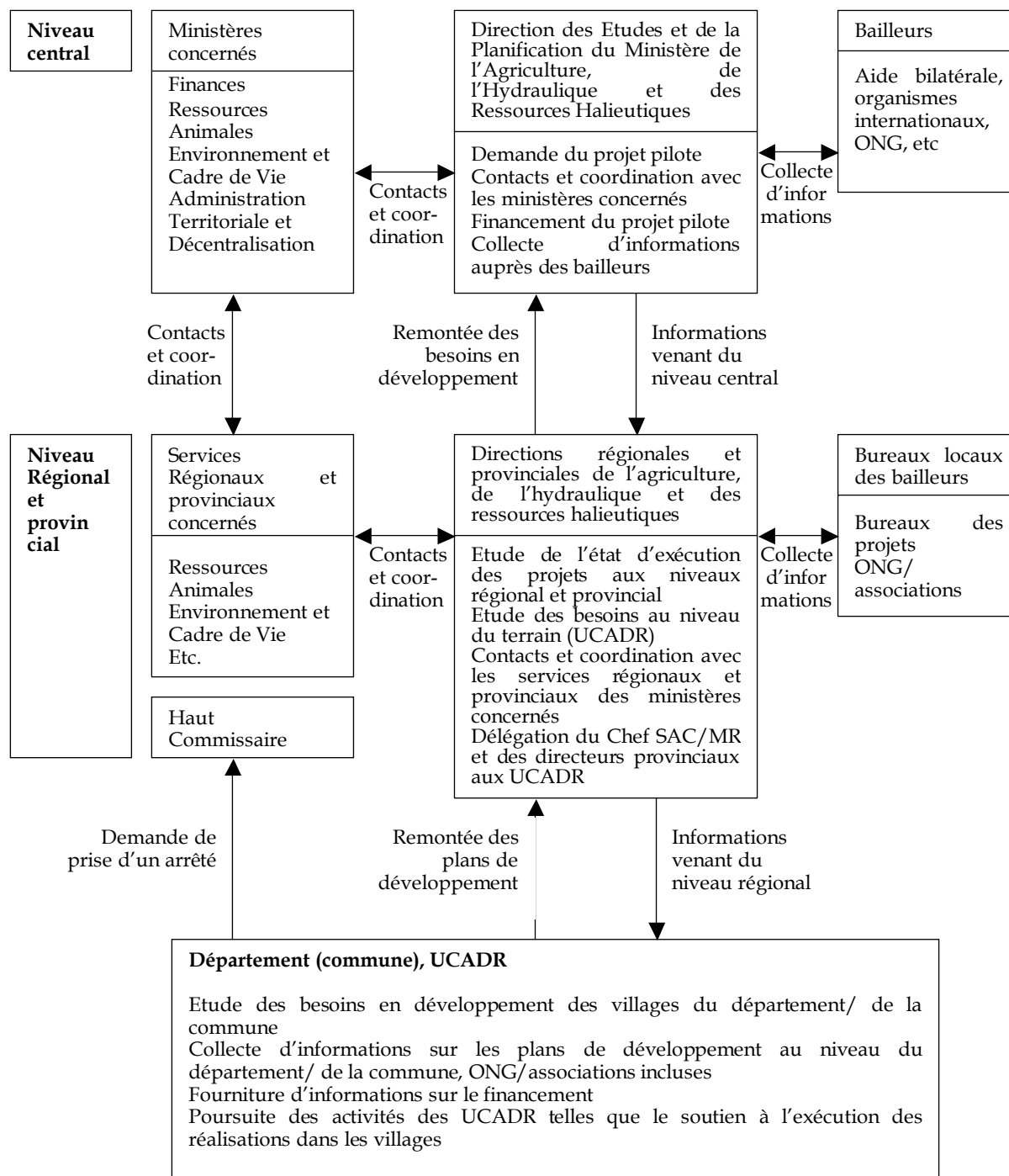


Tableau 3.6.5 Projets auprès desquels il est possible de demander un financement

Région du Centre Nord	Programme de Développement Rural Durabel (PDRD) Programme National de Gestion des Terroirs II (PNGT2) Programme de Développement Local du Sanmatenga (PDL/S) Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture au Burkina Faso (PADAB II)
Région du Sahel	Programme de Développement Local de l'Oudalan (PDL/LOUDALAN)

	Programme de Lutte contre l'Enablement du bassin du Niger (PLCE /BN) PADAB II Adventist Development and Relief Agency - Fonds d'investissement local (ADRA-FIL)
--	---

② Autres fonds

Mis à part les projets existants cités ci-dessus, voici les organismes de fonds auprès desquels les demandes de financement sont possibles :

Tableau 3.6.6 Projets auprès desquels il est possible de demander un financement (2)

Structure	Explication
Programme Alimentaire Mondial (PAM)	En aménageant et réhabilitant par la population les terres agricoles où étaient menées les cultures rizicoles et maraichères de façon extensive, transformer ces terres en des rizières et des champs plus rentables avec le système d'irrigation. Et ce faisant, le projet vise à assurer la sécurité alimentaire stable et renforcer les revenus chez les producteurs. Le projet se compose de trois points : <input type="checkbox"/> Construction des infrastructures de petite irrigation par la population <input type="checkbox"/> Aménagement des terres agricoles, activités des cultures menées par la population <input type="checkbox"/> Distribution des vivres, formations
Fonds pour la sécurité humaine (Trust Fund for Human Security)	Fondé en 1999 au sein de l'Organisation des Nations Unies, ce fonds visant à protéger contre toutes les menaces variées et graves la vie et la dignité humaines, et réaliser leur riche potentialité, traduit un concept d'intégrer et renforcer l'engagement dont le point de vue est centré sur les hommes.
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agriculture Organization, FAO)	La FAO a des programmes de soutien et de coopération. Ceux-ci ont une durée limitée à 18 mois et leur budget ne peut dépasser 400.000 dollars. Ils ne peuvent déboursier des fonds pour le fonctionnement des services étatiques, mais les dépenses pour les ateliers ou les formations sont autorisées. Par exemple, le gouvernement dispose de tubercules d'une nouvelle variété de manioc. S'il n'a pas de fonds pour le diffuser, la FAO peut dans ce cadre apporter son soutien aux frais de formation.

③ Financement par les populations

Dans les villages objet des réalisations pilotes, les fonds générés par les contributions villageoises sont gérés par les CVGT, et utilisés pour la poursuite et l'extension des réalisations. Dans les nouveaux villages, le financement est difficile, mais les UCADR les encadreront pour la recherche de financement.

A Sebba, l'UCADR a invité des responsables de l'ADRA-FIL et de la Caisse Populaire pour faire un exposé sur l'utilisation des fonds, etc. Avec un encadrement des UCADR, les CVGT devront chercher les moyens de financement par elles-mêmes.

④ Financement par le gouvernement du Burkina Faso

Le gouvernement du Burkina Faso doit s'occuper des frais de fonctionnement des UCADR. Il est à prévoir que ce sera difficile pour le budget de l'année 2006, mais, pour éviter que les activités des UCADR ne stagnerent, le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des

Ressources Halieutiques doit assurer les fonds nécessaires.

4) Mise au clair du positionnement des UCADR

L'UCADR est une structure de soutien qui n'existait pas avant dans le système de développement rural et de lutte contre la dégradation des sols du Burkina Faso. Il est donc nécessaire de donner un ancrage aux UCADR en tant que structure de développement rural du Burkina Faso, et de les harmoniser avec la décentralisation.

① Institutionnalisation des UCADR par des arrêtés des Hauts Commissaires

Suite à des instructions du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, les UCADR du Yagha, du Bam, et du Sanmatenga ont été officiellement mises en place à travers des arrêtés des Hauts Commissaires de ces provinces. Il ne reste que l'UCADR du Séno qui doit être institutionnalisée elle aussi.

3.6.6 Deuxième étape

3.6.6.1 Exécution du projet pilote

1. Pour la lutte contre la dégradation des sols, il faut d'abord renforcer les capacités des acteurs : les populations, les agents des services étatiques, les ONG etc., qui sont en charge du développement rural. Ce processus demande un peu de temps, mais il faut le poursuivre étape par étape, à travers une formation "sur le tas".
2. Pour diffuser les mesures de lutte contre la dégradation des sols dans les villages voisins, Il faut exécuter concrètement les 6 points suivants:
 - ① Former les agents de terrain. des départements voisins en tant que facilitateurs du développement rural.
 - ② Tenir des réunions d'échanges entre les UCADR, en tant qu'espaces pour l'échange d'informations et la synergie.
 - ③ Mettre en oeuvre une gestion des projets concrète basée sur l'utilisation du manuel d'opérations
 - ④ Exécuter les projets en utilisant les fiches d'encadrement et les supports de vulgarisation technique.
 - ⑤ Exécuter les projets à travers un transfert de paysan à paysan.
 - ⑥ Rechercher en permanence le renforcement des capacités des agents de vulgarisation.

L'étude du système de promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols a été menée pendant cinq ans, et, même si ce n'est que ponctuellement, dans 4 départements situés dans 4 provinces du Centre Nord et du Sahel, des structures de soutien pour promouvoir les mesures de lutte contre la dégradation des sols centrées sur les UCADR ont été créées. De plus, 4 Chefs de zone d'appui techniques (ZAT), 3 Chefs d'unités d'animation technique (UAT), 4 Chefs de zone d'appui technique en élevage (ZATE), 4 Chefs de service départemental de l'environnement et du cadre de vie (SEDCV), 2 Chefs de

service appui-conseil au monde rural (SAC/MR), 4 Directeurs provinciaux de l'agriculture, et 4 Préfets affectés dans les 4 départements des 4 provinces ont acquis des capacités à exécuter, gérer, et évaluer les projets, à travers la formation « sur le tas » lors de l'exécution des réalisations pilotes, la tenue de réunions d'échanges techniques, l'exécution de formations, etc.,.

Dorénavant, Il faut diffuser les mesures de lutte contre la dégradation des sols dans les provinces et départements voisins à travers l'exécution de projets pilotes centrés sur les UCADR de ces 4 départements des 4 provinces. Il est impossible d'étendre d'un seul coup les réalisations à tout le pays, ni même à l'ensemble de la zone des régions du Centre-nord et du Sahel. Cela est impossible parce que la promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols doit se faire de façon participative et assurer la durabilité des actions. Pour cela, il faut rechercher le renforcement des capacités des agents des services étatiques, à commencer par les agents de vulgarisation, en matière de facilitation. De plus, il faut aussi rechercher le renforcement des organisations villageoises des villages qui bénéficient du soutien. Le renforcement des capacités des organisations villageoises par les agents de vulgarisation demande du temps. il faut donc rechercher une extension progressive des réalisations, étape par étape.

(1) Le processus d'exécution du projet pilote

Le processus d'exécution du projet pilote est présenté dans le tableau 3.6.6.

Figure 3.6.6 Le processus d'exécution du projet pilote

		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Activités des UCADR	1. Mise en place des UCADR (7 départements, 7 UCADR) 2. Formations des agents de vulgarisation à la gestion des UCADR 3. Programme de renforcement des capacités des agents de vulgarisation ① Réunions d'échanges techniques ② Formations dév. Participatif 4. Réunions d'échanges entre UCADR 5. Formations en langue locale (UCADR du Sahel)				
Exécution des réalisations	1. Etude préalable 2. Sélection des villages 3. Etude des villages 4. Soutien à l'organisation des CVD/CVGT 5. Sout. fonctionnement CVD/CVGT 6. Elaboration des plans de réalisations de développement rural 7. Décision sur les réalisations 8. Exécution des réalisations 9. Evaluation				

(2) Modes d'exécution concrets du projet pilote

Le projet pilote sera exécuté selon le processus suivant :

1) La mise en place des UCADR

Les Chefs ZAT, Chefs ZATE, Chefs SDECV, etc. des 4 départements dans les 4 provinces avancées jouent le rôle de facilitateurs, et, effectuent un encadrement auprès des agents de vulgarisation de 7 autres départements (sur un total de 54) portant sur l'exécution, la gestion, l'évaluation des projets. Dans ces 7 départements, 7 UCADR sont mises en place. Chaque UCADR exécute des projets pilotes dans 5 villages (2 villages sans CVD/CVGT et 3 villages avec CVD/CVGT). Il y aura donc 35 villages qui feront l'objet de projets pilotes. Les villages sont divisés en : ① villages n'ayant pas de CVD/CVGT (y compris les villages dans lesquels un CVD/CVGT a été mis en place mais ne fonctionne pas), ② villages dans lesquels un CVD/CVGT a été mis en place, et un plan de développement villageois établi, et ③ villages bénéficiant d'un soutien d'autres bailleurs et dans lesquels le développement est avancé. Les UCADR mettront en oeuvre des dispositifs de soutien aux projets adaptés aux besoins des villages à ces différents degrés de développement.

2) Formation des agents de vulgarisation à la gestion des UCADR

Pour la formation des agents de vulgarisation à la gestion des UCADR, il faut une formation de 10 jours, incluant les cours en salle et la formation sur le terrain.

3) Etablissement du plan des réalisations et exécution des réalisations

Après la formation en salle et la formation sur le terrain, les auditeurs sélectionneront des villages objet de réalisations et exécuteront l'ensemble du processus composé de l'étude des ressources, l'élaboration d'un plan de réalisations, l'exécution des réalisations, le suivi-évaluation. Les réalisations seront mises en oeuvre avec une formation sur le tas et un encadrement sera apporté par les chefs SAC/MR.

La durée standard pour l'aménagement du système et l'exécution des réalisations par l'UCADR est de 4 ans pour les villages sans CVD/CVGT et de 2 ans si le CVD/CVGT est mis en place.

4) Exécution du programme de renforcement des capacités

Au démarrage du projet pilote, sera organisée une formation portant notamment sur ① l'approche participative, ② les techniques pour réaliser et gérer un développement rural intégrant les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la foresterie, et ③ La sensibilisation, l'organisation des populations. De plus, les membres des 4 UCADR avancées deviendront instructeurs et donneront une formation intensive à la gestion des projets, basée sur le manuel d'opération rédigé par notre étude.

Par ailleurs, on ne peut attendre un renforcement des capacités des agents de terrain des 7 départements du point de vue des techniques spécialisées à travers la seule pratique du

projet pilote. Pour ces agents de terrain, des réunions d'échanges techniques, des formations etc. seront exécutées à travers l'envoi de techniciens spécialistes des instituts de recherche et d'expérimentation etc :

① Les réunions d'échanges techniques

Les réunions d'échanges techniques sont organisées en invitant des intervenants des instituts de recherche et d'expérimentation tels que l'INERA ou le BUNASOLS, en leur demandant d'exposer sur des thèmes adaptés aux besoins des populations locales, ceci pour renforcer les capacités des agents de vulgarisation et pour qu'ils puissent utiliser ces connaissances dans la vulgarisation technique sur le terrain. Ces réunions d'échanges techniques sont organisées 1 fois par an.

② Formations

Les formations aux méthodes de développement participatives sont exécutées à travers une formation en salle d'une semaine et une formation sur le tas dans le village sélectionné d'une semaine.

5) Tenue des « réunions d'échanges entre les UCADR » pour promouvoir la synergie entre les UCADR

Il faut que plusieurs UCADR, pour une synergie entre leurs projets respectifs échangent les informations sur ① les solutions apportées aux problèmes rencontrés, ② Les cas de réalisations réussies, ③ les cas d'échecs, afin de mettre à profit ces informations pour une meilleure gestion des projets. Ainsi, des « réunions d'échange entre les UCADR seront régulièrement (2 fois par an) organisées.

6) Formations en langues locales

Dans une grande partie de la région du Sahel, on ne peut faire autrement que d'apprendre le fulfulde pour communiquer avec les populations. Nous avons lancé des actions dans le cadre de l'étude pilote, mais nous recommandons un apprentissage volontaire des langues locales par les membres des UCADR.

7) Exécution des réalisations dans les villages

Le processus d'exécution des réalisations dans les villages se conformera au paragraphe sur la gestion des projets dans le manuel d'opération. Les réalisations, comme le montre la figure 3.6.6 : Le processus d'exécution du projet pilote, commencent avec la sélection des villages objet des réalisations, et se terminent avec l'évaluation des résultats de leur exécution.

(3) Points demandant une attention particulière en matière d'exécution des réalisations

1) Gestion des projets basée sur l'utilisation du manuel d'opération

Dans le cadre de l'« étude du système de promotion », nous avons, en tant que guide d'exécution des 3 programmes qui constituent le programme directeur, rédigé le « manuel

d'opérations ». Nous y avons intégré les enseignements tirés de l'exécution des réalisations pilotes, sur les points demandant une attention particulière dans le processus d'exécution, de gestion, et d'évaluation des réalisations pilotes. C'est en utilisant ce manuel d'opérations que les projets pilotes sont réalisés. Dans le cas où le contenu du manuel d'opérations serait inadéquat, il sera révisé en temps voulu.

2) Utilisation des fiches d'encadrement et des supports de vulgarisation technique

Les fiches d'encadrement sont des supports que les agents de vulgarisation ou les ONG etc. utilisent lorsqu'ils donnent des explications techniques aux populations pour la vulgarisation technique. Les supports de vulgarisation technique sont des documents destinés aux populations qui intègrent de nombreuses illustrations de façon à être aisément compris par ces populations. C'est à l'aide de ces supports que les projets pilotes sont exécutés. S'il faut les réviser, ils seront révisés en temps voulu.

3) Transfert de techniques de paysan à paysan

Si les populations n'acquièrent pas de certitude quant aux effets des réalisations, ils ne s'impliquent pas dans les actions pour ces réalisations. Ils ne s'impliquent qu'après avoir vu de leurs yeux les sites avancés ou entendu les paysans des sites avancés leur parler de ce dont ils ont fait l'expérience. Les 17 villages des 4 départements avancés seront pris comme sites avancés, et des actions de transfert de paysan à paysan seront mises en oeuvre. On pourra faire apparaître une volonté de s'impliquer chez les villageois participants par l'écoute directe du dispositif d'exécution des réalisations, des problèmes de l'exécution des réalisations, des bénéfices retirés, etc. qui leur seront exposés par les populations des 4 départements avancés. On contribuera ainsi à la diffusion vers les villages avoisinants.

4) Visites de sites avancés

On ne se limitera pas aux villages dans lesquels l'étude est intervenue, et en fonction de la nature des réalisations, on recherchera un transfert de paysan à paysan en se rendant dans des sites avancés. Les visites de sites avancés seront effectuées par les représentants des sous-commissions des CVD/CVGT.

(4) Les investissements du projet pilote

On trouvera les investissements du projet pilote dans le tableau 3.6.7. Le financement sera assuré par les fonds de contrepartie des programmes KR et KR2, le gouvernement du Burkina Faso, et les contributions des populations. La part assurée par le Burkina Faso est prévue à hauteur d'environ 10 % et celle des contributions des populations d'environ 2 %. Les coûts locaux tels que les frais de personnel pour la coordination assurée par les agents des services étatiques, les frais de gestion des bureaux, etc. ne sont pas pris en compte ici.

Tableau 3.6.7 Les investissements du projet pilote

(en francs CFA)

	Quantité	Centre Nord	Sahel	Total
Ateliers de promotion de la collaboration	2 fois l'an	3.213.000	4.355.000	7.568.000
Réunions d'échanges entre les UCADR	2 fois l'an	4.229.000	5.626.000	9.825.000
Etudes préalables	1 fois par UCADR	1.722.000	2.375.000	4.097.000
Formations à la gestion des UCADR	7 UCADR (10 jours)	2.176.000	3.067.000	5.243.000
Réunions d'échanges techniques	1 fois l'an	3.391.000	4.560.000	7.951.000
Formations aux méthodes de développement participatif	Formation en salle + formation de terrain, 1 semaine chacune	6.959.000	9.578.000	16.537.000
Formations en langue locale	10 mois	0	10.960.000	10.960.000
Réunions des UCADR	Réunions ordinaires 1 fois par mois	11.238.000	15.473.000	26.711.000
Soutien aux populations	Monitoring des villages	10.872.000	14.496.000	25.368.000
Matériels	Matériels audio-visuels, véhicules, motos	67.152.000	98.028.000	165.180.000
Total aménagement du système		110.952.000	168.518.000	279.470.000
Avec CVD/CVGT	2 villages par ux	160.800.000	222.400.000	383.200.000
Sans CVD/CVGT	3 villages par ux	107.000.000	151.200.000	258.300.000
Total réalisations		267.900.000	373.600.000	641.500.000
Total		378.852.000	542.118.000	920.970.000

(5) Le système d'exécution des réalisations

Un comité de pilotage composé des différents ministères concernés, et dont le secrétariat exécutif est assuré par la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques est mis en place au niveau central. Le bureau de coordination du projet pilote est placé à la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Centre Nord. Un bureau secondaire est mis en place dans le Sahel. Une équipe de trois personnes incluant un responsable est affectée à la coordination.

(6) Facteurs obstacles pour l'exécution du projet pilote

Le principal facteur obstacle pour l'exécution d'un projet pilote est le financement. Le gouvernement du Burkina Faso prévoit l'utilisation de fonds de contrepartie des programmes KR et KR2. Par ailleurs, l'utilisation des fonds de contrepartie des programmes KR et KR2 ne se limite pas au Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, et d'autres structures font des plans pour les utiliser.

Il faut donc envisager les mesure suivantes :

- Revoir le plan du projet global et limiter le nombre de villages à 35

- Exécuter une partie des réalisations au niveau villageois à l'aide des fonds d'autres bailleurs
- Le Burkina Faso reconnaissant l'efficacité des UCADR doit dresser un budget propre qui correspond à environ 10% du budget total.
- Viser l'objectif de financement par le gouvernement du Burkina Faso de 10 % du montant total.
- Prendre aussi les contributions des populations en compte dans le financement. Envisager le taux de contributions appliqué dans les réalisations pilotes.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques a inscrit le projet pilote en n° 1 dans la liste de priorité. Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation fait preuve lui aussi d'un grand intérêt pour ce projet. La lutte contre la dégradation des sols concerne plusieurs ministères. Il faut que le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et le Ministère des Ressources Animales s'engagent en synergie dans la réalisation de ce projet pilote.

3.6.7 La troisième étape

La troisième étape, dans la suite du projet pilote, est constituée de deux phases de 8 ans chacune. Dans cette troisième étape, les membres des 4 UCADR de l'étude pilote et des UCADR mises en place durant le projet pilote soutiennent la mise en place de nouvelles UCADR.

De plus, les UCADR mises en place durant le projet pilote poursuivent les réalisations dans les villages durant la période du véritable projet

Il sera aussi nécessaire de réviser le contenu du programme directeur sur la base de l'évaluation des résultats effectuée à la fin du projet pilote.

Pendant la première phase, 5 UCADR dans le Centre Nord et 5 UCADR dans le Sahel seront mises en place, puis, durant la deuxième phase 4 UCADR dans le Centre Nord et 5 UCADR dans le Sahel.

Pour les provinces du Sanmatenga et de l'Oudalan dont le degré de priorité en matière de développement s'est avéré faible, 1 UCADR par province et par phase seront mises en place, et celles-ci mèneront les réalisations en utilisant les organisations de populations existantes.

On trouvera le nombre de villages ciblés par période et par type d'UCADR dans le tableau 3.6.8

Tableau 3.6.8 Nombre de villages ciblés par période de projet

	Projet pilote	Projet phase 1	Projet Phase 2	Total
Région du Centre Nord				
Nombre de nouvelles UCADR	3	5	4	12
Nombre d'UCADR poursuivies	0	3	8	—
Villages pour lesquels un soutien à l'organisation des populations est nécessaire	6	30	40	76
Villages pour lesquels un soutien à l'organisation des populations n'est pas nécessaire	9	54	88	151
Région du Sahel				
Nombre de nouvelles UCADR	4	5	5	14
Nombre d'UCADR poursuivies	0	4	9	—
Villages pour lesquels un soutien à l'organisation des populations est nécessaire	8	40	41	89
Villages pour lesquels un soutien à l'organisation des populations n'est pas nécessaire	12	52	106	170
Total				
Nombre de nouvelles UCADR	7	10	9	26
Nombre d'UCADR poursuivies	0	7	17	—
Villages pour lesquels un soutien à l'organisation des populations est nécessaire	14	70	81	165
Villages pour lesquels un soutien à l'organisation des populations n'est pas nécessaire	21	106	194	321

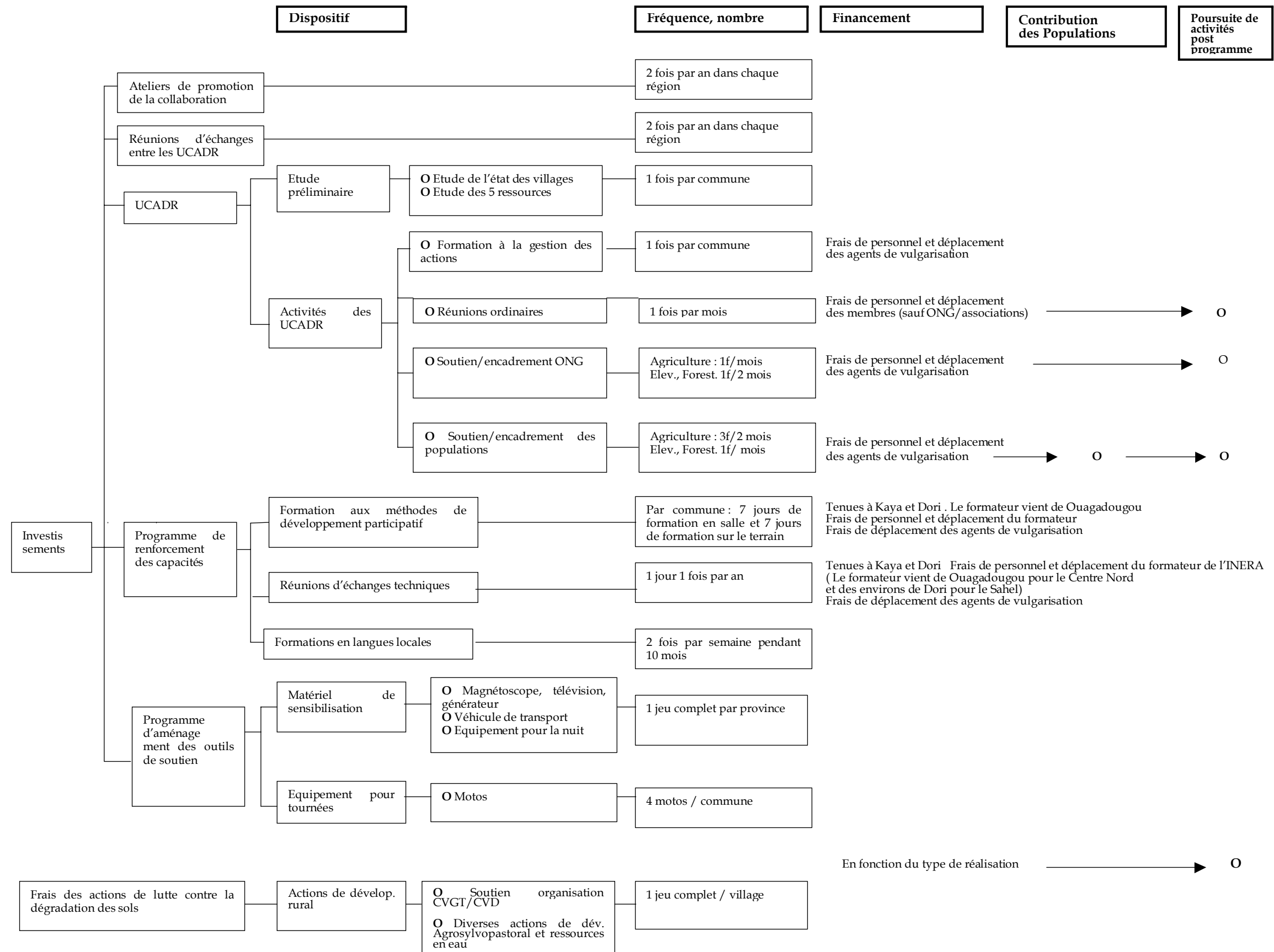
3.7 Les investissements nécessaires pour l'exécution du programme directeur

3.7.1 Principes de base des investissements

L'estimation des investissements nécessaires pour l'exécution du programme directeur a été faite selon les principes de base présentés dans la figure 3.7.1

Les fonds nécessaires pour ces investissements sont fondamentalement dégagés par le gouvernement du Burkina Faso, notamment le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (soutien par les bailleurs inclus). La contribution partielle des populations aux frais de réalisations de développement rural est nécessaire, mais comme le taux de ces contributions ne peut être uniformisé, nous n'avons pas calculé ces contributions à part.

Figure 3.7.1 Schéma des investissements nécessaires pour l'exécution du programme directeur



3.7.2 Frais de réalisations

3.7.2.1 Résultats de l'estimation

Voici les résultats de l'estimation avec les frais d'aménagement du système d'une part et les frais de réalisation d'autre part. Nous avons rassemblé les détails de l'estimation dans le document annexe 9. Les prix unitaires utilisés dans l'estimation sont présentés dans le point 3.7.3, et la fréquence et les quantités dans la figure 3.7.1 de la page précédente.

Tableau 3.7.1 Investissements nécessaires pour l'exécution du programme directeur

Unité : milliers de francs CFA

Programme directeur		Centre Nord		Sahel		Total	
		Frais	Villages	Frais	Villages	Frais	Villages
	Ateliers de promotion de la collaboration	43.758		55.240		98.998	
	Réunions d'échanges entre les UCADR	60.165		62.807		122.972	
	Etudes préalables	7.079		8.063		15.142	
	Formations à la gestion des UCADR	8.807		10.555		19.362	
	Ateliers de promotion de la collaboration	48.455		64.703		113.158	
	Formations aux méthodes de développement participatif	27.637		33.804		61.441	
	Formations en langue locales, interprètes	0		107.480		107.480	
	Réunions des UCADR	158.955		192.044		350.999	
	Soutien aux populations	155.832		181.200		337.032	
	Matériels	141.228		177.504		318.732	
Total aménagement du système		651.916		893.400		1.545.316	
	Avec organisation de la population	2.036.800	76	2.474.200	89	4.511.000	165
	Sans organisation de la population	1.796.900	151	2.142.000	170	3.938.900	321
Total frais de réalisations		3.833.700		4.616.200		8.449.900	
TOTAL		4.485.616	227	5.509.600	259	9.995.216	486

3.7.3 Coûts unitaires de l'estimation etc.

Voici maintenant les coûts unitaires etc. utilisés pour l'estimation

(1) Les frais de soutien à l'organisation des CVD/CVGT et les frais de réalisations de développement rural.

Les frais pour le soutien à l'organisation des CVD/CVGT diffèrent de façon importante en fonction de diverses conditions, notamment l'étendue des villages, le nombre d'organisations existantes, leur degré de maturité, le taux d'alphabétisation de la population etc. Les frais de réalisations de développement rural eux aussi diffèrent grandement selon le type de réalisation, le contenu de la réalisation, et les conditions du village cible. Nous les avons estimés dans le tableau suivant selon les résultats de l'exécution des réalisations pilotes :

Intitulé	Frais estimés (Francs CFA)	Remarques
Soutien à l'organisation des CVD/CVGT (1ère année)	5.800.000	Inclut l'établissement de plans de réalisations de développement rural
Soutien à l'organisation des CVD/CVGT (2ème année)	4.000.000	
Total	9.800.000	

Intitulé	Frais estimés (Francs CFA)		Justification
	Centre Nord	Sahel	
Amélioration des cultures pluviales	1.000.000	1.000.000	
Amélioration du maraîchage	2.500.000	—	Site communautaire de 0,5 ha
Embouche ovine	3.200.000	3.200.000	30 animaux
Techniques de gestion des ressources forestières	1.300.000	1.300.000	
Pose de cordons pierreux	—	2.200.000	
Récupération de glacis	—	1.300.000	2 ha
Soutien à l'aménagement et au fonctionnement de banques de céréales	1.800.000	1.800.000	Entrepôt de 40m ² . Soutien à la gestion des fonds Calcul sur la base d'une Banque de céréales pour un village sur deux
Salle de réunion	2.300.000	2.300.000	Calcul sur la base d'une Salle de réunions pour un village sur deux
Puits à grand diamètre	4.900.000	4.900.000	Diamètre 180 cm, profondeur 15 mètres
Total	26.800.000	27.800.000	

Pour les villages dans lesquels on n'exerce pas de soutien à l'organisation des populations, on calculera les frais de réalisations en multipliant les tarifs ci-dessus par 0,7 (70%).

(2) Prix unitaires pour l'estimation des frais de personnel

Intitulé	Prix (Fcf/jour)	Remarques
Agents de vulgarisation, cadres des services étatiques	5.000	
Agents de vulgarisation (encadrement des populations)	2.500	Sur la base d'un travail de quatre heures (1/2 journée)
Formateurs en méthodes de développement participatif	50.000	Sur frais réels
Agents de l'INERA	50.000	Sur frais réels
ONG/associations	50.000	Sur frais réels
Frais de logement	4.000	Sur frais réels

(3) Prix unitaires pour les matériels

Intitulé	Prix unitaire (Francs CFA)	Remarques
Pick up	24.000.000	TOYOTA HI-LUX
Moto	1.350.000	100cc

Télévision	300.000	21 pouces
Magnétoscope	200.000	VHS Multi-système
Générateur électrique	952.000	2.2 kw
Lits de camp	19.000	
Moustiquaire	4.500	

(4) Prix unitaires pour l'estimation des frais de déplacement

Intitulé	Pris unitaire	Remarque
Véhicules	90 Fcfa/km	
Motos	60 Fcfa/km	
Location de minibus	125.000 Fcfa/jour	Frais de carburant inclus

3.8 Evaluation des réalisations

3.8.1 Point de l'évaluation

Comme indiqué plus haut, nous mettons l'accent dans le programme directeur sur la formation des UCADR qui doivent servir de force de propulsion pour la promotion d'un développement rural durable des communes, et sur la formation des organisations de populations qui sont en charge du développement des villages. Les réalisations mises en oeuvre dans le cadre du programme directeur sont positionnées en tant qu' « exercices pratiques » de formation sur le tas pour la formation des organisations des populations.

L'évaluation des réalisations du programme directeur concentrera sa vision sur deux points importants du programme directeur qui sont :

- ① L'établissement du système de soutien pour la promotion du développement des villages de la commune
- ② L'exécution des mesures de lutte contre la désertification (mesures de lutte contre la dégradation des sols) (inclut la formation des organisations des populations)

① L'établissement du système de soutien

Le programme directeur, conformément au mouvement actuel de la décentralisation en cours au Burkina Faso, vise à ce que les UCADR fonctionnent comme des structures soutenant le développement local dans les communes. Il n'est pas facile de trouver une autre alternative à proposer, mais nous allons ici tenter une comparaison avec une alternative qui consisterait à combiner la formation à long terme des agents de vulgarisation et un soutien aux communes par des consultants locaux.

② L'exécution des mesures de lutte contre la désertification

Depuis le départ, toutes sortes de bailleurs se sont impliqués dans le soutien à l'organisation des populations, et les réalisations de développement agricole et rural, et nous allons ici faire la comparaison en prenant comme proposition alternative un projet avec des coordinateurs et des animateurs.

Pour ce qui concerne organisations des populations formées à travers les réalisations et les effets de chacune des réalisations, il est extrêmement difficile d'apprécier quantitativement les différences d'approches d'exécution, et la comparaison sera faite au niveau quantitatif.

3.8.2 Comparaison portant sur l'établissement du système de soutien

3.8.2.1 Estimation des coûts

Conditions de la comparaison
<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison portant sur la période de 5 ans après l'exécution du programme directeur. • L'alternative en matière de renforcement des capacités des agents de vulgarisation consiste à leur faire suivre des formations de deux années dans des instituts de formation à Bobo Dioulasso ou à Ouagadougou, et renforcer ainsi leurs capacités dans leurs domaines propres et leurs capacités de facilitation. • l'alternative en matière de soutien aux activités de développement des communes consiste à les soutenir en faisant participer des consultants locaux au développement des communes.

Pour le soutien aux communes après la fin du projet, nous avons fait la comparaison sur une période de 5 ans après le projet. Nous avons estimé les dépenses nécessaires pour des formations intensives destinées à tous les agents de vulgarisation et pour le soutien aux communes par des consultants locaux (animateurs).

Pour l'estimation de la proposition du programme directeur nous avons calculé en plus des frais de réunions des UCADR, ceux des ateliers de promotion de la collaboration, et des réunions d'échanges entre les UCADR. La proposition alternative atteint un montant d'environ 4fois et demie celui de la proposition du programme directeur.

Tableau 3.8.1 Comparaison des coûts afférents à l'établissement du système de soutien

(en Francs CFA)

Rubrique	Dépenses	Proposition du programme directeur	Proposition alternative
Soutien aux communes			
	Frais de réunions	10.920.000	
	Frais de formation	0	60.320.000
	Frais de personnel	0	62.400.000
	Frais de carburant, per diem	16.640.000	0
Total		27.560.000	122.720.000

3.8.2.2 Evaluation qualitative

Etablissement du système de soutien		
	Proposition du programme directeur	Proposition alternative
1. Approche	Approche d'exécution basée sur les UCADR	Formation des agents de vulgarisation et soutien aux communes par les agents de vulgarisation
2. Description sommaire	Tout en formant les cadres et agents des services étatiques sur le tas, nous construisons un système de soutien au développement des villages au niveau des communes, et exécutons les réalisations	Pour renforcer les capacités des agents de vulgarisation nous effectuons un training intensif. Par ailleurs, nous faisons participer des consultants locaux aux activités de développement des communes pour leur apporter un soutien technique.
3. Avantages	Même après les réalisations, le système de soutien reste en place et continue à mener le développement des villages dans la commune.	En mettant en oeuvre les formations intensives dans les établissements existants, on peut former des experts en matière de vulgarisation des domaines

Etablissement du système de soutien		
	Proposition du programme directeur	Proposition alternative
	Les structures étatiques de base fonctionnent en tant que point focal du soutien aux populations, ce qui est conforme à la politique de décentralisation du Burkina Faso et forme le fondement de la construction de l'organisation future des services étatiques de base.	spécialisés
4. Points faibles	Comme le développement des capacités des cadres et agents de vulgarisation se fait par des stages et des formations sur le tas, il faut un peu de temps pour les former.	<p>A cause des contraintes en terme de capacité d'accueil des centres de formation, il faut du temps pour former tous les agents et les coûts sont élevés.</p> <p>Il y a de grandes chances que les auditeurs montent en grade et ne se fixent pas au niveau des communes, et il est à craindre que cela ne contribue pas au renforcement du système au niveau des communes.</p> <p>La qualité des consultants chargés du soutien aux communes exerce une influence importante sur les résultats.</p> <p>On peut prévoir des réactions de rejet de la part des services étatiques s'ils ont à recevoir les conseils de consultants.</p>
5. Estimation des coûts	27.560.000 francs CFA	122.720.000 francs CFA
6. Evaluation	<p>Du point de vue de la construction d'une organisation des services étatiques de base, la proposition alternative ne remplit pas les fonctions de l'approche basée sur les UCADR. Si l'on considère les relations entretenues jusqu'à présent entre les services étatiques et les consultants locaux, on peut prévoir des réactions de rejet de la part des services étatiques face à un dispositif dans lequel les consultants locaux conseillent les communes pour leurs activités de développement.</p> <p>Même si on peut attendre un renforcement des capacités en facilitation des agents de vulgarisation par un entraînement intensif, il n'est pas garanti que cela assure la synergie mutuelle entre les agents de vulgarisation. Les résultats de l'étude pilote montrent clairement que la synergie entre les secteurs naît de la formation sur le tas à travers les activités des UCADR.</p> <p>Plutôt que d'avoir un agent de vulgarisation qui a des capacités élevées qui le distinguent des autres, c'est un système par lequel les agents de vulgarisation qui ont des capacités moyennes prennent en charge le développement local en synergie mutuelle, qui permettra une durabilité dans le futur.</p> <p>Au niveau des coûts, les frais de formation des agents de vulgarisation et les frais de personnel des consultants locaux sont élevés, et la proposition du programme directeur est meilleure.</p>	

3.8.3 Comparaison portant sur l'exécution des réalisations

3.8.3.1 Estimation des coûts

Conditions de la comparaison
<ul style="list-style-type: none"> • La proposition alternative consiste à installer des bureaux du projet au niveau provincial, et que les coordinateurs provinciaux dirigent l'exécution des réalisations dans leurs provinces. • Des animateurs seraient affectés au niveau commune et exécuteraient les réalisations dans 4 à 5 villages simultanément.

On trouvera les résultats de la comparaison portant sur les coûts dans le tableau 3.8.2.

Les frais de la proposition alternative sont environ 2,5 fois plus élevés que ceux du programme directeur, et on peut en attribuer la raison au montant élevé des frais de personnel. Les frais de personnel au niveau provincial occupent une place importante dans l'ensemble des frais de personnel.

Si l'on exécute des réalisations dans un grand nombre de communes de la même province, la charge au niveau provincial devient relativement moins importante, mais si, à l'inverse, le nombre de communes cibles dans la province est peu élevé, les frais au niveau provincial représentent une charge importante.

Dans l'approche de projet traditionnelle, il est courant de limiter le nombre de provinces cibles pour développer les réalisations à l'intérieur de la ou des provinces cibles. Dans cette approche, la mise en place d'un bureau au niveau provincial ne représente pas une charge, mais dans le cas où les réalisations ne sont menées que dans une partie des communes de la province, le bureau provincial n'est pas rentable.

Tableau 3.8.2 Comparaison des coûts afférents à l'exécution des réalisations
(en Francs CFA)

Rubrique	Dépenses	Proposition du programme directeur	Proposition alternative
Exécution des réalisations			
	Frais de personnel	0	2.206.080.000
	Niveau provincial	0	1.536.480.000
	Niveau communes	0	669.600.000
	Frais de réunions	221.970.000	
	Frais de matériel	318.732.000	213.425.000
	Frais de carburant, per diem	703.173.000	1.070.726.000
	Frais de fonctionnement Du bureau	0	475.200.000
	Frais de formations	301.441.000	0
Total		1.545.316.000	3.965.431.000

3.8.3.2 Evaluation qualitative

Tableau 3.8.3 Evaluation portant sur l'exécution des actions

Exécution des réalisations		
	Proposition du programme directeur	Proposition alternative
1. Approche	Exécution des actions par l'approche UCADR	Exécution des actions par l'approche projet
2. Description sommaire	Les UCADR planifient les réalisations de développement agricole et rural, les agents de vulgarisation soutiennent les populations dans leurs domaines de spécialisation, mais exécutent aussi des réalisations dans les autres domaines en synergie avec des	Un coordinateur de projet est mis en place au niveau provincial, et les coordinateurs mis en place au niveau commune assurent à eux seuls la sensibilisation des populations et les réalisations.

Exécution des réalisations		
	Proposition du programme directeur	Proposition alternative
	ONG/associations	
3. Avantages	<p>Les UCADR restent en tant que point focal du soutien aux populations après la fin du programme directeur. Comme les agents de vulgarisation soutiennent directement les réalisations dans leurs domaines de spécialisation, les coûts sont réduits.</p> <p>La synergie entre les services étatiques de base est promue et on peut espérer que l'agriculture, l'élevage et la foresterie agissent en faisceau pour le développement rural et agricole.</p>	<p>Les actions peuvent être mises en oeuvre de façon rentable dans la mesure où les animateurs entraînés mènent l'exécution des réalisations de façon concentrée, ce qui permet de réduire la durée d'exécution de ces réalisations.</p> <p>Comme le point focal du soutien est limité à un seul animateur, une relation de confiance avec les populations s'établit plus facilement.</p>
4. Points faibles	<p>Comme le renforcement des capacités des cadres et agents de vulgarisation s'effectue sur le tas, il faut un peu de temps pour les former. Il peut y avoir des réalisations que les UCADR ne peuvent assurer, comme des travaux publics d'envergure ou la fourniture de matériels.</p>	<p>Les cadres et agents de vulgarisation ne font que participer en position de diriger l'exécution des réalisations dans leurs domaines de spécialisation, et il n'y a pas de synergie intersectorielle.</p> <p>Après la fin des réalisations, les acteurs du projet se retirent tous et il ne reste pas de système pour mener le développement rural de la commune.</p>
5. Estimation des coûts	1.545.316.000 francs CFA	3.965.431.000 francs CFA
6. Evaluation	<p>Si l'on veut exécuter le développement dans la zone cible de façon concentrée et sur une courte durée, l'approche projet présente les avantages de la mise en oeuvre des réalisations par des personnels ayant une bonne expérience de travail dans le développement rural.</p> <p>Cependant, si l'on considère le développement des communes à moyen et long terme et le développement de vastes zones, les investissements intensifs de l'approche projet présentent un important désavantage. En effet, comme indiqué dans la comparaison des coûts, les frais de mise en place d'un bureau provincial et les frais de personnel sont relativement élevés.</p> <p>De plus, si on se place dans la perspective de l'après l'exécution des réalisations, comme l'approche projet n'a pas de dispositif de suivi, il est fort à craindre que le soutien aux populations ne s'interrompe complètement. De nombreux projets ont jusqu'à présent mis en place des comités et des cadres de concertation aux niveaux provincial et départemental, pour promouvoir la synergie avec les services étatiques, mais, comme les agents de vulgarisation n'étaient pas en position de prendre en charge le développement rural, et se contentaient d'apporter un soutien technique dans leurs domaines propres, cela n'a pas permis une synergie intersectorielle et n'a pas contribué à la durabilité.</p> <p>En matière de coûts, l'approche UCADR est là encore plus économique, mais dans la perspective d'un développement des communes à moyen et long terme, sans même prendre en compte cet aspect économique, la vision de la durabilité du soutien aux populations suffit à donner un sens à l'approche UCADR.</p> <p>Cependant, en considération des nombreux projets qui sont actuellement en activité, dans le cas où un projet intervient déjà dans la zone ciblée, ou dans le cas où l'intervention d'un projet est prévue, il est nécessaire d'intégrer les UCADR dans le système d'intervention de ce projet, et de prendre en compte l'implication et la synergie des agents de vulgarisation durant et après la période d'exécution de ce projet.</p>	

3.8.4 Evaluation globale

Du point de vue de l'établissement du système de soutien, si l'on considère les relations entretenues jusqu'à présent entre les services étatiques et les consultants locaux, on peut prévoir des réactions très hostiles de la part des services étatiques à un dispositif dans lequel les consultants locaux conseillent les communes pour leurs activités de développement.

L'entraînement intensif des agents de vulgarisation pose aussi problème au niveau des équipements et du coût. Il n'est pas par ailleurs garanti que la synergie entre agents de vulgarisation des différents domaines soit assurée à la suite de la formation. Dans le cadre de la construction d'une future organisation des services étatiques de base, il est plus réaliste et durable de former les agents de vulgarisation sur le tas tout en mettant en œuvre la synergie entre les agents de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie.

Si les réalisations sont exécutées de façon concentrée, on pourra mettre à profit les avantages des modes de projet traditionnels. Si l'on se place dans une perspective de développement à long ou moyen terme, ou d'un développement dans une vaste zone, l'approche de type projet implique notamment des frais de personnel importants pour les bureaux mis en place au niveau des provinces.

De plus, le fait que nombre de projets n'ont jusqu'à présent pas de dispositif de suivi après l'exécution des réalisations a pour résultat une stagnation des activités des populations.

Il faut donc construire un mode d'exécution des réalisations optimal en intégrant dans l'approche des UCADR les avantages de l'approche projet.

Les projets du passé ont mis en place des comités et des cadres de concertation aux niveaux provincial et départemental, pour promouvoir la synergie avec les services étatiques, mais, comme les agents de vulgarisation n'étaient pas en position de prendre en charge le développement rural, et se contentaient d'apporter un soutien technique dans leurs domaines propres, cela ne permettait pas une synergie intersectorielle et ne contribuait pas à la durabilité. La réflexion sur ce point nous amène à penser que l'introduction des UCADR dans un système d'intervention de type projet permet non seulement d'assurer la synergie et la durabilité, mais aussi de réduire les frais de réalisations à travers l'exécution directe des réalisations par les agents de vulgarisation.

Dans le projet de programme directeur proposé durant la première phase, l'objectif attribué à la mise en place des UCADR était le soutien aux activités de développement rural menées par les populations en synergie entre les structures étatiques de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie, et les ONG/associations qui complètent les capacités et les fonctions pour lesquelles ces services étatiques ne suffisent pas. Dans la deuxième phase, nous avons

effectué la vérification de l'efficacité du programme directeur, et avons pu ainsi confirmer que le soutien au développement exercé par les UCADR auprès des populations se déroulait quasiment sans problèmes. En cours de la deuxième phase, la décentralisation mise en oeuvre par le gouvernement du Burkina Faso s'est concrétisée, et le rôle des communes qui seront mises en place ou renouvelées en mars 2006 s'est précisé.

Désormais, comme les compétences en matière d'activités de développement social, économique, culturel, environnemental, ainsi que d'aménagement du territoire dans leur zone sont dévolues aux communes, il n'est pas difficile d'imaginer que les UCADR, qui sont des structures de soutien au développement rural dépendant des communes, dans un proche futur, pourraient être repositionnées en tant que structures étatiques de base.

La dynamisation des services étatiques de base et la formation des organisations de populations sont indispensables pour un développement autonome du Burkina Faso, et elles facilitent aussi une approche socio-économique dans la mise en oeuvre des mesures de lutte contre la dégradation des sols, qui ne se limite pas à l'aspect technique de la lutte, mais prend aussi en compte l'éducation, la limitation de la pression démographique, l'emploi etc.

Les UCADR ont un grand rôle à jouer dans la promotion des mesures de lutte contre la dégradation des sols intégrées.

CHAPITRE QUATRE : LA PRISE EN COMTE DES RESULTATS DE L'ETUDE PILOTE DANS LE PROGRAMME DIRECTEUR

Nous avons, à travers l'exécution de l'étude pilote, effectué des vérifications portant sur le contenu du programme directeur et en résultat de cela récapitulé les points à prendre en compte dans le programme directeur. Par cela, nous visons à ce que « le programme directeur ait un degré d'utilité plus élevé ». On trouvera le contenu des vérifications effectuées par l'étude pilote dans le rapport principal final (L'étude pilote), et le contenu du monitoring dans le document annexe 4.

Nous allons ici exposer le déroulement de l'étude pilote, le positionnement des réalisations pilotes, puis, pour chacun des programmes de l'étude pilote, les vérifications à effectuer, les résultats des vérifications, et les points pris en compte.

4.1 Le déroulement de l'étude pilote

Durant la 1^{ère} phase de l'étude, nous avons étudié les facteurs obstacles de la lutte contre la dégradation des sols (tableau 3.2.1) et les cinq ressources des premiers villages sélectionnés (tableaux 2.4.3 et 2.4.4 du volume deux (L'étude pilote)). Il est à cette occasion apparu clairement qu'il n'existait pas de cadre pour soutenir latéralement les actions des populations, et présenter et introduire les acquis de ce soutien dans les villages environnants. Nous avons pour cette raison proposé la mise en place des cadres de concertation pour le développement des villages (les UCADR actuelles) au niveau départemental. En plus de cela, nous avons testé les trois programmes du tableau suivant et les réalisations pilotes, et proposé les points principaux de notre étude sous la forme du programme directeur.

Durant la 2^{ème} phase de l'étude, pour approfondir l'efficacité de ces trois programmes, nous avons augmenté le nombre des villages objet des réalisations pilotes qui est passé de 4 à 23, et avons principalement vérifié l'efficacité des UCADR. On trouvera dans le tableau suivant le calendrier d'exécution de la 2^{ème} phase de l'étude durant la quelle le programme directeur a été mis au point.

Pour ce qui concerne d'utilité réelle des UCADR, le développement des capacités des personnes concernées qui est l'un des objectifs de notre étude est quasiment atteint, et l'évaluation par les intéressés et par un tiers (évaluation externe) est favorable.

Tableau 4.1.1 Calendrier d'exécution de l'étude pilote

	Année 2004-2005									Année 2005-2006										
	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Programme d'aménagement du système																				
Tenue des ateliers de promotion de la collaboration		■					■						■				■			
Activités des UCADR		■											■							
Tenue des réunions d'échanges entre les UCADR					■		■								■		■			
Programme de renforcement des capacités																				
Tenue des formations aux méthodes de développement participatif						■											■			
Tenue des réunions d'échanges techniques					■										■					
Programme d'aménagement d'outils de soutien																				
Test du manuel d'opération (version provisoire)		■											■							
Test des fiches d'encadrement et des supports de vulgarisation technique (versions provisoires)		■											■							
Exécution de l'étude pilote																				
Premiers villages (monitoring uniquement en 2005-2006)		■											▨							
Nouveaux villages			■											■						
Nouveaux villages supplémentaires							■	■				■								
Villages pour la diffusion													■							
Vérification de la diffusabilité																	■			

L'évaluation de l'étude de vérification a été effectuée par 3 méthodes ; contrôle de sortie, évaluation de résultat et évaluation externe (évaluation par un tiers). Les détails sont indiqués dans le Chapitre 3 Etude de vérification. Les résultats de l'évaluation montrent que les points suivants sont positifs concernant l'UCARD, le sujet principal de cette étude.

(1) Contrôle de sortie

Pour la gestion des réunions et la gestion des projets, la collaboration entre l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière a commencé à bien fonctionner, et les 4 UCADR ont pu réaliser à leur propre initiative l'évaluation des ressources, la définition des projets, la sélection des ONG-associations, le suivi de l'exécution des projets etc.

(2) Evaluation des résultats

Dans les modifications intervenues pour les CVGT, le dialogue entre habitants semble

avoir augmenté, ainsi que leurs occasions de consultation de l'administration. Concernant la manière d'accueil des habitants, les discussions entre agents de vulgarisation, et l'intérêt pour les questions hors domaine de spécialisation, les agents des services étatiques, les agents de vulgarisation chargés du soutien aux habitants ressentent aussi le changement positif par l'augmentation d'occasions de consultation avec les habitants.

(3) Evaluation extérieure

Dans l'évaluation extérieure, l'objectif de cette évaluation est l'organisation des personnes concernées, et la création de l'organisation dite UCADR conduit à la réussite des activités futures.

Pour stabiliser la position de l'UCADR, son positionnement précis dans le système légal du Burkina Faso est considéré nécessaire. Pour la systématisation des UCADR, le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation a émis une lettre d'instruction aux préfets de la Région du Centre-Nord et de la Région du Sahel, et 3 UCADR ont été officiellement reconnues par décret provincial.

(4) Résultats de problèmes à vérifier dans l'étude de vérification

Les problèmes à vérifier ont été définis et étudiés dans l'étude de vérification. Bien qu'il y ait quelques améliorations, il a été vérifié que l'UCADR exécute de manière autonome la gestion des projets de développement rural et se charge de répercuter les effets vers les autres départements.

Elle a acquis les méthodes du développement participatif, et fonctionne comme contact pour le soutien des habitants.

Il a été vérifié que des UCADR gèrent l'exécution de projets d'environ 4 villages.

Quant à la durabilité de l'UCADR, elle a été définie institutionnellement par décret provincial, ce qui assure sa durabilité.

Il a été vérifié que les UCADR existantes pouvaient transmettre les méthodes de développement des UCADR aux 3 provinces où des projets pilotes n'ont pas été effectués.

Nous allons maintenant présenter les réalisations pilotes dans les 23 villages sélectionnés en fonctions du test des programmes (Document annexe 5). Le tableau 4.1.2 présente les villages objet des réalisations pilotes et l'année où ont commencé les réalisations dans chacun des villages. Les réalisations pilotes sont exécutées afin de vérifier l'efficacité du programme directeur en donnant aux membres des UCADR des occasions d'utiliser les connaissances et les techniques acquises grâce au programme d'aménagement du système et au programme de renforcement des capacités qui sont des composantes du programme directeur, ainsi que les outils de soutien (manuel d'opération et supports techniques). Le nombre de villages pris en charge par une UCADR est passé d'un village en 2002-2003 à 4 à 5 villages en 2005-2006, et les capacités des membres des UCADR à gérer plusieurs villages

ont mûri.

Les villages du tableau 4.1.2 sont une partie des villages couverts par les agents de vulgarisation membres des UCADR, mais comme les agents ont aussi leur travail ordinaire et des activités pour d'autres bailleurs, nous avons compris que la capacité de gestion par les agents de vulgarisation dans le cadre du système des UCADR est limitée à 4 ou 5 villages.

Tableau 4.1.2 Villages objet des réalisations pilotes

Région	Département (UCADR)	Villages objet des réalisations pilotes et année de démarrage			
		1ère phase		2ème phase	
		2002-2003	2004-2005	2005-2006	
Centre Nord	Guibaré	Vousnango	Sindri*	Watinoma	Niangouela
	Korsimoro	Noungou	Foulla	Bascoudre-Mossi	Ouidin , Tansin
Sahel	Dori	Selbo	Goudébo*	Tiounbonga	Bafele
	Sebba	Diogora	Guissindiori	Helga	Ibbal
Catégorie de sélection		G1 : Premiers villages	*G1-2 : Nouveaux villages G2-1 : Nouveaux villages supplémentaires	G2-1 : Nouveaux villages supplémentaires	G2-2: Villages de diffusion des techniques

Comme le montre la rangée « Catégorie de sélection », du tableau ci-dessus, dans une perspective de vérification de l'utilité des UCADR, l'historique de la sélection et les vérifications effectuées diffèrent selon les catégories de villages objet des réalisations pilotes. En effet, prenant en compte la durabilité après la fin de l'étude, nous avons évolué vers des actions dont les UCADR étaient les principaux acteurs. La mission d'étude a appuyé de ses conseils les activités autonomes des UCADR, a effectué un monitoring commun avec les membres des UCADR, concentrant ainsi ses efforts sur le développement des capacités. Il en est résulté que les quatre UCADR ont perçu l'importance des UCADR, et sont maintenant capables d'agir en gardant à l'esprit la durabilité. Voici maintenant les différences entre les catégories de villages (pour les détails, voir en début de volume)

Tableau 4.1.3 catégories de sélection et déroulement de la sélection

Catégories de sélection	Déroulement de la sélection, points à vérifier etc.
Premiers villages (G1-1) (4 villages sélectionnés durant la 1ère phase)	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection sous la conduite de la mission d'étude (villages sans CVGT) • Vérification : Quel cadre faut-il en tant que système d'appui étatique à la base pour soutenir les populations ?, renforcement des capacités des membres des UCADR.
Nouveaux villages (G1-2) (2 villages sélectionnés durant la 2ème phase)	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection sous la conduite des UCADR (villages sans CVGT ou avec une CVGT non fonctionnelle) • Vérification : S'assurer de l'efficacité des UCADR (exécution de diagnostics des villages, élaboration de plans de développement villageois), renforcement des capacités des membres des UCADR.
Nouveaux villages supplémentaires (G2-1)	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection sous la conduite des UCADR (villages avec CVGT) • Vérification de la gestion et de l'exécution des réalisations par les

(6 villages sélectionnés durant la 2ème phase)	UCADR dans plusieurs villages, renforcement des capacités des membres des UCADR.
Villages de diffusion (G2-2) (5 villages sélectionnés durant la 2ème phase)	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection sous la conduite des UCADR (villages avoisinant les villages ci-dessus, et ayant une CVGT) • Mûrissement de l'autonomie, renforcement des capacités et du fonctionnement des UCADR, vérification de la diffusabilité de paysan à paysan.

Le tableau 4.1.4 récapitule les années d'exécution des réalisations dans les villages objet des réalisations pilotes ainsi que les objectifs principaux des réalisations, qui ont été dans l'ensemble réalisés.

Tableau 4.1.4 Détails de l'exécution des réalisations pilotes, réalisation par réalisation

Réalisation pilote	Village	Années d'exécution	Objectifs principaux
Soutien au renforcement organisationnel des CVGT	Vousnango	2003-2004 2004-2005	Mise en place des CVGT par les populations, et soutien pour qu'elles puissent fonctionner de façon autonome et durable. Grâce à cela, les populations comprennent les ressources de leurs villages, établissent des plans en connaissant bien les directions du développement de leurs villages, exécutent les réalisations de façon participative, et se sédentarisent. Cela permet de contribuer à la lutte contre la dégradation des sols.
	Sindri	2004-2005 2005-2006	
	Noungou	2003-2004 2004-2005	
	Selbo	2003-2004 2004-2005	
	Goudébo	2004-2005 2005-2006	
	Diogora	2003-2004 2004-2005	
Gestion des ressources naturelles	Selbo	2004-2005	Gérer efficacement de vastes pâturages, et contribuer à la stabilisation de la production animale.
Maraîchage	Vousnango	2003-2004 2004-2005	Améliorer la production maraîchère dans les villages qui consomment peu de légumes, améliorer ainsi la qualité de l'alimentation et élever le niveau de vie par les revenus de la vente des légumes.
	Noungou	2003-2004 2004-2005	
	Foulla	2004-2005	
Amélioration des cultures pluviales	Sindri	2005-2006	Améliorer la productivité des terres agricoles là où elle s'est affaiblie sous l'effet de la dégradation des sols, par l'introduction de variétés améliorées, la production et l'apport de fumure organique, etc. Cela permet de stabiliser les productions vivrières et de stabiliser/augmenter les revenus, et à travers cela de stabiliser la vie des populations.
	Watinoma	2005-2006	
	Bascoudre-Mossi	2005-2006	
	Selbo	2003-2004 2004-2005	
	Thiounbonga	2005-2006	
	Bafele	2005-2006	
Diogora	2003-2004 2004-2005		
Embouche ovine	Vousnango	2003-2004 2004-2005	Par l'utilisation de résidus de récoltes, de foin, etc. pratiquer une embouche prenant en compte l'aspect zoonositaire, augmenter la productivité de la viande ovine et vendre les ovins. Les revenus ainsi obtenus servent pour l'élévation du niveau de vie, l'éducation des filles, etc.
	Noungou	2003-2004 2004-2005	
	Diogora	2003-2004 2004-2005	
	Guissindiori	2004-2005	
	Helga	2005-2006	
Amélioration de la production avicole	Watinoma	2005-2006	L'embouche est pratiquée efficacement et les revenus sont stabilisés.
Amélioration de la	Bascoudre-Mossi	2005-2006	Les revenus sont stabilisés par l'utilisation

Réalisation pilote	Village	Années d'exécution	Objectifs principaux
production des pâturages			rationnelle des pâturages.
Gestion de pépinière villageoise	Sindri	2004-2005	Encadrer les populations pour que, dans le cadre de la conservation des ressources forestières, elles puissent produire les plants de façon durable et faire des plantations. Cela permet un usage continu des ressources forestières par les populations et une conservation de ces ressources.
	Noungou	2004-2005	
	Foulla	2004-2005	
	Diogora	2003-2004 2004-2005	
	Guissindiori	2004-2005	
Gestion des ressources forestières	Selbo	2003-2004 2004-2005	En plus des objectifs de la gestion de pépinière villageoise, contribuer à la conservation des ressources forestières en faisant bien saisir l'interdiction des coupes abusives et acquérir les techniques de gestion des ressources forestières.
	Diogora	2003-2004 2004-2005	
Travaux de récupération de glacis	Selbo	2003-2004	Restaurer la végétation des sols dégradés, et élever la productivité des pâturages.
Pose de cordons pierreux	Selbo	2004-2005	A travers la lutte anti-érosive dans les terres agricoles, améliorer la fertilité des sols, et la productivité des terres. Il est efficace de mener cette activité en lien avec l'amélioration des cultures pluviales. Cela permet de stabiliser les productions vivrières et de stabiliser/augmenter les revenus.
	Diogora	2003-2004 2004-2005	
	Guissindiori	2004-2005	
	Helga	2005-2006	
	Ibbal	2005-2006	
Banques de céréales	Vousnango	2004-2005	Dans les villages où l'offre et la demande en céréales sont instables, les stabiliser, et contribuer ainsi à une stabilisation durable de la vie des populations
	Selbo	2003-2004 2004-2005	
Alphabétisation	Diogora	2003-2004 2005-2006	Un faible niveau d'alphabétisation est un facteur qui empêche les populations d'échapper à la pauvreté, et en élevant leur niveau d'alphabétisation nous contribuons à la stabilisation de leur vie.
	Guissindiori	2004-2005 2005-2006	
Réfection de pistes	Vousnango	2003-2004	Dans les où il arrive en hivernage que l'accès devienne impossible, améliorer cet accès en effectuant des travaux de construction de radiers. Assurer ainsi des pistes pour la vie des villages.
	Sindri	2004-2005	
	Noungou	2003-2004	
Aménagement de puits/forages	Vousnango	2003-2004	Dans les villages qui souffrent d'insuffisance d'eau, ce problème joue sur la survie des populations et des animaux, et en aménageant des puits/forages, nous assurons les besoins humains de base
	Sindri	2004-2005	
	Noungou	2003-2004	
	Selbo	2003-2004	
	Goudébo	2004-2005	
	Diogora	2003-2004	
Activités féminines génératrices de revenus	Sindri	2004-2005	Les femmes en milieu rural sont en position de faiblesse sociale, et se libérer de cette situation passe par l'amélioration de leur vie quotidienne. Pour cette raison, nous testons des réalisations à petite échelle liées à la promotion féminine, telles que la production de savon, de teintures, de soumbala, etc. Cela permet d'élever les revenus et la position sociale des femmes, et d'améliorer leur niveau de vie.
	Watinoma	2005-2006	
	Niangouela	2005-2006	
	Noungou	2004-2005	
	Foulla	2004-2005	
	Ouidin	2005-2006	
	Taisin	2005-2006	
Goudébo	2004-2005		

Les points à prendre en compte dans le programme directeur du tableau ci-dessus sont pris en compte dans le programme d'aménagement d'outils de soutien qui sera exposé plus bas, et les résultats du monitoring sont dans le document annexe 5.

Les paragraphes suivants vont récapituler les points à prendre en compte dans le programme directeur pour les 3 programmes (aménagement du système, renforcement des capacités, aménagement d'outils de soutien) :

4.2 Le programme d'aménagement du système

(1) Objectifs

Ce programme a pour objectif de construire un système de soutien par les services étatiques, il se concentre sur les UCADR qui apportent un soutien direct aux populations au niveau départemental, mais comporte aussi les réunions d'échanges entre les UCADR qui sont des structures de coordination au niveau provincial, et des ateliers de promotion de la collaboration (comités de pilotage au niveau régional) qui opèrent la coordination au niveau régional.

(2) Vérifications à effectuer, résultats et points pris en compte

1) Composition des UCADR

1) Vérifications à effectuer : Les UCADR peuvent-elles mener les activités de façon durable ?

2) Résultats des vérifications : Changements dans la composition au vu de la nécessité de clarifier le voie hiérarchique au niveau des agents de vulgarisation qui dépendent de trois ministères. Changements à nouveau dans la composition des UCADR pour accompagner les évolutions de la décentralisation.

3) Points pris en compte : Dans la composition des UCADR, le président, le secrétaire exécutif, et les conseillers sont :

Le Président : Durant l'étude pilote, la présidence est passée du Directeur Provincial de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques au Préfet. Nous avons pu vérifier que le Préfet est en position de coordonner administrativement les agents de vulgarisation des domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie, et que l'autorité qu'il exerce le rend apte à assurer ce poste de Président de l'UCADR. Comme c'est le Maire qui, dans les textes portant sur la décentralisation, a les compétences pour exécuter les budgets, considérant notamment les avis donnés par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, nous préconisons que la présidence des UCADR soit assurée par les maires, en prévision du lancement des nouvelles communes rurales en mars 2006. Cependant, dans le manuel d'opération, nous avons pris garde à ce qu'il soit possible de gérer les UCADR de façon souple, notamment en ayant recours à un encadrement par

les préfets, dans la mesure où il est à prévoir que les nouveaux maires auront des difficultés à gérer les UCADR.

Le Secrétaire exécutif : Cette fonction est assurée par le Chef ZAT.

Les Conseillers : Ce sont le Chef SAC/MR et le Directeur Provincial de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

2) La gestion des UCADR

1) Vérifications à effectuer :

- Les UCADR peuvent-elles gérer l'exécution des réalisations ?
- Les UCADR peuvent-elles effectuer des diffusions vers les autres villages du département ?
- Les UCADR existantes peuvent-elles assurer la diffusion vers les autres provinces ?

2) Résultats des vérifications : Sur la base de l'expérience de l'étude pilote qui est partie des premiers villages pour aboutir aux villages objet de la vérification de la diffusabilité en passant par les nouveaux villages, les nouveaux villages supplémentaires, et les villages à transfert de techniques, les capacités des UCADR à gérer l'exécution de réalisations dans plusieurs villages se sont renforcées.

3) Points pris en compte :

Dans la 1ère phase, les réalisations pilotes étaient exécutées dans quatre villages, chaque UCADR gérant 1 village. Dans la zone objet de l'étude, les départements ont en moyenne de 18 à 40 villages. A voir les choses du point de vue de l'exécution des réalisations, il faut que les UCADR puissent gérer plusieurs villages. Durant la 2ème phase, nous avons étendu le nombre des villages jusqu'à atteindre celui de 17, et testé quel était le nombre de villages qu'une UCADR peut traiter. Nous avons en résultat de cela vérifié que chaque UCADR pouvait gérer quelques 4 à 5 villages.

Nous attribuons une période de quatre années pour le processus qui commence par la mise en place de la CVGT, et se poursuit avec la planification, l'exécution des réalisations pour se terminer par l'évaluation. Durant cette période, nous ajoutons 1 village chaque année, jusqu'à atteindre le nombre de 4 villages une fois les choses stabilisées.

3) La clarification de la répartition des rôles entre les membres des UCADR

1) Vérifications à effectuer :

- Les UCADR peuvent-elles remédier au manque de synergie entre les agents de vulgarisation ?
- Les UCADR peuvent-elles être un cadre de complément pour les activités des agents de vulgarisation dans le contexte de réduction du nombre d'agents ?

2) Résultats des vérifications : La répartition des rôles a été clarifiée à travers le partage des plans d'activités, la sélection de responsables de l'exécution au sein des agents de vulgarisation, l'utilisation de ONG/associations, etc., mais les mouvements de personnel chez les agents de vulgarisation ont été fréquents, ce qui a posé des problèmes en matière de passage de relais.

3) Points pris en compte :

Clarification de la répartition des rôles entre agents de vulgarisation dès l'étape de l'établissement de plans de réalisations

- Il faut décider quel agent de vulgarisation sera le principal responsable et clarifier ainsi les responsabilités.

- Les réalisations qui sortent du domaine de spécialisation des agents de vulgarisation et les réalisations avec lesquelles plusieurs agents de vulgarisation sont en lien étroit, ont tendance à induire un flou dans les responsabilités, et il est particulièrement nécessaire de les clarifier.

- Pour le choix du responsable, on prendra en compte le volume de travail des agents dans l'UCADR, leur expérience, la communication avec les populations (langue locale), etc.

Synergie entre les agents de vulgarisation et les ONG/associations

- Clarifier la répartition des rôles entre les agents de vulgarisation et les ONG/associations réalisation par réalisation, à travers les termes de référence, etc.

- En matière de sélection des ONG/associations, il ne faut pas se limiter à l'aspect économique, mais aussi étudier les capacités (compétence du personnel, expérience de la structure, etc.)

- Pour les obstacles à la communication entre agents de vulgarisation et populations dus à la différence de langue, en plus de la synergie entre agents de vulgarisation, on fera aussi appel aux ONG/associations.

La façon de traiter les vacances de postes d'agents de vulgarisation et les bons passages de relais

- Dans le cas d'une vacance de poste d'un agent de vulgarisation ou d'une mission de longue durée, tout en envisageant, en lien avec la direction provinciale concernée, des mesures telles que la délégation d'un intérimaire, on obtiendra que l'agent fasse un rapport exhaustif à son supérieur.

- Dans le cas d'un changement d'agent suite à des mouvements de personnel, le passage de relais entre le sortant et l'entrant se fera de façon exhaustive, et les autres membres de l'UCADR exerceront un soutien particulier pour que le nouvel arrivé comprenne rapidement les activités de l'UCADR.

- Les documents concernant les réunions d'échanges techniques et les formations aux

méthodes de développement participatif auxquelles l'agent sortant a participé seront mis en ordre de telle manière qu'ils puissent être utilisés par le nouvel arrivant.

4) Examen d'un système adapté aux ressources naturelles et à la sociologie locales

1) Vérifications à effectuer :

- Les UCADR peuvent-elles établir des stratégies de développement rural adaptées aux situations locales ?
- Les UCADR peuvent-elles remédier au manque de synergie entre agents de vulgarisation ?

2) Résultats des vérifications : Comme les conditions sont différentes selon les zones, des démarches adaptées aux différentes zones sont nécessaires, telles que par exemple l'emploi d'interprètes en langue locale.

3) Points pris en compte :

Il a été mis au clair que les performances des UCADR diffèrent entre le Centre Nord et le Sahel. On peut penser que les différences en matière de situation des ressources naturelles, et en matière de société, notamment les langues et les ethnies, ont un impact important sur les performances.

Dans le Sahel, on inclura dans les plans d'exécution des réalisations les frais d'emploi d'un interprète en langue locale pour accompagner les agents. Le chef SDECV ne ménagera aucun effort pour les actions de sensibilisation des populations en matière de gestion et conservation des ressources naturelles.

5) Le positionnement des UCADR dans le cadre institutionnel du Burkina Faso

1) Vérifications à effectuer : Les UCADR peuvent-elles exercer leurs activités de façon durable ?

2) Résultats des vérifications : L'institutionnalisation des UCADR a progressé avec le courrier du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation pour la reconnaissance des UCADR et les arrêtés de reconnaissance pris à la suite de ce courrier dans trois provinces. Pour qu'après les élections municipales prévues en mars 2006, l'institutionnalisation se poursuive concrètement, un suivi de la part de la structure homologue est nécessaire.

3) Points pris en compte :

Pour garantir l'efficacité du programme directeur, il est nécessaire d'intégrer les UCADR dans le cadre institutionnel du Burkina Faso.

Mettre au clair le positionnement institutionnel des UCADR à travers les arrêtés des hauts-commissaires, et les compétences reconnues aux UCADR.

6) Synergie avec les structures étatiques concernées

1) Vérifications à effectuer : Dans un contexte de diminution du nombre des agents de vulgarisation, les UCADR peuvent-elles être un cadre qui complète leurs activités ?

2) Résultats des vérifications : Il est difficile aux agents de vulgarisation en agriculture, élevage et foresterie de traiter des réalisations telles que la réfection de pistes, le développement des ressources en eau, qui sortent de leur domaine de spécialisation. Pour les réalisations qui sortent du domaine de spécialisation des agents de vulgarisation, il faut collaborer avec un responsable du service étatique concerné.

3) Points pris en compte :

Les réalisations telles que la réfection de pistes ou le développement des ressources en eau demandent des techniques qui sortent du domaine de spécialisation des agents de vulgarisation, et il faut établir un dispositif par lequel une collaboration soit mise en place avec un agent responsable du service étatique concerné, ou bien un technicien spécialisé d'un établissement public, pour bénéficier d'un encadrement régulier, depuis l'étape du plan de réalisation jusqu'à celle de la maintenance après exécution des travaux.

7) La gestion des réunions des UCADR et la responsabilité en matière d'explications

1) Vérifications à effectuer :

- Les UCADR sont-elles la porte d'accès au soutien des populations ?
- Les UCADR permettent-elles d'améliorer la communication entre agents de vulgarisation et populations ?
- Avec les ateliers de promotion de la collaboration, les orientations d'exécution et les acquis de l'étude sont-ils bien transmis aux participants, une conscience commune est-elle dégagée entre les acteurs des UCADR ?

2) Résultats des vérifications : Au départ, même si les présidents et secrétaires de chacune des CVGT participaient aux réunions des UCADR, leur fréquence de prise de parole était faible, mais au fur et à mesure qu'ils assistaient aux réunions, la communication avec le président de l'UCADR et les autres membres est devenue plus active. Le problème de leur niveau d'alphabétisation reste, sauf dans quelques cas, non résolu.

3) Points pris en compte :

Il est important en matière de gestion des réunions que les CVGT comprennent le contenu des points discutés et participent aux débats sur les mesures à prendre. On peut rendre la gestion des réunions plus efficace en renforçant les capacités d'explications aux CVGT.

En fonction des points de l'ordre du jour, on pourra donner des explications préalables aux représentants des CVGT, pour améliorer leur compréhension du contenu des débats.

On décidera aussi de l'étendue des participants en fonction du contenu de la réunion, invitant tous les villages dans certains cas, et dans d'autres cas tenant une réunion par village.

8) L'exécution des réalisations

1) Vérifications à effectuer : Les UCADR peuvent-elles gérer l'exécution des réalisations ?

2) Résultats des vérifications : Nous avons fait la distinction entre les réalisations pour lesquelles l'exécution directe par les agents de vulgarisation permet d'abaisser les coûts, et celles qui sortent de leur domaine de spécialisation. Pour l'élaboration des termes de référence et les méthodes d'évaluation, un encadrement par leurs supérieurs est nécessaire.

3) Points pris en compte :

L'exécution directe par les agents de vulgarisation de réalisations dans leur domaine de spécialisation permet d'abaisser les coûts et de renforcer le caractère autonome du développement rural. Cependant, quand le volume de travail pour ces réalisations est important, il arrive qu'un soutien par des ONG/associations soit nécessaire.

Il est nécessaire que pour les parties non abouties des termes de référence et des évaluations, le Chef SAC/MR et le Directeur Provincial de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques exercent un encadrement.

9) Demandes aux bailleurs

1) Vérifications à effectuer :

- Les UCADR peuvent-elles assurer la diffusion auprès des autres villages du département ?
- Le manuel d'opération est-il applicable en tant que manuel d'exécution des réalisations ?

2) Résultats des vérifications : A travers l'acquisition des outils de la MARP et l'examen des 5 ressources, les bases permettant d'élaborer un projet de réalisation et de faire une demande aux bailleurs sont établies, mais il faut utiliser plus le manuel d'opération.

3) Points pris en compte :

Etablir un projet de réalisation convaincant, sur la base d'une bonne compréhension de la situation du village candidat à la réalisation, notamment en termes de volume des ressources, et faire la demande aux bailleurs. Pour faciliter l'élaboration de ce projet de réalisation dans le cadre des UCADR, présenter un modèle dans le manuel d'opération. Intégrer un contenu prenant en compte le transfert de techniques de paysan à paysan et les séminaires de diffusion auprès des villages environnants.

10) La synergie entre les UCADR

1) Vérifications à effectuer : Est-ce que notre étude peut améliorer la compréhension des

agents de vulgarisation en vue de la résolution des problèmes ?

2) Résultats des vérifications : Les agents de vulgarisation en agriculture, élevage et foresterie peuvent maintenant saisir et solutionner les problèmes de façons transversale, au delà de leurs domaines propres, et leur conscientisation a été améliorée.

3) Points pris en compte :

Contribuer au développement durable des activités des UCADR par la tenue de réunions d'échanges entre les UCADR dans l'objectif d'un échange d'informations, et d'une sensibilisation mutuelle entre les UCADR d'une même province. Ces réunions sont positionnées en tant qu'espace de résolution des problèmes et d'échange d'informations, dans lesquels les membres de plusieurs UCADR se rassemblent et font la coordination entre les UCADR. C'est le Directeur Provincial de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques qui assure la coordination en tant que président de la réunion.

4.3 Le programme de renforcement des capacités

(1) Objectif

Ce programme se compose des formations pour faire acquérir aux agents de vulgarisation les méthodes de développement participatif afin de renforcer le fonctionnement des UCADR, et des réunions d'échanges techniques pour élever le niveau technique des agents de vulgarisation et promouvoir la synergie avec la recherche. Il a pour objectif le renforcement des capacités des acteurs.

(2) Vérifications à effectuer, résultats et points pris en compte

1) Les formations aux méthodes de développement participatif

1) Vérifications à effectuer :

- En les mettant en oeuvre région par région, dans les régions où les agents de vulgarisation exercent réellement leurs activités, les formations pratiques sont-elles adaptées aux réalités et aux ressources humaines locales ?
- Les agents de vulgarisation ont-ils acquis les techniques et peuvent-ils les appliquer dans leurs activités sur le terrain ?
- Ces formations sont-elles en mesure d'améliorer la communication entre les agents de vulgarisation et les populations ?
- Le fait que des agents acquièrent individuellement les méthodes participatives et la philosophie qui est à leur base permet-il un changement de mentalité s'éloignant du dirigisme étatique et un développement des capacités dans les structures tournées vers le développement rural telles que les UCADR ?

2) Résultats des vérifications : Ces formations aux méthodes de développement participatif permettent l'apparition de toutes sortes d'attitudes, mais une période de deux

ans incluant la formation sur le tas est nécessaire.

3) Points pris en compte :

Il est efficace de tenir les formations pratiques de terrain dans les villages où travaillent les agents de vulgarisation ou dans les villages avoisinants.

Le fait de tenir ces formations au niveau départemental, qui est le niveau où les agents de vulgarisation travaillent réellement, permet des formations pratiques adaptées à la situation et aux ressources humaines locales.

Pour passer d'un soutien dirigiste à des activités menées principalement par les populations (acquisition des méthodes de développement participatif) il faut à peu près deux ans.

Plutôt que des formations individuelles, il est plus facile pour les agents de vulgarisation de mettre à profit les connaissances en matière de méthodes participatives dans le cadre d'une formation où les agents vont en groupe dans un village.

L'amélioration de la communication entre les agents et entre les agents et les populations contribue au développement des capacités des UCADR.

2) Les réunions d'échanges techniques

1) Vérifications à effectuer : Ces réunions peuvent-elles compenser les insuffisances de niveau technique des agents de vulgarisation ?

2) Résultats des vérifications : Elles peuvent compenser les insuffisances de niveau technique des agents de vulgarisation. Les problèmes tournant autour de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie étant nombreux, il faut les tenir de façon régulière, mais la réduction des frais d'organisation pose problème.

3) Points pris en compte :

Prendre en compte l'opinion de tous les membres des UCADR pour la sélection des thèmes des réunions d'échanges techniques.

Le Chef SAC/MR assure la préparation, la gestion, et la synthèse des réunions.

A travers la communication des acquis de la recherche à un niveau proche du terrain, on contribue à une vulgarisation d'un type plus enraciné dans le terrain. (les formations dans les stations régionales de l'INERA sont elles aussi efficaces)

Mettre en place deux cursus selon la difficulté des thèmes (techniques générales et techniques spéciales)

On peut réduire les frais d'organisation par l'utilisation d'ONG avancées et de vidéos.

4.4 Le programme d'aménagement d'outils de soutien

(1) Objectif

Ce programme se compose de l'aménagement d'outils de soutien destinés aux cadres, aux

agents des services étatiques et aux populations : Le manuel d'opération qui décrit les modes de gestion des activités des UCADR, et les cahiers d'encadrement qui servent aux activités de vulgarisation auprès des populations (eux-mêmes composés des fiches d'encadrement et des supports de vulgarisation technique). Il a pour objectif de faciliter la mise en oeuvre des activités des UCADR. Pour ce programme, les versions provisoires élaborées durant la 1ère phase sont testées à travers l'étude pilote, les points à rectifier sont dégagés, et pris en compte dans les versions révisées.

(2) Vérifications à effectuer, résultats et points pris en compte

1) Le manuel d'opération (version révisée)

1) Vérifications à effectuer :

- Le manuel d'opération est-il applicable en tant que manuel d'exécution des réalisations ?
- Le manuel d'opération suit-il le cours de la décentralisation ?

2) Résultats des vérifications : Nous avons pu vérifier son utilité en tant que manuel d'exécution des actions de lutte contre la dégradation des sols à travers le test de la version provisoire et du projet de version révisée. Dans la version révisée, nous avons fait attention à ce qu'il puisse répondre aux évolutions de la décentralisation au niveau de son utilisation. Par ailleurs, les matériels nécessaires à la vulgarisation (moyens de transport : motos et carburant) les appareils (magnétoscope, télévision, générateur) étaient en situation d'insuffisance.

3) Points pris en compte :

Nous avons reflété les résultats de l'étude pilote concernant toutes les composantes du programme directeur dans la version révisée. Le guide de mise en place des UCADR et le processus d'exécution des réalisations ont été mis en accord avec les évolutions de la décentralisation. Cependant, même si les textes sur la décentralisation sont entrés en vigueur, comme les détails du décret d'application ne sont pas encore déterminés, certains aspects sont encore mobiles. Nous avons donc fait en sorte que l'utilisation du manuel puisse être élastique.

Le processus d'exécution des réalisations prend en compte les acquis des vérifications à travers les réalisations pilotes. Nous avons intégré des exemples concrets pour la méthode de l'étude des ressources, les points demandant une attention particulière lors de l'établissement de plans de développement, les contributions des populations, la conclusion de protocoles de réalisations, l'établissement de contrats et de termes de référence dans le processus d'exécution des réalisations, les points principaux de la gestion des réalisations, etc.

2) Les cahiers d'encadrement (version révisée)

1) Vérifications à effectuer : Peuvent-ils remédier aux insuffisances en matière de supports de vulgarisation

2) Résultats des vérifications : A travers le test des versions provisoires et des projets de versions révisées, nous avons pu vérifier que l'utilisation de ces cahiers permet de pallier les insuffisances des manuels existants en matière de lutte contre la dégradation des sols.

3) Points pris en compte :

Nous avons fait en sorte que les fiches d'encadrement puissent être utilisées par des non- spécialistes du domaine concerné.

Dans les supports de vulgarisation technique, pour les titres des croquis etc., nous avons rajouté au français la traduction en morey et en fulfulde.

CHAPITRE CINQ : SUGGESTIONS

Ce programme directeur a pour but de construire un système de promotion durable et intégré permettant de lutter contre la désertification due à la dégradation des sols. Il a été élaboré en vérifiant son efficacité à travers l'étude pilote. S'il est mis en oeuvre, il servira de modèle de lutte contre la désertification non seulement pour la zone de l'étude, mais pour le Burkina et pour le Sahel. Cependant pour exécuter ce programme aisément, il reste des problèmes à solutionner. Nous allons ici suggérer plusieurs points demandant une attention particulière lors de la mise en oeuvre du programme.

(1) La collaboration des ministères concernés pour la promotion de la lutte contre la dégradation des sols

La lutte contre la dégradation des sols demande une synergie entre les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie. Dans le système étatique du Burkina Faso, ces trois domaines sont divisés entre le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, le Ministère des Ressources Animales, et le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. Au niveau central, nous avons mis en place un comité de pilotage composé des ministères concernés incluant les trois ministères précités, qui réfléchit sur le système d'exécution des projets. Au niveau régional aussi, nous utilisons les ateliers de promotion de la collaboration pour établir un système de collaboration entre les ministères concernés. Les UCADR sont des structures qui permettent la mise en place d'un dispositif de synergie entre les services concernés au niveau départemental (au niveau commune à partir de mars 2006). Il a été question d'inclure aussi dans la composition des UCADR les représentants du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation, du Ministère de l'Economie et du Développement, etc., mais pour la mobilisabilité des UCADR, il faut prendre l'option de limiter leur composition au minimum nécessaire, et de demander la participation des autres services concernés en fonction des nécessités.

(2) Le fonctionnement des Unités de Coordination des Actions de Développement Rural (UCADR)

Dans le cadre de l'étude, Les Directeurs Provinciaux de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ont été présidents des UCADR durant la première phase, puis les Préfets, qui peuvent coordonner les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie, sont devenus président durant la deuxième phase. Nous proposons dans le programme directeur les Maires en tant que présidents des UCADR, afin de nous conformer aux évolutions de la décentralisation. Le lancement des nouvelles communes

rurales est prévu en mars 2006. Cependant, après ce démarrage des nouvelles communes, il faudra du temps pour que le conseil municipal fonctionne de façon autonome et qu'il soit en mesure d'établir des plans de développement rural et de les exécuter. Il nous faut donc réfléchir au fonctionnement des UCADR en gardant notre attention fixée sur les évolutions de la décentralisation après le démarrage des communes. Il faut garder à l'esprit le fait que les Préfets soutiendront pour un temps les activités des UCADR.

(3) L'institutionnalisation des UCADR

Dans le cadre de l'étude, les efforts du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ont permis d'institutionnaliser les UCADR en tant que structures de soutien aux mesures de lutte contre la dégradation des sols au niveau départemental (niveau commune à partir de mars 2006). Pendant la durée de l'étude, 3 UCADR ont été institutionnalisées par des décrets des Hauts Commissaires. Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation est en train d'élaborer un programme d'action pour la décentralisation et il nous a déclaré qu'il « veut inclure les UCADR dans ce programme d'action ». Il est nécessaire d'institutionnaliser les UCADR par un développement au niveau national, par exemple à travers un arrêté conjoint en collaboration avec les Ministères de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, des Ressources Animales, et de l'Environnement et du Cadre de Vie.

(4) L'apprentissage de la langue par les agents des services étatiques du Sahel

Les Peuhls sont l'ethnie la plus importante au Sahel. La langue fulfulde y est utilisée. Durant l'étude, nous avons observé de nombreux cas où des Chefs ZAT, des Chefs ZATE, des Chefs SDECV, etc., dans leurs contacts avec les populations, ne pouvaient pas communiquer en fulfulde. Durant l'étude, il y a eu un mouvement volontaire des UCADR du Sahel pour étudier le fulfulde. Cependant, il y a eu un cas où, comme cette étude s'ajoutait au travail ordinaire des agents, ceux-ci ont finalement dû privilégier le travail au détriment de l'étude qui ne s'est pas poursuivie dans la durée. Il est nécessaire que les services étatiques aménagent un environnement permettant aux agents d'étudier volontairement les langues locales.

(5) L'utilisation des ONG/associations

Les services étatiques ont participé aux projets dans une position d'encadrement et de contrôle des activités des ONG. Les UCADR sont des espaces dans lesquels les services étatiques et les ONG échangent en position d'égalité. La mise en place de ces UCADR est sans autre exemple dans l'histoire des projets au Burkina Faso. Nous avons pu à travers

notre étude vérifier que les ONG et les services étatiques peuvent collaborer. Il faut que, dans la réalisation des projets, les services étatiques et les ONG/associations s'engagent dans les actions en collaboration, selon la répartition des rôles indiquée dans le programme directeur.

Les ONG/associations sont des structures qui ont des domaines de prédilection tels que le soutien à l'organisation et au fonctionnement des CVGT, le soutien aux activités féminines génératrices de revenus, etc. Il faut prévoir de les utiliser dans ces domaines. Cependant le recours à des ONG/associations pour l'exécution de projets a un coût élevé. Comme nous avons pu le vérifier dans l'étude pilote, mis à part les réalisations telles que le soutien aux CVGT pour lesquelles le recours aux ONG/associations est judicieux, il est plus approprié que ce soient les agents de vulgarisation qui mènent les réalisations qu'ils peuvent assurer par eux-mêmes.

(6) Les modes de planification et d'exécution des réalisations

Les plans des projets dans le passé étaient établis sous la direction du gouvernement central, dans une approche descendante (topdown), mais dans les dernières années, sur les recommandations des institutions internationales etc., on est passé à une approche ascendante basée sur la participation des populations. Cependant, Les populations continuent à percevoir les projets comme quelque chose de donné. La situation requiert donc des changements de perception chez les populations bénéficiaires, dans le même temps que des changements de perception chez les agents gouvernementaux qui les encadrent.

Nous proposons que pour les projets les besoins des populations soient étudiés et analysés au niveau des régions, et que ces projets soient planifiés et exécutés par les régions et les populations en synergie.

De plus, on ajoutera que pour venir en complément à cela, la promotion et l'aménagement de la décentralisation au niveau des politiques nationales est une tâche urgente.

(7) La planification des mouvements des agents des services étatiques concernés

A travers notre étude, nous avons poursuivi durant 5 années des activités d'étude avec 63 agents concernés (27 agents affectés au niveau régional). Cependant, la durée moyenne de présence en poste des Chefs SAC/MR, des Directeurs Provinciaux de l'Agriculture, des Préfets, des Chefs SDECV est de moins de deux ans (1,8 années), ce qui a été un obstacle au déroulement sans heurts des activités de mise en place d'un système de promotion, et au renforcement des capacités des acteurs. Pour cette raison, il est souhaitable pour une bonne mise en oeuvre du programme directeur que la durée de présence dans le même poste des

Préfets, Chefs ZAT, Chefs ZATE, Chefs UAT, Chefs PV, chefs SDECVm qui forment le noyau des UCADR, soit d'au moins quatre ans. Si nous posons quatre ans, c'est que le processus de mise en oeuvre des projets nécessite quatre années dans le cas où il n'y a pas de CVGT. Il est nécessaire, quand un mouvement d'agents ne peut être évité, d'assurer une période de passage de relais d'un à deux mois.

(8) Le financement

Le budget d'exécution des projets du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques est assuré pour plus de la moitié par des soutiens externes, et le ministère dispose de peu de fonds qui lui permettraient de mettre en oeuvre des projets à lui seul. Le fonctionnement des UCADR doit être assuré par les fonds du Burkina Faso. Il faut qu'aucun effort ne soit épargné pour le financement jusqu'au démarrage du projet pilote, et pour la part du financement que doit assurer le Burkina Faso dans le cadre du projet pilote.

Les UCADR sont positionnées en tant que structures de soutien aux activités des communes. Si avec l'avancée de la décentralisation, les compétences et les fonds sont transférés au niveau local, les activités des UCADR seront plus efficaces. Les compétences en matière d'exécution de budget ont été reconnues aux communes dans les textes sur la décentralisation. La véritable décentralisation consiste en ce que les communes établissent par elles-mêmes leur plan de développement et les mettent en oeuvre.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques doit s'efforcer, éventuellement en collaboration avec le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation d'assurer le financement du fonctionnement des UCADR.